

COLLECTION

TRAVAUX ET ÉTUDES en développement régional

**L'ÉCONOMIE SOCIALE
EN QUESTION:
EXPÉRIENCES ET ÉTUDES
DE CAS**

Carol Saucier
(sous la direction de)

Janvier 1999



Université du Québec à Chicoutimi

GRIR

Group e
de recherche
et d'intervention
régionales

**L'ÉCONOMIE SOCIALE EN QUESTION:
EXPÉRIENCES ET ÉTUDES DE CAS**

**Sous la direction de Carol Saucier
Département des sciences humaines
Université du Québec à Rimouski**

**Groupe de recherche et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi
Janvier 1999**

Coordination à l'édition: Suzanne Tremblay

Édition finale: Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 1^{er} trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 920730-53-3

AVANT-PROPOS

Le GRIR est heureux de vous proposer une nouvelle collection qui cherche à promouvoir et à diffuser les résultats des travaux des étudiants et étudiantes inscrit-e-s au programme de doctorat en développement régional, programme conjoint UQAC/UQAR.

Ce numéro contient les essais réalisés par les étudiants et étudiantes inscrit-e-s à l'intérieur du cours «Séminaire thématique» qui fut dispensé au cours des sessions d'hiver 1997 et 1998. Deux thématiques ont fait l'objet d'analyses, soit l'économie sociale, qui fut présentée par Carol Saucier, professeur à l'UQAR, et le développement durable, qui fut proposée par Jules Dufour, professeur à l'UQAC. Ce numéro présente les travaux réalisés à propos de la première thématique.

Selon les termes de la description officielle du cours,

le contenu du séminaire varie en fonction des intérêts de recherche des professeurs et professeures ainsi que des étudiants et étudiantes. Les aspects aussi bien théoriques que méthodologiques des sujets retenus servent à structurer annuellement le contenu du séminaire. Une attention particulière est accordée au caractère opérationnalisable des concepts étudiés, c'est-à-dire à l'étude des possibilités concrètes d'application sur le terrain des méthodes et techniques d'analyse appropriées, tant qualitatives que quantitatives. Un programme de lectures choisies est bâti parmi les dernières et plus importantes contributions des experts dans les domaines concernés [...]

Les essais proposent une analyse de politiques ou de projets de développement pour lesquels on a tenu compte à des degrés variables du concept de l'économie sociale dans la conception, l'application ou la réalisation. Les sujets traités sont les suivants:

- *De l'économie solidaire au développement local: l'exemple des coopératives comme un modèle perfectible* (H. Acacha)
- *La tontine et l'économie sociale: quelles passerelles?* (A. Adamou)
- *Développement économique communautaire. Économie sociale et savoirs populaires: un mouvement?* (M.-J. Brassard)
- *Économie sociale: les Centres d'accès communautaires sur Internet* (L. Chouinard)
- *Entreprises d'économie sociale et entreprises socialement utiles; réflexion théorique sur la définition de l'économie sociale* (S. Dionne)
- *L'économie sociale: vers la démocratisation de la société?* (M. Duperré)

- *La politique québécoise de soutien au développement local et régional (ou comment avancer en arrière)* (R. Gagné)
- *L'économie sociale et le secteur informel face au développement des inégalités au Québec, au Sénégal et au Congo: essai d'analyse et d'interprétation* (B. Gaye)
- *Les entreprises d'économie sociale: une réponse à la pauvreté des milieux ruraux? Le cas du JAL* (M. Simard)
- *Économie sociale et enjeux pour les groupes communautaires: le cas de deux initiatives d'économie sociale au centre-ville de Chicoutimi* (S. Tremblay)

J'aimerais remercier, en terminant, les personnes qui ont rendu possible cette publication, soit Suzanne Tremblay à la coordination de l'édition et Esther Cloutier pour les travaux d'édition.

Longue vie à cette nouvelle collection!

Carol Saucier
Professeur à l'UQAR

Janvier 1999

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	iii
De l'économie solidaire au développement local: l'exemple des coopératives comme un modèle perfectible Hortensia Acacha.....	7
La tontine et l'économie sociale: quelles passerelles? Alidou Adamou.....	29
Développement économique communautaire. Économie sociale et savoirs populaires: un mouvement? Marie-Joëlle Brassard.....	49
Économie sociale: les Centres d'accès communautaires sur Internet Lyne Chouinard.....	77
Entreprises d'économie sociale et entreprises <i>socialement utiles</i> ; réflexion théorique sur la définition de l'économie sociale Stève Dionne.....	95
L'économie sociale: vers la démocratisation de la société? Martine Duperré.....	105
La politique québécoise de soutien au développement local et régional (ou comment avancer en arrière) Robert Gagné.....	121
L'économie sociale et le secteur informel face au développement des inégalités au Québec, au Sénégal et au Congo: essai d'analyse et d'interprétation Serigne Bamba Gaye.....	137
Les entreprises d'économie sociale: une réponse à la pauvreté des milieux ruraux? Le cas du JAL Majella Simard.....	149
Économie sociale et enjeux pour les groupes communautaires: le cas de deux initiatives d'économie sociale au centre-ville de Chicoutimi Suzanne Tremblay.....	173

DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL: L'EXEMPLE DES COOPÉRATIVES COMME MODÈLE PERFECTIBLE

Hortensia ACACHA
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

Le présent travail sur l'économie sociale porte sur le dynamisme des coopératives féminines en milieu rural au Bénin. Comme formule de développement, la coopérative rend possible l'exploitation des ressources locales tout en permettant aux populations d'atteindre un certain niveau d'organisation économique, culturelle et sociale. Le terme d'économie solidaire répond davantage aux relations de proximité rencontrées dans ces milieux. Cependant, avant d'aborder cet aspect du travail, nous montrerons l'enjeu que l'économie sociale représente dans le développement actuel du monde.

L'économie sociale trouve une place intermédiaire entre le libéralisme et la démocratie. En effet, le libéralisme économique et la démocratie représentent les deux possibles du développement dans notre monde actuel; tandis que le libéralisme privilégie l'économie du marché, la démocratie valorise notamment les valeurs sociales dans la production de la richesse.

De plus, les démocrates démontrent que le libéralisme représente une rupture dramatique par rapport aux types d'organisation économique antérieures qui imbriquent l'économie et le social. Cette rupture, aujourd'hui exacerbée par la mondialisation des marchés et la crise de l'État-providence, est soutenue par une croyance voulant que la production et les innovations technologiques augmentent de pair avec une meilleure répartition de la richesse, de la création d'emploi et du développement social. En ce sens, l'économie sociale fournit une illustration intéressante de la façon dont l'économie peut s'insérer dans la société.

Le cadre d'analyse du présent travail est basé sur le paradigme du développement endogène, spécifiquement sur les différentes formes d'organisations sociales et économiques du milieu. Nous analyserons ici le cas des coopératives féminines comme outil, comme instrument pour valoriser davantage les ressources locales.

La première partie du travail porte sur l'enjeu de l'économie sociale dans la société contemporaine. Nous pensons que cela pourrait être une avenue de solution à la crise actuelle. La deuxième partie, plus pratique, aborde les différents aspects de la coopérative béninoise, à savoir son historique, ses objectifs et son fonctionnement.

Enfin, la dernière partie ouvre une perspective d'avenir sur les coopératives et les nouvelles orientations qu'elles peuvent prendre pour aider davantage les milieux locaux dans les pays du Tiers-Monde et surtout en Afrique.

Précisons que l'étude des coopératives du Bénin n'est pas un cas particulier en Afrique. De plus, les différents aspects dévoilés répondent aux réalités des pays du Tiers-

Monde, à savoir l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Notre souci a été d'analyser un cas spécifique pour en montrer les avantages et les inconvénients dans leurs détails les plus infimes au lieu de faire une comparaison entre différents pays.

L'ÉCONOMIE SOCIALE: UN CONCEPT QUI SUSCITE DES DÉBATS

Commençons par justifier l'enjeu que représente l'économie sociale dans le monde actuel.

Les points de vue sont partagés à propos de l'économie sociale. Nous en retiendrons deux dans la société contemporaine puis dans le développement local.

Pour certains, comme le groupe de recherche sur l'économie sociale qui se nomme «Chantier de l'économie et l'emploi», l'économie sociale peut se définir de façon pragmatique et opérationnelle. Ce concept comporte la notion d'économie puis de société. L'économie vise une production de la richesse collective et la notion de société se réfère à celle de la rentabilité sociale. Les principes de base de l'économie sociale se résument à la finalité de servir ses membres. Autrement dit, il s'agit de maintenir des formes d'organisation capables de combiner la cohésion sociale et l'efficacité économique (Vienney, 1994, p. 115).

Laplante¹ (1998, p. 11) précise davantage ce concept lorsqu'il explique que l'économie sociale constitue une fonction entrepreneuriale se déployant contre la logique du marché et contre les appareils d'État. Cette définition met en exergue la synergie entre l'État et la logique du marché. En effet, l'économie sociale ne saurait être soupçonnée des vices de la technocratie ou des abus du marché puisque ses principes de base sont la décision démocratique, l'autonomie de gestion, la primauté du travail sur le capital. C'est une économie qui répond aux besoins de ceux qui l'ont créée. Elle permet de quoi vivre, pour reprendre les termes de Roustang (1993, p. 13). L'objectif de l'économie sociale, selon cette première vision, est de favoriser l'intégration et la participation des exclus et des plus démunis au développement. De ces différents objectifs, ce concept apparaît salutaire puisque l'économie sociale recherche les solutions à plusieurs problèmes créés par l'économie du marché et la mondialisation. Il s'agit de satisfaire les besoins génériques territoriaux, de réduire les inégalités; bref d'assurer la finalité de services à la collectivité.

La deuxième vision n'est qu'une critique de la première. Selon Fortier et Boivin (1998), l'économie sociale serait un espace économique, une sorte de marché autogéré de la misère devant permettre à ceux qui sont mal servis par l'État de toucher leur part de la richesse collective tout en participant au maintien de la cohésion sociale. Selon ces auteurs, l'économie sociale n'a pas une vision objective. Ainsi, contrairement à l'économie de marché qui s'appuie sur la productivité des machines, l'économie sociale trouve son refuge dans des qualités aussi difficilement automatisables que les relations sociales, la fraternité et la responsabilité. Les ténors de cette deuxième vision perçoivent difficilement en quoi l'économie sociale contribuera à la redistribution de la richesse matérielle. Ils trouvent dans la première définition du concept «une panoplie virtuelle de problèmes sociaux infinis». Ce deuxième point de vue nous apparaît pervers à plus d'un titre, compte tenu des réalités actuelles.

L'économie sociale est-elle une utopie ou simplement une solution de rechange et de secours, ou encore une réinvention du communisme?

D'abord, la mondialisation de l'économie et des marchés n'assure de nos jours aucune liberté de manœuvre aux populations. En effet, la domination du monde par les plus grandes multinationales de l'industrie et de la finance a suscité deux thèses opposées. Certains auteurs avancent l'idée selon laquelle la mondialisation entraînera le monde vers un système économique unique. D'autres, au contraire, soutiennent que la mondialisation provoque un éclatement des logiques de développement. Or, que la mondialisation favorise une cohérence interne qui pourrait évoluer vers une unité mondiale, ou au contraire, qu'elle permette l'explication de secteurs différenciés de développement, elle ne trouve pas de réponses à des politiques de développement adaptées à des situations réelles. Elle génère de nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sociale. De plus, elle ne laisse aucune marge de manœuvre à la population, ce qui représente un frein pour le développement local. Le défi, de nos jours, c'est de créer de meilleures conditions économiques, mais surtout humaines et sociales permettant la synergie entre l'économie et la société. C'est ce nouveau contrat social entre l'économie et la société que l'économie sociale propose.

Le deuxième point qui nous permet de rejeter le point de vue de Boivin et Fortin (1998) sur l'économie sociale, c'est qu'en vérité, aucune idéologie communiste, socialiste ou capitaliste n'assure la survie de l'État et de la société. Le cas de l'Allemagne de l'Est et de la Russie en témoignent à ce sujet. On vit dans un monde où les valeurs sociales s'émeussent de plus en plus au profit de la richesse. Le taux de chômage a augmenté et un grand nombre de ceux qui se retrouvent dans cette situation sont des personnes dotées d'une bonne qualification après de longues années de scolarité.

Enfin, la tertiarisation de l'économie (informatisation, Internet, etc.) a créé des écarts entre l'identité de l'individu et son identité professionnelle. On assiste alors à un déversement de la main-d'œuvre des activités en déclin vers les activités en expansion. Cela entraîne un désajustement croissant entre les besoins de l'économie marchande et les exigences professionnelles des individus. Ces trois principaux éléments très présents dans notre société conduisent à la multiplication des exclus et des marginaux. Il faut trouver des solutions pour éviter le désespoir et tous les problèmes sociaux que cela pourrait engendrer. L'économie sociale apparaît alors comme une piste de solution, un lieu de négociation de ces problèmes pour résoudre la crise sociale et répondre davantage aux aspirations du milieu.

Pour atteindre cet objectif, nous proposons une politique de développement endogène basée sur les différentes formes organisationnelles existantes dans le milieu. Il s'agit ici des coopératives. À notre avis, les éléments comme l'éducation, la motivation sociale associée au génie personnel rencontré dans ces organisations féminines devraient encourager l'entrepreneuriat local et la prise en charge de soi chez les femmes.

POURQUOI LES COOPÉRATIVES FÉMININES?

Comme nous avons une formation de base d'ingénieur agronome, ces coopératives ont été à plusieurs reprises le groupe cible de nos recherches. Nous avons appréhendé les

difficultés, les problèmes que les membres vivent, d'une part, puis cherché des pistes de solution pour les aider, d'autre part.

Il est important de préciser qu'inclure les coopératives féminines dans le paradigme de l'économie sociale ne répond pas tout à fait aux réalités du Bénin. Dans le cadre de ce travail, le concept d'économie solidaire nous apparaît plus approprié, car ces coopératives sont beaucoup plus basées sur les relations de proximité. Nous nous expliquerons davantage à ce sujet dans les paragraphes qui suivent.

Les groupements coopératifs féminins sont issus de l'évolution des groupements coopératifs d'Afrique. Avant de faire l'historique de ces groupements, nous définirons d'abord ce qu'est une coopérative dans la réalité béninoise.

DÉFINITION DES COOPÉRATIVES AU BÉNIN

Au Bénin, une coopérative est d'abord un groupement, un ensemble de personnes vivant dans une même communauté. Les membres du groupement mettent en place des principes de base pour le fonctionnement du groupe. Les principales règles des coopératives béninoises sont:

1. la démocratie: elle se résume à une voix par personne, quelle que soit la part sociale de celle-ci au sein du groupement. La démocratie est souhaitable dans le fonctionnement autant que dans les valeurs à l'intérieur du groupe;
2. l'autonomie: les groupements coopératifs sont autonomes et indépendants sur tous les plans;
3. la participation économique des membres à la vie de la coopérative;
4. la liberté et la volonté d'entrer dans le groupement coopératif;
5. la formation et l'information des membres du groupement coopératif;
6. l'engagement envers la communauté: cette règle soutient que les membres de la coopérative ne doivent pas être les seuls bénéficiaires du fruit de leurs activités. Ils doivent les partager avec la communauté;
7. enfin, la règle d'intercoopération. Ce septième principe propose un échange, une intercoopération entre les différents groupements coopératifs afin de s'entretenir et de se maintenir dans la société.

L'objectif de ces sept règles est d'assurer un partage équitable au prorata des efforts fournis par chacun. Au Bénin, l'esprit coopératif est surtout caractérisé par la solidarité, l'entraide, la réciprocité et la fraternité (voir une conception plus autogestionnaire du projet coopératif de Desroche). La coopérative prend la forme d'une association, d'une organisation au niveau de la communauté. À ce sujet, la différence fondamentale entre les coopératives béninoises et québécoises se retrouve à ce niveau. Au Québec, les coopératives sont des entreprises instituées dont la rentabilité est évaluée. En Afrique et au Bénin en particulier, les coopératives s'inscrivent dans une logique collective de solidarité et d'entraide. Cette logique s'inscrit dans un contexte sociologique que nous verrons plus loin.

D'un autre côté, les règles citées ci-dessus répondent parfaitement aux quatre principes définis par Defourny pour caractériser les activités composant l'économie sociale, à savoir la finalité de service aux membres ou à la communauté, l'autonomie de gestion,

la décision démocratique et enfin la primauté du travail sur le capital. Les groupements coopératifs au Bénin appartiennent donc aux champs des différentes activités de l'économie sociale.

Tous les groupements coopératifs respectent ces sept règles de base. Cependant, ces groupements se particularisent sur plusieurs points.

Par exemple, l'organisation du travail, les règles de pourcentage et de répartition des revenus collectifs, les sanctions internes, le fonctionnement des organes d'administration et de contrôle varient selon les cas.

Aussi, l'environnement socio-économique et politique de chaque groupement varie selon le milieu, puis selon le dynamisme des membres. En effet, l'efficacité d'un groupement est l'expression d'une imbrication de plusieurs valeurs internes et externes. Par exemple, les valeurs internes sont basées sur le respect de la culture, sur les interdits, sur l'organisation sociale et sur le respect des deux sexes.

Les valeurs externes se distinguent par le système politique d'intervention dans le milieu (parti, ONG, projets d'intervention dans le milieu).

Les groupements coopératifs représentent aujourd'hui un reflet de notre société et révèlent des aspects autant positifs que négatifs.

Dans l'objectif de mieux comprendre la situation actuelle, l'historique des groupements est nécessaire pour analyser leur contexte d'apparition en Afrique en général et au Bénin en particulier. Bien que cet historique risque d'apparaître un peu descriptif, il a l'avantage de préciser le contexte politique et économique d'apparition des groupements.

HISTORIQUE DES COOPÉRATIVES AU BÉNIN

Le Bénin est l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest colonisé par la France. Son passé est inclus dans l'histoire des colonies françaises en général et surtout dans celui de l'Afrique en particulier. L'histoire des groupements coopératifs a emprunté la même avenue dans son évolution. Deux périodes se partagent l'histoire des coopératives. Nous distinguerons la période avant les indépendances et la période après les indépendances.

LES PRATIQUES COOPÉRATIVES AVANT LES INDÉPENDANCES

Cette période s'étend de la colonisation jusqu'en 1960 environ, année où la plupart des pays africains francophones ont obtenu leur indépendance.

Selon Abati (1996), les premières formes de coopératives ont été introduites sur le continent africain par les colonisateurs avec des objectifs d'approvisionnement en matières premières pour les industries européennes. Avant l'introduction de ces coopératives de type moderne sur le continent, l'Afrique disposait des formes traditionnelles d'entraide mutuelle basée sur la solidarité familiale et communautaire. Ces premières formes de coopératives² d'importation visaient à aider le continent africain à suivre le modèle

européen. En vérité, elles ne répondaient à aucune pratique sociologique et culturelle de l'Afrique et suscitaient peu de participation populaire.

Au total, cette innovation imposée était incompatible avec le milieu africain et est demeurée pendant longtemps un élément exogène du milieu. C'était donc un échec attribuable aux raisons décrites ci-après.

L'inadaptation des modèles coopératifs aux réalités de l'Afrique

Plusieurs études ont abouti à cette conclusion. La plus récente est celle de Kamdem (1995) qui soutient que les premières coopératives africaines rivalisaient avec les chefferies traditionnelles locales et ne s'inscrivaient aucunement dans une logique des objectifs recherchés par les autochtones du milieu.

L'ingérence des États dans la gestion coopérative

Les membres du conseil d'administration étaient toujours nommés par le gouverneur. De plus, la mauvaise gestion de ces coopératives donnait souvent lieu à des détournements de fonds.

En conclusion, les expériences coopératives en Afrique avant les indépendances n'ont pas fait le bonheur des populations autochtones. Bien au contraire, ces coopératives étaient des sources de contraintes et de frustrations. Devant cette situation, d'autres avenues s'imposaient pour susciter davantage la participation de la population locale.

LES PRATIQUES COOPÉRATIVES APRÈS LES INDÉPENDANCES

Cette période se situe après 1960. Les indépendances du continent n'ont pas apporté un changement significatif sur le plan coopératif dans la mesure où il s'est agi d'une continuation de modèles coopératifs coloniaux. À cette étape, également, les résultats n'ont pas répondu aux espoirs que suscitaient la présence des coopératives en Afrique.

La pratique coopérative n'a pas suivi les mêmes démarches en Afrique anglophone qu'en Afrique francophone. Dans les colonies anglaises comme le Ghana, les coopératives ont été libéralisées. La participation de la population a été plus associée. Les principes de base du groupement ont été davantage respectés.

Dans la plupart des pays francophones, la période des indépendances n'a pas amené un grand changement. Ces coopératives étaient devenues des instruments privilégiés entre les mains des jeunes gouvernements. Les populations étaient encore peu associées.

Au Bénin, la situation est restée comme telle jusqu'en 1972. À partir de ce moment, deux régimes politiques ont marqué l'évolution des coopératives.

Le régime socialiste

Ce régime révolutionnaire d'obédience marxiste-léniniste prônait le pouvoir par le peuple et pour le peuple. Dans cette logique, des organisations étaient initiées et soutenues par l'État pour favoriser le développement à la base. Plusieurs groupements coopératifs ont été créés dans cette effervescence communautaire pour le développement des milieux défavorisés. Très tôt, ces organisations ont été transformées par les leaders politiques afin d'asseoir davantage les opinions du parti au pouvoir. En 1975, on a semblé enrichir la notion en introduisant les mots «révolutionnaire et vocation». Ainsi, la nouvelle dénomination de coopératives fut alors celle des groupements révolutionnaires à vocation coopérative. Sur le plan concret, ce fut un succès politique mais encore un échec économique et social des coopératives au Bénin.

Le régime libéral

En février 1990 s'est tenue une conférence nationale. Le Bénin opte alors pour le libéralisme économique et le pluralisme politique. Dans cette perspective d'avenir, l'État défendait la démocratie, les libertés d'entreprise et d'expression. Le rôle joué par l'État a alors changé par rapport au passé, car il n'est plus le principal organisateur et l'unique promoteur du développement économique national.

Dans le domaine rural, une stratégie a été élaborée et elle comporte, parmi plusieurs points, celui de la redéfinition du rôle de l'État et de la décentralisation du secteur agricole. L'État devait avoir une nouvelle politique nationale en matière de développement rural intégrant la mise au point des instruments législatifs et réglementaires.

Dans cet objectif, des mesures incitatives furent créées. Les opérateurs économiques privés, surtout les organisateurs professionnels paysans, se chargèrent de faire la vulgarisation, de conseiller les exploitants agricoles et, enfin, de faire de la formation et de la recherche agricole.

Dans ce cadre, il y a eu transfert d'activités et de compétences vers les producteurs. Ceux-ci devaient se regrouper en vue d'assurer la gestion de leurs propres activités. Ce sont toutes ces raisons qui expliquent actuellement l'engouement des ruraux à se constituer en groupements de divers types pour résoudre les problèmes tant économiques que sociaux. Pour soutenir davantage le mouvement paysan sur le plan juridique, le ministère du Développement rural a par ailleurs élaboré et voté, à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur le statut général des sociétés coopératives et des groupements économiques d'intérêts communs. Ce projet prend en compte la diversité des groupements coopératifs existant dans le pays, comme par exemple les groupements de femmes, et leur assure une existence légale.

En conclusion, nous pouvons dire que les groupements coopératifs évoluent actuellement dans un environnement politique très favorable.

EXPÉRIENCES DES COOPÉRATIVES FÉMININES

Historiquement, les premiers groupements féminins ont vu le jour au Bénin dans les années 80. Plusieurs tentatives de ce genre précédaient cette création. Malheureusement, aucune n'a porté fruits.

Les objectifs des coopératives féminines ont notablement évolué par rapport aux premières années de leur apparition. Au début, c'était l'éducation en économie familiale, à savoir la nutrition, la puériculture, l'hygiène corporelle et l'habitat qui étaient les premières préoccupations. Ensuite viennent les objectifs d'entraide sociale, politique et économique avec, pour corollaire, l'émancipation de la femme par rapport à l'homme et par rapport à la société globale.

Il est à remarquer que la majorité des coopératives féminines se retrouvent dans les milieux ruraux en dehors de la capitale du pays.

LES CAUSES DE L'ÉMERGENCE DES COOPÉRATIVES FÉMININES

Après le contexte politique décrit ci-dessus, plusieurs autres éléments expliquent cette émergence.

Beaucoup de coopératives de femmes proviennent des coopératives mixtes (hommes et femmes) qui n'ont pas pu être efficaces. Il est maintenant reconnu que les femmes participent moins au développement de leur milieu que les hommes. Plusieurs études l'ont montré. Cette nouvelle émergence des organisations féminines s'explique par plusieurs facteurs qui sont les conséquences du contexte social.

CONTEXTE SOCIOLOGIQUE

En Afrique en général et au Bénin en particulier, les femmes constituent une catégorie sociale marginalisée dans la participation au processus de développement. Plusieurs réalités expliquent cette inégalité. Nous pouvons distinguer la culture, la famille et enfin l'absence de statut social de la femme dans la société béninoise.

De plus, les traditions restent encore très vivaces et les obligations très nombreuses. Le droit à la femme continue de poser de grands problèmes. Pendant longtemps, elle a été objet de dévolution successorale à l'intérieur de la famille. Elle reste encore sous l'autorité d'un père, d'un mari, d'un frère ou d'un fils. La femme en tant que personne n'existe pas dans le droit coutumier béninois. Cette situation générale engendre d'autres problèmes qui sont à l'origine de l'émergence. Nous l'analyserons en trois points.

On remarque que les femmes prennent difficilement une part de décision active dans les organisations paysannes mixtes. En effet, la place que la société octroie à la femme ne lui laisse pas grande latitude pour évoluer au côté des hommes dans une coopérative mixte.

Ensuite, les problèmes spécifiques des femmes sont rarement pris en compte dans une coopérative mixte. En effet, les femmes constituent une couche spécifique de la société.

Elles se différencient des hommes par les différentes activités qu'elles mènent, à travers leurs besoins et leur perception de la vie. Les difficultés qu'elles éprouvent ne sont pas du même ordre que celles des hommes.

Enfin, le troisième facteur qui a suscité l'émergence de ces organisations féminines est aussi le discours sur l'approche genre et développement et surtout sur l'émancipation de la femme. C'est l'une des motivations qui a présidé l'organisation des femmes autour d'activités génératrices de revenus. L'objectif principal au moment de la création de ces coopératives a été de constituer une tribune d'expression pour les intérêts de ses membres. Ce sont des coopératives créées par les femmes pour les servir davantage. Elles apparaissent donc comme de véritables appareils de promotion pour le développement de la femme.

DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPEMENTS COOPÉRATIFS AU BÉNIN

On peut distinguer deux types de coopératives dans le secteur rural au Bénin. Il s'agit des coopératives de production et des coopératives de services.

Dans les coopératives de production, les membres du groupement mettent ensemble les moyens de production pour produire. C'est le cas, par exemple, des paysans qui mettent ensemble leurs moyens de production pour cultiver un champ de maïs.

Dans cette catégorie, on distingue les femmes agricultrices, puis celles qui transforment les produits agricoles en produits intermédiaires ou durables pour la conservation. Ici, la coopérative qui produit peut se charger de la vente de son produit. Il s'agit de la production du groupe.

La deuxième catégorie concerne les coopératives de services. Chacun produit isolément et la coopérative se charge de collecter les produits, puis de procéder à leur commercialisation. Ce qui est important ici, c'est que le produit vendu provient de la collecte de plusieurs unités individuelles et différentes. On distingue dans cette catégorie les coopératives de distribution de boissons, les coopératives de vente de poisson, etc. À l'intérieur de chaque catégorie, il peut y avoir des sous-groupes ayant des buts précis. Un sous-groupe peut avoir pour vocation de travailler ensemble sur la transformation, alors que d'autres s'occupent de la production ou de la commercialisation.

Les tontines (système rotatif d'épargne et de crédit)³ peuvent être une activité des groupements. Cependant, si cela n'est pas l'objet pour lequel les membres sont ensemble, on ne peut alors pas caractériser la coopérative par ce type d'activité. Les tontines se font donc de façon plus informelle.

Les coopératives de production peuvent devenir des coopératives de services si, après leur multiples fonctions, elles collectent les productions d'unité individuelles pour vendre. L'inverse peut aussi s'observer au niveau des coopératives de services.

Il peut cependant exister plusieurs autres sous-groupes de coopératives à l'intérieur d'un groupement coopératif. Chaque sous-groupe a son but précis. Dans ce cas, plusieurs fonctions sont remplies par les différents sous-groupes ou, en absence de sous-groupe, les différentes fonctions sont remplies par le même groupement. Par exemple,

les coopératives de production sont multi-formes et multi-fonctionnelles. Elles assurent la production, la transformation et la vente du produit collectif. Ces différentes activités se font dans des sous-groupes à l'intérieur d'une même coopérative.

Les coopératives féminines rurales qui nous concernent ici, se trouvent dans les deux catégories.

Par ailleurs, il existe au Bénin plusieurs coopératives de crédit ou d'épargne ou les deux (COOPEC, il en existe au moins dix). En réalité, une coopérative d'épargne est amenée à faire du crédit pour ne pas compromettre sa survie. Il existe aussi des coopératives de consommateurs et des coopératives d'entreprises de meubles. Ces coopératives se rencontrent surtout en milieu urbain et sont minoritaires. Elles peuvent financer les coopératives rurales.

QUELQUES STATISTIQUES SUR LES COOPÉRATIVES AU BÉNIN

Le nombre de coopératives enregistrées au niveau des six départements que compte le Bénin jusqu'en 1996 est de 1 420 (source: Direction de la promotion et de la législation rurale). Il s'agit d'un ordre de grandeur, car il y a des coopératives qui se sont enregistrées sous le titre de coopératives sans en remplir les conditions.

Selon les données obtenues, le nombre de coopératives de services est estimé à 845 et celui des coopératives de production à environ 575. Aucune statistique n'est cependant disponible concernant le nombre de coopératives intermédiaires. Il existait 966 coopératives féminines regroupant 24 451 femmes au Bénin en 1996.

De ces données, on peut déduire qu'il existe seulement 454 groupements masculins. En effet, l'avènement des coopératives féminines est une initiative jeune remplie de promesses. Contrairement à celles des hommes, ces coopératives n'ont pas encore connu la stabilité requise. C'est sûrement cela qui explique leur supériorité en nombre. Nous montrerons, dans le paragraphe qui suit, en quoi elles peuvent être regroupées dans l'univers de l'économie solidaire.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE: LES COOPÉRATIVES COMME MOYENS POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

D'abord, l'économie solidaire répond davantage aux réalités socio-économiques actuelles à cause des effets de proximité et des relations de fraternité qui sont à la base de ces organisations.

L'analyse des différents liens entre les coopératives, l'économie solidaire et le développement local sera basée sur les objectifs, sur la méthode d'intervention puis sur les principes de fonctionnement des groupements coopératifs. Nous montrerons, à travers ces trois éléments, la relation entre les coopératives et l'économie solidaire, d'une part; d'autre part, il s'agira de démontrer en quoi ces groupements peuvent être des formes d'organisation sociale pour promouvoir le développement local.

LES OBJECTIFS

Le premier objectif des coopérateurs est d'ordre économique. Les femmes visent à travers cet objectif l'accroissement d'activités génératrices de revenus pour la conquête du pouvoir économique dans leur ménage et dans la société globale. La justification d'un pareil objectif en relation avec l'économie solidaire apparaît simple.

Au Bénin, la valeur ajoutée des activités menées par les femmes rurales est marginalisée dans la comptabilité nationale du pays faute d'outils appropriés pour les analyser aux plans macro-économiques. Les activités relèvent davantage de services de proximité, d'initiatives locales et familiales difficiles à comptabiliser.

Les groupements représentent à cet égard un espace intermédiaire de pouvoir. En effet, la somme des efforts que mèneront les femmes dans leurs groupements forceront alors les planificateurs du développement économique à être plus sensibles aux nouveaux agents économiques que sont les femmes à travers ces groupements pour le développement local; en d'autres termes, il faudra reconnaître le rôle économique féminin dans le développement national. Cet objectif témoigne d'une légitimité des valeurs économiques féminines dans la société. Autrement dit, cet objectif vise à réduire les inégalités économiques entre les différents groupes sociaux.

Le deuxième objectif qui montre la relation évidente entre ces groupements et l'économie solidaire est d'ordre social. En effet, pendant longtemps, la femme a été muselée socialement pour des considérations culturelles produites et reproduites par la société. Il était donc difficile pour la femme, même si l'on lui offrait l'indépendance sociale sur un plateau d'or, d'avoir le courage de prendre individuellement la parole pour s'exprimer et défendre ses intérêts et ses préoccupations féminines. Un support social vient alors combler ce vide, il s'agit de son adhésion à un groupement de femmes.

Ainsi, dans un groupement, la femme doit se sentir socialement plus en sécurité pour transformer ses aptitudes virtuelles et latentes en capacités techniques et opératoires. De plus, étant dans un milieu de femmes, les difficultés éprouvées sont identiques, les voies de solutions seront plus faciles à trouver et les échanges plus réciproques.

Ces groupements coopératifs constituent un espace social et politique pour l'affirmation collective des femmes. Sur la base de l'union de leur force, de leur énergies respectives, elles pourront lutter pour leur émancipation et ensuite contre la pauvreté. Ces groupements constituent donc une stratégie intégrée aux réalités sociales et territoriales pour favoriser le développement local. Aussi, ces coopératives devraient permettre une nouvelle gestion des rapports sociaux à l'intérieur de la communauté et de la société en général pour consolider la cohésion.

Enfin, le troisième objectif, qui est lié en partie au deuxième, est la socialisation que jouent ces groupements féminins dans nos sociétés. De nos jours, les groupements de femmes constituent des tribunes d'expression, d'information et de formation efficaces. Ensuite, ces groupements permettent l'échange d'expériences entre les membres d'un même groupement, puis entre les différents groupes de la société.

À tout cela s'ajoute le fait que les femmes, à travers leurs groupements, produisent leurs propres modèles de valeurs par rapport à la société globale. Par exemple, le type

d'organisation du groupement, les règles de pointage et de répartition des revenus collectifs, les sanctions internes, le fonctionnement des organes d'administration et le contrôle des décisions sont autant de paramètres spécifiques à chaque groupement. Ces paramètres rendent flexibles et adaptables le groupement au niveau du développement de la société. Autrement dit, ces paramètres varient selon la nature du groupement, selon le niveau d'instruction des membres et enfin selon le milieu. Ce troisième objectif montre comment l'action collective des femmes forge progressivement chaque membre du groupement puis, en retour, la personnalité collective du groupe. Les coopératives favorisent la créativité et maintiennent le sentiment d'appartenance au sein du groupement.

Pour conclure, il est à noter que les groupements féminins ont d'abord des objectifs économiques. Cependant, ce serait une erreur de les juger sur les seuls ratios de la rentabilité économique. L'efficacité de ces groupements repose sur les valeurs morales, sociales, culturelles que partagent les membres ensemble. Ces groupements coopératifs représentent donc un véritable projet de société pour le développement local.

LA MÉTHODE D'INTERVENTION ET LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Les groupements coopératifs féminins ont d'abord pour objectif de s'organiser. La majorité a pris naissance à partir d'une initiative locale d'un besoin ressenti par la population ou des services conseils.

Les besoins ressentis varient selon le milieu, d'une part, mais aussi selon les disponibilités et les capacités de chaque femme. À partir de ces besoins se définissent les objectifs du groupement (service ou production). C'est seulement après une approbation de ces organisations par les agents de développement ruraux qu'elles bénéficient d'une surveillance des agents de vulgarisation ou, au contraire, d'un financement de l'État, d'un projet ou d'une ONG. Au total, ce sont des organisations favorisant l'émergence des initiatives endogènes pour le développement. Les groupements coopératifs prennent donc naissance à partir d'une initiative locale.

De plus, les groupements coopératifs féminins fonctionnent sur la base de différentes formes de travail. En effet, leurs travaux sont basés sur l'entraide, la réciprocité, le partage, l'échange. Les femmes qui sont à l'origine de ces groupements déclarent très souvent qu'elles ont fourni, à partir de leurs propres biens, les premiers matériaux nécessaires qui ont été utilisés dans le groupement. La volonté, l'enthousiasme dans la collaboration particularisent ces groupements et en font de véritables modèles de changement à l'intérieur des communautés.

Par ailleurs, les membres du groupement ne travaillent jamais à temps plein. Selon leur planification, elles se fixent des rencontres hebdomadaires d'une ou de deux journées de travail en commun. Le reste du temps est partagé entre le travail individuel et les travaux ménagers.

Lors des rencontres, les travaux sont effectués en groupe. Ces rencontres sont aussi le moment d'échanger des idées et des expériences. Ces échanges favorisent une amélioration pendant les travaux individuels.

Les groupements coopératifs sont multi-fonctionnels. À l'intérieur d'un groupement de services ou de production, on peut rencontrer d'autres activités comme les tontines. Les tontines apparaissent ici comme une garantie pour le prêt à l'intérieur des groupements. Au Bénin, les tontines sont des associations rotatives d'épargne et de crédit très présentes dans le système économique du pays. Les membres d'une même association versent des contributions régulières à un fonds commun qui est attribué successivement à chaque membre. Dans le fonctionnement de ce système, la première qui perçoit le fonds contracte un prêt sans intérêts, tandis que le dernier qui ramasse épargne pendant le cycle entier sans gagner d'intérêts. Il existe plusieurs autres sortes de tontines de durée variable, mais ceci déborde le cadre de ce travail. La définition que nous apportons ici a pour objectif de compléter l'explication du fonctionnement des coopératives au Bénin.

En revenant au système particulier de gestion, les tontines apparaissent comme une garantie pour le prêt. En effet, chaque membre peut emprunter une partie de la somme qui lui revient au niveau du capital collectif pour financer ses activités. Il a le devoir, par contre, de rembourser sa dette. Lorsque le prêt contracté n'a pas été remboursé, la trésorière remplace la somme prêtée au moment du ramassage de l'argent cotisé pour la tontine.

Les tontines révèlent aussi un aspect de solidarité entre les membres des groupements coopératifs. Dans tout groupement coopératif, on retrouve ce système financier informel qui sert de support aux activités du groupement. Par exemple, pour clôturer les activités annuelles, les membres d'un même groupement organisent des manifestations où l'argent épargné provenant du travail commun est distribué à chaque membre au prorata de ses efforts fournis dans l'année.

De plus, les dirigeants de ces groupements ne bénéficient d'aucune rémunération. C'est surtout l'esprit de solidarité, d'entraide et de fraternité qui caractérise le dynamisme de ces groupements coopératifs. Ces groupements appartiennent aux modèles de développement communautaires.

Au total, voici les différentes formes de solidarité que l'on peut rencontrer dans une coopérative de femmes:

- la solidarité est d'abord morale à cause des engagements pris ensemble: on mange ensemble, on échange ensemble les idées, etc.. Tous les efforts du groupe convergent vers l'unité et cela permet de se socialiser davantage;
- la solidarité est ensuite financière. Les membres d'un même groupement cotisent ensemble. De plus, lorsqu'un événement arrive à l'ensemble des membres du groupe, tous les autres l'assistent et l'aident financièrement pour les dépenses;
- la solidarité est enfin matérielle, car tous les membres d'un groupe coopératif s'entendent pour s'équiper de la même manière jusqu'aux pagnes et aux assiettes;
- la solidarité est très ressentie au sein des groupements. Le nom donné à ces groupements en témoignent. C'est ainsi qu'une coopérative peut être baptisée «union du groupe» ou «entente». D'autres noms garantissent un meilleur avenir aux membres qui intégreront le groupement.

Pour conclure ce paragraphe qui aborde les différents aspects communs entre l'économie solidaire, les groupements coopératifs béninois et le développement local, nous pouvons, à partir de la description faite ci-dessus, affirmer que la solidarité et l'assistance mutuelle sont très présentes dans ces groupements. Ces coopératives représentent de véritables leviers pour l'économie de proximité. Aussi, ces organisations sont territorialisées et socialement significatives pour favoriser le développement local.

Cependant, malgré la vision positive de ces organisations pour le changement, les groupements coopératifs rencontrent plusieurs difficultés.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES GROUPEMENTS FÉMININS AU BÉNIN

LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET MATÉRIELLES

Elles sont prioritaires et engendrent beaucoup d'autres problèmes à l'intérieur des groupements. Elles peuvent se résumer en un manque de moyens, de matériels et de capitaux.

Ainsi, nous pouvons citer comme difficultés l'insuffisance de capital pour accroître le volume des activités économiques, l'inexistence de matériels plus perfectionnés pour le travail, la rareté des matières premières, le manque d'intrants pour les cultures maraîchères (semences, insecticides, engrais). À cela s'ajoutent les difficultés politiques et sociales.

LES DIFFICULTÉS POLITIQUES

Ce problème, très présent dans les groupements, semble être ignoré par l'État. Ainsi, après les problèmes d'ordre économique, il existe de véritables problèmes d'ordre politique qui continuent de nos jours à générer de puissants conflits d'intérêts au sein de ces groupements.

Il s'avère nécessaire de poser le problème coopératif en de nouveaux termes et de revoir les stratégies qui ont été choisies. Sur le terrain, il apparaît clairement que les déclarations d'intention des appareils d'État étaient rarement mises en pratique. En d'autres termes, les responsables politiques formulent des orientations qui ne résultent pas toujours d'une concertation large et approfondie entre les intéressés. Par conséquent, au moment de la mise en application des décisions, les populations se voient le plus souvent contraintes au rôle d'exécutant. Se pose ainsi le problème de l'inadéquation des intérêts de l'appareil d'État avec ceux des populations qui doivent constituer des coopératives.

Qui plus est, dans un esprit du respect des règles traditionnelles dans la communauté, on note parfois des décisions prises par les responsables du groupement qui masquent les luttes d'intérêts de la société. En réalité, ces coopératives apparaissent comme des groupements sans esprit de coopération. Souvent, ce sont des groupements qui ne favorisent que les dirigeants. Il n'existe pas de véritable respect des valeurs démocratiques au sein des groupements.

Sur un autre plan, les difficultés rencontrées par ces coopératives viennent de ce qu'elles génèrent des privilégiés qui les soumettent progressivement à leurs intérêts personnels. Il s'agit ici de la place des dirigeants de ces coopératives féminines parmi les élus locaux. En effet, lorsque l'on visite un groupement villageois, les membres de l'administration (présidente, trésorière, secrétaires) sont souvent les femmes des élus locaux. Les familles ou les autres villageois qui ne bénéficient pas de bonnes relations avec les dirigeants du milieu deviennent automatiquement des marginaux dans les groupements coopératifs.

Ce qui défavorise davantage ces catégories marginales, c'est que les groupements sont de plus en plus utilisés comme un instrument pour le développement local du milieu. Les ONG, les projets et encore l'État passent souvent par ces groupements pour atteindre la population. Il en résulte alors qu'une partie de la population locale se trouve écartée du développement.

D'autres difficultés rencontrés dans ces organisations tiennent au fait qu'elles apparaissent ponctuelles aussi bien dans le temps que dans l'espace. En effet, elles correspondent à l'expression d'une solidarité locale spécifique et non point à une volonté de planification, de satisfaction de besoins à long terme. Elles apparaissent très fragiles et ont peu de crédibilité comme un bon instrument de développement.

Par ailleurs, ces groupements coopératifs représentent toujours un lien tout particulier entre l'homme et son milieu. Ils recouvrent souvent quelque chose de sacré de l'ordre de non-dit explicable par leur fonctionnement.

Enfin, ces groupements n'ont pas été conçus ni aménagés en fonction de techniques et de technologies modernes et avancées. Là se retrouvent encore les plus grandes difficultés à surmonter pour construire davantage le système coopératif.

Au-delà de toutes ces difficultés, nous pensons que ce n'est pas tant l'idée de coopération qui est mauvaise que la façon dont les coopératives sont construites. Ces groupements devraient être soutenus par des méthodes plus structurées et modernes. Par exemple, pour améliorer le statut social de la femme, il ne suffira pas d'un simple échange entre les membres d'un groupe vivant dans un milieu. Il faut des structures plus organisationnelles, des méthodes plus modernes et une ouverture d'esprit.

Force est donc de constater que l'expérience coopérative au Bénin est un grand échec en termes de rentabilité économique. Cependant, si l'on se situe sur le plan de l'impact socio-économique, ces groupements ont créé des prises de conscience dans la population. Il ne dépend donc que de la volonté concertée des populations bénéficiaires et du gouvernement béninois pour développer un esprit véritablement coopératif pour l'intérêt de tous.

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES COOPÉRATIVES AFRICAINES

Selon l'opinion publique, la coopérative est l'âme de la misère, du pauvre et des nécessiteux. À l'opposé, les coopérateurs croient à un mode particulier d'organisation de l'activité économique basé sur des valeurs sociales et sur une idéologie supérieure aux autres modes d'organisation connus.

La coopérative apparaît à cet égard comme une philosophie, un instrument permettant à toute personne de prendre sa destinée en main solidairement avec toute la collectivité, de se réaliser en tant qu'être humain en toute liberté et en toute dignité.

Dans ce champ d'analyse, quel serait le devenir des coopératives en Afrique en général et au Bénin en particulier dans le monde d'aujourd'hui?

Notre analyse reposera sur trois principaux points:

- l'organisation des membres entre eux;
- l'analyse de l'environnement politique et surtout le rôle de l'État;
- la réorganisation des mouvements coopératifs.

L'ORGANISATION DES MEMBRES ENTRE EUX

Nous distinguerons le rôle de la population locale, des encadreurs, et de l'État.

1. On peut considérer que les populations sont tellement dominées par l'indigence ou la misère qu'elles ne peuvent pas prendre en main leur propre destinée en bâtissant des entreprises d'économie sociale comme les coopératives. C'est le cas des pays du Tiers-Monde. À l'opposé, sous d'autres cieux, les gens vivent tellement dans l'opulence et dans l'individualisme qu'ils ne sentent aucune nécessité pour ces organisations. C'est le cas de plusieurs pays occidentaux.

La coopérative est une voie de développement. Que ce développement soit fonction d'un niveau de vie ou d'un niveau de productivité ou encore de conditions socio-culturelles, sa complexité (ses règles, sa gestion) pose des problèmes spécifiques (relations dans le travail, prise de décision) aux membres qui la composent.

Le développement des coopératives est lié étroitement à des conditions sociales et historiques bien déterminées. Normalement, l'organisation villageoise traditionnelle et surtout la structure sociologique africaine, avec ses pratiques et ses valeurs, constitue la meilleure forme d'accueil pour ces coopératives. Or, cela n'a pas été le cas. C'est la conception même de la coopérative qui pose un ensemble de problèmes auxquels sont confrontés les villageois.

2. Nous pensons qu'un effort du gouvernement ou des organismes privés doit être fourni pour éduquer (doter davantage de connaissance) ces populations. Alors, elles pourront exprimer d'une manière pertinente leur besoins et mettre en place des organismes dont la gestion sera plus facile.

Le démarrage et le fonctionnement de ces organisations nécessitent des ressources humaines alliant compétence, expérience, enthousiasme et foi dans l'idéal coopératif qu'il n'est pas possible de trouver localement dans ces communautés. Les cadres formés à ce sujet ont alors un double rôle. Assurer le fonctionnement des coopératives, mais aussi amener le milieu à comprendre les principes coopératifs, à les désirer, les adapter et à les vivre.

Organiser les membres d'une même coopérative, c'est aussi re-dynamiser ces groupements et leur règles de base. C'est aussi revaloriser les liens sociaux et croire au développement par l'entremise de ces organisations. Cela implique la participation plus accentuée des membres dans le développement de la communauté. Alors un travail permanent s'impose avec les membres de la part de l'encadreur qui doit se doter d'une souplesse et d'une capacité à s'adapter à la façon de réfléchir de la population.

À ce sujet, Belloncle (1978) propose la mise en place d'organisations expérimentales, «coopératives essais», dans lesquelles les membres du groupement seraient plus tard des délégués à l'innovation pour d'autres groupes. Ici aussi, une bonne stratégie serait de faciliter un meilleur échange entre les coopératives en difficulté et les coopératives qui ont réussi.

Sur un autre plan, la réorganisation des coopératives est un problème local lié au contexte international. Il s'agit de la mobilisation des ressources locales face à la mondialisation; un grand enjeu pour le développement de l'Afrique en général et des pays du Tiers-Monde en particulier.

À ce sujet, la mondialisation des économies est un acquis qui nous fait toucher du doigt la nécessité de progresser. La position de la Banque mondiale (principal bailleur de fonds dans les économies du Tiers-Monde) est symptomatique à cette vision. Elle affiche le libéralisme le plus doctrinaire, mais en même temps, pour être crédible, elle se fixe comme objectif la lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, la recherche de la compétitivité des pays du Tiers-Monde est surtout justifiée par la nécessité de peser dans les rapports de forces internationaux. L'État doit alors jouer un rôle très important dans les économies territorialisées, surtout en Afrique où ce problème se pose avec acuité. Les économies africaines sont encore des économies de subsistance largement basées sur l'agriculture. De plus, la population globale est fortement rurale (deux tiers de la population africaine vit dans les milieux ruraux: *Rapport du PNUD*, 1996). La responsabilité revient aux membres, mais aussi en partie à l'État. La position de Roustang (1996, p. 77) paraît pertinente à ce sujet: «partir des territoires ruraux et des attentes de la société à leur égard pour définir une politique de développement». Cette politique devra alors se baser sur un consensus, un compromis entre différentes couches de la population. Le rôle de l'État apparaît primordial dans cette orientation. Nous le décrirons davantage dans le paragraphe qui suit.

L'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SURTOUT DU RÔLE DE L'ÉTAT

Depuis les indépendances en Afrique, l'État a appuyé les ressources nécessaires au démarrage des coopératives. C'est le cas du Bénin, du Sénégal, du Niger, de la Tanzanie et d'autres encore.

Aujourd'hui, les coopératives africaines servent en majorité à produire des cultures de rentes contrôlées et achetées par l'État. Devant cette situation, les paysans se sentent toujours dans une position «d'assistés sociaux» par rapport à l'État et à leur propre développement.

1. L'État doit repenser son rôle par rapport aux coopératives en créant des modèles plus autonomes et davantage reliées aux structures économiques générales. Par exemple, le comportement coopératif devrait être enseigné lors des formations coopératives aux populations locales.
2. Nous pensons qu'un mode de décentralisation et de démocratisation des institutions de développement rural devrait être approfondi. Mais comment le faire?

Notre conviction est que ce problème est d'abord politique dans la mesure où ce sont les finalités d'une société qui sont en cause. Il faut donc une nouvelle approche des problèmes de développement où les priorités idéologiques laisseront le pas à l'esprit d'une politique économique, technologique et sociale. À cela, il faut associer l'efficacité, l'impact des effets réels des projets et des organisations dans les milieux et enfin la volonté concrète d'action. Le succès de ces points conditionne l'équilibre entre villes et campagne de nos sociétés tiers mondistes et vraisemblablement leur survie à long terme.

Le rôle des femmes dans ce type de développement est capital. Gosselin (1980) propose que l'État «étende le secteur coopératif à une autre division du travail entre les sexes afin d'accepter partout le travail féminin».

LA RÉORGANISATION DES MOUVEMENTS COOPÉRATIFS

Les difficultés et les déboires que les coopératives ont enregistré dans leur implantation un peu partout en Afrique ont jeté un discrédit certain sur la formule coopérative. La confiance actuelle que les populations manifestent à l'endroit de ces organisations peut être lourde de signification. C'est pourquoi, pour gagner leur crédibilité, les coopératives africaines doivent s'intégrer davantage à l'alliance coopérative internationale et aux différents organismes oeuvrant dans ce but. L'inter-coopération doit être développée.

Cela favoriserait certainement l'intervention des coopératives formées dans les pays industrialisés pour échanger avec les coopératives africaines, mais il faut vite nuancer cette approche, car l'impact de l'intervention est fonction de l'idéologie du pays, des attitudes, de l'action des intervenants, de la modalité des actions. Les bénéficiaires devront être associés à toutes les étapes du projet et verbaliser la nature de l'aide dont elles ont besoin.

Sur le plan africain, une organisation générale serait nécessaire pour le développement des coopératives. Ces coopératives africaines doivent définir leur authenticité propre de développement à travers la mise en commun d'information, de contacts et de services.

Raymond Louis, fonctionnaire au Bureau international du travail (BIT) propose un modèle de coopération africain. Selon lui, il faudra:

1. employer des techniques avancées. Nous pensons à ce sujet que l'état de développement des pays africains ne laisse aucun doute sur leur incapacité. L'aide extérieure soulignée dans le paragraphe précédent trouve sa place ici, surtout au niveau de l'informatique;

- 2- se pencher sur la comptabilité coopérative. Une comptabilité spécifique rendrait davantage compte de la nature des structures coopératives et de leur activités personnelles;
3. se mettre en accord sur les mots pour faciliter leur emploi à tous les membres du groupements. Ce problème peut être résolu par l'éducation, comme nous l'avions annoncé plus haut;
4. faciliter la recherche-action et le modèle d'universités coopératives internationales prônées par Desroche. À ce niveau, des initiatives ont été prises en Afrique et spécialement au Bénin pour des écoles de ce genre, mais elles soulèvent aujourd'hui de nombreux autres problèmes comme celui du financement, du nombre peu élevé d'étudiants et des problèmes de marché de travail pour ceux qui y sont formés.

Enfin, Louis propose le respect du pluralisme et l'éducation de l'idée coopérative dans les écoles. À ce point, le respect du pluralisme doit aussi se faire au niveau des sexes et des autres particularités telles que l'âge, etc.

Ces coopératives ne doivent pas être extérieures à celles existantes, mais au contraire constituer une continuation et une réorganisation des anciennes. Nous pensons que ces organisations devraient se transformer vers d'autres formes de coopératives plus modernes par leur modes de production, par la qualité du produit fabriqué et par l'organisation au sein du groupement. Il est certain que les formes traditionnelles pourraient servir de ferment pour les nouvelles. Cependant, il faudra d'autres formes de solidarités modernes pour soutenir ces coopératives (réseaux d'Internet, informatique, etc.)

Au terme de ce travail, l'expérience montre que les coopératives ne sont pas la panacée des solutions pour l'Afrique, mais une des moins mauvaises alternatives dans la conjoncture actuelle. À condition de rénover les principes en tenant compte des réalités africaines, nous pouvons reconsidérer les coopératives comme un des modèles pour le développement communautaire en Afrique. Cette nouvelle orientation que pourrait prendre l'Afrique tiendra compte des inconvénients et des faiblesses des systèmes politiques qui ont échoué dans ce domaine. Nous réussirons alors dans ce marasme économique en ayant confiance à nos propres stratégies.

NOTES

- 1 Cité par M. Fortier et L. Boivin, *Économie sociale: l'avenir d'une illusion*.
- 2 Voir les différentes formes en annexe.
- 3 Les tontines sont des associations où les membres versent des contributions régulières à un fonds commun qui est attribué successivement à chaque membre.

BIBLIOGRAPHIE

- ABATI, I. (1996), *Structures d'auto-promotion agricole et dynamisation de la coopérative du périmètre irrigué d'Ibohamane*, Cotonou, ISPEC, 123 p.
- AMIN, S. (1997), *Critique de l'air du temps. Le cent cinquantième anniversaire du manifeste communiste*, L'Harmattan, 140 p.
- BELLONCLE, G. (1962), *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique saharienne*, Paris, Édition Karthala, 169 p.
- BELLONCLE, G. (1978), *Coopératives et développement en Afrique noire Sahélienne*, collection du CEDEC, 418 p.
- CENTRE DE DÉVELOPPEMENT EN ÉCONOMIE COOPÉRATIVE (CDEC) (1997), *Les coopératives en Afrique. Les coopératives et l'État. L'assistance technique le nouveau modèle*, 52 p.
- CHEAKA, A.T. (1993), *Histoire et doctrine coopérative en Afrique*, Cotonou, 25 p.
- FAVREAU, L. et al. (1996), *Développement économique communautaire: économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, 230 p.
- FORTIER, M et L. BOIVIN (1998), *Économie sociale: l'avenir d'une illusion*, Fides.
- GENTIL, D. (1979), *Pratiques coopératives en Afrique de l'Ouest*, Paris, Édition UCI/Harmattan, 269 p.
- GENTIL, D. (1986), *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest*, Paris, Édition UCI/Harmattan, 269 p.
- GOSSELIN, G. (1980), *L'Afrique désenchantée. Sociétés et stratégies de transition en Afrique tropicale*, vol. 1, Édition Anthropos.
- GOSSELIN, G. (1980), *L'Afrique désenchantée: théorie et politiques du développement*, vol. 2, Édition Anthropos, 347 p.
- KAMDEM, E. (1995), *Cours sur la relation État-Coopératives*, Cotonou, ISPEC.
- KAMDEM, H. (1990), «Temps et travail en Afrique», in *L'individu dans l'organisation: les dimensions oubliées*, Presses de l'Université Laval, Éditions Eska, pp. 231-253.
- MAHEU, L. et A. SALES (1991), *La recomposition du politique. Politique et Économie. Tendances actuelles*, L'Harmattan, Presses de l'Université de Montréal, 321 p.
- MICHAÏLOF, S. (1987), *Les apprentis sorciers du développement. Mythes technocratiques face à la pauvreté rurale*, Economica, deuxième édition.
- MOUKOIN, M. (1996), *Étude d'identification des facteurs susceptibles d'inciter, de renforcer et de consolider les groupements de femmes en République de Bénin*, 74 p.
- MUNKER, H. (1993), *Guide pour la gestion appropriée des coopératives de petits exploitants agricoles en Afrique francophone*, Bonn, Imprimerie Schrotter, 215 p.

ROUSTANG, G. *et al.* (1996), *Vers un nouveau contrat social*, Desclée de Brouwer, 186 p.

VIENNEY, C. (1994), *L'économie sociale*, Le Découverte, 125 p.

ANNEXE

Les premières formes modernes de coopératives étaient des Sociétés indigènes de prévoyance et de secours (SMP). Elles constituaient des organisations de transformations et d'expérimentations, surtout en Afrique francophone. C'était aussi le cas au Bénin dénommé Dahomey jusqu'en 1990. Dans leur évolution, ces premières coopératives sont devenues des Sociétés mutuelles de production rurale (SMPR), puis des Sociétés mutuelles de développement rural au (SMDR).

En réalité, ces différentes structures mises en place par l'administration coloniale n'ont rien de coopératif puisqu'elles ne reposaient pas sur les principes cardinaux de coopératisme. Il y avait un manque de volontariat et surtout un vide dans le contrôle démocratique. Raymond (1997) les qualifiaient de mutualistes. Hunker *et al.* (1993) qualifiaient les coopératives, avant les indépendances, de simples créations de l'administration coloniale pour exécuter des plans et mettre en place des infrastructures.

LA TONTINE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE: QUELLES PASSERELLES?

Adamou ALIDOU
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

Économie sociale, économie solidaire, économie informelle, économie parallèle, manifestement les concepts abondent pour illustrer l'existence et la pertinence d'autres formes d'économies distinctes de l'économie marchande classique. Elles sont distinctes par leurs principes, leurs fonctionnements et leurs finalités. Si l'économie de marché a assuré la croissance économique et soutenu l'industrialisation et l'urbanisation, elle a par contre conduit à la crise de l'emploi et à l'appauvrissement progressif de certaines couches sociales, induit la perte de solidarité et le relâchement des liens sociaux. La crise économique et financière qui secoue l'ensemble des pays de la planète, couplée au désengagement progressif des États, fait peser de graves menaces sur les populations et sur les communautés. En réaction à cette situation, et comme pour refuser la fatalité et l'irresponsabilité, les individus, isolément ou collectivement, se mettent ensemble, main dans la main, pour retrouver une nouvelle manière de gestion des problèmes sociaux auxquels ils sont quotidiennement confrontés.

L'économie sociale dans le Nord et le système tontinier de l'économie informelle dans le Sud apparaissent aujourd'hui comme des réalités (loin de la marginalité) avec lesquelles il faut composer dans la gestion de la nouvelle question sociale. Quelle est leur pertinence sociale et économique? Quels sont leurs modes de fonctionnement et leurs principes? Constituent-ils vraiment de nouvelles alternatives pour résoudre certains problèmes? Quels aspects les rapprochent ou les éloignent? Voilà quelques questions qui nous préoccupent dans cet essai.

Pour répondre à ces questions, nous allons porter la discussion en cinq points:

- la problématique veut illustrer la dialectique sous-jacente à l'émergence du nouveau discours autour de l'économie sociale et de l'économie informelle;
- la présentation de l'économie sociale;
- la présentation du système tontinier;
- la recherche de passerelles entre l'économie sociale et le système tontinier;
- quelques observations sur l'économie sociale en Afrique.

PROBLÉMATIQUE

L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Je commencerai par crier très fort «gloire à l'économie de marché» pour rester dans le flux qui emporte ce colloque puisque du thème interrogatif et prudent «l'économie du marché peut-elle sauver le Tiers-Monde?», on

est arrivé à l'économie de marché: transfert et diffusion, ce qui signifie clairement une dynamique magnifiée ou du moins acceptée comme salvatrice. Il est vrai qu'il faudrait, en 1991, un sérieux esprit de contradiction pour refuser l'économie de marché et défendre les économies planifiées, étatisées, collectivistes, coopératives, toutes structures qui semble-t-il, ont fait les preuves de leur inefficacité et perversité, qu'il s'agisse de l'Europe de l'Est ou du Tiers-Monde. (Gallais, 1993, p. 9)

Ces propos sont tenus par un imminent professeur, Jean Gallais, de l'Université de Paris-Sorbonne lors du colloque international tenu en 1991 à Rouen, sous le thème: *L'économie de marché et le Tiers-Monde*.

L'auteur engage ici un vieux débat, qui ne fait pas l'objet de cet essai, mais qui nous aide à apprécier la dialectique sous-jacente au rapport de l'économique au social. Le marché serait-il vraiment une avenue salvatrice? Qu'est ce qui explique la pauvreté et la misère dans le Sud? Pourquoi la crise de l'emploi persiste-t-elle dans le Nord? Pourquoi les crises sociales et l'insécurité sont-elles monnaies courantes dans le monde entier? Ces interrogations semblent nous indiquer que le marché, dont notre professeur fait l'éloge, n'a pas tout réglé. Alors, existe-t-il d'autres voies alternatives? Si oui, sous quelles formes et avec quelles fonctions? La question sera abordée dans cet essai.

On peut définir l'économie de marché comme l'économie dans laquelle la loi de l'offre et de la demande, associée au libre jeu de l'entreprise, commande les mécanismes économiques. Admettant cette définition,

on peut affirmer que l'économie de marché est unanimement pratiquée en Afrique noire, quelles que soient les idéologies officielles affichées. Par contre, ce serait grave illusion que d'assimiler à démocratie tout système économique au sein duquel initiative et créativité se donnent libre cours. On pourrait même soutenir sans paradoxe que c'est en réponse à l'interventionnisme des régimes autoritaires, à l'inefficacité et à la corruption de leurs appareils, aux pénuries engendrées par leurs méthodes bureaucratiques et policières que se sont développées les stratégies économiques les plus audacieuses, révélée la pérennité ou la renaissance des réseaux marchands les plus ramifiés, épanouies les innovations les plus créatrices. (Pelissier, 1998, p. 17)

Pelissier a peut être raison, car les mécanismes du marché africain le rapprochent beaucoup du modèle d'économie libérale d'un côté, alors que de l'autre les régimes politiques n'ont brillé que par la «dictature» et la corruption.

Or pour Rey,

l'économie de marché comme mode de régulation permettant un équilibre général est fondée sur le fait d'un échange volontaire et sur l'existence de possibilités d'échange de substitution. Si la possibilité en liquidité conditionne l'origine des transactions et si ce pluralisme des prix et des variétés de qualité qui permettent une offre personnalisée induisent ou non substituabilité des produits, le système d'échange informel ne répond plus aux hypothèses théoriques de l'économie de

marché. De même, la mobilité intersectorielle et la pluriactivité des unités informelles invalident la relation théorique qui relie le volume de l'offre au niveau des prix. Ainsi, la progression du prix d'un produit n'entraîne pas nécessairement un accroissement de son offre, mais peut au contraire favoriser une diversification des productions (Rey, 1993, p. 145)

Rey non plus n'a pas tort. Manifestement, il existe un problème. Le problème est que l'analyse de l'économie africaine doit se faire à deux niveaux différents par leur échelle et différents par leur logique. En effet, depuis ces dernières années, marqués par le phénomène de la mondialisation et les politiques d'ajustement structurel, beaucoup de pays africains ont opté pour un libéralisme économique. Les études macro-économiques en témoignent. Cette vision macro du phénomène donnera raison à Pelissier. Mais, comme l'analyse macro ne traduit pas toute la réalité, il faut procéder à une analyse micro et, dans ce cas, la thèse de Rey se vérifie. En effet, à cette échelle micro, les mécanismes de cette économie échappent aux règles et aux principes de l'économie de marché.

Par ailleurs, le marché n'existe pas en dehors d'un cadre social, et ce cadre social n'existe pas dans un vide institutionnel. Car, «si l'économie est encadrée dans le social, c'est dans le social qu'il faudra rechercher le mobile des comportements économiques, la dynamique des processus économiques et leur validation» (Lespès, 1990, p. 326). Ainsi, au pouvoir du marché va se dresser le pouvoir institutionnel représenté par l'État. Or, l'État, dans sa forme traditionnelle, a eu trois fonctions: une fonction politique et administrative, une fonction sociale et une fonction économique (Maldague, 1992, p. 11). Ainsi, depuis Keynes, l'État allait jouer un rôle central dans l'articulation de ses différentes fonctions en mettant en place des mécanismes de régulation pour corriger ou prévenir les déséquilibres créés par le marché. L'idée de Keynes, interprétée par Batifoulier (1985), est que le déséquilibre de l'économie ou le sous-emploi serait la règle et le plein emploi l'exception, si l'on ne fait rien, et c'est pourquoi l'État doit intervenir pour corriger les défaillances du marché.

Les États, forts de la théorie du plein emploi prôné par Keynes, ont eu une attitude très interventionniste. En règle générale, depuis la deuxième guerre jusqu'au début des années 70 (Robert, 1978; Desrosiers, 1988; Proulx, 1997). Au Québec, cette époque a été marquée par la mise en place d'un vaste programme de construction institutionnelle et physique du pays à travers notamment la réalisation de grandes infrastructures économiques et sociales (Proulx, 1997).

Mais, la crise économique et financière des années 70-80 va considérablement modifier le climat socio-politique dans plusieurs pays. On parle de crise de l'État-nation, on parle de désengagement de l'État, du retrait de l'État-providence. C'est à la faveur de cette situation de crise que de nouvelles formes d'organisations sociales vont se constituer et se développer pour «répondre à des besoins qui n'étaient pas [ou mal] satisfaits par les entreprises capitalistes ou par l'État, notamment dans le domaine de la protection sociale, des services sanitaires et sociaux, des services d'assurance, des services de bancaires et financiers» (Vienney, 1994).

Et pour cause, car l'augmentation de la pauvreté, tant urbaine que rurale, la désarticulation de l'économie officielle, le désengagement lié et l'inefficacité des États plus que jamais acculés par la récession économique, la volonté de réduire les risques sociaux

ont eu pour conséquence l'émergence et le renforcement d'un système alternatif de gestion des problèmes économiques: l'économie sociale au Nord et l'économie informelle au Sud.

L'ÉCONOMIE INFORMELLE

La problématique de l'économie informelle, longtemps évacuée des préoccupations des chercheurs et des institutions de développement, est revenue en force depuis ces dernières années, devant la persistance du phénomène qui s'est socialement imposé et économiquement affirmé. On avait commencé à s'interroger pour savoir de quoi ils vivent (Lautier, 1994, p. 3) face au constat que les industries et le secteur public ont créé de moins en moins d'emplois et que les allocations de chômage sont quasi inexistantes.

Et pourtant ils survivent: c'est donc qu'ils se débrouillent le plus souvent en dehors des lois et du fisc: vendeurs ambulants, ateliers des arrières cours, cireurs de chaussures... d'innombrables activités qui constituent l'autre face du sous-développement. Pour tout cela il fallait bien un nom, et depuis 1972, c'est informel qui s'est imposé. (*Idem.*)

C'est à Keith Hart, qu'on a attribué pour la première fois l'emploi de l'adjectif informel en 1971, dans une étude réalisée sur les opportunités de revenus au Ghana. Alors que Hart axait son analyse sur le revenu informel au niveau du ménage, le BIT va reprendre le même concept, mais cette fois analysé au niveau d'un secteur de regroupement d'unités de production (Labatut, 1989, p. 73).

Toujours selon Lautier, on peut distinguer deux époques de la vision de l'économie informelle. Une première époque jusqu'aux alentours de 1985, où l'on voyait le lien de développement de stratégie de survie et une seconde époque, à partir de 1986, où devant la catastrophe sociale à laquelle mène l'ajustement structurel, on fait de l'informel le lien de la solution à tous les problèmes sociaux.

L'économie informelle est une notion très large et polysémique (Willard en a identifié plus de 20 appellations) qui, par la force des choses, s'est imposée comme axe de recherche, tant aux chercheurs qu'aux institutions de développement.

Les caractéristiques souvent confiées au système d'échange informel proviendraient de son adaptation à l'atomicité de l'offre et faible revenu de la demande. Ainsi Mettelin [1985] définit le marché informel par la fluctuation de la demande, le faible pouvoir d'achat de la clientèle, presque exclusivement locale, et par sa dimension très réduite et restreinte aux personnes privées. (Rey, 94, p. 143)

Les pratiques de l'économie informelle sont variées et diversifiées. Des activités simples et individuelles aux sociétés commerciales et industrielles, il existe une panoplie de branches d'activités très répandues de telle façon que le secteur ne peut plus être perçu comme marginal. Tel que soutenu par Pelissier (1993, p. 19),

Il est incontestable que l'économie dite informelle joue un rôle désormais essentiel, tant dans le secteur productif que dans celui des échanges, dans la vie quotidienne et parfois la survie des populations africaines, en particulier des populations urbaines. Or, il est important de souligner que cette économie informelle n'est pas marginalement parasitaire mais qu'elle répond au contraire, par la plupart de ses activités, à la demande des consommateurs, à des besoins solvables, aux carences, aux insuffisances ou à l'inadaptation de l'appareil productif ou distributif.

Lautier, quant à lui, pense que l'économie informelle apparaît dès lors comme une conséquence de l'incapacité des États des pays en développement: «L'économie parallèle est une conséquence des rigidités de la planification, du caractère bureaucratique de la gestion, sinon du caractère artificiel de pénuries provoquées pour pouvoir laisser place à des phénomènes corruptifs» (1994, p. 3).

L'ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis les années 80, le concept d'économie sociale fera un retour en force pour désigner l'ensemble constitué par ces organisations que sont «les coopératives, les mutuelles et les associations» (Vienney, 1994). Cependant, le concept d'économie sociale serait plus ancien. En effet «le Palais de l'économie sociale de l'Exposition universelle de 1900 à Paris est la cinquième et dernière manifestation qui, au XIX^e siècle, utilise cette expression» (Vienney, p. 78). Mais Jacques Defourny pense, quant à lui, que la genèse de l'économie sociale se confond largement avec une quête séculaire de la liberté d'association. «Des corporations et des fonds de secours collectifs existaient déjà dans l'Égypte des Pharaons» (1992, p. 2).

Le concept d'économie sociale se compose de deux termes: économie et sociale. Tous deux ont un contenu sémantique variable et un usage plutôt polysémique puisque chaque auteur donne sa propre définition en fonction de ses propres représentations et de ses intérêts. Or, toute économie fonctionne selon les règles sociales, nous dit Vienney (1994, p. 72). L'auteur soutient qu'il ne s'agit pas d'un pléonisme, car l'économie sociale, par ses règles de fonctionnement, se distingue clairement de l'économie classique telle que définie au XIX^e siècle. Pourtant, Defourny soutient qu'à la limite, tout ce qui, dans l'économie, a une dimension sociale, et tout ce qui est économique dans le social, pourrait ainsi être qualifié d'économie sociale (1992, p. 4). Nous pensons que cette définition de l'économie sociale est trop large et peu opérationnelle puisqu'elle évacue la personnalité organisationnelle et associative que revêtent les organismes d'économie sociale. Supposons que la multinationale Alcan décide, pour des raisons sociales, de dégager une enveloppe financière pour la construction d'une garderie. Alcan a une finalité avant tout économique, et la construction de la garderie une finalité sociale. Cette opération peut-elle être qualifiée d'économie sociale? Le débat est ouvert.

La définition de l'économie sociale peut être appréhendée sous quatre angles qui permettent de la distinguer de l'économie marchande, de l'économie publique, de l'économie informelle et de l'économie domestique (Secrétariat au développement des régions, 1998, p. 18):

1. à partir des composantes: coopératives, organismes à buts non lucratifs et mutuelles;
2. à partir des règles de fonctionnement de ses composantes: égalité des personnes, fonctionnement démocratique;
3. à partir des valeurs qui y sont défendues: solidarité, décision démocratique et primauté des personnes dans la répartition des revenus, autonomie de gestion;
4. à partir de la dynamique des acteurs et des formes économiques.

La définition de l'économie sociale selon ses composantes, permet d'illustrer les interfaces qu'elle partage avec les autres secteurs; public, privé et syndical.

Au Québec, et suite aux travaux du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, une définition officielle de l'économie sociale a été adoptée par le gouvernement et admise par les partenaires du marché de travail (IFDEC, 1997, p. 42):

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition: «économie» renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective; «sociale» réfère à rentabilité sociale, et non purement économique des activités. Et cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et des initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et de bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés. (IFDEC, 1997, p. 42).

En Belgique, le Conseil wallon de l'économie sociale a retenu quatre principes de fonctionnement pour les organismes d'économie sociale (Defourny, 1997, p. 5):

1. finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit;
2. autonomie de gestion;
3. processus de décision démocratique;
4. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition du capital

Selon le Secrétariat au développement des régions (1998, p. 18), les organismes du domaine de l'économie sociale sont régis par les principes et règles suivants:

1. le bien commun: l'organisme d'économie sociale a pour finalité de produire des biens et des services à ses membres ou à la collectivité;
2. l'autonomie de gestion: l'organisme a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
3. la démocratie: l'organisme intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les travailleurs;
4. la primauté de la personne: l'organisme défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus;
5. le principe de participation: l'organisme fonde ses activités sur le principe de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Cependant, il faut distinguer l'économie sociale historique de la nouvelle économie sociale. Dans l'économie sociale historique, les principaux organismes sont traditionnellement constitués des coopératives et des mutuelle. Au Québec, les premières entreprises datent du XIX^e siècle et sont formées de «sociétés d'entraide et les mutuelles d'assurances, mises sur pied en milieu ouvrier pour garantir des secours temporaires en cas de maladies ou d'infirmité ou payer les frais funéraires des défunts» (IFDEC, 1998, p. 37). La nouvelle économie sociale naîtra à partir des années 60-70, principalement autour du mouvement populaire et communautaire (*idem.*, p. 39). Elle se présente comme une avenue possible pour répondre à de nouveaux types de problèmes sociaux liés à la crise de l'emploi, à l'appauvrissement progressif, au relâchement des liens sociaux, à la perte de la solidarité, à l'insécurité et à l'affaiblissement du poids politique. Elle se caractérise par:

- le développement de nouveaux services de proximité;
- l'apparition d'un nouveau type de partenariat financier dans les sources des capitaux (publics, privés);
- la préoccupation pour le développement local par un redéploiement des pouvoirs au niveau local (entretien personnel avec Carol Saucier, 25 février 1998).

L'émergence de plusieurs organismes sans but lucratif (OSBL) qui opèrent dans divers domaines témoignent du dynamisme de cette nouvelle économie sociale. Ces organismes offrent divers services: aide aux personnes en difficultés, soutien aux responsabilités parentales, aide aux travaux domestiques. Ils interviennent également pour la protection de l'environnement, pour l'insertion sociale et la sécurité personnelle et publique (Secrétariat au développement des régions, 1998, p. 19).

LA TONTINE

DÉFINITION DE LA TONTINE

La tontine est devenue un phénomène très courant qui se pratique à l'échelle des cinq continents, indépendamment de son appellation, de son fonctionnement et de son organisation. Pratique aussi vieille que les peuples, la littérature ne semble pas unanime sur une période approximative de l'apparition du phénomène et sur une définition exhaustive. Selon Lelart, c'est Bouma (1977) qui proposa pour la première fois, en 1977, un nom scientifique à la tontine. «Les tontines sont des associations regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de tout un chacun, et cela à tour de rôle».

De cette définition, il ressort quelques remarques essentielles. La première remarque que laisse constater la définition est que la tontine est une association dont le fondement se base d'abord et avant tout sur les habitudes communautaires de la société traditionnelle. Dans la société traditionnelle africaine, la famille, le clan représentent et symbolisent la base de la sécurité de l'individu y compris sa sécurité financière. L'émergence des premières formes de tontine dans le milieu familial ou clanique (Sanou, 1990, p. 3), illustre bien ce sentiment de recours aux gens proches pour magnifier non seulement la sécurité mais aussi la solidarité.

En deuxième remarque, on constate que la tontine peut s'étendre au-delà de la sphère familiale et clanique pour intégrer les voisins, les amis, les individus de même catégorie socio-professionnelle, les collaborateurs de service, etc. Les pratiques tontinières dans les services publics (ministères, écoles, hôpitaux ...) et privés (usines, commerces, pharmacies ...) dans le cas du Niger, expliquent bien cette tendance. Or, cet aspect s'avère très important et intéressant dès lors qu'il va constituer un facteur majeur du dynamisme des tontines appelées à étendre leurs attributions et à améliorer leurs fonctionnements et leurs organisations.

TYPLOGIE DE LA TONTINE

Tontine mutuelle

La tontine mutuelle semble la plus répandue des formes de tontines (Kiari, 1992, p. 31). Sous sa forme la plus simple, le principe de son fonctionnement est le suivant. Un certain nombre de personnes se retrouvent un même nombre de fois pour déposer chacun une somme d'argent fixée, la mise. L'un d'eux, désigné chaque fois – à chaque tour – par le sort ou par le président qui apprécie le besoin de chacun, va lever l'ensemble des mises (Lelart, 1991, p. 3). Dans ce type de tontine, la levée bénéficie à chacun des sociétaires de la tontine selon un ordre pré-établi, mais révisable de commun accord entre les membres. La tontine mutuelle se présente sous différentes modalités:

- tontine mutuelle simple;
- tontine mutuelle avec une caisse de prêts alimentés par les versements dont le montant est laissé à la discrétion de chaque sociétaire. La somme ainsi collectée peut être prêtée avec ou sans intérêt;
- tontine mutuelle avec une caisse de secours, alimentée par les versements obligatoires; la somme collectée est utilisée pour venir en aide au sociétaire dans le besoin (frais de cérémonie) (*idem*).

Tontine financière

Elle se ramène à un faisceau de créance et de dette mutuelle: les participants se prêtent et s'empruntent leur mise à chaque tour, les uns deviennent créanciers, les autres débiteurs, et la position de chacun se modifie à tour de rôle jusqu'à ce que, à la fin du cycle, chacun revienne au point de départ (Lelart, 1991, p. 5). Dans ce type de tontine, l'ordre des levées est mis aux enchères, ce qui apparente son fonctionnement à celui d'un marché monétaire (Kiari, 1992, p. 32)

Tontine commerciale

Comme son nom l'indique, ce type de tontine a une vocation lucrative. Elle est administrée par un gérant qui recueille les cotisations et consent les prêts, moyennant une commission.

RÔLE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA TONTINE

Comme phénomène social, la force de la tontine repose sur le besoin et la volonté d'une épargne motivée au sein d'un groupe. Deux raisons principales motivent les individus à l'adhésion à une tontine (Jean; Sanou, 1990): l'une sociale et l'autre économique.

Raison sociale de la tontine

Comme défini plus haut, la tontine regroupe des individus qui, de commun accord, décident de se regrouper pour créer les conditions d'appropriation d'un certain nombre de biens ou de services qui leur sont inaccessibles individuellement. Comme on le dit couramment, l'union fait la force. Le groupe constitué devient la référence et la règle et chaque individu est tenu de s'y rattacher au risque d'avoir à porter le désaveu des siens (Sanou, 1990). La règle de la tontine cautionne la primauté du groupe sur l'individu, l'intérêt général sur le particulier. Néanmoins, constate Dez (1970), «l'affirmation de la personnalité ne pouvait se faire qu'à travers le groupe dont la dynamique interne déterminait souvent son ascension sociale». Le besoin de sécurité face aux différents risques sociaux a rendu nécessaire le recours à la tontine qui passe pour ainsi dire être un puissant moyen de couverture sociale. C'est l'exemple type de la tontine agricole, comme l'a remarqué Nzisabira:

En définitive, il me semble que la tontine de travail agricole ne constitue pas une épargne-travail réelle comme le cas d'une tontine de construction de logement. Son intérêt majeur me paraît plutôt psychologique et/ou social. Les membres de telles tontines sont persuadés, en effet, que cultiver en commun fait avancer les travaux des champs. Mais en réalité, rien ne permet a priori de soutenir que le rendement moyen d'un travailleur en tontine au cours d'une saison agricole est supérieur à celui d'un travailleur hors tontine. Si l'on admet donc que le rendement moyen d'un travailleur en tontine est égal à celui d'un travailleur hors tontine, c'est alors du côté des rapports sociaux entre membres qu'il faut rechercher l'avantage décisif de l'échange du travail agricole. D'une part, un membre malade, même s'il n'arrive pas à fournir de remplaçant pour maintenir à niveau le volume de mains d'œuvre, continue de bénéficier normalement en son absence du travail de tous les autres membres aux tours qui ont été prescrits. Sous cet angle, la tontine agricole apparaît donc comme une judicieuse assurance-maladie pour les agriculteurs (1991, p. 7).

L'observation de Nzisabira est logique et pertinente, mais reste insuffisante à notre avis pour expliquer pourquoi, selon lui, la tontine agricole ne constitue pas une épargne-travail réelle. En effet, lorsqu'on analyse les systèmes de production agricole traditionnel dans ce qu'ils ont de plus fragile, lorsqu'on apprécie le caractère rudimentaire des outils de production et lorsqu'on regarde l'extrême faiblesse de la force productive, un renfort en main-d'œuvre par tontine peut valablement constituer une épargne-temps. La motivation du travail en groupe pourra augmenter substantiellement le rendement de travail. En effet, les tontines agricoles, telles que nous les avons observées au Niger, sont des occasions uniques pour les villageois de dévoiler certaine dextérité, certaines prouesses puisqu'elles constituent des occasions de compétition qui visent à identifier le

plus rapide, le plus habile, ce qui confère une certaine vertu sociale dans la famille, dans le clan ou même dans le village. Enfin, il faut rappeler que la rareté des pluies et du fait de la courte durée de la saison des pluies, beaucoup de paysans ont compris la nécessité de commencer les travaux champêtres très tôt puisque le plus tôt vous commencez, le plus tôt vous libérez les plantations des mauvaises herbes et plus vous espérerez une bonne récolte. Il appert donc qu'au-delà de l'aspect psychologique et social, il faut voir dans la tontine agricole une possibilité d'amélioration du rendement.

Rôle économique de la tontine

Les tontines d'épargne d'argent donnent à chacun des membres la possibilité d'accéder à un certain volume de ressources monétaires ne pouvant être atteint individuellement. Ainsi, «le rôle essentiel de la tontine consiste en une mobilisation périodique d'une épargne (en argent, en travail, en nature), accompagnée simultanément d'une distribution rotative de cette épargne» (Nzisabira, 1991, p. 50).

FONCTIONNEMENT DES TONTINES

Les tontines d'argent fonctionnent en cycle et ont une certaine continuité. Le cycle va du moment du premier versement à celui du dernier versement. Après un cycle, la tontine pourra continuer, mais la plupart du temps avec de nouveaux membres. De telles substitutions interviennent lorsque certains membres demandent pour le nouveau cycle d'engager une mise plus élevée; alors, ceux qui s'estiment incapables de tenir le coup quittent la tontine pour intégrer ou en créer une autre à la mesure de leur bourse.

En dehors du cahier des tours et des versements, les tontines sont généralement encore dépourvues de règlements écrits. Leur système, cependant, n'en est pas moins contractuel; la régularité des versements des montants convenus est rigoureusement surveillé par tous (Nzisabira, 1991, p. 5). L'absence de règlement écrit est propre à la société traditionnelle africaine, une société de tradition orale, où la parole donnée devient engagement et où manquer à sa parole trahit la personnalité et ternit l'image et l'honneur de la famille, du clan, ou de toute l'ethnie. Un tel comportement au respect de la parole se retrouve dans tous les aspects de la vie sociale.

Par ailleurs, cette absence de règlement écrit ne signifie point absence de règles de fonctionnement. Au contraire le système tontinier a bel et bien un règlement à la fois souple et exigeant. En effet, il existe une date d'échéance pour chaque paiement. Trois cas de schémas peuvent alors se présenter: le sociétaire paie à terme échu, ou en avance, ou en retard. Le premier schéma où le sociétaire paie à terme échu est le cas idéal exempt de tout litige. Le deuxième cas de figure où il effectue son versement en avance est un cas souhaitable. En effet, quiconque désire effectuer un versement anticipé (par crainte d'affecter l'argent à autre chose) peut remettre directement son argent, et cela sans aucune formalité, le montant dû au bénéficiaire du tour suivant. Ce dernier doit annoncer en réunion avoir reçu la cotisation de cette personne. Mais il semble que le paiement en avance soit plutôt rare et se pratique entre membres de très haute estime réciproque, car si le bénéficiaire venait à nier l'encaissement, la tontine serait incapable de régler le différend avec pertinence (Nzisabira, 1991).

Par contre, il peut arriver et, c'est le troisième cas, pour une raison ou une autre, qu'un sociétaire n'arrive pas à s'acquitter à temps et accuse un retard. Dans ce cas, les sanctions prévues s'appliquent.

Dans la majorité des cas, les retards des versements sont sanctionnés d'une amende (de l'ordre de 10% à 30%) qui alimente une caisse commune pour constituer la réserve de fonds dont il a été mention plus haut et/ou pour financer l'ambiance festive des réunions.
(Nzisabira, 1991, p. 5).

Mais, cette amende est plutôt rare et concerne les tontines les plus structurées. Sinon, la plupart du temps, un délai de grâce est accordé au sociétaire. Il peut même arriver, dans les cas extrêmes, des situations où le membre ne parvient plus à payer pour différentes raisons. Dans ce cas, il est suspendu. À ce moment, il recevra la cotisation de ceux pour lesquels il a cotisé auparavant. Mais l'exclusion est également rare. Sinon, pour quiconque est acculé à payer avec retard, une date de paiement différé est fixée. À cette date, le retardataire va trouver le bénéficiaire de sa cotisation et, ensemble, ils se rendent chez le responsable de la tontine. Si, en revanche, le retardataire dépasse le délai de grâce, ledit responsable peut le déférer devant le tribunal de canton qui évaluera le préjudice à l'aide du cahier des versements (Nzisabira, 1991).

LA TONTINE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE: QUELLES PASSERELLES

LES RAPPROCHEMENTS

Par leur genèse

Il faut d'abord retenir que la tontine et l'économie sociale sont toutes deux des pratiques bien anciennes. Elles apparaissent aujourd'hui incontournables puisqu'elles semblent répondre à un ensemble de préoccupations sociales que les deux secteurs traditionnels (le public et privé) assurent mal ou n'assurent plus. Elles ont des origines historiques qui, même si elles diffèrent dans la forme, se rencontrent dans la finalité. «L'économie sociale est née en même temps que le capitalisme et en réaction à lui» (IFDEC, 1997, p. 7). La tontine est également née en réaction à l'inaccessibilité des pauvres au système financier capitaliste puisque, selon Jean-Louis Lespès, «le système bancaire officiel apparaît défaillant dans ses quatre fonctions, à savoir: la fonction de financement, la fonction de gestion, la fonction de mutualisation des risques et enfin la fonction de courtage» (1990, p. 335). «[...] car nées en dehors du contrôle étatique et paratétatique, voire par défiance vis à vis de celui-ci» (Severt, 1990, p. 279).

C'est donc dans les deux cas la défaillance du système officiel qui a fait focaliser quelques espoirs sur de nouvelles formes d'organisation et de gestion des problèmes sociaux. Cette défaillance se traduit actuellement, dans les pays développés, par de «multiples crises: crise de l'emploi, crise de travail, exclusion galopante, questionnement autour de l'État-providence» (IFDEC, 1997, p. 7) et, dans les pays en voie de développement, par ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la spirale des trois crises: la crise de légitimité, la crise d'effectivité et la crise d'efficacité (Perret, 1996). Ainsi, la tontine et l'économie sociale peuvent être interprétées comme une réaction aux

contraintes qui pèsent sur les communautés et s'intègrent dans une même logique historique.

Par leurs finalités

Les finalités de l'économie sociale, tout comme celles de la tontine, sont diverses et trop souvent marquées par des motivations non économiques. En effet, «les entreprises de l'économie sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme» (principe 7 de la Charte de l'économie sociale française (1980) (Vienney, 1994, p. 3), d'une part, et d'autre part, «les tontines sont fondées sur des comportements réciprocaires entièrement finalisés par du social» (Lespès, 1990, p. 327). C'est donc la force des liens sociaux qui confère le dynamisme à leurs structures et qui leur assure une garantie de bon fonctionnement.

Par l'envergure de leurs activités

Les activités des tontines sont aujourd'hui considérables dans plusieurs pays du globe, notamment en Afrique où l'économie reste en grande partie traditionnelle et où les habitudes de solidarité et d'entraide mutuelle sont encore vivaces. Nzisabira, dans une étude qu'il a menée en 1991 au Rwanda, conclut que le volume des transactions s'est élevé à un milliard et demi de francs rwandais, dont plus de 60% opérés directement en argent, 20 à 30% en travail agricole et moins de 1% en travail de construction (p. 14).

Grâce à son système par lequel les personnes s'obligent collectivement à épargner pour jouir tour à tour d'un volume d'argent ou de travail important, l'activité tontinière permet à ses adhérents d'atteindre un certain nombre d'objectifs autrement irréalisables: acquisition de meilleurs logements, de bicyclettes, de radio-récepteurs, de terres agricoles, de bétail, etc. Le relevé des réalisations socio-économiques en préfecture de Kibungu au cours de l'année 1985 en témoigne de manière éclatante. L'on voit notamment que par le biais de l'activité tontinière, un tiers des membres ont acquis en une année un nouveau logement, près d'un dixième une bicyclette ou une radio, etc. (Nzisabira, 1991, p. 41).

Les pratiques de l'économie sociale sont beaucoup diversifiées et l'on assiste à la naissance de plusieurs organisations et entreprises œuvrant dans divers domaines d'activités. Au Québec, le phénomène prend une ampleur plus singulière:

Au total, près de 5 000 nouvelles organisations et entreprises peuvent être identifiées. Si l'on y ajoute les 3 000 entreprises des générations précédentes, soit les caisses populaires et les caisses d'économie, les coopératives agricoles et les mutuelles d'assurance, ce secteur présente des actifs s'approchant des 90 milliards de dollars et fournit des emplois à plus de 100 000 personnes (*Le Devoir*, 20 avril 1998, p. A7).

Par l'originalité des initiatives

La tontine et l'économie sociale proviennent des initiatives privées, c'est-à-dire des individus plutôt que de l'État. C'est d'ailleurs cette originalité, née dans des conditions de nécessité, qui leur confère leur souplesse, leur dynamisme et leur caractère hautement démocratique.

Tels sont les quelques aspects pouvant rapprocher le phénomène tontinier du secteur de l'économie sociale. Ils gardent en commun l'importance des relations personnelles et humaines. Ils fondent leurs pratiques sur une philosophie de profonde solidarité et de démocratie. Cependant, malgré ce rapprochement, il existe quelques points qui illustrent leur éloignement.

L'ÉLOIGNEMENT

Par le cadre formel ou juridico-légal

Alors que les organismes d'économie sociale sont des structures qui jouissent d'une certaine reconnaissance légale de la part des pouvoirs officiels¹, les tontines, par contre, semblent comporter les principaux caractères des activités économiques informelles. Elles constituent des pratiques informelles s'intégrant dans l'économie de même nom (Lelart, 1991) et s'exercent dans un cadre qui est généralement en marge de la légalité et, sans être systématiquement illégales, elles sont généralement tolérées par la législation (Lespès, 1990, p. 328). Cependant, la littérature montre certaines particularités dans certains pays, (Bénin, Rwanda) où, certaines formes de tontine ont pris la forme d'associations plus structurées, jouissant d'une certaine reconnaissance légale. D'ailleurs, Pairault constate déjà en 1902 que le gouvernement japonais a adopté un décret réglementant l'activité des tontines à Taiwan. L'objet du décret est essentiellement d'obtenir l'enregistrement de toute tontine nouvellement créée et, ainsi de leur délivrer une autorisation (1990, p. 282).

Par la destination des profits

Alors que dans les organismes de l'économie sociale tous travaillent ensemble pour un objectif commun et décident collectivement de l'utilisation des bénéfices (Gentil, 1988, p. 6), dans les tontines, c'est la règle de réciprocité qui s'applique où chacun profite à tour de rôle de l'organisation collective. La levée revient à une et une seule personne et cette personne est tout à fait libre de son utilisation. On voit ici que la tontine, essentiellement basée sur la réciprocité, diffère sensiblement de la philosophie des organismes d'économie sociale, fondée sur une destination collective des profits.

Par la dimension

Le fonctionnement du système tontinier, tel que nous l'avons décrit plus haut, regroupe un nombre très limité de participants puisqu'il opère généralement dans la sphère réduite des parents ou de voisins. Par contre, les organismes d'économie sociale peuvent regrouper plusieurs centaines de membres (Gentil, 1988, p. 7).

Par la durée de vie

Nous avons vu que la tontine fonctionne en cycle. Elle a une périodicité très variable en fonction de sa nature et du nombre d'adhérents. Le cycle dépasse très rarement un an et, dans le cas de la tontine agricole, il dure le temps d'une campagne. Par contre, les organismes d'économie sociale sont des structures permanentes qui peuvent durer plusieurs années.

De manière générale, le passage du système tontinier, basé sur la structure traditionnelle d'entraide aux organismes de l'économie sociale, n'est pas systématique. Même si des passerelles existent, telles les conditions d'historicité, de nécessité, plusieurs autres dimensions telles que la taille et la durée de vie démontrent quelques points d'éloignement. La tontine s'inscrit dans les formes traditionnelles d'entraide, alors que les organismes de l'économie sociale relèvent des formes modernes.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AFRIQUE

L'économie sociale est également pratiquée en Afrique, surtout dans sa composante coopérative. L'introduction des coopératives en Afrique est plutôt tardive et consécutive aux indépendances des années 60. Alors que les coopératives dans les pays du Nord naissaient d'initiatives privées, dans la plupart des pays du Tiers-Monde les coopératives ont été un instrument idéologique au service des États.

«Au départ, les coopératives étaient considérées comme instruments privilégiés du socialisme africain, un moyen de réconcilier les solidarités "traditionnelles" et la modernité technique. La coopérative a donc été conçue comme instrument idéologique». À l'époque, elles s'inscrivaient dans le contexte des indépendances; il fallait trouver des mécanismes pour faciliter la transition entre «la société» coloniale et celle qui doit être créée, de la faire accepter par l'ensemble des pays et plus particulièrement par les paysans. Les objectifs et les contraintes de développement permettent de mobiliser tout le monde pour l'unité nationale (Gentil, 1988, p. 5).

Le discours a tout de même évolué, car on insiste davantage sur la coopérative comme outil de développement, comme moyen d'atteindre la majorité des petits paysans, pour les approvisionner en intrants agricoles, leur distribuer du crédit ou assurer la commercialisation primaire dans de bonnes conditions. Cependant, le paradoxe demeure, car la nature des politiques que les États ont mises de l'avant et la nature des institutions mises en place montrent les limites et les marges d'autonomie des coopératives. C'est pourquoi, constate Gentil:

Malgré tous les discours, l'État cherche avant tout à organiser les paysans pour rationaliser les circuits commerciaux ou rendre plus faciles certaines opérations de vulgarisation, de crédit ou d'approvisionnement. Les coopératives ou les groupements pré ou paracoopératifs sont donc avant tout des instruments de la politique étatique. Toute nouvelle fonction réclamée par les paysans ou une volonté trop grande de liberté, d'organisation ou d'élection seront considérées comme suspectes. Si les techniciens, au nom de l'efficacité, peuvent l'accepter temporairement, les politiques y mettront rapidement fin. On célébrera la nécessité de

confier progressivement certaines fonctions à des structures paysannes, mais en pratique, tout sera fait pour que l'autonomie coopérative soit la plus restreinte possible et reste étroitement sous le contrôle de l'appareil d'État. (1988, p. 139)

D'autres auteurs corroborent l'idée de cette attitude hégémonique de l'État dans la gestion coopérative, attitude aussi dangereuse et pernicieuse qu'elle s'oppose à la philosophie de la coopération. Il n'y a pas de coopératives viables sans ces principes nobles que sont l'autonomie de gestion et la démocratie. L'échec des coopératives en milieu africain tient en grande partie à cette attitude interventionniste de l'État et plusieurs spécialistes de l'économie africaine semblent se méfier de son intervention dans le système tontinier.

En effet, un droit des tontines, s'il est nécessaire, ne devrait pas aller trop loin, car le succès des tontines tient à leur souplesse et donc à leur caractère informel. Vouloir les mettre dans un moule rigide serait une grave erreur. D'autre part, s'il est clair qu'il revient à l'État d'inciter, **il ne doit pas créer des tontines**, comme il a créé souvent des coopératives ou ouvert des caisses d'épargne sans vraiment réussir. (Kiari, 1990, p. 195)

C'est peut être Servet qui exprime bien cette problématique de l'institutionnalisation des tontines:

Face à ce développement spontané d'activités et de pratiques parabancaires, la tentation est forte pour les États souvent exsangues de drainer ces capitaux ou de les canaliser vers les institutions supposées représenter l'intérêt national. Les interdire et les réprimer en raison de la concurrence faite aux institutions officielles serait ne pas comprendre les carences de celles-ci. Les contrôler et les contraindre à adopter certains statuts serait affaiblir leur souplesse et leur dynamique. Dans les deux cas, cette politique, loin d'alimenter les institutions officielles, casserait l'essor des activités informelles y compris productives en asséchant certaines ressources de leur financement et développerait l'hostilité de la population vis à vis du pouvoir. (1990, p. 279)

Il est par conséquent plus souhaitable et plus judicieux et même plus sage que les États trouvent de nouveaux mécanismes pour intégrer cette pratique multiforme de l'économie informelle dans les projets, les plans et les programmes de développement. Car, comme le dit si bien Servet, «le financement du développement doit non seulement pour être socialement équitable, mais pour être efficace, s'appuyer sur des réseaux diversifiés et complémentaires (*idem*, p. 279).

Dans un contexte de paupérisation continue et d'abaissement du niveau de protection des travailleurs publics et privés (Bruno Lautier, 1994), aggravé par l'émergence de nouvelles formes de risques sociaux induits par les programmes d'ajustement structurels, couplé au désengagement progressif d'un État emballé dans une spirale de crises, on peut comprendre que le système informel et ses différentes manifestations telles les tontines vont non seulement perdurer, mais aussi constituer des formes d'alternatives de réductions des risques sociaux. Même s'il est encore difficile de

prouver l'efficacité économique des tontines, il n'en demeure pas moins qu'elles vont continuer à jouer un rôle social majeur dans une société où l'entraide reste encore un principe de base.

CONCLUSION

Nous avons essayé, dans un premier temps, de dégager une problématique générale de la dialectique de l'économie de marché face aux problèmes sociaux tels que perçus par les auteurs et vécus par les communautés. Au discours traditionnel qui oppose économie et société (libéralisme versus interventionnisme) semble se greffer un nouveau type de discours. Au Nord, on parle davantage de l'économie sociale comme d'une nouvelle alternative à la crise de l'emploi, de l'insécurité sociale et de l'exclusion. Au Sud, le discours est beaucoup plus axé sur le dynamisme du secteur informel en général et du système tontinier en particulier. Ce discours n'est pas fortuit, car l'économie sociale et le système informel apparaissent comme une nouvelle forme de revendications sociales qui réclament une meilleure prise en compte de la dignité humaine basée sur la solidarité et l'entraide.

Nous avons ensuite présenté l'économie sociale et la tontine dans leurs principes et leurs fonctionnements. Les pratiques de l'économie sociale à travers la coopérative et celle de l'économie informelle à travers la tontine témoignent des capacités et des potentialités des populations à l'auto-organisation en dehors du cadre étatique.

Nous avons enfin tenté d'établir des passerelles entre l'économie sociale et la tontine. Si elles se rencontrent par certains aspects spécifiques de leurs finalités sociales, il faut cependant reconnaître qu'elles s'éloignent considérablement, surtout du fait de l'informalité de la tontine.

Nous ne croyons pas qu'il faille institutionnaliser la tontine, car son dynamisme tient à son caractère informel. Cependant, nous nous interrogeons sur son efficacité à créer les mécanismes financiers nécessaires que prend le développement des populations dans une perspective territoriale.

Quant au secteur de l'économie sociale, même si nous reconnaissons que beaucoup reste à faire, nous croyons par ailleurs qu'il constitue une avenue possible pour un développement territorial plus ancré, par la valorisation de ses principes de solidarité et d'entraide, par l'amélioration de ses règles de fonctionnement démocratiques, par l'harmonisation de son approche humaniste de gestion des problèmes sociaux. S'il ne suffit pas à lui seul pour construire un nouveau projet de société, il en reste un important pilier. Le secteur de l'économie sociale suscite beaucoup d'espoir.

Les pistes de l'économie sociale sont de plus en plus souvent évoquées pour relever les grands défis contemporains, en particulier la crise de l'emploi et de l'État-providence dans les pays industrialisés et les problèmes liés aux ajustements structurels de la plupart des économies en développement. On attend de l'économie sociale qu'elle apporte une contribution substantielle à la résolution de ces crises, même si la manière de la désigner diffère grandement selon le pays. (Defourny, 1997, p. 1)

NOTE

- 1 Le cas français a été bien illustré par Vienney, le cas belge par Defourny et le cas québécois par l'IFDEC.

BIBLIOGRAPHIE

- «Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire», *Le Devoir*, 20 avril 1998,
- BATIFOULIER, P. (1995), *L'Économie sociale*, Paris, PUF, 127 p.
- BAYARD, J. F. (1990), *L'État en Afrique*, Paris, Fayard.
- BAYARD, J. F. (1998). *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard.
- BÉLANGER, P., J. BOUCHER et B. LÉVESQUE (1994), *L'économie solidaire au Québec: la question du modèle de développement*.
- CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE NORMANDIE (1993), *L'économie de marché et le Tiers-Monde*, Publications de l'Université de Rouen, n° 188, 328 p.
- DEFOURNY, J. (1992), «L'émergence du secteur d'économie sociale en Wallonie», *Revue CIRIEC coopératives et développement*, vol. 23, n° 1, pp. 91-92.
- DEFOURNY, J. et J.L. MONZON CAMPOS (1992), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, CIRIEC, DeBoeck Université, Belgique.
- DEFOURNY, J. et P. DEVELTERE (1997), «Jalons pour une clarification des débats sur l'économie sociale», dans *ADA-Dialogue*, n° 2, pp. 1-15.
- DESROCHE, H. (1990), «Nous avons dit "tontine". Des tontines Nord aux tontines Sud. Allers et retours», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 5-19.
- DESROSIERS, L., J.-P. MONTESINOS, R. ST- LOUIS et R. ROBERT (1988), «Un aperçu général sur le développement régional au Québec», dans B. Higgins et D.J. Savoie, *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, Moncton, pp. 33-86.
- DROMAIN, M. (1990), «L'épargne ignorée et négligée: les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 139-176
- DUPUY, C. (1990). «Les pratiques tontinières: de Cotonou de Ziguinchor à Paris», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 278-349.
- GALLAIS, J. (1993), *Les conditions socio-économiques de l'économie de marché: l'économie de marché et le Tiers-Monde*, Publications de l'Université de Rouen.
- GENTIL, D. (1988), *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, L'Harmattan, 147 p.
- GIGUÈRE, P. (1992). *La coopérative d'épargne et de crédit*, 40 p.

- INSTITUT DE FORMATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (IFDEC) (1998), *L'économie sociale au Québec: cadre théorique histoire réalités et défis*.
- LAUTIER, B. (1994), *L'économie informelle dans le tiers monde*, La découverte.
- LAVILLE, J.L. (1994), *L'Économie solidaire: une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 334 p.
- LELART, M. (1981), *Les tontines et le financement de l'entreprise informelle*, Paris, UREF-AUPELF, 28 p.
- LELART, M. (1990), «Une tontine mutuelle dans l'administration béninoise», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 50-77.
- LELART, M. (1990), *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, 356 p.
- LÉVESQUE, B. et M.C. MALO (1992), «L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité économie importante», dans J. Defourmy et J.L. Monzon Campos, *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, CIRIEC, DeBoeck Université, Bruxelles, pp. 385-446.
- MALDAGUE, M. (1992), *Cours gestion de l'environnement tropical*, note 1, 33 p.; note 3, 34 p., note 4, 28 p., Université Laval.
- MOURGUES, N. (1990), «Réflexions sur les mécanismes financiers des systèmes tontiniers», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 242-277.
- NZISABIRA, J. (1991), *Les associations tontinières*, Paris, UREF, 53 p.
- PAIRAULT, T. (1990), «Formes traditionnelles de tontines chinoises», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 81-93.
- PELISSIER, Paul (1993). «Le marché, instrument de développement ou de dépendance: un point de vue africain», dans *L'économie de marché et le Tiers-Monde*, Publications de l'Université de Rouen, n° 188.
- PERRET, B. et G. ROUSTANG (1993). *L'Économie contre la société: affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, collection Esprit/Seuil.
- PERRET, T. (1996), «De la bonne gouvernance à la démocratie», dans Article MFI, *Politique et diplomatie*.
- PROULX, M.-U. (1995), «L'aménagement du territoire», dans *Réseaux d'innovation et dynamique locale*, GRIR, Université du Québec à Chicoutimi, pp. 73-90.
- PROULX, M.-U. (1997), «La décentralisation comme politique régionale», dans S. Côté et al., *Action collective et décentralisation*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, pp. 41-62.
- PROULX, M.-U. (1997), Notes de cours «Rôle des territoires dans la régulation de l'économie-monde», 20 p.

- REY, H. (1993), «Les unités informelles: une réponse aux déséquilibres?», dans *L'économie de marché et le Tiers-Monde*, Publications de l'Université de Rouen, n° 188.
- ROBERT, L. (1978), «L'Espace et l'État: politique et mouvements urbains et régionaux au Québec», *Revue Critère*, n° 23, pp. 231-258.
- ROY, P.-M. et P. BODSON, avec la collaboration d'I. HENTIC (1990), *Politiques d'appui au secteur informel dans les pays en développement*, Paris, Économica.
- SANOU, I. (1990), *Le phénomène tontinier au Burkina Faso: étude sur 69 cas*, Québec, ENAP, 24 p.
- SECRETARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (1998), «Politique de soutien au développement local et régional», revue *Recto Verso*, n° 271, mars.
- SERVET, J.-M. (1990), «Les tontine, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 267-279.
- SOEDJEDE, D.A. (1990), «L'épargne et le crédit non structurés au Togo», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 203-237.
- TINGUIRI, L.K. (1990), «Épargne et crédit informels en milieu rural au Niger: l'activité des tontines et des garde-monnaie villageois», dans M. Lelart, *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, John Libbey Eurotext, pp. 183-199.
- TINGUIRI, L.K. (1992), «Finances rurales au Sahel: le cas des tontines et garde-monnaie villageois au Niger», dans *CAAP/AAS*, n° 38, 1992, pp. 33-43.
- VIENNEY, C. (1994), *L'économie sociale*, La découverte, 125 p.
- WEBER, M. (1971), *Économie et société*, 2 tomes, Paris, Agna.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SAVOIRS POPULAIRES: UN MOUVEMENT?

Marie Joëlle BRASSARD
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

La dynamique socio-spatiale mondiale est bousculée. Dans le contexte mondial, les membres des collectivités locales doivent gérer des changements dont les conséquences s'inscrivent jusque dans leur quotidien. Or, plusieurs territoires locaux ne répondent pas à cette logique mondiale fondée sur la performance et la compétitivité (Benko et Lipietz, 1992; Storper et Harrison, 1992).

Nouveau contexte et nouvelles stratégies: les acteurs locaux doivent manoeuvrer différemment que par le passé. Pour certains, l'urgence d'agir s'appuie sur un constat de dévitalisation de leur propre milieu. Des changements sont devenus nécessaires s'ils veulent un avenir là où ils vivent maintenant. En ce sens, ils n'ont peut-être jamais songé à transformer en profondeur le monde qui les entoure. Ils veulent plutôt s'assurer d'une qualité de vie satisfaisante pour leur collectivité dans une perspective de durabilité. Sur le seul constat d'une réalité autre, les mobilisations locales reflètent la conscience d'une nécessité d'agir face à des problèmes importants: crise de l'emploi, crise de l'État et mutations économiques globales.

Notre réflexion porte sur le potentiel de transformation qu'induisent les actions collectives qui visent simplement à résoudre des problèmes ponctuels. Nous verrons en quoi le développement économique communautaire, l'organisation de l'économie sociale et l'utilisation des savoirs populaires comme outil de développement peuvent s'inscrire dans un mouvement de transformation.

Nous emprunterons un itinéraire en trois parties. D'abord, nous préciserons ce que l'on entend par développement économique communautaire. Cette première démarche vise à distinguer entre l'approche intégrée du développement et l'approche basée sur un modèle économique qui se réfère au modèle de l'entreprise privée. En ce sens, l'économie peut-être génératrice d'inégalités ou moyen d'émancipation.

La seconde partie insistera sur les organisations de l'économie sociale. L'économie sociale peut-être une alternative à la crise de l'emploi. Mais, davantage, peut-elle s'insérer dans un mouvement de changement de la pensée collective?

Finalement, nous aborderons la question des savoirs populaires. Ces savoirs informels et non reconnus, ces savoirs intangibles et invisibles, ces savoirs que l'on ne peut saisir que «par en dedans» peuvent-ils être un moyen pour une collectivité d'accroître son autonomie? Dans cette perspective, l'approche démocratique, participative et équitable que porte l'organisation de l'économie sociale prendrait tout son sens.

Nous posons l'hypothèse qu'en reflétant aux membres d'une collectivité leurs savoirs – savoir-faire, savoir-être et savoirs – les membres regroupés autour d'un projet seront à même d'utiliser efficacement leurs acquis et ainsi produire de nouveaux savoirs. Ils seront à même de clarifier leurs besoins et de puiser dans les ressources extérieures disponibles pour être en mesure de poursuivre leurs projets. L'enjeu réside alors dans la capacité pour les membres d'une communauté d'accroître leur autonomie décisionnelle en intégrant un processus d'action-réflexion conduisant à des apprentissages nouveaux.

La réflexion que nous posons s'appuie sur des postulats théoriques. Nous comptons amorcer une recherche-action en collaboration avec deux municipalités rurales pour explorer plus en profondeur cette proposition reliée aux savoirs populaires.

PARTIE 1: Le développement économique communautaire: quelques définitions

Nous introduirons d'abord une distinction entre l'économie envisagée comme un but ou comme un moyen. Ensuite, nous définirons le développement économique communautaire. Cette première démarche vise à comprendre le développement dans les multiples dimensions qui composent la vie des collectivités.

L'ÉCONOMIE COMME FIN OU MOYEN: UNE QUESTION QUI REFAIT SURFACE

Bien avant nous, Aristote distinguait entre la production tournée vers l'usage et la production tournée vers le gain¹ (Denis, 1966, p. 48). Ce faisant, on constatait déjà qu'en fonction des objectifs de la production, gains ou usages, on orientait le développement. Une certaine approche propose une lecture de la production comme étant un objectif avoué de profits sur une base continue. Dans cette perspective, les revenus de la production dans l'entreprise privée sont détenus par quelques-uns, soit les propriétaires privés. En ce sens, l'économie est envisagée comme un autorégulateur du marché englobant les autres sphères de la vie des collectivités: politique, sociale ou culturelle (Laville, 1996). Dans un tel cadre, l'Homme, le territoire, la monnaie, la culture, le travail sont appréhendés comme des marchandises considérées sous l'angle de facteurs de production (Roustang, 1996).

Appliqué au développement local, cette approche peut conduire à deux voies. Soit qu'elle appuie un développement sur une approche industrielle ou sur la mise en valeur de l'entrepreneuriat. La première vise à stimuler une nouvelle base industrielle pour attirer des entreprises performantes, lesquelles représentent des sources de revenus fiscaux pour un milieu. Selon cette approche qui privilégie le développement industriel, on interpelle l'intervention des élus municipaux pour développer des infrastructures et des avantages compétitifs comparés. Il s'agit d'attirer ensuite les investissements de l'extérieur et de former les travailleurs en conséquence (tableau 1)².

Tableau 1

Le développement local: approche de développement industriel et planificatrice

Approche préconisée	Auteurs	Objectifs ciblés	Modes d'action / d'intervention
<p>DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL</p>	<p>Nixon (1964)</p>	<p>Réduction de l'emploi dans les industries importantes en termes d'embauche. Création d'emplois nouveaux.</p>	<p>Stimuler une nouvelle base industrielle, attirer des investissements de l'extérieur (industries externes), former les travailleurs en conséquence. Rendre la communauté compétitive: infrastructures, taxation. Intervenants impliqués: gouvernement local, organisations d'affaires.</p>
	<p>Fernstrom (1974)</p>	<p>Recrutement d'industries: théorie de la localisation industrielle. Création d'entreprises et croissance locale.</p>	<p>Développer les infrastructures et avantages compétitifs comparés. Déterminer les phases et étapes du processus de développement industriel local.</p>
	<p>Guddel et Smith (1984)</p>	<p>Attirer des entreprises de l'extérieur, retenir et attirer des commerces. Apport de taxes et création d'emplois.</p>	<p>Gestion par le palier municipal. Perspective à court terme: régler des problèmes ponctuels. Intervenants concernés: le monde des «affaires» et les intervenants économiques.</p>
	<p>Malizia (1985)</p>	<p>Création d'emplois nouveaux par le développement industriel et commercial.</p>	<p>Aspect fiscal: hausse de taxes, état du développement commercial et industriel sur un espace. Définition qui ne comprend pas la dynamique du milieu.</p>
	<p>Blakely (1989)</p>	<p>Stimuler et maintenir les activités économiques et la création d'emplois par l'implication du gouvernement local et la base communautaire.</p>	<p>Utiliser les ressources du milieu: humaines, naturelles et institutionnelles autour de la création d'emplois. Rôle central de l'entreprise. Partenariat: entreprises privées, gouvernement local, entreprises alternatives, groupes locaux.</p>

...suite

Tableau 1 (suite)

Approche préconisée	Auteurs	Objectifs ciblés	Modes d'action / d'intervention
<p>PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET/OU PARTICIPATIVE POUR UNE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE</p>	Shaffer (1989)	<p>Planification du changement en fonction d'objectifs économiques. Associe la communauté aux phases de planification.</p>	<p>Phases: 1) Où sommes-nous? 2) Où voudrions-nous être? 3) Pourquoi n'y sommes-nous pas? 4) De quoi a-t-on besoin pour y être? 5) Qui peut le faire? 6) quand va-t-il le faire? 7) Comment allons-nous savoir quoi faire?</p>
	Bryant et Preston (1987)	<p>L'objet du développement local économique est d'influencer le processus de croissance.</p>	<p>Développer selon les forces du marché et programmes gouvernementaux. Développer des stratégies compatibles avec les objectifs formulés. Faire participer la communauté à l'économie. Dépassez la dépendance à l'État. Mobiliser les ressources locales.</p>
	Farr (1984)	<p>Planification stratégique: la création d'emplois comme base de la qualité de vie. Identifie des caractéristiques de stratégies de développement local.</p>	<p>Stratégies: perspectives à long terme, base économique diversifiée qui utilise les leviers économiques national et local. Évaluation des programmes et des objectifs de développement et définir des stratégies alternatives et des politiques sur lesquelles se baser.</p>
	Bendavid-Val (1980)	<p>Planification à long terme et diversification. Utilisation positive des ressources disponibles et amélioration des faiblesses.</p>	<p>La communauté fournit sa propre signification du développement selon ses moyens et ressources et identifie les moyens d'action selon ses objectifs. Processus de planification stratégique: 1) buts, 2) cible, 3) moyens, 4) actions possibles, 5) choix / application, 6) évaluation.</p>

La seconde approche économique, plus récente celle-là, place l'entrepreneur au centre, lequel devient *la source* de création d'emplois. Cette approche conditionne le développement à la présence d'entrepreneurs et de dynamisme entrepreneurial dans le milieu. Les membres de la collectivité deviennent alors les premiers responsables de la dévitalisation de leur milieu. Dans ce cas, les organismes gouvernementaux jouent un rôle d'encadrement du développement local, lequel est appréhendé comme un moyen de prise en charge économique (Dionne, 1996). Cette approche est une façon d'attaquer directement la crise de l'emploi qui représente une menace pour les collectivités en dévitalisation³. La culture locale entrepreneuriale est appréhendée sous l'angle *d'un facteur de production*, dans une perspective d'intégration au marché mondial (Becattini, 1992; Courlet et Pecqueur, 1992; Ganne, 1992).

Si l'on accepte ces points vue, *l'exclusion des territoires* est présentée comme une incapacité des membres d'engendrer un taux d'activités et d'occupation suffisants pour légitimer le maintien de services et des communautés locales (Côté, Klein et Proulx, 1995). La création d'emplois devient l'affaire des collectivités territoriales, ce qui accentue la représentation négative qu'elles développent d'elles-mêmes. À notre sens, ces modèles occultent une bonne part des potentialités de développement que possèdent les membres de la collectivité.

Une autre manière d'aborder le développement fonde sa logique sur l'usage plutôt que sur l'échange. Selon cette logique, la production vise plutôt la satisfaction des besoins humains pris comme un tout en intégrant toutes les dimensions de la vie collective culturelle. Cette approche *volontaire, intégrée, globale et diversifiée* s'inscrit à contresens de la logique de croissance fondée sur la mobilité des biens, des services, des capitaux et des personnes. *Les solidarités en construction continue basées sur des relations intenses seraient porteuses de développement* et donc de changement (Dionne, 1996). Mais qu'entend-on par communauté? Qu'entend-on par développement communautaire? Et surtout, comment concevoir une économie appliquée au niveau local qui permet de saisir la dynamique collective dans une perspective de développement *par et pour* les membres de la collectivité?

DÉFINIR LE DÉVELOPPEMENT

Nous avons mentionné que la logique de développement post-fordiste fondée sur des rapports de production transformés ne s'applique pas à tous les territoires. Certains sont menacés de disparaître, faisant face à la désuétude de leurs industries, alors que d'autres ne répondent tout simplement pas à cette logique de division du travail localisé. Dans ce contexte, des tensions naissent issues des antagonismes entre particularismes locaux et relations longue distance propre à l'économie monde (Storper et Bennet, 1992).

Le développement local fait appel à la nécessité pour les communautés d'initier des changements, de produire de nouvelles conditions pour résoudre une situation problématique et donc de faire face à la nécessité de se développer autrement. Nous définissons *le développement* comme un processus de changement, un passage d'un état à un autre. Un développement intégré suppose que les membres des communautés locales agissent pour accroître leur contrôle sur leurs conditions de vie, et ce sur tous les plans: économique, politique, social, environnemental, etc. (tableaux 2 et 3)⁴.

Tableau 2: Questions de définitions (Tirées de Douglas, J.A. David, 1991).

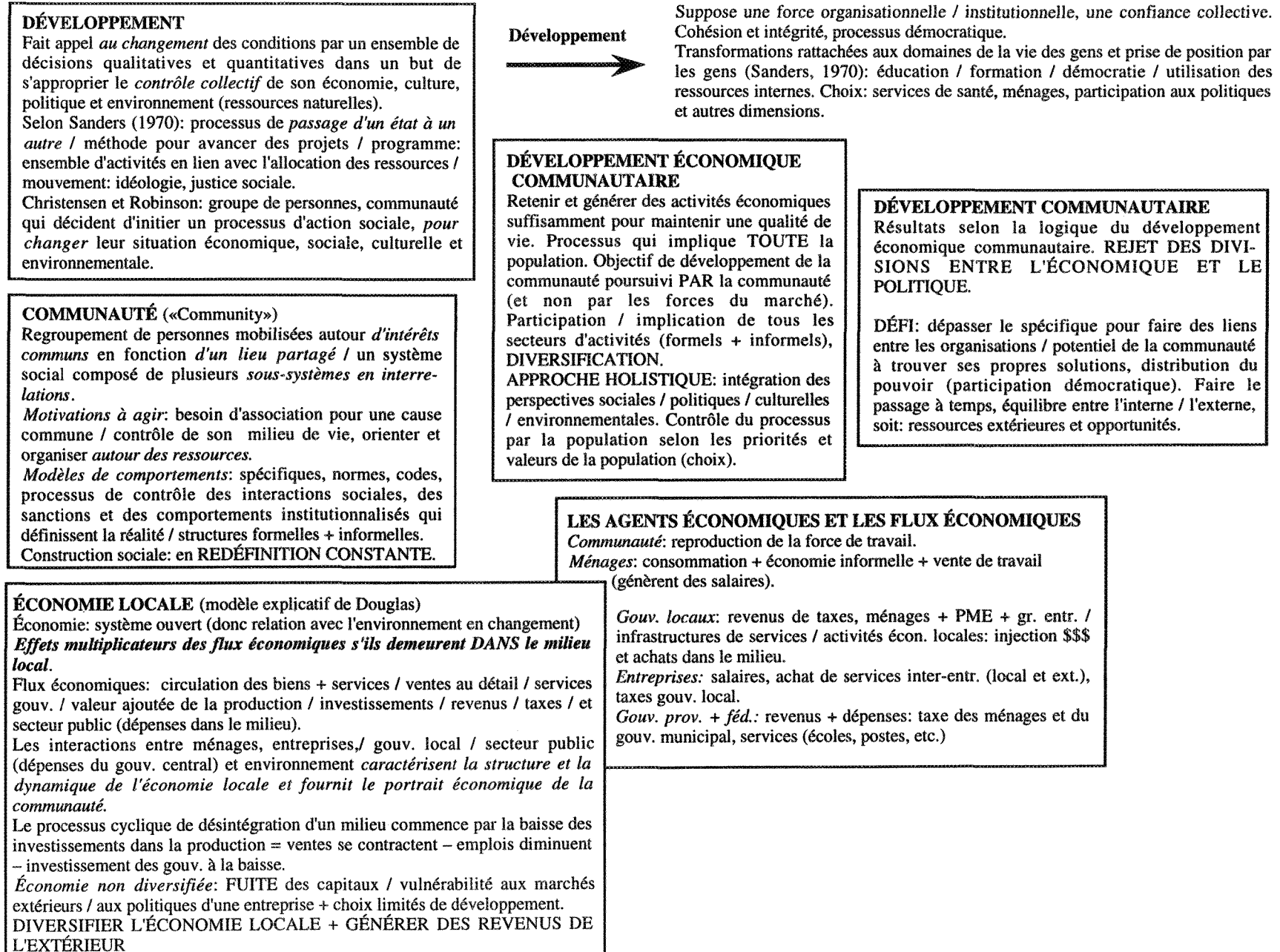


Tableau 3
Approche: développement intégré

Approche préconisée	Auteurs	Objectifs ciblés	Modes d'action / d'intervention
<p>APPROCHE DÉV. INTÉGRÉ social économique politique, environnemental et... (HOLISTIQUE PARTICIPATIVE, AUTONOMISTE)</p>	Perry (1987)	<p>Approche psychologique basée sur la façon de penser le changement. Changement systémique.</p>	<p>Changement issu de la cohésion, solidarité, façon de voir et de penser le changement. Ensemble de programmes et d'activités adaptés aux particularismes pour améliorer les conditions de vie.</p>
	Ross et Rusher (1986)	<p>Éco-économique: intégrer les coûts environnementaux (coûts-bénéfices) et les effets positifs + négatifs. Décentralisée, égalitaire, autonomie au niveau du marché local. Approche intégrée.</p>	<p>Reformuler ce que l'on entend par économie et définir ÉCONOMIE SOCIALE. Accent sur la création et appui des petites entreprises collectives.</p>
	Edmonton Conference (1982)	<p>Rôle des «Community Development Corporation» et consensus qui se dégage face au développement à caractère autonomiste et participatif. Objectifs d'accroissement de l'autonomie locale, contrôle par les organisations locales, développement intégré à long terme (25 ans).</p>	<p>Consensus: processus de développement participatif. Rôle du gouvernement: capital communautaire (fonds \$). PME: équité dans l'entreprise locale.</p>
	Goffey et Polese (1984)	<p>Placer l'humain au centre / décentraliser la prise de décision / contrôle local. Critique de l'approche néo-classique de l'équilibre géo-social par les forces du marché (emplois-salaires). Concentration dans les centres urbains = hausse des disparités.</p>	<p>Rôles du gouvernement central: équilibrer les disparités / investir dans la formation: écoles, infrastructures, santé. Contrôle des décisions. Processus endogène qui requiert des choix équitables.</p>
	Wismer et Peel (1981)	<p><i>Entreprise communautaire</i>: accroissement de l'autonomie des collectivités, activités informelles et volontaires dominantes, développement intégré. Appropriation, contrôle et orientations par la population.</p>	<p>Entreprises alternatives: <i>10 principes de base</i>: 1) dév. intégré, 2) profits utilisés pour la collectivité (réinvestis), 3) pas de gains individuels, 4) contrôle local, 5) capacité des gens d'orienter et de diriger leurs affaires, 6) démocratie dans le processus de prise de décision, 7) viable (écon. + social), 8) priorités égales sur les plans politiques, économ., social, envir., culturel, etc., 9) orientations par la base, 10) long terme.</p>

Tableau 3 (suite)

Approche préconisée	Auteurs	Objectifs ciblés	Modes d'action / d'intervention
APPROCHE DÉV. INTÉGRÉ (suite)	Douglas (1989-1992)	Rehausser le bien-être collectif (économ. informelle + formelle). Changement structurel: augmenter les capacités de la collectivité POUR la communauté PAR et POUR la communauté. Enjeux et responsabilités détenus par la collectivité. Développer une attitude de confiance.	Utiliser TOUTES les ressources en place. Processus approprié pour répondre aux besoins / conditions des collectivités impliquant les partenaires nouveaux + non conventionnels. Planifier à long terme. Participation + vision: vers le changement et l'action. DÉFI : intégrer toutes les dimensions pour un développement soutenable. <i>Participation démocratique, appropriation sociale du processus démocratique.</i> Économie mixte et alternative à mettre de l'avant.

CONCLUSION
Un développement soutenable

Reformuler l'économie pour une économie alternative.

Opérationnaliser intégration sociale / économie et concepts éthiques du développement durable dans le processus de développement basé sur l'implication et la participation démocratique.

Réapprendre la dépendance entre «environnement» et «économie».

Dakeman: développement «Communauté soutenable»: orientent et contrôlent activement leurs destinées, basé sur une *vision réaliste et positive*, demande à ce qu'un processus soit institué à l'intérieur de la collectivité **qui utilise effectivement les connaissances et le système de connaissances pour changer et déterminer les actions (le trajet) à suivre** en respect des principes écologiques. Processus global intégré qui se concentre sur le bien-être présent et futur, individuel et communautaire (p. 52).

Pose les questions suivantes: *la façon dont nous nous voyons nous-mêmes; comment nous concevons le monde* dans lequel nous vivons (temporairement); la nature de nos valeurs; *la définition du bien-être* humain. Nos perceptions et motivations influencent le processus de planification.

DÉFINIR LA COMMUNAUTÉ

Pour tenter de régler les problèmes aigus d'exode et d'emplois qu'ils vivent, plusieurs membres de communautés se mobilisent autour de projets. Pour ces gens, leur milieu de vie prend un SENS qu'ils ont construit dans leurs actions quotidiennes; ils veulent y vivre et y travailler. En ce sens, les solidarités communautaires sont une force émergente sur laquelle miser. *La communauté* se définit donc comme un regroupement de personnes mobilisées autour d'intérêts communs en fonction d'un lieu, de ressources naturelles et d'un projet partagés pour mieux orienter leurs conditions de vie.

La communauté est en redéfinition constante, elle en mouvement et se construit à la faveur des expériences qui s'y vivent. Les membres de la communauté agissent selon un ensemble de comportements, de normes, selon aussi un processus de contrôle des interactions sociales. Ces comportements et ces normes peuvent aussi bien s'inscrire dans les institutions ou encore se manifester de façon informelle. C'est là la dimension toute particulière des communautés qui peut faire figure de force ou conduire ses membres au repli. La communauté fondée sur une identité positive se transforme pour le mieux de l'ensemble en fonction des contextes nouveaux.

La communauté est riche de la diversité des membres qui la compose. Les gens des communautés partagent un lieu commun, un habitat qu'ils définissent à travers leurs relations quotidiennes. La solidarité construite autour du quotidien est la base de l'existence d'une communauté. Dépendamment des enjeux qui s'y vivent, les membres dans leurs relations dessinent et délimitent eux-mêmes leur propre carte du territoire, leur propre territorialité. La solidarité est le ciment qui soutient un projet global pour habiter et maîtriser un milieu de vie. Toute la vie sociale tourne autour de la définition de ce milieu de vie construit par les membres de la communauté.

LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE DANS LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Les définitions de développement et de communauté permettent de mieux cerner ce qu'est le projet économique dans le cadre d'un développement communautaire. Le projet de développement économique apparaît comme une résultante et non comme un objectif:

En d'autres termes, il convient de considérer la dynamique productive d'un territoire comme la résultante d'un processus de construction issu de stratégie, d'acteurs économiques et sociaux et de phénomènes d'apprentissage collectif et non comme une donnée à priori ou importée.
(Vachon, 1997, p. 12)

De prime abord, mentionnons qu'on ne peut faire fi de la situation économique sans risquer un repli qui conduise à des pertes importantes pour le milieu. L'économie locale est *un système ouvert*.

Douglas (1991) situe l'économie comme une composante du développement communautaire. Selon cet auteur, ce sont les interactions entre tous les intervenants d'un milieu qui caractérisent la structure et la dynamique de l'économie locale. Le portrait économique de la communauté est fonction des relations entre les agents économiques que sont

les ménages, les entreprises, les gouvernements locaux et nationaux et l'environnement pris comme ressources dans le milieu. Ainsi, tous les intervenants sont concernés et impliqués dans le développement de leur milieu de vie. Ces agents économiques agissent sur le développement par leur influence sur les flux économiques, lequel se traduit par la circulation des biens et des services dans leur milieu.

Ainsi, le lieu des investissements, les dépenses des ménages et des entreprises, le paiement et l'utilisation de taxes (municipales), les services qu'un milieu se donne par l'intermédiaire des structures municipales, la valeur ajoutée de la production et le réinvestissement, la capacité d'utiliser les épargnes locales etc. sont des éléments qui définissent la dynamique économique locale. *Toujours selon Douglas, si les flux économiques demeurent DANS le milieu local, il se produira un effet multiplicateur, donnant lieu au portrait économique du milieu.* Mais pour conserver dans le milieu ces effets multiplicateurs, il faut diversifier les activités économiques. Une économie non diversifiée conduit à des fuites de capitaux vers l'extérieur, rendant l'économie locale vulnérable aux marchés extérieurs ou aux politiques adoptées par une seule entreprise, limitant d'autant plus les choix de développement du milieu. Ainsi, le processus de dévitalisation s'exprimerait par la baisse des investissements dans la production, ce qui a pour effet de contracter les ventes, d'agir sur les emplois et sur les investissements injectés par le gouvernement dans un milieu peu prometteur.

Le développement économique communautaire fait donc appel à la nécessité d'un milieu de générer suffisamment d'activités économiques pour maintenir une qualité de vie par un processus qui implique TOUTE la population. *L'objectif de développement est poursuivi PAR la communauté plutôt que par les forces du marché en s'appuyant sur la participation et l'implication de tous les secteurs d'activités, formel et informels.* Pour tendre vers une plus grande maîtrise de son milieu et de son environnement, les actions des collectivités s'établiront en tenant compte des changements en cours et en établissant des relations pour mieux s'orienter.

L'approche du développement économique communautaire suppose des choix de la part des intervenants du milieu s'ils veulent se définir un avenir à leur goût et maîtriser le plus possible leur processus de développement. L'approche intègre les dimensions sociale, économique, politique, culturelle pour déboucher sur un développement communautaire global. En ce sens, l'économie est reformulée à l'intérieur d'un mouvement de changement. Un changement structurel consiste donc à augmenter les capacités de la collectivité en fonction d'objectifs fixés par ses membres. Le processus approprié pour répondre aux besoins et aux conditions des collectivités impliquent des partenaires nouveaux non conventionnels, une vision à long terme orientée vers l'action.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Un développement basé sur l'approche économique communautaire vise à *mettre en marche un mouvement culturel intégré* qui repose sur une identité culturelle collective positive et forte. Positive en ce sens que les valeurs portées par les membres permettent d'entrevoir un projet porteur de développement. Et forte puisqu'il est nécessaire que des valeurs soient suffisamment enracinées pour qu'elles se traduisent en projets, enjeux d'avenir.

L'approche communautaire du développement est donc appropriée à un environnement en changement. Appliquée dans le cadre des transformations de l'économie-monde, l'approche communautaire suppose une attitude de tolérance et d'ouverture face aux pluralismes, aux différences et aux diversités. C'est un mouvement ascendant, inductif qui agit à la manière d'une vague de fond, longue à émerger mais qui travaille de l'intérieur.

Le développement communautaire n'est pas un modèle reproductible d'un lieu à l'autre. On ne peut imiter une «façon d'être et de faire» particulière à une culture locale pour obtenir un même résultat. C'est pourquoi Bassand (1982) définit le développement régional endogène comme un «processus par lequel les habitants d'une région, rejetant l'imitation systématique des modèles extérieurs mal adaptés à leurs problèmes et aspirations, orientent leur adaptation au monde et leur devenir de manière autonome, selon un projet qu'ils se donnent et qui est cohérent avec leur culture». La présence d'une identité collective permet de mettre sur pied des mécanismes d'adaptation, voire de survie, face aux conditions liées aux changements de l'environnement et au monde extérieur. Elle est donc au coeur de la capacité de changer et d'imaginer un futur collectif à sa mesure.

Le défi consiste alors à faire les liens entre l'économique, le social, le politique et le culturel dans un processus permettant une participation démocratique en s'appropriant un processus démocratique. L'entreprise de l'économie sociale peut-elle être un lieu qui intègre toutes ces dimensions de la vie et qui prend figure de moyen concret d'opérationnalisation du processus démocratique?

PARTIE 2: L'ÉCONOMIE SOCIALE

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi (1996), Lucien Bouchard lui-même lançait le terme de «nouvelle» économie sociale⁵. Le mot, au premier abord paradoxal, était lancé⁶, contribuant par là à faire l'objet d'une utilisation courante. Comme l'État prend un régime minceur dans un contexte où les exclus du marché du travail abondent, l'économie sociale devenait une éventualité à promouvoir.

Cette alternative semble s'appliquer autant aux entreprises, comme lieu de production, qu'aux communautés locales en recherche de solutions, qu'il s'agisse de milieux urbain ou rural. Nous tenterons donc de mieux cerner ce qu'est l'économie sociale et les fondements qu'elle transporte. Ce faisant, nous interrogerons les capacités transformatrices fondées sur des pratiques d'interventions quotidiennes.

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE?

À la lumière des ouvrages consultés, il nous est apparu que l'économie sociale concerne tout autant l'entreprise comme lieu de production que le développement local et communautaire en milieu rural ou urbain⁷. Ce qui fait lieu commun, ce sont les valeurs qui fondent les interventions d'un milieu à l'autre qui sont partagées. De plus, il semble qu'il se produise une recherche de complémentarité entre les milieux ruraux et urbains. Par exemple, nous avons observé que ce qui constitue une force pour les milieux

ruraux, comme par exemple l'appartenance territoriale, représente un facteur à développer en milieu urbain. Morin (1995, p. 253) y voit même un défi pour les CDEC de Montréal «à se redéfinir territorialement, contribuant ainsi à l'émergence d'une conscience collective sur laquelle se fonde toute dynamique sociale». De la même manière pour les milieux ruraux, d'autres auteurs, tels Vachon et Prévost, insistent plutôt sur la nécessité de stimuler en milieu rural certaines conditions de localisation d'entreprises dont on observe déjà la présence en milieu urbain⁸.

Qu'il soit urbain ou rural, qu'il se construise dans la sphère de la production ou par l'action communautaire, nous retiendrons que le lieu de rencontre de ces modes d'intervention, ce sont les valeurs qui agissent comme levier.

L'ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'organisation de l'économie sociale, dans sa version «traditionnelle» base son fonctionnement sur des valeurs de démocratie et d'équité dans la gestion et la distribution des revenus issus d'une activité de production. Ce sont des entreprises qui gèrent collectivement une propriété en commun (Laville, 1996). Dans ce mode d'organisation, la domination du capital est questionnée, tout en visant une adaptation au marché (Lévesques, 1996).

L'organisation de l'économie sociale regroupe sur une base volontaire des travailleurs qui participent à une activité de production ou de reproduction. *C'est le lien social de réciprocité* qui maintient l'activité économique et régit les rapports entre les personnes associées (Vienney, 1994). En ce sens, les objectifs à caractère sociaux permettent *d'unifier le social et le politique par la prise de décision à l'intérieur de l'unité de production, et l'économique par sa nécessité d'être rentable*. Alors que le pouvoir dans les unités privées de production est lié à la détention du capital, celui de l'organisation de l'économie sociale est réparti équitablement dans une perspective de participation aux activités (Saucier, 1996).

La dimension politique par la participation aux décisions permet aux membres de l'organisation de se faire entendre et d'introduire des changements institutionnels. *La régulation des rapports se fait donc sur la base de la solidarité et non pas sur celle de l'argent ou des pouvoirs administratifs* (Laville, 1996).

Dans une version «nouvelle», l'économie sociale a fait peau neuve et s'est étendue à d'autres secteurs et à d'autres modes d'intervention. Lévesque (1996) précise:

Parler de nouvelle et d'ancienne économie sociale renvoie à des générations différentes, mais aussi à des acteurs et à des demandes sociales différentes... À partir des années 1920 et, principalement, à partir de la crise des années 1930, on assiste à la multiplication des coopératives dans les secteurs les plus variés dont la consommation, l'habitation, les pêcheries, la forêt, etc. La nouvelle économie sociale (NES) émerge surtout à partir des années 1970 sous la poussée de *nouveaux mouvements sociaux et de nouvelles demandes sociales*. D'abord, dans la production et dans le travail, on assiste à la création de coopératives de travail pour maintenir des entreprises menacées de fermeture (par

exemple, Tricofil). Des jeunes sortant de l'université et désireux de travailler autrement mettent également sur pied des entreprises coopératives dans le domaine du théâtre, de la recherche, des communications, etc. Enfin, dans les années 1980, des coopératives de travailleurs actionnaires permettent à ces derniers de participer plus directement à la gestion et à l'orientation de leur entreprise tout en renouvelant l'organisation du travail. (P. XXIII, l'italique est de moi.)

Lévesque ajoute des exemples de nouvelle économie sociale (NES) tels la fourniture de services collectifs et de proximité, les garderies, les centres de femmes et de santé, les maisons de jeunes, etc. Il précise également que le terme «économie solidaire» utilisé par Laville correspond à celui de nouvelle économie sociale. Cette première distinction s'applique néanmoins à l'organisation *qu'est le lieu de production*, soit l'entreprise. Toutefois, Lévesque élargit sa définition. Parlant de développement local auquel il associe l'économie sociale:

Des organismes de gouvernance du développement local, tels les CDEC et les CDC, relèvent de la nouvelle économie sociale dans la mesure où elles réalisent des *arbitrages entre des visées économiques et des visées sociales*. Cependant, toutes les entreprises soutenues par ces organismes de gouvernance (par ex. l'aide à des PME et l'aide à des grandes entreprises) ne relèvent pas nécessairement de l'économie sociale. (Lévesque, 1996, page XXIII, l'italique est de moi.)

De cette première définition, retenons l'importance de réconcilier l'économie et le social, ce qui justifie que l'économie sociale s'étend au développement local. Retenons aussi que les valeurs de démocratie et d'équité guident toujours les actions. Ces valeurs, qui sont l'héritage des groupes communautaires dans une conjoncture où ces derniers se sont vus devant la nécessité d'intervenir plus directement par la création d'emplois pour construire une économie alternative (Gagnon, 1989, p. 157). L'intervention dans le domaine économique par les instances communautaires représentait alors un changement majeur du rôle du mouvement communautaire, lequel se percevait jusqu'alors comme un lieu de manifestation et de revendications sociales. C'était dans les années 70.

ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE

Le développement local et l'économie sociale se rencontrent à travers des initiatives économiques associatives. C'est en ce sens que Favreau (1996) parle d'économie sociale comme d'une forme d'économie solidaire ou communautaire. Cette dernière s'inscrit dans une organisation qui figure comme *mouvement ancré sur un territoire* et qui propose une vision globale plutôt que sectorielle ou qui vise des catégories sociales. En plus de permettre une maîtrise de l'organisation dans laquelle travaillent les individus, certaines activités d'économie sociale sont tournées vers la résolution et la gestion des problèmes sociaux en fonction d'une approche globale.

Les organisations communautaires, comme le mentionne Favreau (1996), visent d'abord le développement de l'ensemble d'une collectivité qui mise sur un *cadre social territorialisé*. Alors que par le passé, on assistait à une dynamique d'intervention axée

sur une appartenance à des catégories sociales (femmes / étudiants / handicapés...) pour lutter contre l'exclusion sociale, l'approche se veut désormais plus globale (Favreau, 1996). Les initiatives se font alors par une *démarche de partenariat*.

En milieu rural, les expériences d'économie sociale se présentent autrement. Pour plusieurs petites municipalités rurales, des comités locaux de développement ont «levé», qui regroupent des intervenants qui agissent sur une base bénévole. Ces acteurs travaillent à dynamiser leur milieu et insistent sur l'amélioration qualitative des conditions de leur milieu, et ce toujours en fonction d'une approche globale. En soi, ces comités locaux ne visent pas la rentabilité, la plupart ayant des objectifs ayant trait à la mise en place de conditions favorables au développement. Par contre, ils sont créatifs et appuient, voire coordonnent, des organisations qui peuvent conduire à la création d'emplois. En ce sens, ils font la jonction entre le social et l'économique, mais ne portent pas eux-mêmes des initiatives économiques. Ils agissent sur le climat, la confiance, la culture locale, la solidarité. En réaction à un constat de dévitalisation de leur milieu, ils tentent d'agir en fonction d'un avenir collectif, un avenir qu'ils désirent aussi pour leurs enfants.

Un problème important pour ces comités est lié au manque criant d'expertise disponible *directement en place dans leur milieu* pour structurer des projets plus étoffés. Ces gens se sentent vite dépassés face à des projets qui requièrent des connaissances plus pointues. De plus, comme les organismes qui regroupent les experts sont davantage attirés⁹ par des projets plus structurants en termes de création d'emplois et d'impacts économiques, leur demande de soutien reste souvent sans réponse.

On l'aura compris, ces organismes locaux de développement tendent à s'essouffler et la relève est difficile à trouver. En ce sens, on observe qu'à un moment précis, il se vit dans un village une période d'apathie qui immobilise le milieu et qu'à une autre moment, un événement, une personne, un contexte particulier éveille la population à la participation.

Qu'il s'agisse des corporations de développement économique et/ou communautaire des milieux urbains ou encore des organismes locaux de développement ancré dans les milieux ruraux, l'objectif est qualitatif, l'emploi étant un résultat et non un objectif direct à atteindre.

Au bilan, encore peu d'entreprises et peu d'emplois. En revanche se font jour de nouveaux réseaux de solidarité socio-économiques, une dynamique de développement local dans de nombreuses collectivités en difficulté, un modèle propulseur et des partenariats inédits. (Favreau, 1995, p. 176)

Le climat qui règne dans une communauté ou dans une entreprise dépend d'attitudes et de dispositions mentales: la perméabilité au changement, l'ouverture à l'innovation, le sentiment d'appartenance, la confiance mutuelle, la solidarité communautaire, le goût du risque, la capacité de réaction, l'affinité au partenariat, la sensibilité à la beauté, etc. (Vachon, 1995, p. 138).

L'ÉCONOMIE SOCIALE VUE ET CORRIGÉE... PAR L'ÉTAT

Pour les intervenants qui agissent au quotidien, l'économique et le social se sont imbriqués l'un dans l'autre. Or, le modèle sacré qui prône l'entreprise privée et l'entrepreneurship individuel n'est pas mort pour autant. De quelle approche du développement les représentants de l'État s'inspirent-ils pour définir leurs programmes? Une approche intégrée, globale, participative et démocratique ou encore une approche centrée sur la rentabilité économique à court terme.

Cependant la conception d'une véritable politique [de l'emploi] dans ce domaine se révèle particulièrement ardue parce qu'elle se heurte de front à deux conceptions, l'une fortement ancrée dans l'histoire des États modernes selon laquelle l'écoute de la société civile signifierait un renoncement au politique, l'autre selon laquelle la formation et l'entreprise restent les voies royales de l'insertion comme c'était le cas dans la période de croissance. (Laville, 1995, pp. 172-173)

Le contexte de crise de l'emploi et des finances publiques s'apparente à cette vogue de l'économie sociale. Il apparaît que la nécessité de travailler autour de la création d'emplois soit un important facteur de mobilisation qui justifie les politiques gouvernementales. S'agit-il simplement de répondre à des urgences sociales et d'accentuer la dualisation sociale?

L'économie sociale de l'État serait-elle fondée sur un modèle qui se réfère à celui de l'entreprise pour créer des emplois? Peut-on parler alors d'économie sociale portée par la société civile et d'une économie sociale de survie en réaction au contexte de crise?

UNE POLITIQUE DE SURVIE?

L'économie sociale trouve preneur. Pour preuve, les nombreux intervenants qui travaillent, souvent bénévolement et d'arrache-pied, à l'intérieur de comités de développement locaux et d'organismes de soutien ou encore ceux qui expérimentent de nouvelles manières de travailler, de gérer, de produire, désireux de vivre des valeurs démocratiques et plus équitables.

Mais face aux intentions gouvernementales, l'économie sociale trouve aussi ses détracteurs. Ceux-là s'impliquent également à fond à construire des projets à caractère associatif pour construire un monde plus équitable. Leurs questionnements sont conséquents avec leurs idéologies. Ils refusent de participer à l'établissement d'une plus forte inéquité par leur participation à une économie sociale institutionnalisée. En prenant part à une stratégie pour solutionner la crise de l'État, ces mouvements contribuent à accroître les écarts de revenus. L'invitation adressée à certains groupes communautaires pour participer au Sommet sur l'économie et l'emploi¹⁰ a fait émerger cette problématique.

Pour les plus touchées, soit les femmes qui représentent 75% des personnes impliquées dans les regroupements sociaux, participer à l'économie sociale comporte un risque. L'implantation de cette nouvelle pratique économique coïncide avec les coupures dans les programmes sociaux, le licenciement massif d'employés de l'État et les idées de

privatisation des services municipaux. L'économie sociale ne serait-elle pas une stratégie pour recycler une partie des emplois anciennement syndiqués et bien payés (Robitaille, 1996)? Le risque, c'est de se trouver devant une société duale reproduite, des écarts de revenus accrus via la sous-traitance par les groupes communautaires pour offrir des services que l'État n'a plus les moyens financiers de défrayer.

Pourtant, le travail de maintien à domicile, principalement visé par l'économie sociale, est effectué de plus en plus par des personnes assistées sociales, s'apparente étrangement à celui des auxiliaires familiales et professionnelles engagées par les CLSC et rémunérées environ 13 dollars de l'heure. (Robitaille, 1996, p. 13)

Dans ces circonstances, les mouvements communautaires n'ont d'autre alternative que de bâtir une force commune, une solidarité pour établir un rapport de force face à l'État et être en mesure de négocier. Selon nous, cette prise de position reflète bien que ce mouvement a acquis une autonomie de pensée qui démontre leurs capacités de transformation. En ce sens, l'apprentissage qui s'y fait par des pratiques émancipatoires atteint son but, soit une plus grande capacité critique et une certaine autonomie face à la décision. La pensée critique de ces organisations peut leur permettre d'agir et d'inventer des alternatives, de faire valoir leur rapport de force.

En effet, le pouvoir étant appliqué dans la RELATION entre des intervenants opposés, les mouvements peuvent influencer l'orientation prise par les représentants de l'État (Raffestin, 1980). Ne pas poser la question de la façon dont l'État institutionnalise l'économie sociale aurait, à notre avis, été beaucoup plus inquiétant. Ce faisant, les organisations orientent les représentations de l'État face aux changements. C'est d'un nouveau pacte dont il est question.

UN MOUVEMENT STRUCTURANT?

Une autre version de l'analyse veut que l'économie sociale soit un mouvement structurant de changements. Nous précisons alors en quoi l'économie sociale peut-être une source de changements. Et si c'est le cas, est-il possible que coexiste à la fois une économie sociale qui s'inscrit comme solution à la crise de l'emploi tout en agissant comme un mouvement structurant? Selon nous, à une réponse positive, certaines conditions doivent prévaloir.

Les pratiques de participation démocratique permettent aux membres des organisations de faire des apprentissages collectifs et d'accroître leur pouvoir décisionnel. Participer à la prise de décision dans l'organisation agit sur la nature des rapports entre les individus et en relation aussi avec d'autres organisations (dont l'appareil d'État). À notre sens, cette dimension est centrale puisqu'elle conduit les membres de l'organisation à une plus grande maîtrise sur leurs façons de travailler et sur leurs conditions de vie.

Décider et orienter le cadre du travail et la nature des relations qui y seront développées fait en sorte de se construire une autonomie dans un cadre démocratique. De la même manière, les membres des collectivités, dans leurs démarches de participation démocratique, ont une influence sur les orientations de leur développement. Pour mieux expliquer ce phénomène d'appropriation et de maîtrise collective des moyens de pro-

duire le travail et les conditions de vie, Leborgne et Lipietz (1992) ont introduit les notions de flexibilité défensive et de flexibilité offensive. Ils montrent alors comment les membres d'une organisation peuvent influencer le cours des événements en leur faveur par leur implication¹¹.

Le changement se manifeste en relation avec un territoire construit et produit dans le temps, selon certaines conditions. Or, en quoi le mouvement actuel est-il un mouvement de transformation qui soit structurant? Klein (1996) propose quatre facteurs qui caractérisent les organisations de l'économie sociale comme porteuses de changements:

La nouveauté de ce type d'actions collectives [...] réside plutôt dans 1) leur fréquence – phénomène de plus en plus courant, 2) leur homogénéité en ce qui concerne les objectifs poursuivis – et ce malgré la spécificité des moyens utilisés et des milieux géographiques dans lesquels elles ont lieu, 3) leur ampleur – des communautés entières y participent – elles associent résistance et projet collectif. Bref, au-delà de la contestation des projets exogènes, ces mobilisations semblent traduire une volonté d'implication à la mise en oeuvre de projets locaux de la part des mouvements sociaux (pp. 38-39).

Selon nous, ces organisations socio-économiques territorialisées cohabitent avec d'autres visions, dont celle portée par l'État, et ce dans une relation de «confrontation – consensus», contribuant ainsi aux changements. Il semble que le changement dont il est question concerne tout autant la définition liée à la sphère du travail qu'à celle liée aux conditions de vie. La première se produisant dans l'entreprise alors que la seconde se réalise par des mobilisations et des actions qui se déroulent sur une base locale.

Le point de rencontre de ces aspirations autonomistes dans la sphère du travail comme dans les modes de vie, c'est l'être humain dans toute sa GLOBALITÉ. Ce que le taylorisme a divisé, l'action collective tente de le réunifier en remettant à jour la nécessité du quotidien. Il est question de vivre pleinement, au complet, sans séparer les dimensions de la vie, et ce en vue de se réapproprier son présent et de se définir un futur.

Les intervenants locaux n'ont pas d'autres choix que de faire face à la situation: problèmes de chômage, problèmes de services aux personnes âgées, des jeunes à orienter et à garder dans nos milieux ruraux, les loisirs et les fêtes à organiser, mais aussi problèmes sociaux: violence, drogue, isolement, peur. Par l'intervention en milieu local, il devient impossible de fragmenter la vie puisque les intervenants y font face chaque jour. C'est par l'action collective que le quotidien fait sens.

En conclusion de son analyse sur le développement économique communautaire, Douglas (1991, p. 52) insiste sur la nécessité d'instituer un processus dans la collectivité *qui utilise les connaissances et le système de connaissances pour changer et déterminer les actions à suivre*. À notre sens, c'est là un élément déterminant pour accroître la maîtrise du processus de développement par les communautés locales. Mais utiliser les connaissances, c'est d'abord être en mesure de prendre conscience que les groupes, lorsqu'ils sont réunis autour d'un projet, produisent des connaissances qui sont spécifiques. Ces groupes possèdent déjà un «savoir-faire» et des attitudes. La

pratique est au centre de la construction de ces savoirs nouveaux produits *à travers un processus d'interactions*.

Selon nous, ces savoirs construits doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue par les groupes eux-mêmes réunis pour être utilisés efficacement et faire l'objet d'une évaluation soutenue. Rappelons notre hypothèse: *nous alléguons qu'une fois qu'ils connaîtront et reconnaîtront leurs savoirs collectifs informels, les membres d'une collectivité seront plus à même de puiser dans leurs propres ressources et de s'alimenter auprès des ressources disponibles (formation ou autres) pour répondre à leurs objectifs et à leurs besoins de façon autonome*. La prise de conscience et l'utilisation efficace de ces savoirs construits par la collectivité représente à notre avis une force, une vague de fond dans la mesure où l'usage qui en est fait est en même temps la source et le résultat d'un processus initié par les membres de l'organisation.

Cette proposition s'oppose à l'approche technocratique qui s'appuie sur le postulat selon lequel les collectivités locales connaissent des problèmes de dévitalisation parce que ses membres sont incapables de s'adapter à un nouveau contexte. En ce sens, le savoir est intégré par des intervenants embauchés dans le cadre de programmes gouvernementaux, intervenants qui possèdent les «bonnes» connaissances.¹² Ces programmes gouvernementaux axent sur une approche sectorielle évaluée en termes de nombre d'emplois créés sans égard aux multiples dimensions de la vie d'une collectivité.

À notre point de vue, l'économie sociale peut donc être à la fois une solution ponctuelle à la crise de l'emploi tout en agissant plus en profondeur comme mouvement. Par le texte qui suit, nous établirons les liens entre ce mouvement et l'utilisation des savoirs populaires comme un outil permettant aux collectivités de mieux orienter et contrôler ces changements en partant de l'usage de leur propre logique. Préalablement, nous amorçons cette partie par une définition des savoirs populaires.

PARTIE 3: LES SAVOIRS POPULAIRES

DÉFINIR LES SAVOIRS POPULAIRES

Les savoirs populaires, ce sont des connaissances informelles colligées nulle part. Ces savoirs sont le fruit d'apprentissages développés *à travers les relations* vécues entre des acteurs mobilisés autour d'enjeux spécifiques au milieu. C'est un mode de pensée, une façon de faire, en ensemble de représentations collectives de la réalité, un ensemble de codes partagés par une communauté.

Indépendamment de la forme que prennent les relations entre les individus réunis, les modes de pensée et les représentations sont le produit de conditions de vie *autres que les nôtres*. C'est la culture «par en dedans». Leur façon de faire est exclusive. Dans une perspective de résolution de problèmes, et répondant à leurs besoins, les membres d'une collectivité construisent leur propre processus dans l'atteinte de leurs objectifs. Ce processus ne se reproduit pas d'un lieu à un autre. Le contexte, le milieu social, le type de relations, le territoire, les gens qui l'habite et le quotidien sont des éléments

complexes qui, lorsqu'on les met en relation, présentent des façons de faire produites autour de projets.

Ces savoirs populaires peuvent être utilisés positivement pour avancer des projets collectifs qui tendent à accroître l'autonomie des membres. L'identité collective elle-même est une construction engendrée par les membres d'une collectivité. Qu'elle soit positive et ouverte sur l'extérieur, elle est un facteur favorable qui stimule des mobilisations qui sont le reflet du travail déjà réalisé ensemble, des vécus partagés, des connaissances transmises et produites. Entre les acteurs d'un milieu, il se développe donc des façons de faire informelles qui guident l'action: savoirs liés aux attitudes, à un ensemble de codes à ne pas transgresser qui s'explique par des «histoires» et des vécus partagés. De la même façon, un repli des membres d'une collectivité sur eux-mêmes résulte d'expériences perçues négativement, qu'il s'agisse de relations entre les membres, face à certaines situations ou encore devant des barrières qui sont également des représentations construites.

Les savoirs populaires *sont détenus par les usagers des ressources en place*. En réaction à un environnement en changement, les membres d'une collectivité décideront d'orienter et de maîtriser leurs ressources en se basant sur leurs connaissances du territoire. Ce faisant, ils utilisent leurs différences. Les savoirs non reconnus, ce sont en quelque sorte ces lieux «sous-terrains» d'où germent des projets d'avenir. Ce peut-être un outil utilisé par les membres d'une collectivité pour s'assurer de maîtriser leur cadre de vie. Les savoirs populaires contiennent des SIGNIFICATIONS distinctives d'une collectivité à une autre, significations qui se construisent par l'ACTION qui les transforment. En ce sens, la production de savoirs informels devient un instrument utilisé par les membres pour réaliser un projet et atteindre des objectifs. Outre le projet en lui-même, les savoirs produits supposent nécessairement que des relations existent entre les personnes et qu'un objectif commun sert de point de mire.

Le projet est défini comme une action coordonnée et organisée d'un ensemble de personnes dans la poursuite d'une finalité qui leur est commune. Il devient une action éducative quand il vise l'appropriation ou la création d'un savoir instrumental qui serait utile aux buts culturels, économiques et sociaux visés par les participants, surtout ceux touchant l'amélioration de leur situation économique et sociale. (Zuniga, 1986, pp. 104-105)

Les savoirs populaires informels *sont constamment en redéfinition, en mouvance, en construction*. Leur contenu est influencé par des relations complexes, des réseaux de relations multi-territoriaux, qui véhiculent des valeurs et des apprentissages qui émergent des expériences. Ces savoirs sont le lot du quotidien, de la vie ordinaire, la petite histoire. Les intervenants du milieu savent de quoi il est fait. Ils ont défini ce qui est acceptable et voulu dans un système de représentations spécifiques qui s'expriment par des codes et des normes. À un moment, on mobilise les savoir-faire d'un groupe, à un autre moment, on en interpelle un autre. *Mais c'est la dynamique de ces relations qui forment le savoir populaire collectif*. S'il n'y a pas de relations, il est impossible de mobiliser les savoirs collectifs.

Ces savoirs populaires sont très ordonnés, mais selon une logique différente de ceux des institutions formelles. Le mode de construction et de production des connaissances

est particulier à une communauté. Le processus de développement, le trajet utilisé pour avancer des projets l'est aussi. Ce savoir populaire collectif est précis et global. *Parce que les acteurs se font face constamment dans leur quotidien*, les savoirs populaires intègrent toutes les dimensions de la vie dans l'élaboration de leurs projets. Les acteurs qui se font face doivent tenir compte de chacun et de chaque situation particulière puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire pour servir d'évitement entre les membres. L'approche est nécessairement globale.

Les savoirs populaires deviennent outils de développement lorsque les acteurs font usage de leur propre réseau de relations, qu'ils utilisent efficacement leurs apprentissages collectifs formels et informels dans un but commun. Ces savoirs sont une expression directe des ACTIONS collectives. Zuniga se réfère à la thèse de Geertz pour expliquer:

[...] le bon sens par contre ne cherche pas à se justifier; il se présente comme une expression raccourcie de la vie en tant que telle. Le monde est sa justification. L'analyse du sens commun, contrairement à sa pratique, doit commencer par retracer la distinction qui a été effacée entre l'appréhension simple et directe de la réalité tout court – si c'est bien cela que l'on appréhende simplement et directement – et la sagesse populaire ou ces façons très terre à terre de juger ou d'évaluer les choses. (Zuniga, 1986, p. 109)

Il se peut que les savoirs populaires, les attitudes, les capacités développées fassent obstacle au développement d'un milieu. Le sens des représentations collectives conduit alors au repli de la collectivité. L'ensemble des attitudes, l'ouverture ou la fermeture face à des changements issus du contexte environnant font partie intégrante de ces savoirs-acquis collectivement. La capacité d'analyse face à certaines situations, l'aptitude à réagir positivement et le fait d'envisager un développement selon un mode «autre» que le mode dominant sont partie prenante du discours, des savoir-faire et des acquis.

C'est la SIGNIFICATION, le sens que la collectivité se donne d'elle-même et des autres qui est en cause. Le sens donné aux projets mis en branle influencera l'implication et l'énergie qui y seront investis. De plus, les capacités de puiser des informations manquantes pour être en mesure de réaliser un projet font aussi partie d'attitudes collectives. La communauté peut vouloir décider dans un contexte en changement, mais elle peut le subir ou tenter de s'y intégrer à tout prix, quels qu'en soient les effets. L'ensemble des représentations collectives peut être un moyen d'émancipation ou de reproduction d'une attitude de dépendance produite et amplifiée par une représentation négative d'une collectivité par ses membres.

Pour transformer leur milieu, les membres d'une collectivité doivent minimalement pouvoir accéder à leurs ressources naturelles¹³. *Il existe une différence entre le territoire et les ressources. La ressource est fonction d'une valeur d'échange sur le marché et est donc monnayable selon l'offre et de la demande. Le territoire, quant à lui, est le lieu de l'action, il est valeur d'usage et contient un SENS*. Ainsi donc, les gardiens du territoire et des valeurs dominantes à un milieu, ce sont les membres actifs d'une communauté¹⁴. En ce sens, chaque territoire est le résultat d'une relation avec plusieurs membres d'une

communauté particulière. Le territoire, c'est la manifestation extérieure, le témoin d'une collectivité vécue.

Les acteurs sociaux doivent pouvoir accéder aux ressources naturelles en place pour être en mesure de les transformer en fonction d'un projet sensé. Donc, les savoirs construits supposent qu'il y ait un territoire, des ressources à transformer potentiellement et une communauté composée d'individus en relation autour d'enjeux partagés. Ces critères conditionnent la production de savoirs populaires.

PRODUIRE DE NOUVEAUX SAVOIRS PAR UNE ÉVALUATION DANS L'ACTION

Notre hypothèse se posait ainsi: en reflétant aux membres d'une collectivité les savoirs informels dont ils disposent, ceux-ci, regroupés autour d'un projet, seront à même d'utiliser leurs acquis et de produire de nouveaux savoirs. Cela suppose que les acteurs regroupés autour d'un projet participent à un processus d'action-réflexion continu portant sur leurs façons de faire et leur façon de concevoir un problème en fonction des objectifs à atteindre. De plus, ils puiseront dans les ressources disponibles si le besoin se présente.

L'exercice d'action-réflexion peut faire en sorte de valoriser les membres actifs à mesure qu'ils réalisent le potentiel dont ils sont les dépositaires et qu'ils l'utilisent pour avancer dans l'action. De là un sentiment de confiance en leur potentialité qui peut accroître leur capacité de passer aux actions. Inscrire des mots sur leurs propres savoirs et établir avec eux le processus en construction (nouveaux apprentissages) peuvent être un moyen qui sert de balises, de guide pour préciser les modes d'actions à privilégier. L'évaluation au fur et à mesure du projet peut conduire à une découverte de leur dynamique collective. La créativité émerge à mesure qu'elle se fait jour et le projet *est découvert* en même temps qu'il se réalise.

Tel que le mentionne avec pertinence Wismer (1996, p. 7), la pratique réfère à la production de connaissances à travers un processus d'interactions et de réflexion des connaissances. Il s'agit de rassembler des informations, de porter une analyse critique sur ces dernières, de constater les apprentissages et les informations propres à l'expérimentation. Le rôle du chercheur consiste alors à faciliter cette prise de conscience critique face aux savoirs-acquis et face aussi à la construction de nouveaux savoirs. Le chercheur devient donc un partenaire dans le processus.

Le contrôle de la recherche passe nécessairement par le milieu dont l'implication augmente la capacité des membres à analyser et à comprendre les problèmes et solutions qu'ils trouvent importants. Ainsi, une lecture des expériences concrètes qui se fait au fur et à mesure d'une expérimentation pourrait générer des savoirs nouveaux. C'est l'enjeu de la création de connaissances et de pratiques transformatrices qui est au coeur de ce questionnement.

Puisqu'il s'agit de leur propre démarche, nous supposons que les acteurs seront à même de reconnaître les savoirs produits comme étant les leurs. Ils seront en mesure d'établir un lien direct et immédiat entre les résultats de la recherche-action et leur propre compréhension et interprétation de la situation. Ayant investi dans ce processus

de construction de nouveaux savoirs, ils pourront percer le sens des démarches à entreprendre et seront à l'aise pour faire usage des résultats (Neufville, 1986, p. 47).

Si les intervenants d'un projet constatent qu'ils doivent puiser ailleurs des ressources non disponibles dans le milieu pour poursuivre, ils pourront s'orienter vers des institutions et organismes aptes à les aider. Ainsi, la nature de leurs besoins étant précise, il y a de fortes chances qu'ils ne se laissent pas imposer une trajectoire qui ne leur convient pas.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SAVOIRS POPULAIRES

Est-ce possible, pour les communautés locales, de se développer sans convoiter un modèle «high tech», hyper-performant et compétitif? Le développement peut-il prendre une forme toute différente que celle proposée par une logique qui, n'étant pas familière au milieu, risque de conduire ses membres à une désappropriation de leur pouvoir d'agir?

L'homme oeuvrant pour son bien-être, tout changement social ne pouvait qu'être associé à l'idée de modernisation, de progrès. Les sciences sociales pouvaient l'aider dans son entreprise; mieux, elles l'ont persuadé que le changement conduisait inéluctablement au progrès, et ce à un point tel que toute résistance au changement apparaissait comme une forme d'archaïsme. (Le Gall et Martin, 1986, p. 10)

L'approche de l'économie sociale est une avenue qui centre l'attention sur des comportements qui font appel à la démocratie et à l'équité. Partir des savoirs populaires peut être un moyen privilégié d'apprentissage de la démocratie par l'action.

L'économie sociale, le développement économique communautaire et la prise en compte des savoirs populaires comme outil d'émergence des acquis expérientiels, des attitudes et des modes de pensée sont étroitement reliés. Le défi, c'est d'avancer vers une plus grande autonomie, d'accroître «les capacités de faire». En ce sens, mettre à jour les savoirs populaires, les refléter, les utiliser comme un outil pour avancer des projets, c'est accéder à une culture «par en dedans». Cette démarche est basée sur la compréhension des phénomènes particuliers tels qu'ils se présentent, c'est-à-dire selon les termes et les contextes qui leurs sont propres. Cette démarche prend comme point de départ la vie de tous les jours et respecte le langage et les croyances qui s'y expriment (Neufville, 1986, p. 45). En ce sens, la question qui se pose est celle de la connaissance de soi et de la connaissance des autres. C'est seulement à partir de là qu'il est possible de penser à faire autrement.

CONCLUSION

Notre réflexion se situe dans une perspective de changements. Les fondements qui appuient l'approche que nous avons tenté de développer tout au long de ce texte se résument ainsi:

1. une approche volontaire, globale, intégrée et diversifiée;
2. une approche qui respecte l'identité culturelle collective spécifique;
3. une approche qui met l'emphase sur un processus de participation démocratique et équitable, qui permet des apprentissages collectifs, dans les sphères du travail et hors travail.
4. une approche qui se fonde sur la reconnaissance par les communautés elles-mêmes de leurs savoirs et acquis informels utilisés comme un outil de développement.

Ce qui retient notre attention de ces quatre traits, c'est la présence de plusieurs courants qui émergent actuellement et se réclament d'un ou de plusieurs de ces fondements. L'économie sociale, le développement local économique communautaire, notre propre insistance sur l'utilisation des savoirs populaires, l'approche du développement durable, les remises en question face à la compétitivité internationale, les nombreuses expérimentations qui se font de part et d'autres sans qu'il n'y ait nécessairement de liens entre les intervenants qui indiquent l'émergence ici et là d'un mouvement de transformation en profondeur. En ce sens, l'objet de notre réflexion consistait à faire le lien entre ces intuitions de transformations, le mouvement étant davantage rassembleur sur la base de fondements partagés par plusieurs intervenants.

NOTES

- 1 Aristote a développé ces idées fondamentales en les désignant du mot «chrématistique»: en général, toute activité qui existe dans l'acquisition des biens ou des richesses. Il montre qu'il existe deux formes de chrématistique. La première consiste à acquérir des biens en vue de la satisfaction des besoins. Elle est légitime et fait partie de l'économique. Mais il est une deuxième forme de chrématistique qui consiste dans l'activité commerciale. Celle-là est condamnable puisqu'il juge que le commerce est une manière condamnable d'acquérir des biens.
- 2 Le tableau 1 détaille les éléments constitutifs des deux approches économiques présentées ici: le développement industriel et la planification stratégique et/ou participative dans une perspective d'intégration économique.
- 3 Dans leurs luttes à la dévitalisation et à la désintégration, les gouvernements mettent sur pied des programmes de soutien qui visent les milieux touchés. Les intentions sont nobles et les intervenants qui y travaillent sont formés en conséquence. Néanmoins, l'application de tels programmes comporte un risque important. Il réside dans l'approche préconisée par les intervenants formés. L'une de ces approches vise à modifier les représentations des intervenants locaux pour les faire correspondre à une façon de penser qui s'inscrit strictement en fonction d'une intégration économique à un mode de production défini, ce qui étouffe les particularités et les initiatives en dehors des normes.
- 4 Pour les définitions qui font synthèse au tableau 2, je me suis inspirée du volume de Douglas, J.A.D. Les définitions y sont précises et l'auteur présente les points de vue de plusieurs auteurs, tel que le présente le tableau 1.
- 5 Le mot n'est pas nouveau. Selon J.L. Laville, on a vu émerger en France des projets associatifs dès les années 1830 sous le nom d'économie sociale et maintenant d'économie solidaire. Au Québec, la formule coopérative a pris son essor principalement avec la naissance des Caisses populaires

(1903). Ensuite, dans les années 30, l'Union des cultivateurs catholiques (l'UCC) a travaillé à mettre sur pied des coopératives de producteurs pour permettre la mise en marché des produits de la ferme, principalement les produits du lait. Ont suivi les Coopératives de consommation (COOPRIX) et, dans les années 70, les Coopératives d'habitation aidées par les programmes gouvernementaux pour leur capitalisation. Plus récemment, dans les années 80, les Coopératives de travailleurs émergeaient, proposées comme moyen de création d'emplois. Quant à l'économie sociale, le mot est plus utilisé à partir des années 80. On parlait alors de troisième voie, d'entreprises alternatives, de tiers secteurs. L'économie sociale dont il est question ici englobe autant les formes d'entreprises coopératives que les organismes qui se distinguent par leur organisation du travail centré sur un processus démocratique, l'implication des usagers et des travailleurs dans les décisions et la réponse à des besoins sociaux.

- 6 Paradoxal dans la bouche de Lucien Bouchard, en ce sens qu'en tant que représentant politiquement élu, il est, symboliquement du moins, le représentant des intérêts publics.
- 7 Des ouvrages tels «Développement économique communautaire» de Favreau et Lévesque (1996), «Contre l'exclusion: repenser l'économie», sous la direction de Klein et Lévesque (1995) ainsi que «Économie et solidarités» (1996) dans la revue du CIRIEC.
- 8 Par exemple, Vachon (1995, p. 136) a identifié des facteurs de localisation d'entreprises à stimuler en milieu rural, souvent présents en milieu urbain: diversité et ouverture aux changements, mécanismes de transferts technologiques, diffusion de l'innovation et de l'information, qualité des services adaptés aux attentes des ménages en matière d'éducation, de santé, de sécurité, de loisirs, de logement, de biens de consommations, accessibilité d'un réseau fiable de transport et de télécommunications, etc.
- 9 Cette situation s'est accentuée encore davantage ces dernières années avec la mise sur pied des «guichets uniques» qui a fait en sorte de regrouper les ressources des commissariats industriel, des SADC et des organismes de développement économique et touristique. Une fois réunis, ils ont opté pour une approche «développement industriel» en vue d'obtenir des résultats immédiats de création d'emplois directs.
- 10 Article paru dans la revue *Temps Fou*, juin-août 1996 par Nathalie Robitaille.
- 11 La flexibilité défensive consiste pour un milieu À S'ADAPTER aux changements imposés par l'extérieur dans une optique d'intégration qui ne questionne pas le mode de développement qui vient d'ailleurs. La flexibilité offensive, au contraire, est un modèle qui s'appuie sur les spécificités qui distinguent un milieu et que ses membres font valoir en vue de décider et d'orienter eux-mêmes le modèle de développement.
- 12 Façon polie de dire que les intervenants agissent pour «coloniser» les milieux ruraux.
- 13 Il n'est pas toujours possible pour une collectivité de transformer son territoire à sa guise. Par exemple, la loi sur le zonage agricole limite l'utilisation de terres souvent peu ou pas fertiles du tout. Il arrive que des critères de classification gouvernementale soient basés sur des informations peu conformes avec la réalité. Un autre exemple, celui des parcs de conservation. Les 11 municipalités qui composent Parc Saguenay doivent constamment s'en remettre au Plan d'action contrôlé (PAC) élaboré par le gouvernement dans la réalisation d'un projet. L'État décide de l'utilisation du territoire.
- 14 Les intervenants plus actifs dans les organisation reçoivent souvent une reconnaissance implicite de leurs pairs. Ce sont des personnes qui expriment clairement leurs valeurs et il semble que les gens du milieu les reconnaissent. On pourrait les appeler «les porteurs d'identité».

Bibliographie

- «Au creuset des crises», *Réseau*, Revue du réseau des universités du Québec, mars 1996, pp. 8-11.
- BASSAND, M. (1982), *Le développement régional endogène. Idées, ambiguïté, espoirs*, Lausanne, IREC.
- BEAUDRY, R. et H. DIONNE (1996), «Vivre quelque part comme agir subversif: les solidarités territoriales», *Recherches sociographiques*, département de sociologie, Université Laval, Québec, vol. XXXVII, n° 3, pp. 537-557.
- BECCATINI, G. (1992), «Le district marshallien: une notion socio-économique», dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, chapitre 2, Paris, Presses universitaires de France, pp. 35-55.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992), «Introduction: le nouveau débat régional, positions», dans G. Benko et A. Lipietz (dir.) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 13-32.
- BRUNETIÈRE, D., J. METAY et T. SYLVESTRE (1990), «Existe-t-il une culture illettrée?», dans J.-P. Hautecoeur (sous la direction de), *Alpha 90, recherche en alphabétisation*, Québec, pp. 189-219.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (1995) (dir.), *Et les régions qui perdent...? Tendances et débats en développement régional*, Rimouski, Chicoutimi et Montréal, GRIDEQ-GRIR et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.
- COURLET, C. et B. PECQUEUR (1992), «Les systèmes industriels en France: un nouveau modèle de développement», dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.
- DE NEUFVILLE, J.I. (1986), «Entre le savoir et le faire: vers un trait d'union», *Revue internationale d'action communautaire: Savoirs en crise*, vol. 15, n° 55, printemps, pp. 41-52.
- DENIS, H. (1983), *Histoire de la pensée économique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Thémis, pp. 1-130.
- DIONNE, H. (1996), «L'enclenchement du développement local en milieu rural: pourquoi ici? Pourquoi pas là?», *Rebâtir les campagnes, rendez-vous des acteurs du développement local en milieu rural*, Saint-Germain de Kamouraska, 19 au 22 septembre, pp. 85-96.
- DOUGLAS, J.A.D., *Community Economic Development in Canada*, vol. 1, Toronto, Montréal, McGraw-Hill Ryerson, Chapter 1: «Community Economic Development in Canada: Issues, Scope, Definitions and Directions», pp. 1-51.
- FAVREAU, L. (1995), «Économie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec (1985-1995)», dans J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Études d'économie politique. Contre l'exclusion: repenser l'économie*, Presses de l'Université du Québec, pp. 175-186.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, pp. 1-70.

- FAVREAU, L. et C. SAUCIER (1996), «Économie sociale et développement économique communautaire: de nouvelles réponses à la crise de l'emploi?», *Revue du CIRIEC* (Centre interdisciplinaire de recherches et d'information sur les entreprises collectives), *Économie et solidarités: mobilisation sociale et développement local, économie sociale et emploi*, vol. 28, n° 1, pp. 5-18.
- GAGNON, C. (1994), *La recomposition des territoires. Développement local viable*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 271 p.
- GAGNON, G. (1989), «Dualisme, partage du travail et autogestion», textes réunis par B. Lévesque, A. Joyal et O. Chouinard, *L'autre économie; une économie alternative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. AEP, pp. 155-162.
- GANNE, B. (1992), «Place et évolution des systèmes industriels locaux en France: économie politique d'une transformation», dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.
- GONZALES, D.T. et F.S. Fernandez (1990), «Méthodologie de l'animation socio-culturelle dans les zones rurales défavorisées d'Espagne», dans J.-P. Hautecoeur (sous la direction de), *Alpha 90, recherche en alphabétisation*, Québec, pp. 379-405.
- HAMEL, P. (1989), «Développement local et action communautaire à l'heure du néocorporatisme», textes réunis par B. Lévesque, A. Joyal et O. Chouinard, *L'autre économie; une économie alternative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. AEP, pp. 261-276.
- KLEIN, J.-L. (1989), «Autonomie et dépendance des mouvements sociaux dans la régulation post-keynésienne», textes réunis par B. Lévesque, A. Joyal et O. Chouinard, *L'autre économie; une économie alternative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. AEP, pp. 297-308.
- KLEIN, J.-L. (1996), «Action collective et développement local: de l'atomisation à la restructuration de la société civile», *Revue du CIRIEC* (Centre interdisciplinaire de recherches et d'information sur les entreprises collectives), vol. 28, n° 1, pp. 31-42
- KLEIN, J.-L. (1996), «Développement flexible et mobilisation locale: jalons pour une politique régionale», *Rebâtir les campagnes, rendez-vous des acteurs du développement local en milieu rural*, Saint-Germain de Kamouraska, 19 au 22 septembre, pp. 119-131.
- KLEIN, J.-L. et B. LÉVESQUE (sous la direction de) (1995), «Contre l'exclusion: repenser l'économie. Jalons pour un programme», dans *Contre l'exclusion: repenser l'économie. Études d'économie politique*, Presses de l'Université du Québec, pp. 9-14.
- LAVILLE, J.-L. (1989), «Économie et solidarité: trois axes de développement et de recherche», textes réunis par B. Lévesque, A. Joyal et O. Chouinard, *L'autre économie; une économie alternative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. AEP, pp. 309-339
- LAVILLE, J.-L. (1995), «Économie solidaire, économie sociale et État social», dans J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Études d'économie politique. Contre l'exclusion: repenser l'économie*, Presses de l'Université du Québec, pp. 161-186.
- LE GALL, D. et C. MARTIN (1986), «Crise et conversion dans le champ du savoir», *Revue internationale d'action communautaire: Savoirs en crise*, vol. 15, n° 55, printemps, pp. 9-18
- LECLERC, Y. (1996), «Développement économique, décentralisation et structuration du territoire», *Rebâtir les campagnes, rendez-vous des acteurs du développement local en milieu rural*, Saint-Germain de Kamouraska, 19 au 22 septembre, pp. 247-257.

- MORIN, R. (1995), «Communautés territoriales et insertion socio-économique en milieu urbain», dans J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Études d'économie politique. Contre l'exclusion: repenser l'économie*, Presses de l'Université du Québec, pp. 247-266.
- PASSARIS, S. (1989), «Un espace d'économie plurielle: le secteur associatif en France», textes réunis par B. Lévesque, A. Joyal et O. Chouinard, *L'autre économie; une économie alternative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. AEP, pp. 139-154
- PRÉVOST, P. (1997), «À la recherche d'un modèle», *Municipalités*, décembre-janvier, pp. 16-19.
- PRÉVOST, P. et A. FORTIN, *Virage local: des initiatives pour relever le défi de l'emploi*, Éditions Transcontinental inc., Fondation de l'entrepreneurship, 272 p.
- ROBITAILLE, N. (1996), «Communautaire, alerte à l'économie sociale», *Temps Fou*, n° 14, juin-août, pp. 12-13.
- ROUSTANG, G. (1995), «L'économie, l'éthique et la politique: vers de nouveaux liens», dans J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Études d'économie politique. Contre l'exclusion: repenser l'économie*, Presses de l'Université du Québec, pp. 45-62.
- SCOTT, A. et M. STORPER (1992), «Le développement régional reconsidéré», *Espaces et Sociétés*, n°s 66-67, pp. 7-38.
- SOMMET SUR LA SOLIDARITÉ ET L'EMPLOI (1996), *Osons la solidarité!*, rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, chantier de l'économie et de l'emploi, octobre, 63 p.
- VACHON, B. et F. COALLIER (1995), «La logique de localisation des entrepreneurs ruraux: l'impact des facteurs non économiques», dans J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Études d'économie politique. Contre l'exclusion: repenser l'économie*, Presses de l'Université du Québec, pp. 123-140
- VACHON, B. et LEMIEUX (1996), «Les régions intermédiaires et périphériques: de nouvelles possibilités de développement?», *Recherches sociographiques*, Département de sociologie, Université Laval, Québec, vol. XXXVII, n° 3, pp. 471-496.
- VACHON, B. (1996), «Symphonie pastorale. Réflexion en cinq mouvements pour une prospective des territoires ruraux», *Rebâtir les campagnes, rendez-vous des acteurs du développement local en milieu rural*, Saint-Germain de Kamouraska, 19 au 22 septembre, pp. 107-118.
- VACHON, B. (1997), «Mondialisation des marchés et développement local», *Municipalité*, décembre-janvier, pp. 11-14.
- VIENNEY, C. (1994), *L'économie sociale*, Paris, La Découverte.
- WISMER, S. (1996), *Environmental Studies at the Grassroots Action Research with Woowich Healthy Communities*, Conference presented to The Environmental Studies Association of Canada, St. Catherine's Ontario, June 4, 19 p.
- ZUNIGA, R. (1986), «La construction collective de significations: un projet de systématisation d'expériences», *Revue internationale d'action communautaire: Savoirs en crise*, vol. 15, n° 55, printemps, pp. 101-112.

ÉCONOMIE SOCIALE: LES CENTRES D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE SUR INTERNET

Lyne CHOUINARD
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

De plus en plus, on réfère à l'économie sociale en réponse, notamment, à la crise de l'emploi et de l'État-providence. En fait, cette notion diffère grandement selon les pays. Dans les pays hispanophones, on parle habituellement d'économie populaire, d'économie du travail ou encore d'économie solidaire. Le monde anglo-saxon parlera plutôt d'économie ou de développement communautaire (community development). Dans les régions francophones et néerlandophones, on a recours aux termes d'économie sociale ou coopérative. D'une manière générale, c'est l'idée d'un troisième secteur, aux côtés des secteurs privé et public traditionnels, qui est de plus en plus largement acceptée. En fait, son rôle est de plus en plus crucial dans les sociétés en mutation (Defourny et Develtere, 1997).

Le regain d'intérêt pour l'économie sociale n'a rien de surprenant. À la différence des années 60 et 70, on ne s'en remet plus de façon exclusive à la grande entreprise et à l'État quand il s'agit de développement économique, de création d'emplois et de revitalisation des communautés locales. Si l'on parle de nouveau d'économie sociale aujourd'hui, n'est-ce pas parce que l'économie de marché s'est endurcie, que sa déshumanisation est plus flagrante? L'appauvrissement, l'inégalité croissante, l'idéologie néo-libérale, les politiques socio-économiques peu efficaces ne sont pas sans nous rappeler le capitalisme sauvage du 19^e siècle. Les secteurs associatif et coopératif ont d'ailleurs une longue histoire qui remonte à cette époque. La montée de l'État-providence n'a pas signifié la disparition du bénévolat ou du communautaire; au contraire, ce secteur a connu une croissance remarquable sous l'égide de l'État-providence. Elle a évolué en fonction de la trajectoire de l'État-providence à une société-providence ou encore à une communauté-providence.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale, les «trente glorieuses», a été une période de forte croissance économique dans tous les pays industrialisés. Cet essor a jeté les fondements de l'État-providence sur le plein emploi salarié des hommes/travail et travail domestique des femmes et son corollaire, le couple assurance sociale/aide sociale. Vers le milieu des années 70, la baisse généralisée du profit des entreprises et le ralentissement de la croissance augmentent les conflits entre le patronat et le mouvement ouvrier. C'est l'émergence des mouvements de protestation, notamment le courant marxiste. Dans un temps où la défense des droits est une stratégie d'organisation communautaire très courue, le marxisme offre une grille simple, mais efficace, qui permet d'identifier l'adversaire à combattre. Puis, apparaît un nouveau modèle de développement, le «post-fordisme», caractérisé par les nouvelles orientations des entreprises vers les marchés et les nouvelles formes d'organisation et de gestion: remise en question de la production de masse de marchandises standardisées pour des marchés homogènes, production à plus petite échelle d'une variété de produits, sous-traitance, flexibilité de la

main-d'oeuvre, tâches et qualifications multiples, travail en équipe, etc. Tout cela s'accompagne de la rentrée massive des femmes sur le marché du travail, de la montée du chômage, d'une forte augmentation du pourcentage de travailleurs à temps partiel ou temporaires, ainsi que des travailleurs autonomes.

En même temps est mis en place le modèle de gestion étatique des conflits et des problèmes sociaux, dont la fonction est de créer les conditions de réalisation de ce nouveau modèle économique. Les gouvernements entament le grand virage néo-libéral et monétariste. Une politique monétaire draconienne, accompagnée de réformes fiscales, entraîne la croissance vertigineuse de la dette de l'État. La crise de l'emploi et la crise fiscale de l'État servent de prétexte au démantèlement des fondements du providentialisme, dont les assurances sociales et les fonds de pensions (régimes de retraite et allocations familiales). L'ensemble du secteur public fait l'objet d'une démarche non seulement de privatisation et de commercialisation, mais de restructuration post-fordiste. C'est-à-dire, du passage de la production de masse de services standardisés, gérée par des ensembles administratifs hiérarchiques et centralisés, à des unités plus petites, plus souples, mieux ancrées dans le territoire et capables de répondre plus rapidement aux demandes de clientèles variées et changeantes. Ce contexte, la promotion du communautaire, du bénévolat, de l'économie sociale, sert bien, comme on peut s'en douter, le projet néo-libéral de restructuration de l'État, de démantèlement de l'État-providence, etc.

Le dernier quart de siècle voit également l'arrivée d'une foule de mouvements sociaux, pour de nouvelles formes de redistribution de la richesse et pour la reconnaissance de leur identité. C'est l'émergence de la post-modernité. L'État-nation doit répondre au défi de la mondialisation, de la montée des multinationales, mais aussi à celui de nouveaux mouvements privilégiant le territoire local ou régional, ou le regroupement identitaire, comme lieu d'action politique et de développement socio-économique. Certains auteurs, comme par exemple Yves Vaillancourt, Hugues Dionne, au Québec, Jean-Louis Laville, Alain Lipietz et Pierre Rosanvallon en France, critiquent l'État-providence keynésien et proposent des modèles de développement communautaire et démocratique afin de contrer le néo-libéralisme et d'avancer vers un État et une société plus démocratiques, plus participatifs et plus justes. Il faut préciser que Roustang, Laville, Rosanvallon ne récusent pas l'État: «Ce n'est pas l'État qui est responsable de la dégradation sociale, au contraire sa présence a empêché qu'elle ne soit bien pire». En fait, Laville (1990, 1992 et 1994) insiste sur la nécessaire «hybridation» des économies marchande, non marchande et non monétaire, c'est-à-dire du marché, de l'État, du bénévolat, de l'entraide et de l'économie familiale. Il s'agit de rompre l'autarcie de l'économie de marché, de la repolitiser, de la réencastrer dans une société qui, elle, n'est pas réductible au marché. D'autre part, il s'agit de sortir les citoyens de leur situation passive de simples consommateurs de services publics conçus et gérés par des instances invisibles ou opaques. Enfin, il s'agit d'éviter que les familles, et surtout les femmes, portent tout le fardeau des services que l'État ne peut plus et ne veut plus assumer.

L'économie sociale (solidaire) est donc apparue en réponse au chômage, à l'exclusion et à des secteurs publics inadéquats. Les travailleurs et les consommateurs forment de nouveaux réseaux pour subvenir à leurs besoins: soins à domicile, garde des enfants, soins de santé, transports en commun, culture, récréation, travail environnemental, coopératives de travailleurs et de consommateurs, etc. Selon Laville (1990, 1992 et

1994), ils en arrivent ainsi à construire de façon conjointe l'offre et la demande de services sociaux plutôt que de se les laisser imposer. Ils créent aussi de nouveaux espaces publics de proximité, des espaces de discussion et de réflexion publique sur le développement social où leurs valeurs, symboles et pratiques quotidiens jouent un rôle clef. Pour nous, tout cela s'apparente à la tradition autogestionnaire d'une démocratie construite à partir de la base. Les autogestionnaires mettent l'accent sur l'ensemble des activités humaines, que ce soit dans la culture, le loisir, la santé, l'école, etc. De cette façon, on met l'accent sur la pratique et les changements concrets qui se font dans la vie quotidienne, en-dehors des partis politiques. Toutefois, l'économie sociale pose de nouvelles exigences, surtout pour les organisateurs communautaires, car une fois de plus ils doivent faire preuve non seulement de sens critique, c'est-à-dire comprendre ce phénomène et le situer dans un contexte qui l'explique, mais aussi de sens pratique, c'est-à-dire développer une pratique professionnelle qui aille dans le sens de leurs convictions. Cela dit, malgré les obstacles, nous sommes d'avis que l'économie sociale présente un possible qu'il faut explorer.

AU QUÉBEC

Les politiques traditionnelles des pouvoirs publics face aux problèmes de l'emploi et du développement local/régional sont remises en cause dans le contexte actuel de restructuration mondiale de l'économie et de crise des dépenses publiques. On cherche à intervenir de façon plus localisée par des programmes de soutien au développement des collectivités locales. Dorénavant, la revitalisation économique et sociale de communautés en voie d'appauvrissement est devenue un enjeu majeur de société.

On peut dire que l'histoire de l'économie sociale au Québec remonte à la première coopérative d'épargne et de crédit fondée par Alphonse Desjardins en 1900, à l'histoire du mouvement populaire et communautaire des années 60 avec la naissance des premiers comités de citoyens et à l'histoire du mouvement de développement économique communautaire qui commence dans le Bas-Saint-Laurent dans les mêmes années et à Montréal en 1983, avec le Programme économique de Pointe Saint-Charles. À cette époque, les organisations et les entreprises d'économie sociale produisent des biens et des services, créent des emplois et ont un impact économique et social important sur les collectivités. Loin de dépendre exclusivement des fonds publics, ces organisations et entreprises s'appuient sur quatre sources de financement: sources publiques, sources privées, revenus d'autofinancement (ventes de biens ou de services, contributions des usagers, etc.) et bénévolat de leurs membres.

Le Québec n'est pas le seul ni le premier à avoir démontré de l'intérêt pour l'économie sociale; au contraire, il a même été précédé par plusieurs pays européens dont la France (Laville, 1990, 1992 et 1994). On peut dire que c'est la Marche des femmes contre la pauvreté en 1995 qui a été l'événement déclencheur pour mettre l'économie sociale à l'avant-scène politique québécoise. À cette occasion, les participantes avaient présenté neuf revendications dont l'une portait sur le développement d'une économie sociale qui constituerait une alternative à l'économie de marché. Le 24 novembre 1996, lors du XIII^e congrès national, le Parti Québécois a adopté une résolution faisant de l'économie sociale une composante à part entière du programme de leur parti. Selon les 1 800 délégués sur place, l'économie sociale, «qui ne se situe ni dans la sphère privée traditionnelle ni dans la sphère publique, a pour caractéristique principale de répondre à des

besoins sociaux, économiques, culturels et environnementaux identifiés par les membres de la communauté et non comblés par les services publics». Ils estiment que les activités générées par l'économie sociale doivent produire des emplois de qualité et rémunérés équitablement et entraîner «une socialisation, une solidarité et une cohésion sociale».

Ils proposent également de reconnaître le domaine de l'économie sociale comme agent de développement socio-économique, de reconnaître la responsabilité gouvernementale, de la soutenir financièrement et de créer des fonds mixtes régionaux de développement de ce secteur de l'économie. L'économie sociale peut être développée dans des secteurs aussi variés que le soutien à domicile pour les personnes âgées, les services de garde, les activités culturelles, etc. C'est un secteur qui doit «devenir un lieu privilégié d'expression de notre solidarité collective [...] et qui doit se développer à partir des dynamismes locaux». Ils reconnaissent également qu'une des tendances actuelles de l'emploi s'oriente vers le développement du travail autonome et la création de micro-entreprises.

L'ÉCONOMIE SOCIALE

Selon les tenants de l'économie sociale, cette dernière engendre de nouveaux réseaux de coopération et de solidarité, réalise de nouvelles expériences de développement économique et social et est plus apte que l'État ou le marché à réduire l'exclusion et la pauvreté d'une manière progressive et durable. Au-delà de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, l'économie sociale recèle aussi un projet plus vaste: l'épanouissement de la société civile démocratique entre le marché et l'État. Néanmoins, le débat entourant l'économie sociale provoque des discussions passionnées. D'aucuns expriment leur scepticisme, voire leur opposition, tandis que d'autres voient dans l'économie sociale un important levier pour mettre en oeuvre une autre conception du développement et de l'économie. Différentes définitions de la notion d'économie sociale émergent et convergent vers un certain nombre de caractéristiques communes.

Selon Defourny et Develtere (1997), il y a deux grandes façons, d'ailleurs complémentaires, de dessiner les contours de l'économie sociale: l'approche «institutionnelle», composée d'entreprises coopératives, de mutuelles et surtout d'associations; l'approche plus «normative ou éthique», soulignant les traits communs à l'ensemble des organisations sociales. À cet effet, en 1990, le Conseil wallon de l'économie sociale (CWES) propose que:

l'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants: finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. (CWES, 1990 et Conseil central de l'économie, 1990)

Dans cette perspective, l'économie sociale comprend à la fois des activités non marchandes menées dans le cadre d'associations et de mutualités, mais également des

activités marchandes organisées par des sociétés coopératives ou encore par des associations dont l'activité commerciale est au service de l'objet social.

LA DÉFINITION DU COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Selon le rapport de ce comité créé dans la foulée de la Marche des femmes contre la pauvreté, l'économie sociale ne devrait pas fournir des mesures d'employabilité mais des emplois durables (au moins trois ans), accessibles, de qualité, visant la mixité et ne remplaçant pas les emplois existants. Les entreprises d'économie sociale sont des entreprises à vocation sociale et au fonctionnement démocratique, orientées vers une finalité de service aux membres, une rémunération limitée du capital et/ou une socialisation des excédents (Lévesque, cité dans Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, 1996). C'est la mixité du financement qui conduit à la rentabilité des projets d'économie sociale: financement public, privé (dons de charité, fonds d'investissement régionaux et locaux), vente de produits et de services, bénévolat.

LES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES

Donnant suite, en décembre 1995, aux recommandations du Comité, les orientations ministérielles précisent ainsi les caractéristiques des organisations d'économie sociale (Comité ministériel du développement social, mai 1996): elles ont une finalité sociale; elles possèdent un statut d'organisme à but non lucratif ou un statut de coopérative; elles adoptent un fonctionnement démocratique; elles répondent à des besoins sociaux identifiés par la communauté; elles produisent des biens et services de qualité; elles créent des emplois de qualité, notamment pour les femmes; elles reposent sur diverses formes de financement.

LA DÉFINITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Pour ce Groupe, l'économie sociale désigne les activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui respectent les principes suivants: finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective. Cette définition s'inspire de celle adoptée en Belgique par le Conseil wallon de l'économie sociale, qui définit l'économie sociale par quatre critères: finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Comme l'a écrit Nancy Neamtan (1996), les entreprises de l'économie sociale se rapporte à des activités et à des organismes issus de l'entrepreneuriat collectif qui s'ordonnent autour de certaines valeurs dont le primat de la satisfaction des besoins des membres sur la recherche du rendement financier et le recours à une gestion participative. Ce sont les valeurs suivantes:

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- l'entreprise de l'économie sociale a une autonomie de gestion et se distingue de la production de biens et de services des pouvoirs publics;
- l'entreprise de l'économie sociale intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique;
- l'entreprise de l'économie sociale défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- l'entreprise de l'économie sociale fonde ses activités sur les principes de participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective plutôt que de la dépendance.

Cette vision de l'économie sociale s'intègre dans les valeurs et dans l'histoire de l'organisation communautaire qui doit agir avec, par et pour la communauté. Tel que défini par la présidente du Chantier de l'économie sociale, le développement de telles entreprises va dans le sens de la démocratie et s'insère dans le combat contre la pauvreté et le chômage. Nancy Neamtan (1996) poursuit que:

Malgré ses limites, l'économie sociale peut offrir aux organisateurs communautaires l'occasion de créer des alliances stratégiques. À l'intérieur des CLSC d'abord, c'est le temps d'avancer des projets d'économie sociale et de développer l'intervention dans le domaine économique [...] Ensuite, une nouvelle sensibilité est en voie d'émergence au niveau local. Comme les communautés s'appauvrissent et les problèmes sociaux s'amplifient, les conseils municipaux sont plus intéressés qu'avant à l'action communautaire et il y a parfois moyen de tisser de nouvelles alliances.

Par ailleurs, pour les rédactrices du rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, ces entreprises se caractérisent par: la décentralisation de la production et l'implantation dans le tissu social; l'adaptation de la production aux besoins; le recours aux technologies intermédiaires; l'expérimentation de nouvelles formes de travail et la démocratisation de la prise de décision.

Les entreprises d'économie sociale peuvent donc être caractérisées par, d'une part, une façon alternative de concevoir à la fois l'organisation du travail et la finalité de l'entreprise et, d'autre part, un entrepreneuriat qui, par nature, est susceptible de s'intéresser à des activités diverses et nouvelles, notamment les Centres d'accès communautaire sur Internet (CACI). Mme Neamtan est d'ailleurs convaincue de la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat collectif. «Dans l'état actuel des rapports de force, le secteur privé est en train de prendre des pans entiers des services publics. Si on n'occupe pas le terrain de façon collective, parce qu'on a peur d'être compromis ou de servir de caution à des compressions budgétaires, on verra le privé s'incruster.»

Pour Brown (1997), l'économie sociale est l'univers des pratiques et des formes de mobilisation qui ne font partie ni de l'entreprise privée à but lucratif, ni des appareils de

l'État au sens étroit du terme. Il s'agit essentiellement des secteurs associatif, bénévole et coopératif. Formellement indépendants par rapport à l'État, leurs activités marchandes sont les moyens de réaliser des objectifs de développement social qui dépassent la simple logique de marché. L'économie sociale ainsi définie s'apparente à d'autres concepts, tels ceux de «troisième secteur», ou de tiers-secteur communautaire. L'économie sociale, qui se situe à l'interface de l'économie purement marchande et de l'économie publique, regroupe:

les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants: finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

D'autres auteurs, se demandent si la nouvelle économie sociale ne passe pas plutôt par sa composante associative, notamment par des entreprises d'insertion, de services de proximité, de projets de développement local etc. Selon Vienney, les initiatives de l'économie sociale, anciennes et nouvelles, sont des initiatives d'un type particulier: d'abord par ses acteurs, des exclus qui améliorent leur sort par la création d'entreprises; puis par ses règles, une gestion associative cherchant à ré-articuler les exigences du social et de l'économique; finalement par ces activités, des entreprises à faible intensité de capital. Ces nouvelles organisations sont tout autant confrontées aux exigences liées à l'économie de marché. Laville (1992, p. 184 et ss), pour sa part, nous rappelle que ces initiatives, notamment les services de proximité, se caractérisent par l'implication des usagers dans la conception et le fonctionnement de ces services; qu'elles se caractérisent par l'hybridation entre différents types de ressources (marchandes, non marchandes et non monétaires). L'originalité de ces services tiendrait alors à l'articulation durable entre réciprocité, marché et redistribution au sein d'unités micro-économiques. Dans un sens plus large, l'économie solidaire ouvrirait potentiellement un autre horizon de changement social que la seule inflexion néo-libérale ou le réformisme social démocrate.

Pour Joyal (1997), les entreprises d'économie sociale, ou alternatives, doivent correspondre à une organisation juridique, à bilan distinct, soumise à une autorité directrice constituée en vue d'exercer dans un ou plusieurs lieux, une ou plusieurs activités de production de biens ou de services. En termes plus simples, ces organismes doivent avoir une finalité marchande, c'est-à-dire aspirer à brève échéance à voler de leur propres ailes, être autonomes. Le Québec compte plusieurs structures ou organismes de soutien aux entreprises et organisations d'économie sociale qui leur offrent un appui à l'un ou plusieurs des niveaux suivants: concertation et support organisationnel, formation, financement, notamment les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), présentes dans les zones rurales dévitalisées et les corporations de développement communautaire (CDC), qui regroupent les organismes communautaires surtout à l'extérieur des grands centres. Ces structures ont pour mandat de soutenir la concertation entre acteurs pour la relance économique et sociale de territoires en déclin. Les entreprises d'économie sociale se retrouvent sous deux statuts juridiques: celui de coopérative et celui d'OSBL, qui ont en commun d'être des regroupements de personnes et non des regroupements de capitaux. Si le secteur coopératif est relativement facile à identifier, les frontières de ce qui, dans le monde des OSBL, appartient à l'économie

sociale, sont plus difficiles à établir. De fait, on ne peut pas assimiler l'ensemble du secteur OSBL à l'économie sociale, mais seulement ceux des OSBL qui ont une activité économique.

LES CACI SONT-ILS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE?

Les CACI sont des initiatives gouvernementales, dont la vision se situe dans le paradigme libéral ou néo-libéral (on espère créer des emplois et favoriser l'émergence de culture entrepreneuriale) du développement local. Mais, ces centres proviennent également d'une demande des collectivités locales et rurales pour l'accessibilité de tous aux services offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Dans ce contexte, les CACI se situent dans un paradigme plus progressiste, communautaire, de développement. On se mobilise afin que la collectivité bénéficie des avantages qu'offrent ces initiatives pour la collectivité (hausse et développement des habiletés, compétences nouvelles, emplois, etc.). Ce n'est donc pas un hasard si ces centres sont gérés par des corporations de développement économique communautaire.

Pourquoi ce choix des CACI comme entreprise d'économie sociale? En fait, cela est dû à nos préoccupations quant à la complexité qui entoure les effets des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur le territoire, l'entreprise et l'individu. Face aux transferts et à la diffusion technologique, notre intérêt consiste à comprendre les processus cumulatifs d'apprentissages, tant dans l'entreprise que dans la collectivité (les savoirs, savoir-faire, compétences, formation formelle/informelle, information, etc.). Comment s'assurer que les modes de coordination/synergie (relations, partenariats), dont l'appropriation des innovations ou des ressources technologiques, qui s'établissent entre les localités/ruralités, les entreprises de même qu'entre les individus d'une région s'effectuent de façon à produire, à stimuler le développement social, économique, culturel, de leur milieu (local/rural).

Mais en quoi les CACI peuvent-ils être des leviers pour le développement local? Reprenant les propos de l'économiste Diane-Gabrielle Tremblay, six composantes pour l'évaluation générale du développement local pourraient être adaptées à l'économie sociale. Ce sont: la création et le maintien d'emplois, la rentabilité sociale et économique de l'investissement, la démocratie et l'efficacité économique, la qualification de la population et des promoteurs, la mobilisation et l'impact du capital (incluant le capital local), les capacités organisationnelles (le développement de capacités d'analyser et d'agir). Ainsi, on voit émerger de nouveaux outils de développement local/régional en réponse à la crise de l'emploi et de l'État-providence au sein des communautés locales, des régions comme à l'intérieur de mouvements sociaux. On se souviendra, à cet effet, des diverses mobilisations des individus des milieux ruraux, notamment pour la conservation de leur bureau de poste.

Mais de quelle nature, de quel type, sont les organismes, les entreprises, d'économie sociale? Le groupe de recherche du CIRIEC considère comme faisant partie de l'économie sociale «les associations prestataires de services ou productrices de biens, qu'elles aient un caractère marchand ou non marchand» (Malo, 1991). Defourny (cité par Lévesque et Malo) précise que «par les moyens qu'elles mettent en oeuvre, les besoins qu'elles rencontrent et les services marchands et non marchands qu'elles

fournissent, de très nombreuses associations sont largement économiques et participent incontestablement à la production de richesses et à l'accroissement du bien-être général». En fait, la spécificité de l'économie sociale repose sur la forme d'associations, sur la préoccupation quant à la redistribution des profits, sur la conciliation d'impératifs économiques et d'impératifs sociaux, sur la participation des membres et des citoyens, etc. Une fois ces principes généraux respectés, les entreprises d'économie sociale peuvent être grosses ou petites, créatrice d'emplois économiquement ou socialement rentables, se développer dans des secteurs économiques où le secteur privé est déjà bien implanté ou au contraire dans des secteurs d'utilité collective.

On s'en doute, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont des outils efficaces et efficients pour le développement des collectivités. Elles ouvrent l'accès à l'information et, conséquemment, à des bases de données, de l'information et des connaissances difficilement accessibles autrement. Ces outils permettent, en plus, d'augmenter l'interaction sociale et communautaire tout en favorisant à la fois le transfert et le partage du savoir, de même que le développement social et économique. Cela peut contribuer également à l'utilisation optimale des ressources humaines par la possibilité de formation et d'enseignement à distance. Divers sites sont explicites en ce sens, voir:

http://www.reseau-sadc.qc.ca/4-1.html/t_technique2vol4-1.html

http://www.reseau-sadc.qc.ca/4-1.html/t_technique2vol4-1.html

L'infrastructure mondiale d'information et de communications qu'est l'autoroute de l'information, ou Internet, est essentielle à l'économie de l'information en pleine expansion au Québec. Ce «réseau de réseaux», qui comprend les réseaux téléphoniques et informatiques, les réseaux de câbles, les systèmes à satellite et les systèmes de communications sans fil, relie les foyers, les entreprises, les pouvoirs publics et les établissements à une panoplie de services interactifs, divertissements, produits éducatifs et culturels, services sociaux, banques de données, commerces électroniques, etc. Son utilisation par les particuliers, les entreprises et les organisations progresse rapidement.

Le développement rapide de l'autoroute de l'information fournira aux collectivités la capacité de communiquer, de faire des affaires ou d'échanger de l'information et des idées entre elles (réseautage, liens, maillage, etc.), voire avec le reste du pays et l'étranger. Évidemment, il appartient aux collectivités de déterminer les meilleures façons de profiter des possibilités et des avantages de tels outils. Des initiatives d'économies sociales locales telles les CACI sont ainsi entreprises avec l'aide, notamment, des Sociétés d'aide aux collectivités locales (SADC) et des Corporations de développement communautaire (CDC). Ces programmes d'accès communautaire sur Internet d'Industries Canada agissent comme levier pour influencer et encourager différentes formes d'innovation et la synergie potentielle entre elles. Les connaissances et la capacité de les employer à bon escient constituent les principaux points d'appui pour faire du développement une réalité pour les différentes collectivités sur le territoire. C'est pourquoi, un Comité aviseur (dont nous faisons partie) a été créé pour la mise en place d'un programme de coordination au niveau des PAC pour favoriser l'utilisation des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les collectivités de l'Est du Québec. Par ces programmes on vise quatre grands objectifs:

- sensibiliser les membres des collectivités rurales du Canada/du Québec aux possibilités et aux avantages liés à l'utilisation de la technologie de l'information et des services d'information;
- accélérer l'accès aux services et aux outils d'apprentissage de l'information qui soutiennent l'emploi et la croissance dans les collectivités rurales et favoriser l'échange d'idées et de renseignements par voie électronique;
- accroître les possibilités offertes aux entrepreneurs locaux, aux employés, aux éducateurs, aux étudiants et aux élèves ainsi qu'aux autres personnes désireuses d'améliorer leurs compétences en informatique, en gestion de l'information, en exploitation de réseau, etc.;
- favoriser la conversion des services gouvernementaux et autres à la prestation électronique ainsi que la création de nouveaux services électroniques en vue de fournir à un moindre coût des services plus efficaces à tous les Canadiens, y compris les personnes ayant une déficience, peu importe la taille ou la situation géographique de leur collectivité.

Les CACI sont gérés par un organisme sans but lucratif (CDC) et bénéficient de la collaboration et de la participation des gens du milieu. Ces derniers veulent offrir un accès à l'autoroute de l'information (Internet) pour tous, individus de tous âges, entreprises, organismes, etc. et donner une visibilité accrue à la collectivité. Un site d'accès communautaire est l'endroit au sein d'une collectivité où le public peut avoir accès à Internet, socialiser, échanger. Une proposition de projet peut prévoir plus d'un emplacement dans la collectivité, immédiatement ou de façon progressive. Le nombre d'ordinateurs, d'imprimantes, etc. dont est doté le site varie suivant sa raison d'être et la taille de la collectivité, entre autres facteurs. On peut employer des emplacements différents pour les diverses activités, mais tous les emplacements devraient être accessibles à tous les membres de la collectivité, y compris les personnes ayant une déficience. Chaque emplacement devrait être doté d'au moins un ordinateur pouvant être adapté aux besoins des personnes ayant une déficience. Pour chacun des centres, les objectifs poursuivis sont multiples et divers: on veut initier les diverses clientèles à acquérir comme à approfondir leurs connaissances de l'outil informatique et ainsi développer des opportunités d'emplois. Ce projet vise l'apprentissage des NTIC à la fois par les collectivités, les entreprises, les organismes et les individus et offre un large éventail de possibilités. C'est en grande partie à la collectivité elle-même qu'il reviendra de voir où elles se trouvent et de déterminer la meilleure façon de les exploiter. Le site d'accès communautaire est au départ axé principalement sur les possibilités et les avantages suivants:

- aide à la production d'un contenu local et d'applications locales (par exemple, des pages d'accueil, un «hôtel de ville» ou un service de placement électroniques) sur Internet;
- ressources visant à permettre aux entrepreneurs, aux éducateurs, aux jeunes et à d'autres personnes de la collectivité d'acquérir de l'expérience en gestion de l'information ainsi qu'en exploitation de réseau et d'autres compétences importantes favorisant l'employabilité;

- utilisations novatrices et utiles d'Internet, par exemple pour le télé-enseignement, les soins de santé à distance ou l'amélioration de la compétitivité des entrepreneurs locaux;
- accès du public aux services et aux renseignements gouvernementaux, par Internet, au Canada/Québec ou ailleurs dans le monde;
- création de liens, par l'intermédiaire du site Web du Programme d'accès communautaire avec d'autres collectivités rurales ayant des objectifs similaires au chapitre du développement économique local durable et de la création d'emplois;
- repérage plus efficient des débouchés, des possibilités d'emploi et d'investissement et des activités de promotion éventuelles s'offrant aux particuliers, aux entreprises et à la collectivité en général.

On veut donc favoriser une coopération accrue des divers intervenants, organismes, etc. du milieu afin de développer l'acquisition de savoirs, l'éducation et la formation et ainsi accentuer l'innovation et la création de produits. D'où l'importance d'encourager l'adoption de mesures renforçant la capacité de mise au point de techniques capables de gérer, d'évaluer, d'acquérir, de diffuser et de mettre au point les technologies. Veiller à ce que les techniques, les connaissances et les pratiques coutumières et traditionnelles des populations locales soient adéquatement et effectivement protégées et que ces populations bénéficient ainsi directement, sur une base équitable et à des conditions mutuellement convenues, de toute utilisation de ces techniques, connaissances et pratiques ou de tout progrès technologique découlant directement de celles-ci. C'est pourquoi l'on doit encourager la concertation et le partage de technologies appropriées par l'intermédiaire des organisations, centres et réseaux régionaux en vue de faciliter le développement social, économique culturel, durable des petites collectivités et ainsi renforcer les capacités des petites collectivités à évaluer, gérer, absorber et utiliser de nouvelles techniques.

Par ailleurs, les CACI permettent l'émergence d'autres initiatives de développement économique telles: diversifier la base socio-économique en favorisant la créativité et l'innovation, le développement de produits du terroir (niches/créneaux) ainsi que l'entrepreneuriat privé, coopératif et communautaire, le développement du tourisme, des activités culturelles (festivals, expositions), etc. L'enjeu est donc de renouer des liens de solidarité, de favoriser la diversité et de catalyser les potentialités de chacun (De Rosnay, 1995), d'engager des démarches actives de participation et de responsabilisation des citoyens, de renouer le développement avec son territoire, son histoire, sa culture tout en l'ouvrant vers l'extérieur.

Comme les gouvernements sont les principaux responsables de l'application de programmes d'action en matière de développement, il est important de mettre en place des stratégies, des plans, des politiques et des mécanismes nationaux et régionaux. Dans nos petits milieux, c'est-à-dire les milieux périphériques, éloignés, ou même atardés, les initiatives régionales et sous-régionales ont donné de bons résultats et resteront les principaux instruments pour une action collective. Il va sans dire que la mise en place de Programmes d'accès communautaire sur Internet (PACI) nécessite l'engagement et l'entière participation, active, de tous les principaux groupes sociaux, intervenants, citoyens oeuvrant au sein des collectivités. Les petites collectivités doivent mettre en

commun les ressources humaines limitées dont ils disposent, en quantité suffisante, en tenant compte du processus de décentralisation en cours et en coopérant dans le cadre d'institutions régionales s'ils veulent avancer sur la voie d'un développement social, économique, culturel durable.

L'objectif principal du Programme d'accès communautaire sur Internet (PACI) d'Industries Canada est de stimuler la croissance économique, sociale et culturelle au Canada/Québec. Tous les sites sont axés sur la collectivité et divers partenaires soutiennent les projets locaux à l'échelle provinciale, territoriale et nationale. De plus, les représentants régionaux, les comités d'examen provinciaux et territoriaux, les organismes provinciaux spéciaux ainsi que le comité consultatif national de ce programme évaluent le programme fréquemment. Le Programme d'accès communautaire a pour objet d'aider la population et les entreprises des petites villes et des collectivités rurales de moins de 50 000 habitants, à l'écart des grands centres métropolitains, à avoir accès à Internet à un prix abordable et à se prévaloir des possibilités qu'offre l'autoroute de l'information sur les plans social et économique. Les organismes communautaires sans but lucratif (écoles, bibliothèques, sociétés de développement économique, chambres de commerce, réseaux communautaires, clubs sociaux, etc.) peuvent présenter une proposition de projet au nom de la collectivité. Dans nombre de cas, les gens créent un organisme sans but lucratif pour s'occuper du site d'accès communautaire. Il est essentiel que l'organisme qui présente la demande s'assure la participation de partenaires de la collectivité entière et obtienne un appui massif de ses membres pour l'élaboration de la proposition et la planification de sa mise en oeuvre. Grâce à une aide financière pouvant atteindre 30 000\$, mais ne dépassant pas 50% du coût total, les collectivités peuvent plus facilement assumer les coûts liés au matériel, aux connexions, au personnel, à la formation et au soutien technique. L'objectif du PACI est de financer des projets dans 5 000 collectivités rurales au maximum d'ici l'exercice 2000-2001. Mentionnons qu'il est également possible de faire une proposition en partenariat avec plusieurs collectivités en indiquant clairement les avantages escomptés d'une telle démarche. Les prévisions budgétaires portent alors uniquement sur les sites d'accès communautaire visés. Le Programme d'accès communautaire sur Internet ne finance qu'une seule proposition par collectivité, car il pourrait être difficile de déterminer si une ou plusieurs propositions font l'objet de partenariats et d'un appui massif au sein de la collectivité dans son ensemble. Les groupes communautaires sont donc encouragés à unir leurs efforts, à faire cause commune et à présenter une seule demande. Une proposition peut prévoir plus d'un emplacement pour différentes activités, par exemple l'utilisation du matériel, la formation et l'administration. En fait, le PACI fait partie intégrante de la stratégie du gouvernement fédéral concernant l'autoroute de l'information et consiste à permettre un accès universel à un prix abordable et ainsi se situer dans une logique de développement social, économique, culturel durable.

Bien entendu, nous aurions pu décrire le processus de mise en oeuvre/mise en place des Centres d'accès communautaire sur Internet du Bas-Saint-Laurent comme de la Gaspésie. Mais ces initiatives sont encore très récentes et leurs véritables impacts sur les communautés restent encore à découvrir, à déterminer. Mais partout où les centres sont implantés, on relève sensiblement les mêmes préoccupations pour l'accès à l'information et à la formation pour tous. Les intentions formulées sont toujours liées à l'idée d'un développement social, économique, culturel durable pour la collectivité faisant la demande. En fait, les CACI permettent de développer un vaste éventail de

stratégies locales: certains centres envisagent de faire du dépannage informatique en entreprises, de créer des clubs/camps d'internaute pour les adultes et les jeunes afin de développer leurs habiletés, etc. La mise sur pied d'un Comité aviseur, cité précédemment, permettra, à notre avis, de mieux arrimer les efforts de tels centres au niveau régional/provincial. Mais, d'ores et déjà, on peut dire que la mise en oeuvre de tels projets vise à offrir à la population locale, aux entreprises et différents organismes et institutions un accès aux différentes possibilités offertes par l'inforoute (Internet) afin de favoriser les potentiels de développement des communautés, notamment au niveau du commerce électronique et du tourisme.

Nous croyons fermement que l'implantation d'un CACI dans les petites collectivités est un moyen, un outil de développement important pour stimuler et soutenir l'entreprise, sensibiliser, enseigner et susciter l'intérêt des jeunes et des moins jeunes dans la prise en charge de leur devenir social, culturel et économique. Par ce moyen, les petites entreprises ont accès à de l'information spécialisées sur les produits et les marchés dans un court délai et à un coût raisonnable. De même, des formations sont offertes pour permettre à la population locale et environnante de profiter au maximum de ce nouvel outil de communication et d'augmenter ainsi leurs compétences et habiletés. On peut consulter sur le Internet différentes expériences, par exemple:

http://www.reseau-sadc.qc.ca/4-1.html/d_autoroute4-1.html

Nous reprenons les propos de Lévesque et Vaillancourt (1996) disant que l'économie sociale doit être vue comme une économie plurielle et susceptible d'ouvrir sur un autre modèle de développement. Pour eux, elle est constituée d'entreprises et d'organisations dont la spécificité est de combiner un groupement (association) de personnes plutôt que d'actionnaires, et une entreprise (ou une organisation telle les organismes de soutien à l'économie sociale, les CDEC) produisant des biens et/ou des services. Qu'il s'agisse de la consommation ou de la production, ces entreprises favorisent une adaptation fonctionnelle à l'économie de marché et contestent la concurrence comme mécanisme exclusif de régulation. Pour nous, il ne fait aucun doute qu'à de multiples égards, les initiatives que sont les CACI permettent de développer l'identité culturelle et le sentiment d'appartenance à la communauté. Par les activités offertes, on génère des liens sociaux qui renforcent la cohésion et la solidarité nécessaires au développement de la collectivité. De tels projets peuvent contribuer:

- à investir l'économique à partir de préoccupations sociales, c'est-à-dire à construire un tissu socio-économique qui tienne compte d'objectifs sociaux;
- à générer des activités (organisation/entreprise à gestion démocratique), de nouvelles solidarités et une démocratie économique facilitant une plus grande participation et surtout un plus grand contrôle de la communauté et des individus sur l'aménagement et le développement de leur territoire. D'où l'émergence des questions portant sur l'éducation, la qualité et la quantité des logements, l'environnement ainsi que les possibilités d'emploi (Tremblay, Fontan, p. 133).

CONCLUSION

Aujourd'hui, nous faisons face à des problèmes sociaux dont toute une génération avait sous-estimé l'ampleur. Devant l'appauvrissement de la société, la reconstruction sociale est dorénavant nécessaire et non plus une simple alternative entre plusieurs autres. Bien que l'économie sociale ne soit pas une panacée à tous les maux, elle a, au cours des années, contribué à répondre à certains besoins des citoyens. Par exemple, aux États-Unis et au Canada, le mouvement associatif s'est renouvelé, notamment à travers ce qu'on appelle outre-Atlantique le «community development». Ainsi, des initiatives dans les quartiers pauvres de villes ont engendré la mise sur pied d'organismes de concertation, de coordination et de solidarité pour soutenir la relance d'activités structurantes sur le plan économique et social. Les figures de proue de ce courant sont les «Community Development Corporations» aux États-Unis et les Corporations de développement économique communautaire au Québec. Disposant souvent de fonds d'investissement, ces organismes s'engagent dans la rénovation et la gestion de l'habitat social, le maintien et le développement de petites entreprises locales, l'organisation de services de proximité, etc. (Defourny et Develtere, 1997).

L'économie sociale est une possibilité et pourrait faire davantage au cours des prochaines années si elle était mieux soutenue et reconnue pour créer des emplois et offrir de nouveaux services de qualité, contribuant ainsi à la reconfiguration de l'ensemble du système en le démocratisant. Par l'économie sociale, on cherche à développer des communautés plus humaines, plus conviviales, plus démocratiques. L'initiative d'Industries Canada, du gouvernement fédéral, de Programme d'accès communautaire sur Internet (PACI ou CACI) est un bon pas dans la direction d'une nouvelle approche de développement social, économique, culturel durable. Par exemple, on favorise la mise au point et l'application de techniques de l'information et de la communication susceptibles de remédier aux problèmes d'éloignement que posent certains milieux, etc.; on contribue au renforcement, par le biais des organisations et institutions régionales concernées, d'initiatives visant à aider les divers milieux à mener des travaux de recherche-développement et des activités de formation dans ce domaine, et à concevoir des systèmes d'information et de communication appropriés. De plus, on renforce la coordination et la création de réseaux entre les divers centres nationaux, organisations et institutions régionales et organisations internationales actives dans le domaine des sciences et de la technologie pour faciliter la circulation de l'information. On peut dire que les CACI rencontrent les deux conditions, émises par Defourny et Develtere (1997), qui déterminent le succès des initiatives d'économie sociale. Il y a d'abord une condition de nécessité, où l'économie sociale est avant tout une réponse à des besoins fortement ressentis par un groupe de personnes. Il y a ensuite une condition de cohésion sociale, où l'économie sociale s'appuie sur l'identité collective d'un mouvement social ou à tout le moins sur une communauté de destin. D'où l'importance accordée au rôle propre de chacun des acteurs: d'une part les acteurs de base (population elle-même, organisation d'économies sociales existantes, syndicats); d'autre part, les acteurs en appui (les réseaux et organismes internationaux de l'économie sociale, l'État, les employeurs privés, les ONG de développement).

On le constate, de plus en plus, diverses initiatives se développent face aux problèmes économiques et sociaux d'aujourd'hui. L'économie sociale, qualifiée également de tiers secteurs, représente, par son dynamisme et son enracinement dans les communautés locales, un point d'appui essentiel pour le développement social, économique et cultu-

rel. Cependant, diverses questions demeurent. Par exemple, si une entreprise présente des états financiers considérables, est-elle toujours alternative, communautaire ou d'économie sociale? Peut-elle encore faire office d'agent de développement social/local, est-elle considérée dans une optique d'économie sociale, quand elle fait des profits? Puis, question essentielle, comment éviter la guettoïsation d'un pan complet d'activités, estimées à juste titre indispensables, à l'intérieur desquelles les femmes sont fortement majoritaires?

BIBLIOGRAPHIE

- BACHRACH, P. (1967), *The Theory of Democratic Elitism. A Critique*, Boston, Little Brown.
- BÉLANGER, P.R. et B. LÉVESQUE (1987), «Le mouvement social au Québec: continuité et rupture (1960-1985)», in P.R. Bélanger et B. Lévesque, R. Mathieu et F. Midy (dir.), *Animation et culture en mouvement. La fin d'une époque?* Sillery, Presses de l'Université du Québec, p. 260.
- BOOKCHIN, M. (1993), *Une société à refaire*, Montréal, Écosociété.
- BOURDET, Y. (1974), *Pour l'autogestion*, Paris, Anthropos, pp. 23-47.
- BROWNE, P.L. (1997), *Le double visage de l'économie sociale*, huitième congrès biennal sur la politique sociale canadienne, Regina, Saskatchewan, Université de Regina, 28 juin.
- COMEAU, Y. (1987), *Sociologie et sociétés*, vol. 19, n° 2, octobre, pp. 115-123.
- COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996), *Entre le doute et l'espoir*, rapport, 87 p. et annexes, mai.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1996), *L'économie sociale et les femmes: garder l'oeil ouvert*, Québec, février.
- D'AMOURS, M. (1996), *Présence de l'économie sociale au Québec, une illustration dans six secteurs et sept régions*, Institut de formation en développement économique communautaire pour le Groupe de travail sur l'économie sociale, octobre.
- DAHL, R. (1956), *A Preface to Democratic Theory*, Chicago, University of Chicago Press.
- DE ROSNAY, J. (1995), «Ce que va changer la révolution informationnelle», *Le Monde Diplomatique*, février.
- DRAPEAU, G. (1996), *Le Devoir*, 15 juillet, p. A-7.
- DUPUIS, J.-P., A. FORTIN, G. GAGNON, R. LAPLANTE et M. RIOUX (1982), *Les pratiques émancipatoires en milieux populaires*, Sillery, Institut québécois de recherche sur la culture.
- FAVREAU, L. (1989), *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours: continuités et ruptures*, Montréal, Centre de formation populaire/Éditions du fleuve, p. 5
- FOURNIER, J. (1996a), «Insertion dans un organisme communautaire», *Interaction communautaire*, n° 38, été, pp. 16-18.

- FOURNIER, J. (1996b), *Le Devoir*, 7 août, p. A-7.
- FOURNIER, J. (1995), *Interaction communautaire*, n° 35, automne, p. 24.
- GAGNÉ, C. (1995), *La Presse*, 22 janvier, p. B-2.
- GAGNON, G. et M. RIOUX (1988), *À propos d'autogestion et d'émancipation: deux essais*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Interaction communautaire* (1996), n°s 36-37, hiver, pp. 7-49; le n° 38 (été 1996) compte aussi six textes sur l'économie solidaire.
- LAGACÉ, D. (1995a), *Virtualités*, vol. 3, n° 1, novembre-décembre, pp. 15-18 et 20-23.
- LAMOUREUX, H. (1995), *Virtualités*, vol. 2, n°s 3-4, avril, pp. 35-37.
- LAMOUREUX, H. (1996), «De l'économie sociale à l'économisme social», *Le Devoir*, 23 mai, p. A-7.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de) (1994), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.-L. (1990), *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 1, printemps, pp. 129-137.
- LAVILLE, J.-L. (1992), *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros/Alternatives.
- LAVILLE, J.-L. (1996), *Interaction communautaire*, n°s 36-37, hiver, p. 14.
- LAVILLE, J.-L. (1997), «Un nouveau contrat social», *Possibles*, vol. 21, n° 2, printemps 1997, pp. 106-114
- LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT (1996), *Le Devoir*, 16 mai, p. A-7; *Le Devoir*, 17 mai, p. A-7.
- NEAMTAN, N. (1996), *Le Devoir*, 11 juin, p. A-7.
- Nouvelles pratiques sociales* (1995), vol. 8, n° 1, pp. 29-119. (Ce dossier comprend plusieurs articles portant sur le développement local.)
- PICHETTE, J. (1996), *Le Devoir*, 10 juin, p. B-1.
- POULANTZAS, N. (1978), *L'État, le socialisme, le pouvoir*, Paris, Presses universitaires de France.
- RIOUX, M. (1978), *Essai de sociologie critique*, Montréal, Hurtubise HMH.
- RIOUX, M. (1984), *Le besoin et le désir*, Montréal, Hexagone.
- ROUSTANG, G. et al., Vers un nouveau contrat social, pp. 80-81
- SÉVIGNY, M. (1996), *Le Devoir*, 25 juillet, p. A-7.
- TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (1995), *Les épreuves et les défis du partenariat*, octobre, 50 p.; *Interaction communautaire* (1996), n°s 36-37, hiver, pp. 4-6.

TREMBLAY, D.-G. (1996), «Développement local, districts industriels et milieux innovateurs: mode ou tendance de fond?», in S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le Québec des régions: vers quel développement?* Rimouski, GRIDEQ/GRIR.

WEBER, M. (1947), *Theory of Social and Economic Organization*, New York, Free Press.

Autres sources

DEFOURNY, J. et P. DEVELTERE (1997), *Jalons pour une Clarification des Débats sur l'Économie Sociale*, Horizon local, 1997, 15 p.

(<http://www.globenet.org/horizon-local>)

DESLAURIERS, J.-P. et Y. HURTUBISE, Université du Québec à Hull Université Laval. JOYAL, A. (1997), *L'économie sociale et les attentes du mouvement des femmes du Québec*, Horizon local, juin.

(<http://www.clsc.org/solidaire/chantier/index.html>)

(<http://www.clsc.org/solidaire/chantier/portrait.html>)

Les revues *Interaction communautaire* (1996) et *Nouvelles pratiques sociales* (1995) ont déjà publié plusieurs articles sur la question. De plus, l'économie sociale a suscité un débat intéressant dont les pages du quotidien *Le Devoir* ont fait écho (lire entre autres Drapeau, 1996; Lamoureux, 1996; Lévesque et Vaillancourt, 1996; Neamtan, 1996; Sévigny, 1996).

ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET ENTREPRISES SOCIALEMENT UTILES: RÉFLEXION THÉORIQUE SUR LA DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Stève DIONNE
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

Il existe une définition qui fait à peu près consensus, non pas tellement sur l'économie sociale en tant que telle, mais sur les organismes oeuvrant dans le secteur de l'économie sociale. Claire et non équivoque en son centre – par exemple, pour une coopérative de service de garde – cette définition devient vite plus floue pour nombre d'organismes ou d'activités *réputés* d'économie sociale. Lévesque et Malo (1992, p. 412) utilisent d'ailleurs l'expression «composantes incertaines de l'économie sociale» pour parler de plusieurs de ces activités plus périphériques.

Ainsi, des entreprises répondent aux critères de cette définition et étonnent néanmoins au chapitre d'une prétendue finalité sociale de leurs activités sur la rentabilité strictement économique. D'un autre côté, quantité d'autres entreprises oeuvrent dans des activités (services de proximités) ayant une incidence évidente sur les milieux sociaux, une sorte de rentabilité sociale, et sont exclues de l'économie sociale puisque ne présentant pas les caractéristiques de *membership* et de démocratie dans leur organisation.

Comment cela est-il possible? Pendant que l'on se questionne sur l'appartenance ou non d'Hydro-Québec à l'économie sociale, la petite entreprise privée qui offre des services d'aide pédagogique ou de loisirs pour personnes handicapées est déclassée *ipso facto*! Le paradoxe est-il seulement un trompe l'oeil ou une véritable faiblesse de la définition de l'économie sociale? Peut-être y a-t-il plus de confusion qu'on veut bien le croire sous le nouveau parapluie de l'économie sociale?

Si tel est le cas, l'économie sociale a-t-elle besoin de recentrer sa définition pour inclure les entreprises privées se préoccupant de services sociaux et en exclure les coopératives à vocation principalement marchande plutôt que sociale? La décision serait difficile si une nouvelle définition excluait les coopératives agricoles et les coopératives d'épargne et de crédit, les seules qui représentent une véritable force économique dans le champ de l'économie sociale. Les seules qui assurent une véritable représentation et une certaine visibilité à l'économie sociale hors des activités de nature palliative, d'assistance, de soulagement de la misère ou de développement local.

Cet essai se propose de conduire une modeste réflexion théorique sur les critères qui font consensus et servent à circonscrire le champ de l'économie sociale. Nous nous interrogerons sur l'exigence démocratique et l'articulation malaisée entre les objectifs sociaux et les impératifs de rentabilité économique de certains types d'organismes *réputés* d'économie sociale ou exclus de son champ. En guise de conclusion, nous élargirons le propos par une réflexion plus libre sur la place qu'a quelque chance d'occuper l'économie sociale dans l'univers de compétition et de rendement de

l'*économisme ambiant* d'aujourd'hui et du futur rapproché, selon qu'elle se définisse d'après des critères plus ou moins restrictifs.

RENAISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE?

L'économie sociale revient manifestement à la mode, bien que le terme n'ait jamais cessé d'exister depuis le XIX^e siècle où il prend racine. De fait, depuis une vingtaine d'années, à la faveur notamment de la crise qui secoue la synergie État-marché héritée de l'entre-guerre et des Trente Glorieuses, on redécouvre d'une certaine façon l'existence et la pertinence même de ce mode d'activité économique.

D'approche contestataire de l'économie politique en voie de formation qu'elle était au XIX^e siècle, rappelons que l'économie sociale va changer de signification après la fixation des «deux modèles de référence de l'économie des économistes: marxiste et walrassien» (Vienney, 1994, p. 76). Telle que conceptualisée par Charles Gide dans son rapport sur le *Palais de l'économie sociale* de 1900, une contribution que l'on présente comme la charnière d'un changement de sens important, l'économie sociale abandonne cette contestation radicale et totale du modèle économique dominant pour désigner dorénavant des ensembles d'acteurs et d'activités dont les règles dérogent à cette logique marchande sans s'en soustraire complètement. Point focal: «un courant de pensée (sans doute minoritaire) qui refuse que l'économie soit centrée exclusivement sur la productivité et le profit» (Lévesque et Malo, 1992, p. 388).

Depuis, «les caractères des institutions qui s'y trouvaient rassemblées ont changé, en particulier avec la laïcisation et la professionnalisation de nombreux organismes caritatifs et la démocratisation des oeuvres sociales patronales» (Vienney, 1994, p. 70). Mais toujours, l'économie sociale propose un ensemble d'interventions alternatives et jugées nécessaire pour corriger les externalités négatives du modèle dominant et remettre le social au centre de l'économie. L'économie sociale n'hésite donc pas à marquer sa différence avec l'économie *pure* des mécanismes de la production des richesses dans la production marchande en concurrence.

Il n'est pas si étonnant d'ailleurs de constater combien, avec l'actuelle crise de la société salariale par exemple, cette fin de XX^e présente certaines similitudes avec la fin du XIX^e. Les problèmes associés aux licenciements massifs, à l'exclusion croissante, au chômage structurel, à la *précarisation* du marché du travail pour les actifs, au relâchement des liens sociaux ou encore à la concentration de la richesse se présentent également dans un contexte aux odeurs de *totalitarisme* de l'économie marchande et de foisonnement de mouvements sociaux de réaction.

En conséquence, d'aucuns recommencent à prêcher en faveur d'une certaine économie plurielle, d'une économie solidaire, dont l'économie sociale serait une des composantes majeures: le troisième pilier, autonome et démocratique, d'une nouvelle économie solidaire avec l'économie de marché et l'économie publique (voir Laville, 1996, pp. 55-73). Une composante à la recherche de son articulation propre entre l'échange marchand et l'activité du secteur public.

Si les *preuves* abondent sur l'existence actuelle de cette économie *plus sociale*, cet ensemble ne saurait être «réduit à l'addition de ses composantes sans explication des

caractères et des forces qui les réunissent» (Vienney, 1994, p. 5). Le besoin s'est donc fait sentir de revoir et de redéfinir ce champ conceptuel. L'idée centrale étant qu'il devrait y avoir une éthique de l'économie. Mieux, il faudrait réintroduire dans l'économie une éthique qui ne lui a pas toujours été étrangère.

Au libéralisme néoclassique qui postule que le marché pourrait tout réguler, y compris les rapports sociaux, et alors que l'on assiste à une distanciation intentionnelle entre économie et société, les tenants d'une nouvelle économie solidaire opposent des arguments de nature éthique (voir Perret et Roustang, 1993). Et l'économie sociale intègre déjà cette dimension éthique. Qui plus est, Defourny (1992, p. 230) affirme même qu'à la limite, il y a là le «seul élément vraiment novateur dans la formule, l'affirmation d'une éthique propre à l'économie sociale [...] C'est d'ailleurs ce sens éthique marqué qui fait de l'économie sociale le seul secteur capable de mobiliser de grandes quantités de travail bénévole».

Or, de quoi parle-t-on exactement aujourd'hui lorsque l'on remet à l'avant-scène l'économie sociale? Et surtout, quel est le sens littéral du mot *social* dans l'expression économie sociale?

DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ORGANISATION D'ÉCONOMIE SOCIALE

La mouvance actuelle est la suivante:

Les organisations tendent à se reconnaître *entre elles* comme constituant un même ensemble, bien qu'elles se soient antérieurement identifiées par des statuts juridiques, des activités économiques et des conditions sociales différentes [...] elles se solidarisent pour faire reconnaître leurs caractères communs par les pouvoirs publics. (Vienney, 1994, p. 4)

Or, on ne donne pas la plupart du temps une définition de l'économie sociale en soi mais plutôt une définition opérationnelle des organismes d'économie sociale. «Comme l'expression *économie sociale* est peu utilisée, on comprendra que les composantes de l'économie sociale sont plus souvent désignées par ce qui les spécifie comme composantes que par ce qui les caractérise comme ensemble unifié» (Lévesque et Malo, 1992, p. 388).

La Commission de la Communauté économique européenne a statué que:

l'appartenance à l'économie sociale, pour une entreprise donnée, se caractérise par la mise en oeuvre de techniques d'organisation spécifiques de son activité productive. Ces techniques reposent sur les principes de solidarité et de participation [...] entre les membres, producteurs, usagers ou consommateurs, et sur les valeurs d'autonomie et de citoyenneté. (Commission de la Communauté économique européenne, 1989)

Pour répondre à un besoin de précision, les définitions qui font maintenant unanimité s'articulent en quatre ou cinq points. Au Québec, la définition donnée par le Chantier sur l'économie sociale du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 semble faire

figure de repère. Cette définition est elle-même très largement inspirée d'une précédente de Defourny (1992, pp. 228-229). Ainsi, l'économie sociale regrouperait les activités et les organismes définis ainsi:

1. L'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier.
 2. Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État.
 3. Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagères, travailleuses et travailleurs.
 4. Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus.
 5. Elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelles et collectives.
- (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996, p.7).

Assez peu restrictive en somme, cette définition permet de rassembler dans le champ de l'économie sociale un ensemble d'organismes qui frappe tout de même par son caractère hétéroclite et dispersé. Le champ est large et pourtant, il ne fait pas de place pour tout. Une composante incertaine de l'économie sociale nous intéresse plus spécifiquement: il s'agit de la petite entreprise privée dispensant à faible coût des services d'utilité sociale, services de proximité et d'assistance, pour une communauté restreinte et ciblée, locale ou *cliente*.

Ces entreprises de nature privée sont souvent très petites. En milieu rural particulièrement, elles semblent s'être démultipliées ces dernières années à la faveur d'une augmentation de la demande pour des services personnels liée à la persistance des problèmes de pauvreté, d'exclusion et au désengagement du secteur public au chapitre de la prise en charge des individus. Enfin, l'incitation, dans le discours ambiant, à la prise en charge des collectivités et à l'*entrepreneuriat* pour la très petite entreprise ont sans doute eu une incidence, même si elle n'est pas mesurée, dans la mise sur pied de ces petites entreprises d'utilité sociale. Elles foisonnent dans des secteurs d'activités comme la santé des personnes âgées, le bien-être des personnes handicapées, le rattrapage scolaire, l'éducation populaire, etc.

Ces entreprises *socialement utiles* font-elles partie du champ de l'économie sociale? Elles sont hors des trois statuts juridiques où se concentrent le plus clair des entreprises d'économie sociale reconnues, à savoir les coopératives, les mutualités et les associations à vocation économique. De plus, leur nature privée suppose qu'elles présentent une certaine rentabilité économique minimale. Cette rentabilité financière finit par occulter nécessairement, du moins en partie, toute rentabilité sociale, et ce même s'il s'agit par exemple d'un organisme évoluant dans un secteur antérieurement occupé par un organisme public en pleine opération de délestage.

Une connaissance empirique de ces organismes permet de rejeter l'idée d'entreprises très rentables spéculant sur la misère. Les petits organismes privés d'utilité sociale offrent généralement des salaires qui se situent rarement au-dessus du salaire minimum, par exemple. Mais l'examen des critères de la définition ci-haut mentionnée fait ressortir

qu'au chapitre de l'appartenance de ces entreprises au champ de l'économie sociale, rien n'est moins assuré.

L'ÉCONOMIE SOCIALE: UN CHAMP DÉLIMITÉ PAR DES CLAUSES INTERPRÉTATIVES

On ne peut pas toujours et à tout coup répondre quasi instantanément par oui ou non, sans hésitation, à la question: l'entreprise «x» fait-elle dans l'économie sociale? Il en est ainsi parce que le cœur de l'objet *économie sociale* peut apparaître non équivoque, mais que sa frontière demeure imprécise, comme du reste pour toutes définitions, du côté des entreprises privées à vocation sociale par exemple.

On pose que l'économie sociale est un «ensemble formé par les coopératives, les mutualités et celles des associations qui tendent à adopter une forme et des règles analogues» (Vienney, 1994, p. 84). Mais le flou est attribuable au caractère interprétatif de certains éléments de la définition des organismes d'économie sociale, définition qui se garde bien de les confiner à un de ces seuls trois statuts juridiques précisés plus haut.

D'ailleurs, il ne faut pas être naïf:

Le triptyque coopératives – mutualités – associations est quant à lui commode [...] mais des sociétés commerciales non coopératives peuvent également faire partie de ce secteur si elles en respectent les principes fondamentaux. Inversement, beaucoup de sociétés coopératives choisissent cette forme juridique pour ses seuls avantages administratifs ou financiers et n'ont en réalité rien à voir avec l'économie sociale. (Defourny, 1992, p. 229)

Nous ne tenterons pas de démêler le bon grain de l'ivraie en cette matière. Reprenons deux des éléments de la définition qui présentent un caractère plus interprétatif.

LA PRÉPONDÉRANCE DE LA NOTION DE RENTABILITÉ SOCIALE SUR LA RENTABILITÉ FINANCIÈRE

On retrouve, à l'égard de la rentabilité financière de l'entreprise d'économie sociale, deux sensibilités. Celle plus communautaire, qui considère suspecte toute entreprise réalisant un profit, à côté de laquelle se retrouve aussi celle plus coopérative, pour laquelle le profit n'est simplement pas incompatible avec l'économie sociale. Ils sont maintenant minoritaires ceux qui prétendent encore à une contradiction intrinsèque entre économie sociale et possibilité d'entreprendre et de réaliser un profit (qu'on appellera un surplus) pour l'entreprise d'économie sociale. «Ainsi, la préférence pour l'activité par comparaison avec la rentabilité d'un placement équivalent [...] ne signifie pas qu'elles soient strictement sans but lucratif» (Vienney, 1994, p. 94).

D'une part,

la possibilité de former une entreprise pour assumer les fonctions de l'entrepreneur est un trait commun à toutes les organisations de l'éco-

nomie sociale. Elle manifeste des capacités d'*insertion* de leurs activités dans l'économie environnante, même si, à d'autres égards, elles trouvent leur origine dans la résistance de certains acteurs à la généralisation de la production marchande. (*idem*, p. 73)

D'autre part, «c'est pour récupérer ces profits, et les investir eux-mêmes dans des activités qui leur soient directement utiles que des acteurs dominés ont été à l'origine des organisations de l'économie sociale» (*idem*, p. 74).

Dans l'économie sociale, l'expérience «aboutit à un compromis entre l'admission de mesures marchandes des opérations effectuées par les participants avec leur organisation, et le maintien de relations fondées sur l'égalité et la propriété collective du capital accumulé» (*idem*, p. 88). Mais comment apprécier cependant que la finalité de service aux membres ou à la collectivité est supérieure dans l'ordre des intérêts à la recherche du profit et l'augmentation du rendement financier? De la même façon, comment poser la même appréciation dans le cas d'une entreprise privé d'utilité sociale?

La finalité de service aux membres ou à la collectivité, plutôt que du profit, est la plus difficile à apprécier. «Le profit nécessaire aux entreprises qui ne peuvent compter sur certaines formes de subsidiation est alors un moyen de réaliser ce service et non le mobile principal de l'activité» (Defourny, 1992, p. 230). C'est pour cela que nous avons qualifié ce critère d'interprétatif.

Cela tient surtout à ce que cette rentabilité sociale est beaucoup plus difficile à estimer quantitativement que la viabilité économique d'une entreprise capitaliste traditionnelle (par exemple: notre organisme a court-circuité cette année: 4 tentatives de suicide, 23 abandons scolaires; ou encore, en distribuant 2 500 berlingots de lait avec notre *popote* roulante pour personnes âgées, nous avons évité 34 hospitalisations reliées à l'ostéoporose cette année). Le chantier sur l'économie sociale de 1996 a apporté quelques précisions sur cette rentabilité sociale dans les termes suivants: «cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs d'initiative de prise en charge individuelle et collective» (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996, p. 6).

Parfois, l'évidence parle d'elle-même, et les initiatives d'économie sociale «offrent aux populations et aux collectivités qu'elles desservent et qui les soutiennent des services d'une utilité sociale indiscutable» (*idem*, p. 9). Mais souvent, l'exercice est ardu, qui consiste à déterminer si un organisme réputé d'économie sociale défend toujours la primauté des personnes et du travail sur le capital. Ce travail d'interprétation n'est pas sans rappeler, par analogie, le travail des juristes lorsqu'ils doivent s'interroger dans certaines causes sinon sur la lettre de la loi mais sur l'intention du législateur. Souvent, la rentabilité sociale est une intention.

On peut poser que la rentabilité sociale va tendre à primer sur les impératifs de rentabilité financière si l'organisme d'économie sociale est sujet à un contrôle effectif par les membres de ses activités, de ses mandats. Or, le contrôle démocratique est-il garant de ces principes sociaux de manière toujours satisfaisante?

LA CONDITION DU CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

Pour souhaitable qu'elle soit toujours, la vertu démocratique fait défaut à quantité d'organismes considérés par ailleurs comme tout à fait conformes aux autres critères de la définition d'économie sociale. Par ailleurs, si «on peut considérer que ce principe est effectivement respecté dans les entreprises coopératives, mutualistes et associatives qui ne dépassent pas une certaine taille, sa présence dans les grandes entités se manifestent plutôt au niveau des statuts» (Defourny, 1992, p. 231). L'observation de plusieurs entreprises d'économie sociale de grande envergure et formellement reconnues comme telles nous renvoie donc souvent à la question du *degré minimum* de démocratie nécessaire pour répondre à cette condition.

Mais, assurément, le critère d'intégration dans les statuts et les façons de faire d'un processus démocratique expulse du champ de l'économie sociale les entreprises privées *utiles* socialement. Le contrôle démocratique de l'organisme d'économie sociale comme condition *sine qua non* de reconnaissance doit-il être un critère s'appliquant à tout le champ de l'économie sociale? Pourrait-il être seulement *sans objet* pour l'entreprise socialement *utile* mais privée? Ou est-ce que le contrôle démocratique représente-t-il la seule façon d'assurer la valorisation des principes de participation et de *responsabilisation*?

Lévesque et Malo mentionnent l'existence d'entreprises communautaires de cette nature, qu'ils définissent comme étant tout de même des composantes incertaines de l'économie sociale. Au moins considèrent-ils ces dernières parmi les moins incertaines des composantes incertaines. À leur sujet, ils déclarent que si «la plupart des entreprises de ce type ont un statut juridique coopératif [...] ou associatif [...], certaines revêtent même le statut de compagnie à capital-actions caractéristique des entreprises du secteur privé» (1992, p. 412).

L'inclusion de toutes ces entreprises communautaires de nature privée dans le champ de l'économie sociale n'est pas acquise, mais il semble aussi que leur spécificité à l'égard des entreprises capitalistes traditionnelles est également sans équivoque.

Les entreprises communautaires se distinguent fort bien, qualitativement parlant, des PME traditionnelles: par leur origine [...], par leurs objectifs qui tentent de lier l'économique et le social, par leur mode de gestion [...], par l'affectation des surplus, réinsérés d'une manière ou d'une autre dans l'économie locale en biens ou en services nouveaux [...], par le capital présent [...] mais exclu comme source de pouvoir, c'est-à-dire comme source d'exploitation de salariés. (Favreau, 1989, p. 143)

Au sens strict, les entreprises privées qui évoluent dans le secteur de la prestation de services à la société ne rencontrent tout simplement pas ce principe démocratique de la définition des composantes certaines de l'économie sociale.

L'ÉCONOMIE SOCIALE: MODE ALTERNATIF VIABLE?

Tel que défini présentement, quelle participation la société peut-elle attendre de l'économie sociale à l'économie *en général*? L'économie sociale sera-t-elle un mode d'activité

économique de résistance, d'assistance, une épouse fidèle et obéissante de l'économie marchande, un contre-pouvoir réel ou une utopie, ou un peu de tout cela à la fois? Dans l'*économisme ambiant* et le système actuel de ce que Ignacio Ramonet nomme *les régimes globalitaires* (c.f. *Le Monde diplomatique*, janvier 1997), peut-on encore espérer le grand soir de l'avènement de l'économie plurielle?

Il reste possible, au demeurant, d'appeler de tous nos vœux la consolidation du contre-pouvoir que peut représenter l'économie des coopératives et des associations à vocation économique. Mais pour le moment, force est d'admettre que ce sont les entreprises d'économie sociale qui empruntent et se collent de plus en plus aux règles de gestion des entreprises marchandes, et non le contraire. Par exemple, «les organisations coopératives se dotent de plus en plus de filiales à statut de compagnie à capital-actions, généralement pour accéder à du capital de risque. Ce faisant, elles font place à des investisseurs capitalistes qui ne sont pas nécessairement des coopérateurs» (Lévesque et Malo, 1992, p. 431).

C'est ainsi que les grandes coopératives occupent désormais dans l'économie des places très spécifiques. «Elles ne se développent pas dans l'ensemble de l'appareil productif, mais sont alors principalement concentrées dans quelques secteurs» (Vienney, 1994, p. 93). À part deux notables exceptions au Québec (Desjardins et l'agro-alimentaire), les coopératives stagnent, plafonnent, les autres se confinent aux activités de *soulagement de la misère*.

Et celles qui connaissent un processus général de développement le doivent à des transformations plus ou moins importantes de leur nature afin de se rapprocher des modes de régulation des entreprises marchandes. Ce que Lise Bissonnette, en commentant les développements organisationnels récents de Desjardins, nomme «le danger de perdre son âme». Plus généralement, ce constat montre une certaine économie sociale, celle des grandes coopératives, insuffisamment forte et autonome pour imposer ses règles à l'économie marchande, et qui doit assimiler celles de l'entreprise capitaliste traditionnelle.

De plus, l'économie sociale au temps de Charles Gide évolue dans un contexte où l'État émerge lui aussi comme agent régulateur. La situation aujourd'hui est quasi-inverse de celle qui prévalait en 1900, à savoir que «s'exerce une pression pour que *d'autres* acteurs que l'État prennent en charge une partie des activités délaissées par les capitalistes entrepreneurs» (Vienney, 1994, p. 84). Les problèmes que rencontrent beaucoup d'entreprises d'économie sociale, particulièrement celles intégrées dans des activités marchandes à grande échelle, viennent souvent de ce que maintenant, dans les années 90, «elles se sont beaucoup transformées [...] leurs activités ne sont plus délaissées par, mais *en concurrence* avec celles des entreprises de type capitaliste» (*idem*, p. 100).

Les espoirs actuels de développement du secteur de l'économie sociale semblent être surtout le fait du déploiement plus récent des associations à vocation économique, ainsi qu'à la prolifération de minuscules entreprises de services d'utilité sociale directe. À tel point que malgré le fait que «l'apport de l'économie sociale à la vie économique du Québec ne soit pas disponible, il est possible d'affirmer que sa vitalité et sa présence dans bon nombre de secteurs et dans toutes les régions en font un domaine porteur

d'espoir en matière de création d'emploi» (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996, p. 10).

L'économie sociale comme modèle alternatif apparaît donc un peu idéaliste et invraisemblable dans un futur prévisible. Mais avec le désengagement de l'État, et en dépit de toutes les mises en garde sur la tentation d'en faire un secteur de substitution du domaine public, l'économie sociale reprend assurément une place complémentaire dans le paysage socio-économique en proposant de nouvelles façons de faire. En un sens, il s'agit d'une réhabilitation de la capacité de la société civile à s'adapter aux transformations structurelles de l'économie dominante.

CONCLUSION

Il faut admettre une certaine pertinence à propos des craintes entendues souvent, de la part des auteurs germanophones notamment, sur le danger que l'économie sociale ne se confine essentiellement à l'offre de services sociaux aux segments plus défavorisés de la société, à une économie d'assistance. À l'inverse, si les éléments les plus dynamiques de l'économie sociale se confondent dans certaines de leurs formes, à quelques nuances près, avec les entreprises marchandes traditionnelles, alors l'adjectif *social* n'aura définitivement plus la signification *deutile socialement*.

Pourtant, parler d'économie sociale devrait, dans un monde idéal, se rapporter à une mauvaise expression, à un pléonasme maladroit. Il n'en est rien parce que:

les représentations des activités, des acteurs et des règles de l'économie construites *par les économistes* [...] correspondent à la généralisation de la *production marchande rentable en concurrence*. Cette construction centrale, constitutive de la science économique, déplace en effet vers d'autres modalités d'organisation toutes les activités qui fonctionnent selon des règles différentes, et les qualifie alors de *sociale*. (Vienney, 1994, p. 72)

Ainsi, l'économie sociale sert-elle souvent à désigner toute activité de production qui fonctionne de façon *différente*!

Pour nous, telle que nous la comprenons, l'économie sociale signifie un ensemble d'activités et d'organismes opérant des activités économiques, mais contrôlé démocratiquement. C'est ce contrôle démocratique, s'il est efficace, qui fait office de garantie pour assurer la primauté de la rentabilité sociale sur les seuls impératifs économiques dans ce genre d'organisation. Le terme *social* dans économie sociale ne référerait donc pas à un critère d'utilité sociale en soi, même si cette *vocation* est manifeste dans la plupart des organismes de ce champ. Il référerait aux liens entre la société, le groupe ou les membres, et l'entreprises qu'ils ont fait naître et contrôlent.

Mais ce faisant, la définition de l'économie sociale exclue encore totalement les entreprises qui oeuvrent dans le secteur des services de proximité de tout acabit, et qui ont l'imparable défaut d'être des entreprises privées, donc capitalistes et spéculatives, donc suspects.

BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (1989), *Les entreprises de l'économie sociale et la réalisation du marché sans frontières*, Bruxelles.
- DEFOURNY, Jacques (1992), «Le secteur de l'économie sociale en Belgique», in J. Defourny et J.-L. Monzon Campos (dir.), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, CIRIEC, DeBoeck Université, pp. 225-252.
- FAVREAU, Louis (1989), *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*. Montréal, Édition du Fleuve.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996), *Osons la solidarité!*, rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale, Sommet sur l'économie et l'emploi, Québec, 64 p.
- LAVILLE, Jean-Louis (1996), «Économie et solidarité: esquisse d'une problématique», in J.-L. Laville (dir.), *L'économie solidaire*, pp. 9-89.
- LÉVESQUE, Benoît et Marie-Claire MALO (1992), «L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité économique importante», in J. Defourny, et J.-L. Monzon Campos (dir.), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, CIRIEC, DeBoeck Université, pp. 385-446.
- PERRET, Bernard et Guy ROUSTANG (1993), *L'économie contre la société: affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, collection Esprit/Seuil.
- VIENNEY, Claude (1994), *L'économie sociale*, collection Repère n° 148, Paris, Édition La Découverte.

L'ÉCONOMIE SOCIALE: VERS LA DÉMOCRATISATION DE LA SOCIÉTÉ?

Martine DUPERRÉ
Doctorat en développement régional

La Marche des femmes contre la pauvreté en 1995 et le Sommet québécois sur l'économie et l'emploi en 1996 contribuaient à médiatiser l'économie sociale au Québec comme stratégie possible de sortie de crise en se présentant en alternative à l'économie de marché (Deslauriers et Hurtubise, 1995). Or, l'économie sociale n'est nouvelle ni au Québec ni ailleurs. Des réussites telles que celle de Mondragon, en pays basque espagnol, suffit à nous en convaincre. À travers l'histoire, l'économie sociale, sans en avoir le nom, a eu des périodes prospères et d'autres moins.

Malgré les hauts et les bas de l'économie sociale, on ne peut s'empêcher de constater qu'elle est restée en marge de la société de marché, qu'elle n'a pas réussi à s'imposer ou imposer les valeurs qui la sous-tendent. Le but de ce texte est de regarder le concept d'économie sociale en rapport avec son potentiel de changement social, notamment en ce qui concerne l'un de ses principes, soit la démocratie. Nous tenterons de répondre à la question suivante: l'économie sociale, en regard des fonctionnements collectifs, recèle-t-elle des possibilités de changement social?

Pour répondre à notre question, nous devons spécifier, en première partie, ce que nous entendons par changement social. Ce concept sera imbriqué dans notre conception du fonctionnement social. Nous démontrerons que le poids des représentations, des idées, de l'idéologie est fondamental dans tout changement social. En deuxième partie, nous définirons ce que nous entendons par économie sociale et verrons que les principes de l'ancienne et de la nouvelle économie sociale appellent un fonctionnement collectif basé sur la démocratie. Nous verrons aussi, dans cette section, ce que nous entendons par démocratie, ses principes et les indices d'un fonctionnement démocratique.

En troisième partie, nous analyserons le fonctionnement collectif en regard des changements de représentations qu'il peut apporter. Nous y étudierons aussi les difficultés rencontrées fréquemment dans ce type de fonctionnement et démontrerons que ces difficultés, si elles semblent internes au fonctionnement lui-même ou à l'environnement externe, tiennent toutes de la difficulté de modifier les représentations du fonctionnement en société.

En quatrième partie, se basant sur cette question du changement dans les représentations, nous questionnerons l'économie sociale en tant qu'école de citoyenneté comme source de démocratisation globale de la société. Nous y démontrerons que malgré ses difficultés, l'économie sociale peut aider à changer les représentations hégémoniques du fonctionnement en société par la conscience acquise de ces représentations et que, dès lors, elle peut être source de changement social.

Enfin, en dernier lieu nous explorerons certains aspects qui nous apparaissent nécessaires pour faire des projets d'économie sociale de véritables écoles de citoyenneté, porteuses de changement social.

FONCTIONNEMENT ET CHANGEMENT SOCIAL

Afin de bien situer notre démarche, mentionnons d'abord que notre conception du fonctionnement de la société se situe à mi-chemin entre le structuralisme critique et le constructivisme. Nous tentons de faire le pont entre les conceptions où l'acteur social n'est qu'un pantin des structures qui le déterminent sans qu'il n'y puisse rien changer et les conceptions où l'acteur agit en dehors des structures à l'œuvre dans la société. En effet, nous pensons que les formes institutionnelles sont des construits d'acteurs capables d'actions stratégiques, mais que ces acteurs n'agissent pas totalement librement des structures sociales qui les déterminent. À l'instar de Jenson (1991), nous voyons l'histoire de manière dialectique, c'est-à-dire la résultante de relations sociales qui se reproduisent dans le temps, indépendamment de la compréhension des structures par les acteurs. D'autre part, malgré les contraintes extérieures qui encadrent les activités de ces acteurs, il y a un espace d'indépendance de ceux-ci; un capacité consciente et planifiée d'agir de manière stratégique. Chaque lieu social subit donc une double détermination (Dionne, 1995, p. 88; 1996, p. 550; Jenson, 1991, p. 51), celle des structures et celle des acteurs, où la société doit être vue à la fois comme une configuration stable qui encadre l'activité des acteurs et comme le résultat des luttes et conflits entre ceux-ci.

En deuxième lieu, précisons aussi que nous nous démarquons de l'idée utilitariste qui explique la mobilisation ou la motivation de l'acteur comme le résultat d'un calcul explicite coût/bénéfice (Waters, 1994, pp. 1-14). À l'instar de certains auteurs, dont Jenson (1991) et Melucci (1995, p. 45), nous croyons que le monde des représentations, des idées est capital dans l'explication que nous devons faire des stratégies des acteurs.

LES STRUCTURES: STABILITÉ ET CHANGEMENT

La configuration de la société évolue à travers un processus dynamique complexe de luttes entre divers acteurs et, malgré les changements rapides, elle revêt des configurations stables (Lévesque et Bélanger, 1988, p. 51). Cette stabilité est assurée par un mécanisme de régulation défini comme l'ensemble des mécanismes assurant la cohésion du système malgré les crises et les contradictions qui le secouent. (Klein et Gagnon, 1991). Jenson ajoute que la régulation serait le fait des acteurs qui se conforment plus ou moins au schéma de reproduction en cours dans leurs comportements de tous les jours (Jenson, 1991, p. 56). Cette dernière affirmation pose un des premiers jalons pour le changement. En effet, si les acteurs ne se conforment pas aux schémas de reproduction du système dans leurs actions de tous les jours, nous pouvons en attendre un changement.

Cependant, cette idéologie, hégémonique selon certains, (Jenson, Gramsci) qui permet la reproduction sociale et guide la marche des acteurs n'est pas consciente et peut faire en sorte qu'ils reproduisent un système qu'ils tentent même de combattre.

Chaque période historique est caractérisée par un mode de régulation spécifique et par une idéologie spécifique qui voit à sa reproduction. Johnston (1986) mentionne que pour tout changement dans les modes de régulations, l'État met de l'avant une nouvelle idéologie pour justifier les changements apportés. Ainsi, encore une fois, les notions de changement et d'idéologie sont associées. Pour mieux comprendre le jeu des idées et des représentations, nous devons comprendre ce qui fait un acteur et ce qui structure son action.

ACTEURS, REPRÉSENTATIONS ET CHANGEMENT

Comme nous l'avons vu, la société est expliquée par des macro-déterminants et elle se construit aussi à travers la lutte que les acteurs se livrent. Ces luttes se produisent dans un espace localisée et sont spécifique dans l'espace et dans le temps (Jenson, 1991). Les luttes ou leurs résultats pourront être différents d'un espace à un autre, d'une période à une autre, comme tout autre fait historique. Ce qui fait dire à Jenson qu'en gardant à l'esprit que les structures sont des constructions historiques de gens faisant leur propre histoire, bien que jamais dans des conditions de leur propre choix, il n'est possible d'observer la rencontre du général et du particulier que dans des endroits spécifiques (1991, p. 47). Pour comprendre le rôle des acteurs dans la construction sociale, nous devons nous arrêter sur ce qui les constituent, ce qui détermine leur espace de lutte et leurs ressources, c'est-à-dire leur identité.

Bassan nous dit qu'il ne peut y avoir un acteur sans identité (1992, p. 282). L'acteur a des représentations de lui-même, des autres et du monde dans lequel il évolue. Le dictionnaire de la sociologie définit les représentations comme un «système de référence, une manière de penser et d'interpréter la réalité quotidienne. Elles sont une production mentale sociale. Une représentation est aussi, et de manière inséparable, la représentation de quelqu'un (un individu mais ce peut être aussi un collectif: une famille, un groupe, une classe), lui-même en rapport avec d'autres sujets». On ajoute dans cette définition des représentations qu'elles ont deux facettes inséparables: image et sens ou signification. Chaque image fait naître la signification et chaque signification a son image correspondante.

L'identité collective est donc un système de représentations, une image de soi (Jenson, 1991, pp. 50-51; Melucci, 1994) plus ou moins complexe. Cette représentation de soi structure les intérêts des acteurs. Ce sont ces intérêts perçus qui motivent les acteurs à agir, déterminent les stratégies utilisées, les pratiques offensives ou défensives ainsi que les frontières du mouvement (Jenson, 1993). Ces frontières détermineront à leur tour les ressources disponibles à l'acteur (Jenson, 1991, 1993; Melucci, 1995; Bassan, 1992). L'identité est source d'un sentiment d'appartenance, sentiment qui est stimulant et incite l'acteur à agir en fonction de ses représentations sous-jacentes.

L'identité est construite interactivement (Melucci, 1995) dans les luttes individuelles et collectives (Jenson, 1991), dans l'intergroupe ou dans les rapports aux autres (Bassan, 1992). C'est une création collective qui peut être hétérogène, en tension, entre plusieurs représentations qui ne sont pas incompatibles les unes avec les autres (Melucci, 1995, p. 44). Bassan ajoute que l'identité d'un acteur collectif sera plus ou moins le reflet des représentations du leader le plus puissant dans le groupe. Mentionnons aussi qu'elle est

en constante construction et reconstruction; elle est toujours en devenir (Melucci, 1995, p. 44; Bassan, 1992, p. 280).

Pour parler d'identité il faut aussi parler de continuité. En effet, une certaine permanence dans le temps est nécessaire. Les schémas de représentations de soi et des autres doivent être capables de s'ajuster à travers le temps et à travers les diverses adaptations au système (Melucci, 1995, p. 45). Ainsi, cette permanence dans le temps permettra à l'acteur de projeter ses intérêts dans l'avenir et ensuite de s'approprier les résultats de son action (Saucier, 1992, p. 30). Cette dernière capacité suppose une capacité réflexive de la part de l'acteur (Melucci, 1995, p. 47; Saucier, 1992, p. 30).

Pour terminer, et pour expliquer que les acteurs peuvent héberger des représentations inconscientes du monde, mentionnons que l'identité, c'est aussi la mémoire collective qui peut avoir pour fondement le patrimoine, la quotidienneté (Bassan, 1992, pp. 292-293). C'est notre culture, en quelque sorte, et selon les principes ethnographiques, la culture est intériorisée à un point tel qu'elle nous apparaît la manière la plus naturelle d'agir (Spradley et Mann, 1975). Jenson abonde dans le même sens en disant que pour qu'un système d'accumulation se stabilise, il faut que les acteurs organisent leurs relations sociales plus ou moins en conformité avec ce dernier (1991, pp. 54-57). Nous pensons que l'idéologie n'est pas consciente et qu'elle est le ciment qui fait en sorte que le mode d'accumulation peut se reproduire (Gramsci, 1977, p. 138). Les idées ou les représentations seraient encodées des relations de pouvoir supportant le modèle dominant de régulation sociale. En fonction de ce dernier postulat, nous pensons qu'un changement dans l'idéologie changera les rapports entre les acteurs, et inversement qu'un changement dans les rapports entre les acteurs peut avoir un impact sur l'idéologie. Ici, nous avons notre deuxième jalon entre les représentations et le changement social.

Ce qui rend les pratiques démocratiques et le fonctionnement collectif subversifs, c'est que, selon nous, ils tentent de mettre en place des pratiques qui défient les représentations dominantes et c'est ce qui expliquerait en partie le fait que les expériences d'économie sociale soient demeurées en marge. En effet, dans les projets d'économie sociale s'affronteraient deux systèmes de représentations incompatibles.

Si le pouvoir des représentations dominantes est si grand, d'une part, et que nous postulons que les acteurs ont des capacités stratégiques d'action autonome, d'autre part, comment envisager alors le changement social? La réponse tient encore dans le monde des représentations. Le changement proviendra du changement dans les représentations du monde des acteurs, du changement dans leurs représentations des relations de pouvoir: «[...] s'il [le collectif] ne permet pas une dynamique sociale nouvelle pour l'acteur individuel, il ne fait probablement que reproduire les formes culturelles du passé et n'a aucun effet de mise en mouvement» (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 193). Et pour effectuer ce nécessaire changement de représentations, Sainsaulieu *et al.* mentionnent qu'il y aurait deux solutions: l'action directe sur les mentalités par la formation et la persuasion et une action sur les structures d'organisation et les conditions de travail, soit les pratiques quotidiennes (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 46). Pour notre part, considérant les difficultés auxquelles se heurtent les fonctionnements collectifs, nous serions enclins à combiner les deux: conscientisation et pratique vers un changement des représentations classiques. Voyons maintenant dans les définitions de la démocratie

et de l'économie sociale ce qui défie les représentations dominantes de l'économie de marché.

DÉFINITION DES CONCEPTS

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SES PRINCIPES

Les entreprises d'économie sociale sont des organisations qui répondent à des besoins sociaux par le biais d'entreprises économiques gérées démocratiquement et qui ont une finalité de développement des collectivités. Certaines variantes peuvent exister dans la gradation de la place de l'économique et du social dans ces formes d'organisation. Selon les auteurs, les manières de présenter l'économie sociale sont légèrement différentes. Favreau parle de combiner, c'est-à-dire de «réunir» l'économique et le social pour remettre en cause la domination du capital (Favreau, 1997, p. 68). La conception de l'économie sociale de Ninacs «harmonise» le volet économique et social (Ninacs, 1995, p. 57). On ne parle donc pas là de renverser la domination du capital, mais de tempérer. Quant au Groupe de travail, si on faisait obstacle des principes cités immédiatement après la définition, on se retrouverait avec un volet social qui se réduit à une question de rentabilité sociale (Groupe d'économie sociale, 1996, p. 10). Or, il ne faut justement pas faire abstraction des principes et des valeurs qui ont déterminé l'économie sociale à travers l'Histoire, car c'est justement à travers ces principes qu'on peut reconnaître les projets d'économie sociale.

On ne peut parler d'économie sociale sans référer aux valeurs qui la balisent et la définissent. Les différents auteurs parlent tantôt de principes qui ressemblent à des lois, tantôt de finalités et, à l'intersection des principes traditionnels de la coopération et des principes actuels de l'économie sociale (tableau 1), nous pouvons faire ressortir trois traits communs qui traduisent l'essence de l'économie sociale.

La première est le caractère démocratique des entreprises d'économie sociale que l'on peut distinguer dans les formes de propriétés (coopérative ou organisme sans but lucratif), les modes de gestions et de prise de décision. Nous définirons dans la prochaine section ce que ce principe de démocratie implique sur le fonctionnement des projets d'économie sociale.

Le deuxième trait commun à toutes les définitions est celui de la primauté de l'humain sur le capital. Que l'on parle de limitation des intérêt sur le capital, de la primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, de remettre en cause la domination du capital ou que l'on dise que le capital n'est pas une source de pouvoir, le message est clair: l'humain est au centre des préoccupations de l'économie sociale.

Le troisième et dernier des traits communs qui dessinent les contours de l'économie sociale est la finalité de développement des collectivités. En effet, on parle tantôt de servir ses membres ou la collectivité, de renforcement de l'appartenance sociale à une communauté, de surplus réinsérés dans l'économie locale, de micro-développement, de prise en charge et d'émancipation des collectivités locales et enfin d'intercoopération.

Tableau 1
Valeurs de l'économie sociale

Groupe de travail sur l'écon. soc., Deslauriers et Hurtubise	Favreau	Ninacs	Valeurs traditionnelles de la coopération
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de décision démocratique. • Primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus. • Finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que les projets ou le rendement financier. • Participation à la prise en charge individuelle et collective plutôt que la dépendance. • Autonomie de gestion différant de la production de biens et/ou de services de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode de gestion associatif (p. 81). • Remettre en cause la domination du capital (p. 68). • Utilisation du capital dans une perspective d'entrepreneuriat collectif (p. 81). • Renforcement de l'appartenance sociale à une communauté (p. 80). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension collective de la gestion/ caractère démocratique de l'entreprise (p. 62). • Contrôle des ressources par les collectivités (p. 56). • Le capital n'est pas source de pouvoir (p. 62). • Les surplus sont réinsérés dans l'entreprise ou l'économie locale en biens ou en services nouveaux (p. 62). • Microdéveloppement axé sur la participation, la prise en charge et l'émancipation des collectivités locales (p. 55). 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion démocratique. • Intérêt limité sur le capital. • Éducation coopérative. • Intercoopération. • Trop-perçus retournant aux membres. • Adhésion libre et volontaire.

LA DÉMOCRATIE ET SES FORMES

La définition de la démocratie est à la fois simple et constitue un problème (Allemand, 1998, p. 21). Sa définition est simple et pourtant son application a toujours été compliquée. La démocratie, ce n'est ni plus ni moins que le pouvoir direct par et pour le peuple. Elle est donc fondamentalement une affaire d'expression au niveau de la parole et au niveau de la créativité (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 11). Cette question de capacité d'expression pour tous sous-tend elle-même la question du pouvoir. Si tous ont le droit de s'exprimer et d'inventer leur société (créativité), cela ne saurait se faire en dehors de l'égalité des participants et de la participation réelle et effective de tous. Or, cette définition se heurte à de nombreuses difficultés dont la taille des organisations, les compétences des membres¹ et une instabilité congénitale (Allemand, 1988, p. 21; Meister, 1974, p. 189)². On peut dire aussi que ce genre de démocratie est difficile à cause des schémas de représentations traditionnels portés par les membres. Ces schémas impliquent une idée de hiérarchie: que l'on pense aux relations hommes-femmes

ou à la division et la hiérarchisation du travail (travail intellectuel contre travail manuel), ce qui est incompatible avec un fonctionnement véritablement démocratique.

À cause de cette obligation de petite taille, les sociétés sont passées de la démocratie directe à la démocratie représentative. Or, certains ont longuement refusé de considérer la démocratie représentative comme une véritable démocratie.

L'idéologie démocratique portée par les membres fondateurs trouve son expression dans le fonctionnement du groupe, lui-même porté par des principes. Ces principes se retrouvent sous trois rubriques, selon Sainsaulieu *et al.*: les structures, les modes de fonctionnement humain ainsi que l'idéologie et la culture.

Principes de fonctionnement des organisations démocratiques (Sainsaulieu *et al.*)

Les structures:

- assemblées générales d'information et de délibération;
- élection des responsables;
- commissions de travail choisies par l'assemblée générale;
- reconnaissance des structures syndicales;
- statut juridique.

Les modes de fonctionnement humain:

- temps passé en information et débat;
- peu ou pas de niveau hiérarchique;
- peu ou pas de différences de salaires;
- contact fréquent pour chacun avec la clientèle;
- temps et argent consacrés à la formation;
- attachement au climat humain de travail;
- rotation dans l'affectation des tâches;
- influence de tous sur l'organisation et les conditions de travail.

L'idéologie et la culture:

- refus de la dépendance hiérarchique;
- volonté de changement et de mélanges sociaux;
- lutte contre la division sociale du travail;
- tendances autogestionnaires et anti-capitalistes;
- culture de référence:
 - artisanat (l'exploitation en famille);
 - communauté;
- esprit égalitaire en matière de rôle, salaire et prestige;
- idéologie professionnelle du travail (Tixier *et al.*, 1983, p. 48)

Ces principes de fonctionnement impliquent:

[...] qu'en principe, il n'y a pas de hiérarchie descendante fondée sur l'expertise, l'ancienneté ou le privilège de caste et de classes [...] pas de division entre travail intellectuel et travail manuel [...] puisque le suffrage universel envoie qui se présente et qui est élu aux diverses

assemblées [...] pas en théorie de pouvoir dictatorial venant d'ailleurs (le capital, l'État, le parti) puisque les chefs sont élus, contrôlés, rotatifs et responsables devant l'a.g. et qu'ils fonctionnent selon un principe collégial de conseil [...]. (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 49)

Il faut remarquer, ajoutent Sainsaulieu *et al.*, que nous sommes «[...] en présence d'un modèle démocratique parlementaire avec un système de délégation à deux degré [...] ce système tend à dessaisir la base d'une participation au pouvoir décisionnel pour ne disposer que d'un pouvoir de contrôle» (1983, pp. 59-60). La structure d'organisation favoriserait donc un éloignement de la démocratie directe, ce que confirme Meister (1973, p. 213); nous y reviendrons lorsque nous aborderons les difficultés du fonctionnement en collectif dans la prochaine partie.

LE FONCTIONNEMENT COLLECTIF

Nous avons déjà établi que le changement social provenait du changement dans les représentations des acteurs. Nous avons aussi établi que les changements de représentations pouvaient survenir, d'une part, par la formation et la persuasion et, d'autre part, par le fonctionnement démocratique vécu au quotidien. Nous établirons ici que les fonctionnements collectifs démocratiques sont à même de provoquer des changements importants dans les représentations des rapports de pouvoir des participants à ce type de fonctionnement.

REPRÉSENTATIONS, FONCTIONNEMENT COLLECTIF ET CHANGEMENT SOCIAL

Les situations quotidiennes d'échanges et de pouvoir ont des impacts sur les apprentissages culturels (Sainsaulieu, 1987, p. 183). Et, puisque le fonctionnement en collectif permet de vivre de nouveaux rapports de pouvoir, d'autorité, d'expression et de division du travail, ils bousculent les représentations culturelles antérieurement apprises et intériorisées (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 185). Rappelons que le fonctionnement collectif exige que les décisions liées à l'entreprise soient prises en groupe et que chaque membre de l'organisation a le même pouvoir formel que son voisin, quelle que soit sa fonction dans l'entreprise. Ce processus de prise de décision transforme l'individu en acteur social et exige de lui de multiples apprentissages. Le premier est lié à la participation à une décision collective. Cette participation exige de la personne qu'elle possède les compétences nécessaires pour analyser une situation, qu'elle ait une capacité réflexive sur elle-même, qu'elle soit capable d'exprimer une opinion et la défendre. Toutes ces capacités exigent une redéfinition de certaines notions dont celle de débat d'idées qu'on associe trop souvent au conflit à éviter.

Les mouvements que l'expérience du collectif provoquent supposent donc un changement important de mentalité à l'égard de l'autorité, du groupe, du pouvoir, du conflit, du régime d'assemblées et de l'apprentissage. (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 189). Le fonctionnement collectif produit dans la tête des gens une représentation nouvelle des statuts, de la hiérarchie et des rôles professionnels. Cela provoque un questionnement sur les représentations traditionnelles des rapports sociaux classiques fondés sur la hiérarchie et le pouvoir inégal. Sainsaulieu *et al.* ajoutent que le fonctionnement collectif

fait place à une égalité instituante, dans le sens qu'elle n'est jamais complètement réalisée mais agit comme un modèle de fonctionnement vers lequel il faut tendre (1983, p. 251).

Enfin, il faut ajouter ici que les modifications apportées par l'expérience de ce type de fonctionnement ne se limitent pas aux relations de travail, mais se répercutent dans toutes les sphères de la vie des individus, tels que le démontrent Sainsaulieu *et al.* lorsqu'ils font état des femmes qui revendiquaient à la maison une rediscussion concernant les relations de pouvoir vécues dans la famille. Nous pouvons donc affirmer que le fonctionnement collectif, par les changements de représentations qu'il provoque, modifie profondément l'identité du participant; il ne sera plus jamais le même. Malgré ces apports, et peut-être justement pour cela, le fonctionnement collectif n'est pas sans heurts.

LES DIFFICULTÉS DU FONCTIONNEMENT COLLECTIF

Malgré le grand potentiel de changement que nous avons démontré dans la section précédente, le fonctionnement collectif recèle de grandes difficultés. Ces dernières se retrouvent tant au niveau du fonctionnement lui-même qu'au niveau des contraintes extérieures. Nous montrerons ici que dans les deux cas, les représentations dominantes entravent les processus du fonctionnement collectif.

Les difficultés liées au fonctionnement lui-même

Les fonctionnements collectifs suivraient un développement qui ferait en sorte que, de la démocratie directe, on passerait à la démocratie représentative. Meister avance que les fonctionnements collectifs suivraient quatre phases. De cette croyance en des idéaux coopératifs qui supportent tous les sacrifices lors de la phase 1, nommée phase de la conquête³, on passe à la phase 4 où les «les groupes cessent de respecter les schémas démocratiques qu'ils se sont donnés à l'origine et, bien qu'aucune modification ne se soit inscrite dans leurs statuts juridiques, le pouvoir effectif a cessé d'être entre les mains des membres ou de leurs représentants» (Meister, 1973, pp. 211-212). Les phases intermédiaires voient l'utopie fondatrice transformée peu à peu vers une participation différenciée pour satisfaire des besoins de rentabilité économique au départ (phase 2). Cette participation différenciée ne se fait sentir qu'à l'univers économique dans cette phase, alors que la phase 3 voit s'étendre la délégation du pouvoir aux administrateurs. Le pouvoir n'est plus direct mais délégué.

Sainsaulieu *et al.* ont eux aussi remarqué des phases du fonctionnement collectif qui font souvent passer les groupes de la démocratie directe à la démocratie déléguée; ils l'appellent l'évolution régressive du fonctionnement collectif. Contrairement à Meister, cette évolution n'est pas présentée comme inexorable, mais peut mener à la bureaucratiation. Mais qu'est-ce qui rend le fonctionnement collectif si difficile à réaliser? Nous pensons que devant les difficultés de fonctionnement, les acteurs reprennent des schémas connus, c'est-à-dire des relations hiérarchiques traditionnelles.

Outre les «difficultés génétiques», pour reprendre l'expression d'Allemand et de Meister, il semble que les difficultés du fonctionnement collectif se retrouvent tant dans la vie personnelle de l'individu que dans l'environnement externe.

Difficultés individuelles

Rappelons que nous avons mentionné qu'un des effets positifs du fonctionnement collectif en regard de ses potentiels de changement social était justement que les changements de représentations dans les rapports de pouvoir se répercutaient aussi à l'extérieur du travail, soit dans la vie familiale ou dans les rapports amicaux.

Le fonctionnement collectif produit une mise en cause des cultures dominantes aussi bien sur la scène de l'organisation que dans la vie personnelle de chacun. Il y a là des effets inattendus, des retombées imprévues, difficiles à prendre en compte dans le fonctionnement quotidien. Les acteurs sont exposés à des ruptures très brutales qui peuvent être difficiles à surmonter. Les représentations culturelles qu'ils ont intériorisées antérieurement sont bousculées, ils doivent en supporter les conséquences sous la forme de réactions variées et souvent hostiles de l'environnement. (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 213)

Ces répercussions peuvent être difficiles à vivre et forcer soit l'abandon du projet, soit un retrait partiel du projet⁴, soit une redéfinition de la vie familiale. Plusieurs divorces auraient été enregistrés suite à des expériences de fonctionnement collectif. Cela tend à ajouter à la preuve que nous tentons de faire, à savoir que nous assistons bien à une confrontation entre les représentations traditionnelles et les nouvelles représentations construites grâce à l'expérimentation.

En deuxième lieu, la remise en question de la division traditionnelle du travail est souvent mise à l'épreuve du quotidien. Ainsi, dans quelques collectifs, certaines tâches prêtent à un savoir plus utile pour l'organisation, ce qui entraîne finalement une participation inégale à la gestion de l'organisation appelée participation par strate (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 69). Ainsi, malgré le désir de changement, il y a danger de répétition des inégalités culturelles du départ quant à la division du travail. Ici encore, les forces entre représentations traditionnelles et nouvelles se heurtent.

Enfin, une autre tension serait associée à des logiques de développement différentes, voire opposées: un développement humain qui respecte l'ambiance chaleureuse en opposition à un développement plus traditionnel axé sur la croissance et le développement technique. Ici encore, nous pouvons constater que le fonctionnement collectif est menacé par le poids des représentations traditionnelles.

Nous venons de montrer que le fonctionnement collectif est difficile à réaliser parce que les acteurs sont porteurs de représentations incompatibles avec le fonctionnement en collectif et qu'il est difficile, dans le feu de l'action, de les identifier et de proposer des solutions de rechange qui ne vont pas puiser à la source des représentations traditionnelles des rapports de pouvoir. Cependant, les acteurs individuels et le type de fonctionnement ne sont pas les seuls responsables. Les contraintes de l'environnement peuvent pousser sournoisement, elles aussi, à remettre en cause les choix faits lors de la fondation.

Difficultés liées à l'environnement externe

L'entreprise est en lien avec d'autres entreprises, d'autres entrepreneurs. Bref, elle n'est pas isolée du monde et certaines demandes du milieu peuvent forcer un retour à une structure plus traditionnelle. Ainsi, les clients ou partenaires peuvent exiger de rencontrer toujours la même personne. Tantôt, certains professionnels refuseront de transiger avec un technicien et exigeront un professionnel à statut égal. À un autre moment, les exigences de connaissance d'un dossier particulier feront en sorte qu'une personne se spécialise dans une tâche administrative et qu'elle soit difficilement remplaçable par la suite⁵. Les relations avec l'extérieur sont donc un danger pour le fonctionnement de l'organisation puisque les normes et les valeurs de l'entreprise se situent en marge de la culture sociétale (Sainsaulieu *et al.*, 1983, p. 211). Ici encore, nous avons démontré que le poids des représentations traditionnelles est important. Et, en connaissant toutes ces difficultés qui semblent tendre vers la mise au pas des expériences de fonctionnement collectif, quel espoir pouvons-nous avoir pour le changement social?

ÉCONOMIE SOCIALE COMME SOURCE DE DÉMOCRATISATION DE LA SOCIÉTÉ

La réponse à la question précitée tient peut-être dans le concept d'école de citoyenneté apporté par Boyte, d'abord, puis Boyte et Kari ensuite. Ces derniers font le constat des difficultés de la société de retrouver une régulation citoyenne. On fait référence ici à la crise démocratique avancée par plusieurs auteurs, tant en Europe qu'en Amérique. Allemand, d'une part, souligne «[...] la montée de l'abstentionnisme, la volatilité (sic) et l'instabilité croissante de l'électorat; les affaires de corruption; la professionnalisation de la vie politique et le poids des notables». Touraine indique aussi qu'il y a une perte de sens de la démocratie. Enfin, en Amérique, le sentiment et les constats sont les mêmes. Boyte et Kari mentionnent à preuve de la crise démocratique le fort pourcentage (76%) de personnes croyant que le gouvernement est aux mains des gros intérêts qui ne voient qu'à leurs propres affaires et 56% de gens qui croient qu'ils ont peu à voir avec les actes du gouvernement.

Boyte et Kari avancent la thèse de la redémocratisation de la société par le travail puisque la dimension clef du travail est son potentiel de démocratisation des relations de pouvoir (Boyte et Kari, 1996), ce que nous avons déjà démontré.

Le travail et sa remise en question des relations de pouvoir traditionnelles feraient en sorte que les citoyens apprendraient à participer et à s'impliquer dans les autres sphères de la société et ainsi redeviendraient des citoyens sur lesquels la société peut compter. Ces lieux d'apprentissage de la participation citoyenne sont appelés par Boyte (1994) des écoles de citoyenneté. Les entreprises d'économie sociale peuvent-elles être ces écoles de citoyenneté et ainsi participer à la démocratisation de la société?

Les échecs et les difficultés du fonctionnement collectif créent eux aussi des images mentales. Nous soulignons donc ici leur potentiel démobilisateur. Nous avons démontré que lors de difficultés, les participants pouvaient adopter des stratégies de retrait ou de retrait partiel. Les participants ayant vécu un échec ne risquent-ils pas de se dire «jamais plus on m'y reprendra»?

Nous craignons aussi l'effet démobilisant au niveau de l'entourage immédiat des personnes. Les difficultés et les échecs créent tout aussi certainement des images mentales, des cadres de références. Les participants ont une famille et des amis qui en concluront peut-être que ce type de fonctionnement est impossible à réaliser et le combattront farouchement par la suite. Qu'est-ce qui nous fait croire alors que l'économie sociale, en autant qu'elle fonctionne selon les principes démocratiques, recèle des possibilités de changement social?

Nous avons démontré que les personnes participant à un véritable fonctionnement collectif en ressortaient transformées. Leur identité n'est plus la même. Nous pensons qu'après avoir subi cette transformation identitaire, les participants à ces expériences voudront revivre le même type de relations de pouvoir dans les autres sphères de la vie sociale, comme ces femmes qui demandaient une modification des relations sociales dans leur couple ou dans leur famille. Aussi, il semblerait que les transformations seraient importantes à un point tel que cela expliquerait la renaissance constante de ces entreprises en fonctionnement collectif, malgré les nombreux échecs. Et même s'il est possible de ne plus revivre d'expériences concrètes de fonctionnement collectif, l'individu ne peut échapper aux rapports sociaux. Et puisque les changements effectués par le fonctionnement démocratique ont précisément changé les images mentales des rapports sociaux, nous pensons que l'individu s'engagera dans des rapports sociaux égalitaires ou s'engagera à changer ceux auxquels il participe et qui ne le sont pas. De cette manière, les entreprises d'économie sociale pourraient effectivement être des écoles de citoyenneté en ce qu'elles enseignent une nouvelle manière de vivre les relations sociales.

Mais de vouloir des relations sociales différentes fait-il de nous des participants? L'identité mobilise-t-elle? Il semblerait qu'en effet, l'identité de l'acteur pourrait donner une signification à l'action selon le cadre que nous avons adopté. Mais nous questionnons aussi la propension de ce cadre théorique de faire de la signification une source de mobilisation. Même si l'identité peut montrer le chemin à prendre... rien ne dit que l'acteur entreprendra sa marche.

En revanche, puisque les entreprises d'économie sociale soutiennent aussi l'implication active des citoyens dans le développement local, on peut penser qu'ici, la participation est associée au changement. Les images mentales créées sous ce rapport seront peut-être la source de la mobilisation des acteurs dans toutes les sphères de la société. Ainsi nous parviendrons probablement à un renouveau démocratique.

Enfin, puisque nous considérons que les structures sociales localisées sont le fait de l'action des acteurs, nous pensons que les sujets institués par les fonctionnements collectifs peuvent permettre de construire petit à petit de nouvelles structures où il y a place pour les valeurs de l'économie sociale. Nous terminerons ce plaidoyer en faveur de l'économie sociale en tentant d'imaginer des solutions qui permettraient à la démocratie et à la participation citoyenne de s'élargir.

Premièrement, nous pensons que notre société doit miser sur les jeunes et leur enseigner des rapports de pouvoir différents. Il serait possible d'intervenir au niveau des rapports entre maîtres et élèves dès leur plus jeune âge en même temps que de créer des programmes d'entraînement aux fonctionnements collectifs.

Deuxièmement, toutes les expériences de fonctionnement collectifs devraient être soutenues par des consultants compétents connaissant les aléas de ce type de fonctionnement. Ces consultants pourraient suivre la démarche du groupe et ainsi voir à ce que les difficultés internes et les pressions externes trouvent leur solution à l'intérieur des désirs de départ.

Enfin, mentionnons que des modifications pourraient être apportées à l'environnement réel de ces entreprises: lois, fiscalité, prêts et subventions ne sont que quelques-unes des modifications qui pourraient être apportées pour faciliter le démarrage de tels projets.

Toutes ces modifications ne sauraient cependant être apportées sans une véritable volonté politique de mettre de l'avant un fonctionnement social différent. Dans le récent support du gouvernement du Québec à l'économie sociale, que devons-nous voir? Un appui au fonctionnement démocratique ou bien, comme le suggèrent Deslauriers et Hurtubise, une digue temporaire au chômage et un simple calcul politique de la part de l'État?

NOTES

- 1 Cette notion de compétence appelle la notion de formation dans les principes coopératifs.
- 2 Meister parle de «l'aspect génétique de l'évolution du pouvoir» comme si, inexorablement, tout fonctionnement collectif passe par des phases qui l'éloigneraient de la démocratie et des règles que le groupe se serait données au départ.
- 3 Sainsaulieu *et al.* font référence à cette phase en la nommant fusionnelle.
- 4 Le participant peut accepter les contraintes liées au travail, mais pas celles liées à la vie participative.
- 5 Nous avons pu observer ce phénomène lors de l'élaboration du Plan régional d'organisation des services en santé mentale dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean où l'expertise demandée pour négocier avec la Régie régionale était telle qu'elle a provoqué une nette division du travail entre les fonctions administratives et d'intervention absentes jusqu'alors.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLEMAND, S. (1998), «La démocratie: une idée simple et... un problème», *Sciences humaines*, n° 81, mars, pp. 21-27.
- BASSAN, M (1992), «Développement local et processus identitaire», dans C. Gagnon, et J.-L. KLEIN (dir.), *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, pp. 267-295.
- BÉLANGER, P.R. et B. LÉVESQUE (1988), «Une forme mouvementée de gestion du social: Les CLSC», *Revue internationale d'action communautaire*, n° 20/60, pp. 49-64.

- BOYTE, H.C. (1994), «L'engagement des citoyens en action communautaire. L'expérience américaine», dans L. Favreau, R. Lachapelle et L. Chagnon (sous la direction de), *Pratiques d'action communautaire en CLSC; Acquis et défis d'aujourd'hui*, actes du colloque du RQIIAC-Hull de juin 1992, Presses de l'Université du Québec, pp. 27-46.
- BOYTE, H.C. et N.N KARI (1996), *Building America: The Democratic Promise of Public Work*, Philadelphia, Temple University Press, pp. 1-55.
- DESLAURIERS, J.-P. et Y. HURTUBISE (1995), «Pensée critique et économie sociale», dans D. Plamondon, S. Dubord, D. Maltais, S. Brassard, H. Boivin et M. Couture, *Au-delà de la tourmente: de nouvelles alliances à bâtir!*, Chicoutimi, GRIR-RQIIAC, pp. 261-280.
- DIONNE, H. (1995), «Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional», dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent...?*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, pp. 83-111.
- DIONNE, H. (1996) «Vivre quelque part comme agir subversif: les solidarités territoriales», *Recherches sociographiques*, vol. XXXVII, n° 3, pp. 537-557.
- FAVREAU, L. (1997), «Mouvement associatif et économie sociale: contribution à une nouvelle gestion du social au plan local et régional» dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Action collective et décentralisation*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1996), *Osons la solidarité!*, Sommet sur l'économie et l'emploi, Groupe de travail sur l'économie sociale, texte tiré du site Internet du Gouvernement du Québec le 12 novembre 1997: [Http://www.sommet.gouv.qc.ca/aut1996/rosonsf.htm](http://www.sommet.gouv.qc.ca/aut1996/rosonsf.htm).
- GRAMSCI, A. (1977), *Gramsci dans le texte*, Éditions sociales, 796 p.
- JENSON, J. (1990), «Representations of Difference: the Varieties of French Feminism», *New Left Review*, n° 180, pp. 127-160.
- JENSON, J. (1991), «All the World's a Stage: Ideas, Spaces and Time in Canadian Political Economy», *Studies in Political Economy*, n° 36, fall, pp. 43-72.
- JENSON, J. (1993), Naming Nations, *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 30, n° 3, pp. 337-358.
- JOHNSTON, R.J. (1986), «The State, the Region and the Division of Labor» dans A. Scott et M. Storper (eds), *Production, Work, Territory*, Boston, Allen et Unwin, pp. 265-280.
- MEISTER, A. (1974), *La participation dans les associations*, Paris, Éditions économie et humanisme, les Éditions ouvrières, pp. 189-238.
- MELUCCI, A. (1995), «The Process of Collective Identity», dans H. Johnston et B. Klandermans, *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota press, pp. 41-63.
- NINAS, W.-A. (1995), «Initiatives de développement économique communautaire au Québec: typologie et pratiques», dans C. Mercier, C. Gendreau, J.-A. Dostie et L. Fontaine, *Au cœur des changements sociaux: les communautés et leur pouvoir*, RQIIAC, pp. 55-77.
- SAINSAULIEU, R. (1987), *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, s. l., Presses de la fondation nationales des sciences politiques et Dalloz, pp. 183-191.

SAINSAULIEU, R., P.E. TIXIER et M.-O. MARTY (1983), *La démocratie dans les organisations*, Librairie des méridiens, coll. Réponses sociologiques, 272 p.

SAUCIER, C. (1992), *Le quotidien pluriel*, Montréal, CIRIEC, 218 p.

SPRADLEY, J. et B. MANN (1975), *Les bars, les femmes et la culture. Femmes au travail dans un monde d'homme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Perspectives critiques, 255 p.

TOURAINÉ, A. (entretien avec...) (1998), «Vers la démocratie culturelle?» Entretien avec Alain Touraine, *Sciences humaines*, n° 81, mars, pp. 32-33.

WATERS, M. (1994), *Modern sociological theory*, London, Sage, 368 p.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

OU «COMMENT AVANCER EN ARRIÈRE»

Robert GAGNÉ
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

La nouvelle politique québécoise de soutien au développement local et régional ainsi que la loi qui la concrétise: la Loi sur le ministère des Régions, constitue-t-elle un gain ou une perte pour les populations locales et régionales?

Pour répondre à cette question, il est important au point de départ de bien comprendre le contexte historique et politique qui a immédiatement précédé l'adoption de cette politique et de cette loi. C'est à l'occasion des grands exercices de consultation, Commission Bélanger-Campeau (1991) et Commission sur l'avenir du Québec (1995), que le gouvernement ainsi que les médias ont dû prendre conscience de la volonté des Québécois et des Québécoises de participer au processus décisionnel relatif au développement de leurs communautés.

Au grand étonnement, pour ne pas dire au grand agacement des commissaires de ces deux importants exercices démocratiques, la très grande majorité des mémoires déposés et des commentaires présentés n'ont pas répondu directement à la question soulevée, soit l'avenir constitutionnel du Québec, mais ont surtout porté sur un nouvel arrangement Québec-régions, avec comme pierre angulaire la décentralisation des responsabilités et des activités de l'État. C'est comme si les Québécois et les Québécoises avaient d'abord voulu proposer des solutions aux problèmes internes du Québec avant de s'engager dans un changement constitutionnel. Réglons d'abord nos problèmes entre nous avant de régler ceux avec le reste du Canada.

Conscient de ce phénomène et aussi par opportunité politique, la veille référendaire, le gouvernement du Québec, dans son Livre vert sur la décentralisation, a proposé un véritable transfert de pouvoirs vers les régions. Par l'ambition et l'importance des changements proposés, cet énoncé politique a été qualifié par les différents intervenants régionaux comme étant un véritable projet de société, attendu depuis fort longtemps. Ce projet était conditionnel à l'accession du Québec à sa souveraineté. Le référendum d'octobre 1995 a donc eu pour effet de ranger ce projet dans le placard aux oubliettes.

Mais dans la foulée du Sommet sur l'emploi et l'économie tenu en octobre 1996, le gouvernement définissait, en avril 1997, une Politique de soutien au développement local et régional. Cette politique sera concrétisée par l'adoption, en décembre 1997, d'une Loi sur le ministère des Régions. Cette loi porte essentiellement sur les structures de développement local et régional, le rôle et les pouvoirs du ministre, du ministère, des CRD et des CLD.

En ce qui concerne la politique, un fait est important à souligner, c'est qu'elle élimine complètement le grand projet de décentralisation prévu dans le Livre vert. Malheureusement, le gouvernement du Québec n'a pas tenu compte de la volonté et de la sagesse populaire, exprimées lors des deux grands exercices de consultation.

On retrouve à la page 9 du document portant sur la politique de soutien au développement local l'explication suivante:

Un transfert de compétences vers les instances locales et régionales présenterait l'inconvénient, dans le contexte constitutionnel actuel, de limiter sévèrement la capacité d'intervention du gouvernement québécois sur son propre territoire face aux interventions possibles du gouvernement fédéral.

Par cette attitude, l'actuel gouvernement refuse donc d'accorder aux régions une petite partie de ce qu'il réclame lui-même d'Ottawa. Cette façon de voir les choses relève presque d'une certaine forme de paranoïa politique, et cela en fonction des deux arguments suivants:

- premièrement: la décentralisation souhaitée serait faite à partir des lois québécoises, sous le contrôle exclusif de l'Assemblée nationale. Est-ce que la Loi québécoise sur les cités et villes favorise l'intrusion fédérale? Lors du dernier programme canadien portant sur le financement des infrastructures municipales, le gouvernement québécois a établi lui-même et sans contrainte la liste des projets autorisés;
- deuxièmement: le très fort sentiment nationaliste du peuple québécois, qui doit lutter quotidiennement pour maintenir son identité culturelle par rapport à l'ensemble du continent nord-américain, sert souvent de frein aux volontés assimilatrices du gouvernement fédéral.

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE ET DE LA LOI

Avant d'examiner les principes et les objectifs de la Politique, regardons rapidement sa justification. On peut dire ici que l'image d'un éléphant accouchant d'une souris illustre bien la situation. D'un grand projet de société, le Livre vert sur la décentralisation a abouti à une *réformette* en matière de développement régional. On ne peut pas dire que cette politique amène beaucoup de nouveauté dans nos paysages régionaux. Bien sûr, on y retrouve la reconnaissance du palier local et l'intégration de l'économie sociale. Dans le premier cas, il s'agit seulement de la reconfiguration des instruments de développement mis sur pied en grande partie par les communautés locales, c'est-à-dire les corporations de développement économique. Dans le cas de l'économie sociale, on a l'impression que le gouvernement a manqué d'imagination et ne savait tout simplement pas comment faire aboutir et concrétiser les grands principes élaborés lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Le gouvernement est toujours confronté à une détermination farouche des régionaux à obtenir une plus grande décentralisation des pouvoirs. La présente réforme ne décentralise pas du national vers le régional, mais du régional vers le local et constitue une certaine forme de centralisation du régional vers le national. À titre d'exemple: les Fonds d'interventions régionales (FIR) et les Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) décentralisés dans les CRD par la réforme Picotte sont maintenant

récupérés pas le ministre des Régions. Cette décision risque d'entraîner une importante perte de visibilité des CRD dans leur région respective. Certains intervenants régionaux soupçonnent que cette décision a été prise suite aux pressions des députés qui étaient offusqués de voir les présidents ou présidentes des CRD, annoncer les projets de *leur* gouvernement (ce n'est pas l'ombre de l'épervier, mais bien l'ombre des petits *politicailloux*). Est-ce que ce sont ces fonds qui serviront à financer les CLD? La transparence dans la gestion financière du gouvernement ne nous permet pas de répondre à la question, mais il est bien légitime d'en soulever l'hypothèse.

Et enfin une dernière question à propos de la création des CLD: est-ce que la justification politique de ce programme ne serait pas une *réaction* à la popularité du programme fédéral, des SADC (Société d'aide au développement des collectivités)?

Regardons maintenant les grands principes de la politique. À la page 6 du document gouvernemental, on retrouve les cinq grands principes suivants:

- Rapprocher la prise de décision et la livraison des services du citoyen.
- La responsabilisation accrue des milieux locaux et régionaux dans une perspective d'association et de partenariat.
- La simplification et la rationalisation des structures et programmes existants.
- La primauté à l'organisme ou à l'institution le plus apte à fournir un service public adéquat et au meilleur coût possible.
- Le maintien du rôle stratégique du gouvernement, dans le partage équitable des ressources et des richesses entre les diverses parties du territoire.

Il est intéressant ici de constater comment les grands principes, généraux et généreux, arrivent à perdre toutes leurs couleurs et leur saveur dans leur concrétisation. Comment croire que le gouvernement est sérieux dans l'élaboration de ces principes quand le changement qu'il apporte est de récupérer dans sa Politique et sa Loi, un instrument, les corporations de développement économique que les communautés s'étaient elles-mêmes donné pour favoriser leur propre développement ?

Toujours à la page 6 de ce même document on retrouve les objectifs de la politique:

1. Intégrer ou regrouper les services sur la base de grandes catégories de clientèles ou des grandes missions gouvernementales dans une perspective de simplification, d'efficacité et de rationalisation.
2. Responsabiliser les instances locales et régionales dans la gestion de services en procédant par décentralisation, délégation ou par négociation de contrats de services.
3. Associer les intervenants locaux et régionaux en assurant leur participation au processus décisionnel et à la mise en oeuvre des objectifs priorités et projets à réaliser.

4. Assurer l'adoption des politiques et programmes gouvernementaux aux réalités locales et régionales et, dans la mesure du possible, l'élimination du *mur à mur* dans l'organisation territoriale des services.
5. Adopter des modes de gestion faisant appel à une plus grande responsabilisation des gestionnaires (gestion par résultats de préférence à une gestion qui met l'accent sur les normes et les procédures à priori).

Ces objectifs soulèvent à eux seuls une multitude de commentaires. Je me contenterai ici d'en résumer quelques-uns.

D'abord, c'est de moins en moins grâce aux grandes missions de l'État que les régions vont se développer, mais de plus en plus en comptant sur leur propre dynamique. Ce n'est pas à un État aussi essoufflé qu'il convient de faire d'aussi grandes promesses.

La seule décentralisation que l'on peut reconnaître dans cette politique, c'est celle du régional vers le local. Au niveau national, on devrait plutôt parler d'une centralisation.

Développer une région, ce n'est pas seulement présenter une série de petits (à cause des moyens mis à notre disposition) projets économiques, mais c'est surtout bâtir un projet de société qui intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles et écologiques dont la finalité est le mieux être collectif.

En ce qui concerne le mur à mur, le gouvernement n'a pas de leçon à nous donner parce que c'est lui-même qui a créé le problème et que c'est à la suite des interventions maintes fois répétées de la part des régions qu'il s'est enfin rendu compte de l'inefficacité de ses interventions. Et on pourrait répéter la même remarque en ce qui concerne le cinquième objectif.

La seule autre nouveauté que l'on retrouve dans cette politique concerne la reconnaissance de l'économie sociale dans le développement local.

Il est curieux de constater que la définition que l'on retrouve à la page 18 du document diffère quelque peu de la définition retrouvée lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Les mots en caractère foncé n'apparaissent pas dans la définition que l'on retrouve dans la politique.

L'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité **plutôt de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier.**

Est-ce que cela signifie que du point de vue gouvernemental, les projets d'économie sociale devront être rentables?

Elle a une autonomie de gestion **par rapport à l'État.**

Si l'État veut s'impliquer financièrement dans des entreprises d'économie sociale, aurait-il l'intention, comme la pratique est si courante, d'avoir un *surveillant* au conseil d'administration?

Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagères, travailleurs et travailleuses.

On commence à se rendre compte que le gouvernement donne à l'économie sociale une définition passablement réductrice par rapport à la définition acceptée lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. On sait que la définition de l'économie sociale élaborée par le Chantier de l'économie et de l'emploi, lors du Sommet, s'est largement inspirée de la définition de Defourny. L'originalité de la définition du chantier reposait justement dans l'élaboration de ce principe, en y ajoutant, *ses façons de faire* dans l'intégration du processus de décision démocratique. Cette originalité n'aura pas résisté à la censure gouvernementale. (Oui je sais que le mot est fort, mais un chat est un chat.)

Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus.

Est-ce à dire que défendre est une expression un peu trop *militante* dans le langage gouvernemental?

Elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Fonder ses activités sur des principes, est-ce là une attitude trop rigoureuse pour l'appareil gouvernemental?

Évidemment que ces critiques sont sûrement trop sévères, et on ne peut pas faire de procès d'intention à partir de, probablement, une volonté de synthèse de la part de ceux qui ont eu la lourde tâche de *négocier*, avec les différents ministères, la version finale de cette politique. Mais le résultat reste le même, et on doit au moins se poser des questions sur une définition si outrageusement amputée que l'on donne à l'économie sociale. En ce qui concerne la véritable place que prendra l'économie sociale dans le développement local, il est sûrement trop tôt pour pouvoir l'évaluer, compte tenu que les structures prévues dans la loi sont actuellement en chantier. Mais j'y reviendrai, dans un esprit de prospective, dans la section portant sur l'analyse de la Politique.

PERCEPTION DES INTERVENANTS RÉGIONAUX

La Politique de soutien au développement local et régional ainsi que la Loi sur le ministère des Régions sont maintenant entrées dans le processus de mise en oeuvre. Dans ce contexte, il est intéressant de recueillir le point de vue des principaux acteurs impliqués dans la gestion des changements proposés. J'ai donc réalisé avec quelques intervenants des entrevues individuelles, semi-structurées et de moyenne durée (environ 60 à 90 minutes). Comme j'ai voulu rejoindre des intervenants directement impliqués au trois niveaux d'application de la politique, soit au niveau local, au niveau régional et

au niveau national, le nombre d'entrevues par catégorie d'acteurs est donc limité. La liste des personnes contactées est la suivante:

- M. Laurence Desrosiers, haut-fonctionnaire au Secrétariat des régions.
- M. Émilien Nadeau, président du CRD, Bas-Saint-Laurent, vice-Président de la table Québec-Régions.
- M. Simon Chabot, sous-ministre au Secrétariat des régions, région Bas-Saint-Laurent.
- M. Gérard Beaudry, directeur général du CRD du Bas-Saint-Laurent.
- M. Michel Tremblay, maire de Rimouski et membre du CA du CDL, Rimouski-Neigette.
- M. Bertin Pigeon, préfet de la MRC Rimouski-Neigette et président du comité provisoire pour l'implantation du CLD.
- M. Jean-Maurice Savard, commissaire industriel à la Corporation de développement économique du Kamouraska.
- M. Pierre Bédard, commissaire industriel à la Corporation de développement économique de Rimouski-Neigette.

Comme il serait trop long de vous présenter un résumé de ces entrevues, je me contenterai de faire ressortir les principaux points de vue que m'ont transmis ces différents acteurs.

Laurence Desrosiers ne s'attend pas à un accueil très enthousiaste de la part des intervenants locaux et régionaux.

C'est évidemment très en deçà des propositions contenues dans le Livre vert sur la décentralisation mais, dans le contexte politique et économique actuel, le ministre responsable des Régions a été au maximum de ce qu'il pouvait aller chercher. Au moins, nous avons dans la politique réussi à conserver le principe de la régionalisation tout en faisant reconnaître le palier local de développement. Dans la loi, nous avons créé un véhicule ou du moins un prototype de véhicule que l'on pourra améliorer avec le temps.

En ce qui concerne la décentralisation, monsieur Desrosiers précise:

Il est vrai que sur le plan de la décentralisation, il n'y a pas de gains très importants. Mais encore une fois, dans un contexte budgétaire aussi difficile que celui que nous traversons présentement, les différents ministères sectoriels ont souvent la tendance à la centralisation.

Pour ce qui est de l'économie sociale, je comprends qu'il y ait peut-être un peu de confusion dans la définition de ce concept. Mais comme nous avons voulu à ce sujet mettre l'accent sur le plan local, je suis persuadé que dans la pratique les acteurs locaux réussiront à se donner une vision commune.

Au niveau des CRD, la Loi reconnaît leur existence et leur mission, si ces derniers jouent à fond la carte des ententes spécifiques, ils pourront

de façon significative influencer l'action des ministères sectoriels sur leur territoire.

Pour Émilien Nadeau, la Politique et la Loi représentent un petit pas dans la bonne direction.

Nous avons, dans un contexte économique et politique très difficile, réussi à sauver l'essentiel.

La reconnaissance du palier de développement est important. Souhaitons qu'elle ne se fasse pas au détriment de nos instances régionales.

La perte de la gestion du FIR (Fonds d'investissement régional) et du FAÉ (Fonds d'aide à l'entreprise) est difficile à accepter sur le plan régional. Espérons que le nouveau fonds de développement régional pourra compenser.

Pour ce qui est du volet de l'économie sociale, je crois que l'on a créé à ce sujet beaucoup d'attentes qu'il sera difficile de combler. Le monde pense que ça concerne les subventions aux groupes populaires. Ce n'est pas le cas puisque l'on parle de soutenir des projets d'entreprises d'économie sociale.

Pour Gérard Beaudry, la nouvelle Politique et la Loi n'apportent pas grand chose de nouveau.

Le gouvernement a surtout voulu reformater la boîte à outils. La nouvelle Loi repose essentiellement sur les structures et le financement et ignore totalement la définition des concepts, du fondement et de l'importance du développement régional pour l'ensemble du Québec.

Autant la Politique que la Loi mettent l'accent uniquement sur le développement économique sans intégration avec les dimensions sociales et culturelles. Le contexte économique actuel nous empêche ou, du moins, sert de prétexte pour nous donner une vision globale et à long terme de notre développement.

Devant cette réaction, j'ai demandé à Monsieur Beaudry comment il se fait que cette politique n'a pas été contestée plus vigoureusement. Voici sa réponse:

Dans le présent contexte politique et économique, je crois que les gens ont été heureux de ne pas trop perdre. Lorsque l'on voit ce qui se passe en santé et ce qui s'en vient en éducation, on est satisfait d'avoir sauvé les meubles.

Pour ce qui est de la transformation des Corporations de développement économique en CLD, on se sent un peu isolés de cette opération. On sait que l'on devra créer des liens avec ces nouvelles structures, mais comment? Seul l'avenir et la pratique nous le diront. C'est malheureux

que le gouvernement n'ait pas pensé à une meilleure intégration entre les instances régionales et locales.

De toute façon les politiques et les lois seront toujours en arrière par rapport à ce qui se passe dans la réalité. Nous, ici sur le terrain, on se connaît, on se parle et on apprend de plus en plus à faire des choses ensemble. C'est ça le vrai développement.

Dès le début de l'entrevue, Monsieur Simon Chabot me précise qu'il accepte de répondre à mes questions, mais que les devoirs de sa fonction l'empêchent de critiquer les décisions gouvernementales. Or, tout le monde sait cela. Peut-être que ce qu'il a voulu me dire c'est que, dans un autre contexte, ses réponses n'auraient pas été les mêmes. De toute façon, voici les principaux commentaires qu'il a bien voulu me transmettre.

La nouvelle Politique et la Loi, ce n'est pas une révolution mais un modeste pas en avant afin de responsabiliser les intervenants locaux et régionaux dans le développement de l'économie et de l'emploi.

C'est la reconnaissance du niveau local de développement et cela interpelle tous les partenaires du milieu. C'est aussi l'arrimage avec le monde municipal et le fait qu'il soit signataire de l'entente cadre prévoyant la création du CLD, cela leur donne l'occasion d'exercer leur leadership dans le développement de leur collectivité.

Cette Politique va permettre de rendre encore plus efficace l'intervention gouvernementale en région parce qu'elle supprime la notion de gestion par programme pour la remplacer par la gestion par fonds.

Cela va permettre d'augmenter les capacités locales d'intervention par une plus grande implication financière du gouvernement (3/4 du budget total par rapport au 2/3 précédemment).

Est-ce que cette participation financière va être garantie sur plusieurs années?

Non cela va être déterminé année après année.

La composition des conseils d'administration des CLD va permettre une plus grande intégration des partenaires du milieu. Elle permettra également de viser une plus grande cohésion du développement local.

La reconnaissance des CRD, comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement, permet à cette instance de jouer un rôle primordial dans le développement régional.

L'économie sociale est maintenant reconnue comme une dimension à part entière et des budgets protégés seront confiés à chaque CLD.

D'entrée de jeu, avec son franc-parler et son style coloré, Monsieur Michel Tremblay, n'y va pas avec le dos de la cuillère:

Tout ça, c'est de la bouillie pour les chats. En plus de venir chercher notre argent, le gouvernement vient récupérer nos propres structures de développement.

Pour nous imposer sa structure, le gouvernement met un peu d'argent, des miettes pour ainsi dire. Dans quelques années, il va se retirer du programme en nous laissant les problèmes sur le dos et avec des attentes qu'il aura lui-même créées.

Avec les règles et les normes que le gouvernement nous impose, ça devient de la *structurite* aiguë.

Avant ça on établissait nos propres priorités et on décidait de nos projets. Pis quand il manquait de l'argent, on en rajoutait un peu. Comme ce n'est plus notre propre corporation, je ne suis pas certain qu'on va faire la même chose.

Sur le plan régional, Picotte nous avait donné des fonds régionaux qui étaient gérés en région. Maintenant, ils ont décidé de rapatrier ça à Québec. C'est de la centralisation.

En ce qui concerne la création d'emplois sociaux, je crois que c'est une bonne chose. Mais je ne m'y connais pas assez dans ce domaine-là pour me prononcer.

Pour les prochains mois, on va regarder aller, voir quelle direction ça va prendre. Mais je ne dis pas que nous n'allons pas étudier la possibilité d'engager notre propre commissaire industriel.

Est-ce que cela veut dire que la Ville va se retirer du financement du CLD?

Ah ça, tu comprendras que je ne peux pas répondre immédiatement à cette question.

Bertin Pigeon, préfet de la MRC Rimouski-Neigette, est, pour sa part, plus nuancé, mais il soulève quand même de sérieuses réserves.

Nous nous sommes engagés de bonne foi dans l'implantation du CLD. On y voyait là une façon d'officialiser et d'entériner l'action des MRC, dans le développement économique. Au point de départ, on considérait intéressante la dynamique qui nous était proposée, à savoir réunir tous les acteurs dans un processus de développement. On percevait le CLD comme un instrument qu'on pouvait s'approprier et en faire ce que l'on voulait. Mais dans la mise en oeuvre, on s'est vite rendu compte que les règles du jeu imposées par le ministre venaient contredire les beaux principes qu'on avait énoncés.

Il fallait faire vite, on nous a bousculés et le projet a mal été expliqué et mal vendu. Il y a tellement de choses qui actuellement ne sont pas claires que je me demande où cela va nous mener.

On a l'impression maintenant que c'est un exercice de centralisation des pouvoirs qui, en plus, nous oblige à financer la structure locale.

La reconnaissance d'une autre dimension de l'économie, soit le volet de l'économie sociale, est intéressante, mais je n'ai aucune idée comment cela va s'organiser et qu'est-ce que ça va donner.

Sur le plan régional, la possibilité d'une modulation des interventions gouvernementales par le biais d'ententes spécifiques est intéressante. Il faudra cependant vaincre la résistance des ministères qui ont plutôt tendance à vouloir centraliser.

Le gouvernement a actuellement tellement de problèmes qu'il aurait été mieux de s'occuper de ses propres affaires et nous laisser la responsabilité de notre développement. Bien sûr, on aurait un peu chialé au début, mais on l'aurait fait quand même. La preuve, il vient nous chercher 400 millions et on a quand même pas fait la révolution.

En ce qui concerne le témoignage de Jean-Maurice Savard et de Pierre Bédard, tous deux commissaires industriels, leurs commentaires se ressemblent beaucoup. Dans le but d'éviter de répéter les mêmes idées, je vous les rapporte dans un même souffle, tout en respectant leur couleur particulière.

Tous les deux se sont engagés avec prudence, mais aussi avec confiance, dans la transformation de leur corporation en CLD. La reconnaissance de leur organisation à l'intérieur d'une loi est au départ un aspect attrayant du projet. Mais au fur et à mesure que se précise la nouvelle réalité avec ses normes et ses contraintes, le nouveau *deal* devient de moins en moins intéressant.

Pour Jean-Maurice Savard:

Contrairement au discours politique, c'est la persistance du *mur à mur* puisque tous les CLD seront mis sur pied en fonction d'un même moule. On peut faire ce que l'on veut, mais à la condition de respecter les normes et les directives du ministère. La notion de budgets protégés et non transférables fait en sorte que ce n'est plus le milieu qui définit ses priorités mais bel et bien l'appareil gouvernemental.

Pierre Bédard nous apporte un exemple des conséquences que cela va entraîner:

En fonction des normes que l'on nous impose, le budget de fonctionnement de la Corporation risque de diminuer de l'ordre de 100 à 150 mille dollars. On nous demande de faire plus avec l'obligation de congédier du monde.

On devient un organisme de l'État avec toutes les contraintes bureaucratiques de la Loi sur l'administration financière.

Avant, je disposais d'une marge de confiance qui me permettait de réagir rapidement aux opportunités qui se présentaient. Demain, je serai obligé

de respecter toute une série de normes et de contraintes avant de décider de me rendre à Montréal pour rencontrer un promoteur.

Mes collaborateurs ont l'impression de devenir des fonctionnaires sous-payés.

Jean-Maurice Savard nous apporte un autre exemple des contraintes prévisibles:

La Corporation avait décidé d'investir 150 000 dollars dans un volet touristique afin de rattraper un certain retard dans le développement de ce secteur d'activité. Aujourd'hui, cette priorité, qui a fait consensus dans notre milieu, devra être abandonnée. Si ça c'est de la décentralisation, moi j'y perds mon latin.

Sous le prétexte de la décentralisation on s'accapare des outils du milieu...

Au cours des 20 dernières années, j'ai mis autant d'énergie à développer des projets à caractère communautaire, coopératif, culturel, social et économique. Aujourd'hui, on me dit: le développement, ce n'est pas uniquement que des projets économiques. Pourtant, la nouvelle politique porte exclusivement sur le développement de l'économie et de l'emploi. Moi, je veux bien, mais où est la cohérence dans tout cela?

Pierre Bédard pour sa part déplore le nouveau rôle que l'on veut lui voir jouer:

Avant ça, mon rôle était clair: aider les promoteurs et les entreprises à se développer en essayant de les guider à travers tous les moyens mis à leur disposition. Demain, on me demande de jouer le même rôle, mais on me demande aussi d'agir à titre d'analyste financier dans des projets que la nouvelle structure pourra supporter. Avec un promoteur, je serai donc placé un bon jour dans la situation de lui dire: bravo, fonce tu as un bon projet. Le lendemain, je pourrais être obligé de lui dire: je regrette, ton projet n'est pas rentable.

Entre mon rôle de conseiller, de motivateur et mon rôle de fonctionnaire, je ne vois pas comment j'arriverai à porter les deux chapeaux.

ANALYSE DE LA POLITIQUE ET DE LA LOI

En résumé, les différents intervenants rencontrés nous apprennent que:

- la nouvelle Politique et la Loi semblent ne pas rencontrer les attentes des différents acteurs locaux et régionaux, particulièrement en ce qui a trait au processus de décentralisation. À ce sujet, au contraire, on observe une tendance à la centralisation;
- cette mini-réforme n'apporte que très peu d'idées nouvelles à l'exception de la reconnaissance de l'économie sociale et du palier local de développement;

- les intervenants ne semblent pas trop déçus parce que l'on aurait pu craindre le pire en fonction du contexte économique et politique actuel;
- les intervenants se sont engagés de bonne foi dans la transformation de leur Corporation de développement en CLD, mais la mise en oeuvre de la Politique et de la Loi les inquiète beaucoup, particulièrement en ce qui touche les aspects normatifs et réglementaires;
- enfin, les acteurs sont d'accord pour *donner la chance au coureur*, on verra avec le temps si la nouvelle structure répondra aux besoins des milieux locaux;
- en ce qui a trait au volet de l'économie sociale, on se dit satisfait de sa reconnaissance dans le cadre d'une loi, mais on s'interroge beaucoup sur le comment cela va se traduire dans la réalité.

En ce qui me concerne, comme acteur engagé dans le développement régional depuis plus de 20 ans, je suis particulièrement déçu par cette nouvelle Politique et la Loi sur le ministère des Régions. Cette *réformette* s'est préparée à la vitesse, à la vapeur et en *catimini*, à la table Québec-régions. À l'époque de son élaboration, l'échéance électorale était tangible et on ne voulait pas se présenter devant l'électorat les mains vides par rapport à la politique de développement régional. Ce qui a fait en sorte qu'il y a eu très peu de consultation auprès des régions et des milieux locaux, les différents ministères sectoriels étant mis davantage à contribution que les véritables acteurs du développement régional et local.

Sans une volonté politique ferme et clairement exprimée, les ministères sectoriels ont tendance à se protéger et cela amène une vision très fragmentée et réductrice du développement régional. Un informateur, qui a tenu à garder l'anonymat, m'a confirmé que le président du Conseil du trésor, Monsieur Léonard, avait placé le ministre Chevrette devant le choix: «Tu choisis tes CRD ou tes CLD, on ne peut pas se payer les deux structures». Il semblerait que ce conflit se serait réglé au bureau du Premier ministre.

Ce qui est décevant dans la Loi, c'est qu'on n'y retrouve pas une définition du développement régional, ni même sur quel principe et sur quel fondement va s'établir la relation citoyens, régions, État. On y retrouve simplement la tuyauterie du développement régional, soit les structures et leur financement. La dynamique des acteurs locaux et régionaux est limitée et confinée dans un rôle d'administrateur de structures.

Lorsque le gouvernement récupère une structure de développement local, soit les Corporations de développement économique, et réglemente de façon unique, autoritaire les nouvelles structures, cela ressemble beaucoup plus à une forme de développement exogène qu'endogène.

En ce qui concerne le volet de l'économie sociale, je partage l'avis de mon collègue Marcel Methot, lorsqu'il dit:

L'économie sociale se réduit-elle à un secteur d'activité économique, situé quelque part entre l'économie marchande et l'économie publique?
L'économie sociale n'est-elle pas plutôt un ensemble de pratiques et de

réflexions concernant en premier lieu une tentative de transformation du rapport économie-société?

Il est clair que la nouvelle Politique a retenu la thèse du secteur d'activité. Il est clair, pour nous, que cette conception doit être dépassée. Mais il est clair également que ce dépassement implique que l'on s'engage à rien d'autre qu'à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement. C'est donc à quelque chose de plus substantiel qu'une nouvelle Politique de développement régional intégrant les pratiques d'économie sociale que nous aspirons: c'est à une nouvelle politique de développement social.

PARALLÈLE AVEC LA CRÉATION DES CONSEILS RÉGIONAUX D'EMPLOI-QUÉBEC

En même temps qu'il apporte quelques modifications à sa politique de développement régional, le gouvernement du Québec s'engage dans une réforme importante dans le secteur de l'emploi et du marché du travail. Les informations qui suivent sont tirées d'une entrevue réalisée le 2 avril dernier avec Monsieur Claude Saindon, directeur d'Emploi-Québec dans la région du Bas-Saint-Laurent.

La future Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail prévoit la création d'un Conseil régional des partenaires du marché du travail. Ce Conseil régional est en quelque sorte le conseil d'administration du bureau régional d'Emploi-Québec. Ce bureau régional est issu de la fusion entre la SQDM (Société québécoise du développement de la main-d'oeuvre), des bureaux régionaux d'Emploi-Québec et d'Emploi-Canada. Le conseil régional du Bas-Saint-Laurent est formé de 18 personnes nommées par le gouvernement sous la recommandation de la ministre.

Le rôle et les fonctions du Conseil régional des partenaires du marché du travail sont définis à l'intérieur du projet de protocole d'entente à être signé par le gouvernement et la Commission nationale des partenaires du marché du travail.

Ce long extrait de ce protocole est nécessaire pour bien saisir la portée et l'importance de cette Commission régionale dans le développement des différentes régions du Québec.

Conseil régional des partenaires du marché du travail

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail est composé de membres, nommés par le gouvernement, représentant la main-d'oeuvre, les entreprises, les organismes communautaires oeuvrant dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'emploi, les réseaux de l'éducation et le gouvernement.

En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail*, le Conseil régional prépare annuellement

un plan d'action qui présente notamment les stratégies et les objectifs régionaux en matière de main-d'oeuvre et d'emploi. Ce plan comprend également les éléments des plans locaux d'action concertée pour l'économie et l'emploi relatifs aux services publics de l'emploi, qu'il aura préalablement approuvés. De plus, ce plan tient compte des stratégies nationales et sectorielles. Conformément à la loi, le plan d'action régionale et les critères de répartition des ressources sont soumis à la Commission pour approbation.

En tant que signataire du plan d'action régionale, le Conseil régional identifie des stratégies et objectifs régionaux en matière de main-d'oeuvre et d'emploi. Il adapte également aux réalités de la région les mesures, programmes, services et fonds de main-d'oeuvre et d'emploi offerts par Emploi-Québec dans la mesure où les conditions de leur mise en oeuvre le permettent.

Afin de remplir son mandat, le Conseil régional définit la problématique du marché du travail de la région et des territoires qui la composent (MRC, localités, arrondissements, etc.), procède à l'estimation des besoins de développement de la main-d'oeuvre et fait réaliser par Emploi-Québec la production des études et des enquêtes nécessaires, dans la limite des ressources disponibles. Dans la même perspective, le Conseil régional transmet aux Centres locaux de développement (CLD) l'information quant à la problématique du marché du travail et aux besoins de développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi, pour la production des éléments des plans locaux d'action concertée pour l'économie et l'emploi relatifs aux services publics de l'emploi.

Le Conseil régional a aussi pour fonction de convenir avec le Conseil régional de développement (CRD) des dossiers susceptibles de faire l'objet d'ententes spécifiques en matière de main-d'oeuvre et d'emploi. Le Conseil régional d'Emploi-Québec détermine les stratégies et objectifs régionaux relatifs à la main-d'oeuvre et l'emploi faisant partie de la planification régionale. Il assure également la promotion, auprès du CRD, de la prise en compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'oeuvre et d'emploi.

Des représentants du Conseil régional participent aux comités de sélection mis en place aux fins de combler un poste d'encadrement au sein de la direction régionale d'Emploi-Québec. De plus, des partenaires du milieu local, désignés par le Conseil régional, participent aux comités de sélection mis en place aux fins de combler un poste de directeur local.

Outre les responsables prévues à la loi, le Conseil régional établit dans son plan d'action la répartition des ressources allouées à la région, selon les critères de répartition approuvés par la Commission, et détermine des cibles de résultats en tenant compte des besoins locaux et des stratégies d'interventions établies.

Le Conseil régional assure également le suivi de la réalisation du plan d'action régional et des plans locaux et peut déterminer, dans la limite des règles approuvées à cet effet, la réaffectation des ressources à l'intérieur de la région lorsque la réalisation du plan d'action le demande.

Par ailleurs, le Conseil régional fournit des avis à la Commission, notamment en ce qui a trait au volet de la politique active du marché du travail.

Enfin, en vertu de la *Loi favorisant le développement de la main-d'oeuvre*, le Conseil régional est chargé de conseiller la Commission sur toutes questions relatives au plan d'affectation du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre, plus particulièrement en ce qui concerne son adaptation aux besoins de la région.

L'analyse de ce texte nous démontre très clairement que cette réforme ne s'apparente en rien à un modèle de décentralisation, mais relève d'une forme de déconcentration en région du rôle du ministère. Cette nouvelle structure repose sur le modèle administratif des unités autonomes de service. Pour augmenter son efficacité, on l'a allongée de certaines dispositions de la Loi sur la fonction publique ainsi que la Loi sur l'administration financière. À titre d'exemple, la notion de programme est éliminée. Chaque intervention sera individualisée et personnalisée en fonction des besoins et du *coffre d'outils* mis à la disposition des professionnels.

Pour vous donner une idée de l'ampleur et de l'importance de cette superbe belle grosse machine pour la région du Bas-Saint-Laurent, cela représente des effectifs de 115 personnes réparties entre le siège social et huit CLE (Centre local d'emploi) composés de huit à dix personnes. Le budget annuel est de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars, et cela uniquement pour les mesures incitatives, excluant les montants réguliers des prestations d'assurance-emploi et de l'assistance sociale.

On ne peut pas douter de l'efficacité d'une telle machine; cependant, on peut se demander si elle est au service du bon maître. Elle semble être orientée sur une perception dépassée du travail. C'est-à-dire que seuls les démunis, les démotivés et, pire, les paresseux n'arrivent pas à se trouver du travail. Pourtant, le développement et le partage de l'emploi relèvent davantage d'un problème collectif et de société que d'un problème strictement individuel. Comment mettre autant d'ampleur sur la réintégration sur le marché de l'emploi dans des régions qui éprouvent des difficultés à développer l'emploi?

À titre d'exemple, par le passé, les CRD, avec des programmes (FIR et FAE) relativement modestes (de deux à trois millions de dollars), ont réussi à développer de 50 à 60 emplois annuellement. S'ils pouvaient disposer d'un montant représentant seulement la moitié de l'enveloppe annuelle régionale d'Emploi-Québec, les résultats pourraient être encore beaucoup plus intéressants. Ce qui est malheureux, c'est de se voir imposer une vision sectorielle et fragmentée de développement, plutôt qu'une vision globale incluant les aspects sociaux, culturels, économiques et écologiques. Il est certain que le développement de l'emploi représente une dimension importante du développement local et régional. Mais comment accepter une aussi grande disproportion dans la répartition des ressources financières à consacrer à une vision plus globale du développement?

CONCLUSIONS

Il semble bien que l'on assiste de plus en plus, et ce de façon très subtile, à une *fonctionnarisation* du développement local et régional. D'un côté, on met sur pied une superbe structure gouvernementale en région, les Centres Emploi-Québec, d'un autre

côté, sur le plan régional, on centralise des outils qui avaient déjà été décentralisés. Sur le plan local, on encadre dans une loi provinciale des structures de développement que les communautés s'étaient données.

Ce qui est curieux, c'est que ces dernières décisions gouvernementales ne suscitent pas plus de réactions de la part des *régionaux*. Sommes-nous en train de nous endormir ou bien sommes-nous de plus en plus conscients des soubresauts d'un État-nation agonisant qui ne se rend pas compte de la maladie qui l'emporte?

Le grand frère État a de moins en moins de contrôle sur ce qui se passe au-dessus de sa tête, le phénomène de la mondialisation, et aussi de ce qui se passe sous ses pieds, le phénomène de la localisation.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement, dans ses dernières réformes, a manqué une belle opportunité de s'associer plus étroitement aux acteurs locaux et régionaux. C'est là une bonne démonstration de l'expression *avancer en arrière*.

De toute façon, ce n'est pas dans des lois et dans des règlements que l'action se passe. L'action, c'est sur le terrain, lorsque les acteurs se reconnaissent, se parlent, se concertent pour agir ensemble. Le pouvoir, ce n'est pas quelque chose qui se donne, qui se quémande, c'est quelque chose qui se prend.

BIBLIOGRAPHIE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1997), *Loi sur le ministère des Régions*, Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1998), *Projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Commission des partenaires du marché du travail*, texte inédit.

METHOT, Marcel (1997), *L'économie sociale dans la nouvelle politique régionale Québécoise*, texte présenté dans le cadre du cours séminaire thématique, DDR-9004, UQAR-UQAC.

SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (1997), *Politique de soutien au développement local et régional*, Gouvernement du Québec.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LE SECTEUR INFORMEL FACE AU DÉVELOPPEMENT DES INÉGALITÉS AU QUÉBEC, AU SÉNÉGAL ET AU CONGO: ESSAI D'ANALYSE ET D'INTERPRÉTATION

Serigne Bamba GAYE
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

La question des inégalités sociales, l'accès des plus démunis aux services de base, le rôle de l'État dans la régulation sociale demeurent encore des questions d'actualité, et ce malgré le triomphe du libéralisme sur une bonne partie de la planète. En effet, le credo libéral basé sur le laisser-faire économique et le désengagement systématique de l'État n'accorde aucune importance à ces problématiques qui structurent l'essentiel du débat social à l'échelle mondiale, quel que soit le niveau de développement du pays considéré.

Mais il convient de souligner que les réponses apportées de part et d'autre pour faire face à cette situation ne sont pas identiques; elles reflètent, d'une part, l'état d'avancement de la sphère économique et, d'autre part, la nature des organisations et des structures qui interviennent dans ce champ. Ainsi, l'économie sociale dans les pays développés, et plus particulièrement au Canada (Québec), continue à lutter contre les inégalités sociales à travers ses composantes dans la fidélité des règles sociales et éthiques qui la régissent. Par contre, le secteur informel dans le Tiers-Monde et plus particulièrement en Afrique participe au même combat, mais à travers des micro-entreprises souvent familiales qui développent des stratégies de survie face à la paupérisation et aux menaces que l'État fait peser sur elles.

Dans le cadre de cet essai, nous parlerons, dans la première partie, de l'importance de plus en plus grande de l'économie sociale au Québec à travers ses réalisations. Ensuite, nous traiterons du rôle du secteur informel en Afrique dans la lutte contre la pauvreté à travers les cas des villes de Dakar et Kinshassa. Enfin, nous évoquerons, dans la troisième partie, les limites et les faiblesses de ces interventions au delà des espoirs réels qu'elles continuent de susciter.

LES ORGANISATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC ET LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

La société québécoise est confrontée de plus en plus au développement des inégalités sociales. À l'instar de la plupart des pays développés, le Québec n'a pas réussi à adopter des solutions opératoires à la fin des 30 Glorieuses pour éviter le spectre d'une société à deux vitesses. Aussi, la crise qu'elle vit n'est pas seulement économique, elle est aussi une crise de société, de l'emploi, du travail de l'État-providence, des valeurs, etc.) (Favreau et Vaillancourt, 1998, p. 7). L'exclusion, la marginalisation sociale, le développement de la pauvreté sont donc des manifestations palpables de cette crise

structurelle qui s'amplifie dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et le développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication.

Cette nouvelle configuration économique-sociale, marquée par la mainmise des règles qui structurent le marché: rentabilité, compétitivité, laisser-faire, retrait de plus en plus marqué de l'État du secteur social, marginalisation des organisations communautaires..., est dominée par la présence de deux grands acteurs: le secteur privé marchand et le secteur public non marchand, tant au niveau de la production des biens et services, de leur commercialisation que de leur financement. Tous les autres acteurs sont marginalisés et ne bénéficient pas toujours de l'appui total ou de la collaboration des autres. Ainsi, des structures comme les coopératives d'habitation, les garderies, les maisons de jeunes, les mutuelles, les caisses populaires, de même que les nouvelles formes d'organisations sociales comme les coopératives de travailleurs-actionnaires, qui évoluent dans une logique non pas marchande mais sociale avec des finalités et des actions spécifiques relevant de cette dynamique non capitaliste qui essaie de concilier rentabilité et épanouissement social, ne sont pas reconnues comme des partenaires à part entière de la vie économique.

L'économie sociale est la seule à reconnaître explicitement cette dimension sociale de l'économie, comme le stipulent ses règles et sa mission. Parce qu'elle entretient des liens étroits avec les collectivités locales et les milieux où elles sont implantées, les organisations d'économie sociale sont souvent bien placées pour repérer et interpréter les nouveaux besoins, créer des emplois et réussir là où l'État ou l'entreprise capitaliste échouent. (Saucier *et al.*, 1998)

Ce «tiers-secteur» délaissé par les principaux protagonistes de l'économie de marché au Québec réalise néanmoins moult activités qui permettent à de milliers de personnes de bénéficier de services et de biens indispensables dans leur vie de tous les jours marquée très souvent par la précarité.

En effet, l'on assiste au Québec depuis plusieurs années à une augmentation du seuil de la pauvreté – 15,9% des familles québécoises vivent au-dessous de ce seuil – et à un maintien du chômage à des niveaux élevés. Le taux de chômage en 1991 dans cette province était de 12,8%, et pouvait aller jusqu'à 15% dans les principales villes comme Montréal, Québec, Trois-Rivières (Tremblay, 1995, p. 102). La grande économie marchande ne parvient donc pas à intégrer une bonne partie de la population dans les circuits de l'économie; on assiste, au contraire, à une augmentation très grande des chômeurs, des emplois précaires, des familles démunies... L'allongement de la période de chômage pour les personnes issues des catégories sociales pauvres compromet davantage leurs chances de réintégration dans la sphère de la production marchande qui fait appel de plus en plus à des travailleurs disposant d'un niveau de qualification technique assez élevé.

Face à cette situation, l'économie sociale a apporté plusieurs réponses (il convient toutefois de souligner que l'économie sociale n'est pas née avec la crise actuelle, ses origines remontent même au 19^e siècle, selon certains auteurs). Elles ont permis la création de nouveaux emplois et, partant, une redistribution des richesses sous forme de salaires. Mais plus fondamentalement, comme le montre le tableau 1, elles ont considérablement augmenté le nombre d'adhérents à ces organisations. En effet, les

entreprises coopératives autres que les caisses au Québec comptent près de 800 000 membres, environ un dixième de la population de la province. L'économie sociale n'est donc pas un mouvement marginal, elle dispose d'une forte assise sociale qui est la résultante d'un long processus historique durant lequel l'éthique et la rentabilité économique ont coexisté à travers des organisations qui n'étaient pas régies uniquement par le profit, mais plutôt par des règles qui favorisent l'épanouissement de l'individu en vue de son insertion dans la communauté (Laville, 1995, p. 166). Et actuellement, au Québec, la nouvelle économie sociale fournit des emplois directs à près de 100 000 personnes et ses actifs s'approchent de 90 milliards de dollars (Saucier *et al.*, 1998).

Tableau 1
Les entreprises coopératives autres que les caisses au Québec

Types et regroupements	Entreprises (nombre et %)	Membres (nombre et %)	Chiffres d'affaires (\$ et %)	Actifs (\$ et %)
<i>Producteurs</i>				
Agricoles	117 (7,0%)	34 377 (4,2%)	3 533 065\$ (79,2%)	1 045 556\$ (50,0%)
Produits de l'érable	4 (0,2%)	4 058 (0,5%)	17 319\$ (0,4%)	27 214 (1,3%)
Taxi	23 (1,4%)	1 639 (0,2%)	9 540\$ (0,2%)	4 381\$ (0,2%)
Autres	22 (1,3%)	989 (0,1%)	8 706\$ (0,2%)	8 419\$ (0,4%)
Total partiel	166 (9,9%)	41 063 (5,1%)	3 568 689\$ (80,0%)	1 085 570 (51,9%)
<i>Travailleurs</i>				
Agricoles	24 (1,4%)	786 (0,1%)	26 218\$ (0,6%)	10 979\$ (0,5%)
Forestiers	47 (2,8%)	3 924 (0,5%)	166 962\$ (3,7%)	77 389\$ (3,7%)
Impressions et édition	5 (0,3%)	166 962 (3,7%)	15 672\$ (0,4%)	9 482\$ (0,5%)
Autres	89 (5,3%)	1 390 (0,2%)	29 660\$ (0,7%)	13 298\$ (0,6%)
Total partiel	165 (9,9%)	6 286 (0,8%)	234 512\$ (5,3%)	111 148\$ (5,3%)

...suite

Tableau 1 (suite)

Types et regroupements	Entreprises (nombre et %)	Membres (nombre et %)	Chiffres d'affaires (\$ et %)	Actifs (\$ et %)
<i>Travailleurs- actionnaires</i>				
Total partiel	6 (0,4%)	354 (0,0%)	16 978\$ (0,4%)	10 102\$ (0,5%)
<i>Consommateurs</i>				
Alimentation	148 (8,9%)	100 744 (12,4%)	391 808\$ (8,8%)	89 992\$ (4,3%)
Habitation	883 (52,9%)	22 363 (2,8%)	105 730\$ (2,4%)	661 804\$ (31,7%)
Scolaire	85 (5,1%)	476 742 (58,8%)	45 223\$ (1,0%)	11 746\$ (0,6%)
Funéraires	32 (1,9%)	96 474 (11,9%)	6 677\$ (0,1%)	18 367\$ (0,9%)
Autres	184 (11,0%)	66 174 (8,2%)	92 907\$ (2,1%)	100 907 (4,8%)
Total partiel	1 332 (79,8%)	762 497 (94,1%)	642 355\$ (14,4%)	882 966\$ (42,2%)
GRAND TOTAL	1 669 (100%)	810 200 (100%)	4 462 534 (100%)	2 089 726 (100%)

Source: LÉVESQUE, B. et M. MALO, *L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité importante.*

L'économie sociale sous ce rapport, participe à la lutte contre les inégalités engendrées par le modèle libéral de développement mais, plus fondamentalement, elle inscrit ses actions dans une dynamique communautaire et locale, fidèle en cela à ses traditions historiques telles qu'elles se sont manifestées à travers les premières formes de coopératives et de mutuelles aussi bien en Europe qu'au Canada à la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle. Ces institutions ont toujours revendiqué une certaine autonomie par rapport à l'État et au marché au nom de principes éthiques comme la solidarité entre membres, le partage des excédents de gestion, une personne une voix... L'économie sociale contribue donc au renforcement du tissu communautaire par la qualité de ses prestations, comme nous l'avons montré plus haut, mais aussi par sa vision de l'économie et de ses rapports avec le reste de la société. Ainsi, elle s'oppose à la conception dualiste de l'économie libérale actuelle qui ne distingue que deux acteurs principaux: le marché et l'État. Les associations qui se réclament de l'économie sociale,

veulent devenir le troisième acteur manquant afin de rendre l'économie et la société d'avantage plurielles (Favreau et Vaillancourt, 1998).

Le déploiement de ces associations au niveau local traduit une plus grande mobilisation d'acteurs sociaux qui résistent aux impératifs exclusifs du marché en consolidant leur propre milieu de vie, donc leur territoire. L'économie sociale participe ainsi à la consolidation de ce mouvement diffus, certes, mais qui offre l'opportunité à ces acteurs à la base de créer un développement mieux ajusté à leur situation particulière et à leurs besoins socioculturels spécifiques. Ces dynamiques de résistance sont importantes dans la mesure où elles confirment l'importance de la «réappropriation» des milieux comme facteur principal de la communauté (Klein, Tremblay et Dionne, 1997, p. 42).

Les réponses apportées par l'économie sociale pour lutter contre le développement des inégalités au Québec sont donc de deux ordres. Elle a permis d'abord aux plus démunis d'avoir accès à des services de base: alimentation, logement, équipements domestiques services financiers... Ensuite, en intégrant ces services dans une dynamique spatiale, elle participe également à renforcer le tissu communautaire. Cette ambivalence entre la satisfaction des besoins et le renforcement du groupe, entre l'économique et le social marque la spécificité de l'économie sociale dans la sphère de production et d'échange au Québec. Ainsi, les actions des coopératives, des mutuelles et des récentes associations communautaires comme les CDEC dépassent le simple niveau économique, elles s'intègrent dans un univers de sens complexe où s'imbriquent à la fois des dimensions politiques, sociales et éthiques. La solidarité qu'ils veulent promouvoir et renforcer entre les membres d'une communauté est symptomatique de la capacité et des ambitions de l'économie sociale à faire face à l'univers totalitaire du tout marché. C'est du reste la même réaction que l'on enregistre en Afrique, quand on étudie le secteur informel dans ses stratégies de lutte contre les inégalités et la pauvreté dans cette partie du monde.

LE SECTEUR INFORMEL ET LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES EN AFRIQUE: LES CAS DE KINSHASSA ET DAKAR

Le continent africain vit depuis plusieurs décennies dans un État de sous-développement chronique qui est le résultat d'un long processus historique au cours duquel l'Afrique s'est inséré petit à petit dans le marché mondial et de la division internationale du travail. Le modèle économique issu de la colonisation s'est poursuivi après l'indépendance, et ce en dépit des nombreuses réformes qui ont été initiées soit pour le changer, soit pour l'adapter aux nouvelles réalités du moment. L'économie de rente basée sur l'exploitation des matières premières s'est essouffée à la fin des années 70 avec les conséquences du premier choc pétrolier. La décennie 80, par contre, a été marquée par l'instauration des politiques d'ajustement structurel sous l'impulsion des bailleurs de fonds multilatéraux. Les résultats mitigés auxquels elles ont aboutis n'ont pas été capables d'enrayer la spirale du sous-développement et son corollaire, la pauvreté, et la montée des inégalités sociales.

Il s'ensuit de manière générale que les sociétés africaines fonctionnent à double vitesses avec la présence de deux secteurs. L'un, dit moderne ou formel, régi par les modes classiques de fonctionnement de l'économie capitaliste, et l'autre, dit informel avec sa logique propre. La coexistence de ces deux secteurs est une caractéristique fondamentale des sociétés africaines contemporaines et illustre à bien des égards toute la difficulté

à vouloir les saisir à travers des schémas classiques basés sur l'opposition manichéenne entre tradition et modernité. Cette hétérogénéité de la structure économique explique sans doute les différences au niveau des stratégies d'insertion sociale initiées par chacun de ces deux secteurs, notamment en matière de lutte contre les inégalités sociales. Celles issues du secteur informel, que nous analyserons ci-dessous, reposent fondamentalement sur la prise en compte de la dynamique communautaire au niveau de l'économique et du social. Mais en demeurant, qu'est-ce que le secteur informel?

Le secteur informel a fait l'objet de plusieurs définitions depuis que le concept est apparu en 1972 avec l'étude menée par le Bureau international du travail (BIT) au Kenya, dans le cadre de son programme mondial pour l'emploi. Il ressort de ces différentes approches que le secteur informel se caractérise par les points suivants:

- il évolue en dehors du cadre légal et réglementaire qui régit la vie économique et sociale. Sous ce rapport, il échappe à l'État et n'est pas souvent pris en charge par la comptabilité nationale;
- le secteur utilise une main d'oeuvre qui, dans la majorité des cas, n'est pas salariée et provient généralement de la famille élargie;
- la technologie utilisée est souvent sommaire, elle fait appel aux produits de récupération;
- le capital investi est faible et provient très souvent de l'épargne populaire et non pas du système bancaire.

Tous ces éléments montrent bien qu'un tel système fonctionne avec sa dynamique propre et que les organisations ou les individus qui s'en réclament se définissent par leur adhésion implicite ou non à des objectifs collectifs entre eux, à des savoirs cognitifs, à des relations non réductibles au marché et à des normes de production simple et non onéreuse (Hugon, 1994, p. 33). C'est pourquoi ce secteur parvient à produire des biens à des prix très réduits par rapport à ceux issus du secteur moderne. L'informel assure ainsi la quasi totalité à la consommation dans les villes africaines de même que la plupart des services de base: transport, logement...

Mais, plus fondamentalement, c'est dans sa capacité à intégrer les jeunes dans le marché du travail qui se joue sa véritable fonction de régulation sociale. En effet, l'accroissement démographique en Afrique est relativement important, et le secteur formel ou moderne ne parvient pas absorber toute cette masse potentielle de travailleurs. Au Sénégal, ce secteur utilise près de 200 000 personnes du total, dont 66 000 dans la fonction publique, alors que le secteur informel à lui seul fait travailler près de 300 000 personnes dans la région de Dakar, à travers ses micro entreprises. C'est ainsi que près de 37% de la population active de Dakar travaillent dans ce secteur, surtout au niveau des activités les plus créatrices d'emplois comme la mécanique, la menuiserie, la tapisserie, la menuiserie métallique et la construction. La croissance de l'emploi, au niveau de ces activités, est considérable. Elle est passée sur une période de neuf ans en moyenne de deux personnes à quatre, six personnes (ENDA Tiers-Monde, 1988, p. 23).

Ces emplois s'adressent aux exclus du système scolaire (le taux de scolarisation au Sénégal est de 58% et de 85% à Dakar) (Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 1994, p. 20), notamment à ceux qui ne parviennent pas à entrer au collège après leur cycle d'études primaires, de même qu'aux migrants qui quittent les régions périphériques du pays en direction de la métropole. D'ailleurs, la forte implantation des unités du secteur informel dans les quartiers populeux de la ville qui accueillent ces migrants est révélatrice des relations qui existent entre le phénomène de l'exode rural et le développement du secteur informel dans la capitale sénégalaise.

Cette corrélation a du reste été soulignée par Uchidi dans ses travaux sur le secteur informel à Kinshassa en République démocratique du Congo. Devant l'accroissement fulgurant de la démographie dans cette ville (le taux de croissance était de 5,7% en 1987), L'insertion de la population active en particulier celle des jeunes dans le marché du travail devenait une contrainte de plus en plus grande pour les pouvoirs publics, et ce d'autant plus que le secteur moderne était en déliquescence totale à cause de la gestion patrimoniale de l'État par le gouvernement en place. Les régions périphériques de la capitale se sont vidées au profit de Kinshassa. Le secteur informel a été le seul à pouvoir leur offrir des possibilités d'insertion dans le marché du travail et les soustraire ainsi de la précarité totale. Le tableau 2 illustre bien cette situation. À Kinshassa, des secteurs comme le transport public, la construction sont depuis très longtemps dominés par les entreprises informelles. Elles font appel plus à des travailleurs salariés qu'à des apprentis, car ces deux secteurs sont en croissance très rapide.

Tableau 2
Une estimation de l'emploi informel à Kinshassa

	Employeurs indépendants	Apprentis et aides	Salariés	TOTAL
Industries extract.	95,6%	4,4%	—	100,0%
Industries manuf.	69,0%	12,4%	18,5%	100,0%
Construction	32,7%	4,3%	63,0%	100,0%
Électricité, eau	—	—	—	—
Commerce	78,9%	12,9%	8,2%	100,0%
Transports	18,6%	7,5%	73,9%	100,0%
Services	25,8%	12,9%	61,3%	100,0%
TOTAL	61,5%	12,6%	25,9%	100,00%

Source: Institut national de la statistique, 1989, citée par Joseph Masudi Uchidi.

En termes de débouchés, les micro-entreprises de ce secteur ont une destination bien précise: produire pour le marché des petits revenus. Souvent, elles se substituent à la production moderne, quand celle-ci se raréfie ou quand elle est trop chère pour les bourses moyennes. Dans certaines villes africaines comme Dakar et Kinshassa, les

petits producteurs de matelas font des chiffres d'affaires relativement importants parce que la plupart des besoins se portent sur ces matelas bon marché. Il en est de même pour certains produits de la menuiserie et de la métallurgie (forgerons). Ces produits ne s'écartant généralement pas des goûts et des habitudes de consommation, le secteur informel arrive de ce fait à proposer des biens facilement écoulables sur le marché (ENDA Tiers-Monde, 1988, p. 25).

Le secteur informel joue ainsi un rôle d'intégration sociale pour les migrants, mais également pour une grande partie des populations citadines de vieille souche. Les cas de Kinshassa et Dakar ne sont pas isolés, on retrouve cette fonction dans toutes les villes du continent. Les micro-entreprises sont des lieux de formation, d'apprentissage pour cette main-d'oeuvre abondante sans aucune qualification de base. Ces apprentis-travailleurs sont pris en charge (nourriture, hébergement) par le propriétaire de la structure et reçoivent un pécule. Ils vivent ainsi en famille. Ce modèle communautaire repose sur une adhésion encore vivace aux valeurs lignagères où la parenté est au coeur des relations entre individus. Le recrutement, dans la plupart des unités du secteur, repose sur une base parentale et familiale. L'informel reproduit ainsi une forme d'organisation sociale clanique avec ses réseaux de solidarité et de proximité. Les micro-entreprises, sous ce rapport, participent à un resserrement du tissu social dans les villes.

Mais la micro-entreprise informelle au-delà de ce dynamisme social et communautaire a du mal à grandir. Elle reste encore de taille très modeste (3 à 5 employés). Cette situation s'explique, selon la plupart des analystes, par les limites de la capacité d'auto-financement du secteur et de ses difficultés d'accès au secteur bancaire moderne. À Kinshassa, 78% des entreprises informelles sont confrontés à des problèmes de financement (Diambomba, 1994, p. 163). En effet, les institutions financières (banques, assurances...) estiment que le secteur informel n'est ni rentable, ni fiable et, en conséquence, elles ne prennent aucun risque pour le financer.

Cette coupure entre ces deux mondes confine le secteur informel dans son mode d'organisation mais surtout de financement qui repose sur les ressorts de la solidarité familiale, ce qui, à l'évidence s'avère très insuffisant pour le développer, surtout dans un contexte de paupérisation très marquée dans les villes africaines où la demande sociale est très forte, notamment en matière d'emplois. Et ce d'autant plus que ce secteur moderne, depuis l'adoption des politiques d'ajustement structural dans les années 80, ne parvient plus à embaucher la plupart des jeunes issus du système scolaire. Sa fonction de régulation sociale s'amoindrit de plus en plus. Le secteur informel est donc à un tournant de son histoire, il est de plus en plus sollicité pour faire face à une demande sociale qui croît de manière exponentielle, alors que ses capacités de reproduction sont très limitées par ailleurs (Uchudi, 1997, p. 11).

LES LIMITES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DU SECTEUR INFORMEL DANS LE CADRE DE RÉGULATION SOCIALE

L'économie sociale et le secteur informel participent chacun à sa manière à l'intégration d'une bonne partie de la population dans le tissu social et économique dans des contextes par ailleurs très différents. C'est ainsi que l'économie sociale au Québec a développé de multiples activités, comme nous l'avons montré plus haut, en direction

des personnes exclues ou marginalisées par le système capitaliste. La reconnaissance de l'économie sociale et plus particulièrement l'importance de ses services apparaissent comme légitimes et nécessaires au bon fonctionnement de la société. Ceci constitue un élément central pour contrer tout sentiment d'exclusion. En effet, les organismes et entreprises d'économie sociale ont cette capacité de redonner une dignité à des gens qui autrement viennent à douter de leurs capacités. Elles fournissent un cadre de solidarité qui facilite une pleine participation à la société, elles donnent à toutes les personnes qu'elles mobilisent un sentiment d'appartenance et une meilleure maîtrise sur leurs conditions de vie (Sommet sur l'économie sociale, 1996, p. 6). Cette capacité à mobiliser et à intégrer des individus confère à l'économie sociale une place particulière dans la société québécoise au moment où le modèle fordiste de régulation sociale s'essouffle avec un désengagement plus poussé de l'État des secteurs sociaux comme la santé, par exemple.

Cependant, l'avenir de l'économie sociale va dépendre de sa capacité à trouver des synergies avec les autres composantes de la société. Car elle doit en permanence éviter la «ghettoïsation» et trouver de nouveaux rapports entre le travail, les activités de loisirs, entre les différents types de ressources et de revenus, entre l'État, l'entreprise et ses associations (Laville, 1996, p. 96). Cette nouvelle forme d'économie sociale, que certains qualifient de solidaire, élargit considérablement son champ d'action et donne plus de poids à ses interventions au niveau des communautés. Mais plus spécifiquement, cette approche permet aussi aux partisans de l'économie sociale d'élargir constamment les bases de leurs interventions et de mieux négocier le type de partenariat qu'ils veulent négocier avec l'État. Car rappelons-le, l'État québécois ne considère pas les activités de l'économie sociale comme illégales, comme c'était le cas jusqu'à une date récente pour le secteur informel en Afrique. Bien au contraire, on assiste de plus en plus à une volonté de dialogue entre l'État et les organisations de l'économie sociale, notamment aux niveaux régional et local dans le cadre de la décentralisation où l'implantation d'organisations, qui se réclament de sa philosophie, permet de mieux poser la finalité du développement qu'on veut y bâtir. L'économie sociale, en essayant de réconcilier l'économique et le social, offre l'opportunité d'une réflexion sur le développement durable au niveau local.

Mais la plus grande incertitude qui plane sur l'avenir de l'économie sociale au Québec, c'est dans ses rapports avec l'économie du marché qui fonctionne avec des logiques différentes: rentabilité financière, compétitivité, marginalisation des secteurs non marchands... Autrement dit, comment l'économie sociale, voire solidaire, pourra-t-elle assumer ses missions avec les contraintes de plus en plus grandes du marché sur l'économie et les territoires? Cette question pose en dernière instance la place de l'économie sociale dans une société régie par le libéralisme et soumis aux pressions de la mondialisation, dont la capacité à réduire les acteurs intermédiaires et locaux dans la marginalisation est grande. Or, l'histoire n'avance pas avec les marginaux (Tourraine, (1990) et, sous ce rapport, l'économie sociale doit s'ouvrir aux autres composantes de la société qui rejettent les méfaits de l'ultra libéralisme, car si elle n'est pas en soi un projet de société, elle peut être une composante majeure d'un vaste mouvement alternatif au Québec, et ce à la dimension de ses résultats dans le cadre de la lutte contre les exclusions sociales. Elle peut inspirer, sous ce rapport, les entreprises et les associations, surtout au niveau local. En effet, c'est à ce niveau qui se forment les identités, les solidarités, autant d'éléments qui concourent à donner plus de sens aux actions des

groupes communautaires à devenir des acteurs syntagmatiques, c'est-à-dire réalisant un programme sur leur territoire (Raffestin, 1980, p. 129).

Le secteur informel vit également les mêmes incertitudes avec le déclin de plus en plus grand de la fonction de régulation des États africains, à la suite de leur désengagement sur le plan social, et ce depuis l'adoption des politiques d'ajustement structurel. Si sa vitalité est grande, comme nous l'avons montré plus haut à travers les exemples dakarois et kinois, il n'en demeure pas moins qu'il vit une période particulière due essentiellement à l'accroissement démesurée de la demande que l'État et le secteur marchand sont incapables de satisfaire. Cependant, les micro-entreprises informelles, avec leur taille réduite, parviennent difficilement à absorber la main-d'oeuvre dans les villes africaines et, pis encore dans le contexte de la crise actuelle, les relations entre le secteur informel et le secteur moderne est de forte dépendance, tant au niveau des intrants que de la demande solvable (Hugon, 1994). À cela, il convient d'ajouter les difficultés auxquelles sont soumises les entreprises de ce secteur pour accéder au crédit bancaire, car de plus en plus l'épargne populaire n'arrive plus à financer concrètement les activités du secteur.

Ce sont des contraintes majeures auxquelles ce secteur est confronté, et il est à craindre qu'elles diminuent fortement sa capacité à intégrer des pans entiers de populations urbaines africaines dans le tissu social, en leur offrant ainsi des stratégies très simples mais efficaces de lutte contre la pauvreté. Mais la plus grande incertitude qui plane sur l'avenir du secteur informel réside dans l'évolution de la dynamique du système familial.

En effet, la délitiation des familles, dans les villes en particulier, se poursuit avec l'influence de la crise mondiale et la pression démographique. L'une des conséquences d'une telle évolution pourrait être l'effritement des solidarités familiales et claniques, ce qui va radicalement changer les rapports de travail à l'intérieur des unités de secteur informel. Le salariat de type classique pourrait s'imposer au détriment des formes traditionnelles de rémunération telles qu'elles fonctionnent à l'intérieur de ce système. À cela, il convient d'ajouter que la pression démographique dans des villes comme Dakar et Kinshassa se traduit de plus en plus par un rajeunissement considérable à la population (au Sénégal, 57% de la population à moins de 15 ans). Cette pression pourrait avoir un impact considérable sur sa propension à créer de nouvelles entreprises (ENDA Tiers-Monde, 1988, p. 36). L'avenir du secteur informel demeure ouvert, mais doré et déjà les États africains sont sommés d'inventer de nouvelles formes de régulation sociale sans lesquelles les villes africaines risquent d'être des poudrières au prochain millénaire. La faillite des modèles de développement issus de la logique coloniale offre l'opportunité pour l'instauration d'autres formes de régulation sociale capables d'endiguer l'accroissement de la pauvreté. Le secteur informel, à défaut d'être un modèle, pourrait apporter sa contribution, notamment à travers sa capacité à intégrer la dimension communautaire dans ses stratégies de survie.

CONCLUSION

La question de la lutte contre les inégalités sociales est devenue l'une des préoccupations essentielles des sociétés en cette fin de siècle. Celles du Nord, dont le Québec, après l'ère du fordisme, essayent d'apporter des réponses à ce fait de société. Sous ce

rapport, l'économie sociale apparaît comme le secteur le plus apte à intégrer les populations exclues dans le tissu social à cause, d'une part, de sa capacité à créer des services et entreprises de proximité et, d'autre part, de sa conception de l'économie non régie par les lois du marché. Cependant, devant le triomphe du libéralisme sauvage, elle doit constamment négocier sa place dans la société et trouver d'autres forces sociales avec lesquelles elle pourrait construire une alternative sociale, si elle veut éviter la marginalisation.

Le secteur informel, quant à lui, participe également à travers ses micro-entreprises à une intégration sociale de larges couches urbaines, comme c'est le cas à Dakar et Kinshassa. Il a ainsi absorbé une partie importante de la main-d'oeuvre juvénile qui ne pouvait pas s'intégrer dans le secteur formel. Sa force réside dans sa capacité à fonctionner dans un registre communautaire, tant au niveau de la production que des rapports de travail. Mais l'évolution économique du continent, qui subit également des assauts de la mondialisation, la pression démographique fulgurante, surtout urbaine, laissent planer de grandes incertitudes sur l'avenir de ce secteur, notamment dans sa capacité de régulation. Mais au-delà de ces interrogations, il reste que ces secteurs, qui ne relèvent ni du marché ni de l'État – l'économie sociale pour le cas du Québec et le secteur informel pour l'Afrique – constituent des exemples d'une prise en charge des populations à la base, marginalisées par des mécanismes du marché. Sous ce rapport, ces deux secteurs ont des similitudes réelles, même s'ils sont très différents du point de vue de leur genèse, de leurs structures et de leurs rapports avec le pouvoir central.

L'économie sociale, qui évolue vers l'économie solidaire, aspire à travers les actions de ses organisations à devenir le troisième élément de la topique économique au Québec. En cela, elle veut montrer qu'elle n'est pas l'économie de la misère et qu'elle est capable de participer à une redéfinition des rapports sociaux dans cette province. Le secteur informel, en Afrique, avec sa capacité à intégrer les populations démunies des villes dans le tissu économique et social, a largement démontré que les politiques suivies par les États africains depuis les années 60 ont été des échecs parce qu'elles se faisaient au détriment de l'immense majorité des populations. La redéfinition d'un autre modèle de développement à l'aube du III^e millénaire ne pourrait se concevoir sans l'apport des membres de ce secteur.

BIBLIOGRAPHIE

- BEDENBECKER, T. *et al.* (1996), *Les problèmes macro-économiques du Sénégal: l'approche «causes-effets»*, Dakar, GTZ.
- DIAMBOMBA, F., *Le secteur informel en Afrique dans les entreprises informelles dans le monde.*
- ENDA TIERS-MONDE (1988), *Quel avenir pour l'économie populaire en Afrique?* Dakar.
- FAVREAU, L. et Y. Vaillancourt (1998), «L'unanimité est morte, vive la solidarité!», *Le devoir*, 24 mars.
- HUGON, P. (1996), *L'informel et l'illégalité du nord et au sud dans les entreprises informelles dans le monde*, sous la direction de Y. Gassé et al., Québec, Presses de l'Université Laval.

- KLEIN, J.L., P. TREMBLAY et H. DIONNE (1997), «L'action collective et idéal communautaire: bases territoriales d'un nouveau type de mouvement social?», dans *Au-delà du néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux?*, Québec, PUQ.
- LAVILLE, J.L. (1995), «Économie solidaire, économie sociale et état social dans contre l'exclusion», dans J.L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion: repenser l'économie*, Québec, PUQ.
- LÉVESQUE, B. et M. MALO, *L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité importante*.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN (1995), *Tableau de bord de la situation socio-économique*, Dakar.
- RAFFESTIN, C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.
- ROSANVALLON, P. (1995), *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil.
- ROUSTANG, G. et I. LAVILLE (1996), *Vers un nouveau contrat social*, Desclée de Brouwer.
- SAUCIER, C. et al. (1998), «Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire», texte en deux parties, *Le devoir*, 20 et 21 avril.
- TOURAINÉ, A. (1992), *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- TREMBLAY, D. (1995), «L'aménagement et la réduction du temps de travail: une réponse au problème de l'exclusion?», dans J.L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion: repenser l'économie*, Québec, PUQ.
- UCHUDI, I. (1997), *Expansion des petites productions marchandes à Kinshassa, Zaïre*, communication au congrès de l'Association canadienne des études africaines, Saint John's, Terres-Neuves, juin.

LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE: UNE RÉPONSE À LA PAUVRETÉ DES MILIEUX RURAUX? LE CAS DU JAL

Majella SIMARD
Doctorat en développement régional

PROBLÉMATIQUE: NÉOLIBÉRALISME ET SOUS-DÉVELOPPEMENT RURAL

La pauvreté est un phénomène complexe. Elle affecte une bonne partie de la population québécoise. Selon les endroits, elle prend différentes formes. En milieu urbain, par exemple, elle se caractérise notamment par un niveau d'endettement élevé, une dégradation matérielle de certains quartiers, des problèmes d'insalubrité, de pollution, etc. Elle affecte plus particulièrement les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les familles monoparentales et les immigrants. Ces derniers sont généralement confinés, dans la plupart des cas, à n'occuper que des emplois précaires, faiblement rémunérés et peu valorisants.

En milieu rural, la pauvreté se présente sous un angle différent. En fait, c'est l'ensemble de la collectivité rurale qui est victime du sous-développement économique. Les nombreux problèmes spécifiques aux campagnes tels que l'exode des jeunes, le vieillissement prématuré de la population, le sous-emploi chronique, la faiblesse de l'infrastructure de services, la dégradation et l'épuisement de certaines ressources, etc. contribuent à marginaliser cet espace. À certains endroits, cette marginalité prend de telles proportions qu'il est plus juste de parler de pauvreté et même de dévitalisation.

Cette marginalité et cette pauvreté socio-économique ne sont pas le fruit du hasard. Elles sont le produit du néolibéralisme, doctrine économique selon laquelle l'État doit céder toute la place aux forces du marché, à la libre concurrence basée sur la loi de l'offre et de la demande. Cette idéologie impose sa rationalité marchande à tous les niveaux. Elle met l'accent sur le choix et sur les procédures de maximisation du profit. Ainsi, la concurrence, les profits, les salaires et les avantages sociaux sont entièrement déterminés par la dynamique du marché. Plus vive sera la concurrence, plus puissant sera le marché. Dans ce contexte de concurrence exacerbée, la seule réponse fournie par les gouvernements supérieurs semble être la recherche systématique du maintien de la compétitivité à court terme en organisant la baisse des coûts directs et indirects du travail. Cela suppose, notamment, la disparition du salaire minimum et une réduction de l'influence des syndicats, quitte à ce que cela s'accompagne d'un accroissement des inégalités sociales. De ce point de vue, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté ne font plus partie des objectifs de la politique économique de nos gouvernements. Ainsi, les individus riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres s'appauvrissent davantage. Quant à la classe moyenne, celle qui s'insère entre ces deux catégories, elle tend à se rétrécir. La productivité devient la règle d'or de ce système. La technologie en est l'instrument. Les espaces dotés au départ des meilleurs avantages comparatifs sont les plus favorisés par les mécanismes de l'économie et les mesures gouvernementales.

L'économie dominante, par sa logique productiviste, va manifestement dans le sens d'un approfondissement de l'exclusion et du dualisme. Le Conseil des Affaires sociales fait état d'un Québec cassé en deux. Les régions en croissance forment une espèce de triangle (que l'on appelle d'ailleurs "triangle d'or"). Il s'agit de Montréal et de sa périphérie immédiate, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Quant aux secteurs en désintégration, ils façonnent deux corridors de pauvreté orientés d'ouest en est, de chaque côté de l'estuaire du Saint-Laurent. Il s'agit de l'Outaouais, de l'Abitibi, de l'Estrée, des Laurentides et de la Côte-Nord d'une part; de la région Chaudière-Appalaches, du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie de l'autre.

Les régions rurales sont particulièrement touchées par cette dynamique productiviste. En effet, les investissements en provenance de la grande entreprise ou des gouvernements nationaux profitent davantage aux agglomérations urbaines. Étant donné la place occupée par la dimension, la localisation et l'accessibilité des marchés dans les grands foyers de peuplement, le milieu rural ne constitue pas un endroit intéressant pour les investisseurs potentiels. Il en résulte de profondes disparités de développement entre le milieu urbain et ces régions réputées marginales, sans avenir économique ou en voie de déstructuration.

L'un des principaux rôles de l'État consiste à corriger ces disparités, et ce dans le but d'assurer une meilleure répartition de la richesse collective. Les paiements de transfert versés aux particuliers, les subventions accordées aux entreprises, les fonds de développement octroyés aux régions plus démunies et les mécanismes de régulation s'avèrent les principaux instruments permettant de réduire les disparités territoriales. Or, depuis le début des années 70, le gouvernement intervient de moins en moins dans la lutte aux disparités régionales. La raison en est fort simple. Le développement régional ne constitue pas une entreprise rentable pour l'économie productiviste. Le tableau 1 est très évocateur à ce sujet. Il représente l'évolution des dépenses consacrées au développement régional entre 1973 et 1996¹.

Comme nous pouvons le constater, les sommes affectées au développement régional sont très modestes avec une forte tendance à la décroissance. Elles fluctuent au gré de la conjoncture économique et des changements de gouvernement. Elles sont les premières à être coupées en période de récession. Ainsi, au pire de la crise qu'a connue le Québec au tournant des années 80, le montant accordé au développement des régions était légèrement supérieur à 20 millions de dollars alors qu'il s'établissait à plus de 76 millions huit ans plus tôt. En outre, les fonds consacrés au développement régional ne représentent qu'une infime partie du budget du gouvernement soit 0,4% de celui-ci pour l'année fiscale 1996-1997 (cf. graphique 1)². De ce 149 millions, quelle est la part exclusivement octroyée pour le développement des régions? Malheureusement, nous ne disposons pas de statistiques à ce sujet, les dépenses reliées à la bureaucratie étant toujours intégrées à celles des différents ministères. Cependant, certains économistes, nous pensons notamment à W.-E. Simon, estiment que les administrateurs des programmes perçoivent 10 à 25% des budgets sous forme de salaires et de dépenses diverses³.

Les politiques mises en oeuvre par le gouvernement dans le but de réduire les inégalités interindividuelles fonctionnent surtout dans des situations d'urgence. Ce n'est jamais le lien social en tant que tel qui est l'objet de ces politiques. De plus, elles s'inscrivent rarement (pour ne pas dire presque jamais) dans une perspective de développement à

long terme. Elles gravitent autour d'un ensemble de mesures visant à répondre à des besoins immédiats et à des situations du marché de l'emploi considérées comme temporaires. L'assurance-chômage et l'aide sociale constituent de bons exemples de programmes qui, trop souvent, prennent la forme d'allocations sociales déguisées. Pour les prestataires de la Sécurité du revenu, ces mesures ne débouchent le plus souvent que dans un cul-de-sac car elles ne donnent que trop rarement accès à un emploi stable et à une sécurité minimale de revenu. Elles risquent donc de favoriser leur dépendance et leur perte d'autonomie. Les tentatives de répondre seulement par l'urgence ont, de ce fait, créé une «situation d'empilement progressif de mesures destinées à réparer les dégâts du "progrès" par toutes sortes de catégories de chômeurs ou d'assistés sociaux»⁴, d'où la nécessité de procéder à une réforme en profondeur des différentes mesures d'employabilité.

Tableau 1

**Évolution des dépenses québécoises (en dollars constants)
consacrées à la planification économique régionale
et à la coordination du développement régional entre 1973 et 1996**

Année fiscale	Total des déboursés	% par rapport aux dépenses totales du gouv. québécois	Année fiscale	Total des déboursés	% par rapport aux dépenses totales du gouv. québécois
1973-1974	46 250 000\$	1,02	1978-1979	44 275 000\$	0,47
1974-1975	61 822 500\$	1,08	1979-1980	46 228 000\$	0,44
1975-1976	71 858 400\$	1,00	1980-1981	51 374 000\$	0,43
1976-1977	76 467 000\$	0,99	1981-1982	40 229 000\$	0,30
1977-1978	22 535 000\$	0,27	1982-1983	24 800 000\$	0,14
1987-1988	33 468 000\$	1,50	1992-1993	58 665 000\$	1,94
1988-1989	43 545 000\$	1,88	1993-1994	70 814 000\$	2,33
1989-1990	54 962 000\$	2,26	1994-1995	82 573 000\$	2,67
1990-1991	33 039 000\$	1,27	1995-1996	33 039 000\$	1,27

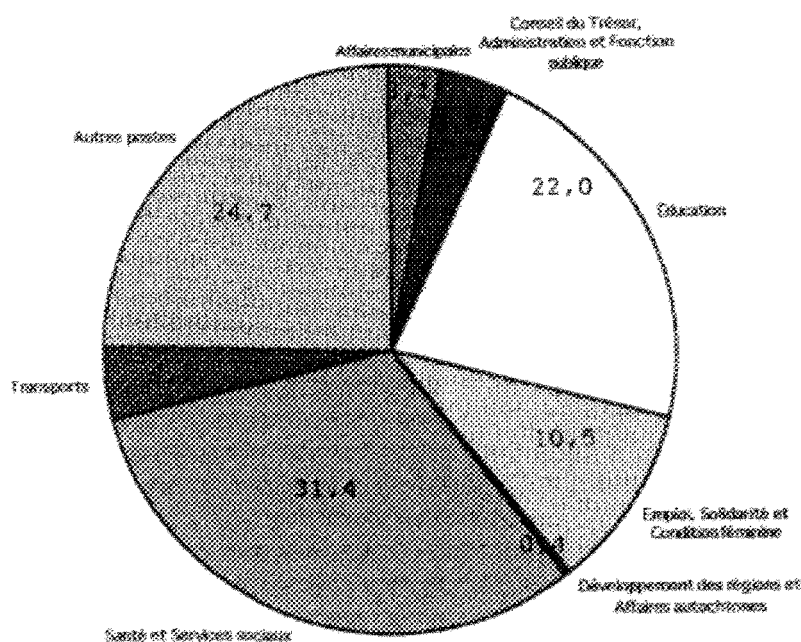
Source: Rapports du ministre des Finances.

La crise des finances publiques conduit à des choix politiques qui favorisent les entités territoriales où la rentabilité par unité de surface est la plus grande; entités qui sont en meilleure position pour en maximiser les effets. Dans cette perspective, les milieux ruraux ne peuvent plus compter sur les grands mécanismes correcteurs émanants du gouvernement (politique macro-économique, mesures diverses de péréquation, etc.). «On laisse jouer les mécanismes normaux de l'économie tout en faisant la promotion du développement endogène»⁵. Parce qu'ils s'inscrivent dans le sens de l'économie, les moyens d'intervention et de contrôle que possèdent les gouvernements de niveau supérieur contribuent à accentuer les disparités plutôt que de les corriger, en dépit d'un discours qui prétend le contraire. L'objectif premier des mesures d'assistance est de

répondre aux besoins les plus urgents des individus, mais leurs effets est d'accréditer le processus en cours de dualisation sociale. Bien qu'elles arrivent à atténuer une partie de la pauvreté rurale, ces mesures ne permettent pas d'empêcher la marginalisation ni la dégradation des conditions de vie des ruraux. Toute la lutte aux disparités que l'État affecte de mener «respecte scrupuleusement les normes, les mécanismes et orientations de fonctionnement de l'économie et s'insère, depuis plusieurs années, dans des préoccupations de croissance globale»⁶. Le tout s'inscrit dans une politique générale d'un État accompagnateur, signifiant par là non seulement qu'il n'intervient que très faiblement dans le développement des milieux ruraux, mais surtout qu'il hésite à appuyer ceux et celles qui ont des visées à long terme de développement. Par ailleurs, lorsque le gouvernement intervient, il le fait à partir de processus décentralisés dont les effets sont bien connus.

Graphique 1

Répartition des dépenses provinciales dans les principaux ministères et organismes gouvernementaux pour l'année fiscale 1996-1997



Source: Budget 1996-97. Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1997. Rapport du ministre des Finances, 1996, p. B-3.

Le secteur communautaire se voit alors assigner la mission de suppléer au désengagement de l'État. L'implication bénévole, les coopératives, les associations diverses et les organismes sans but lucratif s'inscrivent comme palliatifs à une société à deux vitesses. Ces entreprises d'économie sociale tentent, tant bien que mal, de ressusciter nos campagnes ou, à tout le moins, de réparer les dégâts causés par le courant néolibéral.

Elles structurent les initiatives et les pressions de la population qui réclame le droit de travailler et de vivre en milieu rural. Elles impliquent des individus qui, par leurs comportements et leurs objectifs, manifestent une ferme volonté d'améliorer leurs qualité et conditions de vie et à assurer la pérennité des lieux. Ces leaders peuvent, par exemple, entreprendre des actions concrètes pour contrer la fermeture de l'école du village ou du bureau de poste. Leurs actions prennent généralement la forme de manifestations diverses ou de revendications auprès des autorités publiques afin de dénoncer les situations auxquelles ils ont à faire face. «À l'occasion, l'implication des individus dans leur avenir collectif peut prendre une envergure considérable allant jusqu'à la paralysie complète de toute activité économique locale»⁷. Ils veulent prendre part aux processus décisionnels qui affectent leur cadre de vie. Malheureusement, dans la plupart des cas, les organismes d'action communautaire sont davantage considérés comme des forces supplétives que comme de véritables partenaires du développement rural.

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'une des plus importantes tentatives d'expérimentation en matière d'économie sociale fut sans aucun doute la création des entreprises agricoles communautaires. Mises sur pied par des Corporations populaires de développement communautaire, ces entreprises ont tenté d'instituer de nouveaux rapports de production en agriculture. Elles ont été partie prenante d'un dispositif de développement communautaire selon la stratégie de l'aménagement intégré des ressources qu'ont tenté d'imposer divers organismes de gestion en commun. Malheureusement, l'agriculture collective ne s'est pas avérée un succès, du moins en tant qu'institutionnalisation d'une nouvelle forme sociale d'organisation de la production. La raison en est relativement simple.

L'agriculture familiale, en ne comptabilisant pas tous les frais de main-d'oeuvre dans le prix des marchandises qu'elle livre au marché, offre une concurrence efficace à toute autre forme sociale d'agriculture, qu'elle soit de type capitaliste ou socialiste, coopératif ou autogestionnaire.⁸

En outre, les exploitations agricoles qui se sont transformées en entreprises privées sont les seules qui ont survécu à ces expériences d'autogestion. Quant aux autres, elles ont carrément disparu, ne vivant que le temps des subventions disponibles dans le cadre de programmes gouvernementaux de création locale d'emplois dans les zones les plus fortement touchées par le sous-développement rural et le chômage. Comme pour la plupart des organisations communautaires, ces entreprises agricoles ne sont pas parvenues à atténuer sur la précarité et la marginalité rurale. Ceci s'explique notamment par l'insuffisance du soutien financier qui leur a été accordé et par l'absence ou la faiblesse de structures d'appui.

Les entreprises agricoles communautaires ne constituent pas les seuls organismes à vocation sociale en milieu rural. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) contribuent elles aussi à maintenir un minimum d'activité socio-économique dans les régions rurales. Mises en place de 1986 à 1991 par le gouvernement fédéral (Immigration et Emploi Canada), ces sociétés (à l'époque on les désignait sous le nom de corporations) visent à procurer une aide financière à des organismes de soutien investis du mandat d'évaluer les forces et les faiblesses de leur territoire d'affectation et de proposer un plan de développement sur la base du recours à la planification

stratégique. La politique du gouvernement canadien s'inspire de deux principes fondamentaux: 1) la formation et la création d'emplois font l'objet d'un partage de responsabilités entre les gouvernements et le secteur privé, et elles doivent être favorisées à partir d'un soutien à la petite entreprise et à l'entrepreneuriat et 2) les mesures favorisées doivent faire preuve de flexibilité et d'une adaptation aux besoins du milieu. En conséquence, le Programme d'aide au développement des collectivités cherche à conjuguer les efforts des différents niveaux de gouvernement, du monde syndical, industriel et associatif en vue d'accroître les potentialités des régions périphériques (et plus particulièrement des milieux ruraux) dans un contexte de plus en plus marqué par l'internationalisation de l'économie. Malheureusement, ces programmes ne sont pas suffisamment valorisés. Ils demeurent encore au stade expérimental sur les plan local et régional. De plus, ils disposent de maigres budgets.

Enfin, parmi les autres entreprises communautaires que l'on retrouve en milieu rural, mentionnons les coopératives (agro-alimentaires, d'épargne et de crédit, etc.), les organismes à but non lucratif, les comités de citoyens et de survie, les organisations à caractère socio-culturel, etc. Tous ces organismes contribuent à maintenir une certaine cohésion sociale entre les individus tout en redynamisant, jusque dans une certaine mesure, le milieu. Ils permettent d'arrêter le cycle négatif du changement social, et ce malgré les nombreuses difficultés qu'ils ont à traverser (précarité du soutien public, démobilisation, fatigue et découragement des individus les plus dynamiques⁹, etc.). De plus, ils contribuent à ralentir le processus de déstructuration qui affecte bon nombre de petites localités rurales, particulièrement celles éloignées des centres urbains.

LE JAL¹⁰: LA RÉPONSE D'UNE COLLECTIVITÉ QUI REFUSE DE MOURIR

LA DIMENSION HUMAINE DU PROJET

Si nous avons choisi l'expérience du JAL, c'est parce qu'elle met d'abord l'accent sur les composantes humaines et sociales du processus de développement. Le projet du JAL s'oppose à la logique productiviste. La population de ces trois localités refuse de se laisser enfermer dans une stratégie de développement sectoriel qui l'aurait probablement laissée avec le seul secteur forestier comme activité rentable. Elle refuse aussi de «se laisser enfermer dans une logique de développement technocratique, avec ses normes entrepreneuriales et étatiques au service exclusif de l'économie de marché»¹¹. L'aspect économique n'est pas écarté pour autant. Cependant, il ne constitue pas la préoccupation première des Jallois. Pour ces derniers, le développement doit plutôt s'effectuer de façon intégrée, c'est-à-dire en exploitant toutes les ressources du territoire, qu'elles soient forestières, agricoles, industrielles ou touristiques. «Les gens réclament un lieu de vie et de travail intégrés, un développement social et culturel intégré, une intégration capital-travail dans leurs structures d'entreprises, etc.»¹² Le développement n'est pas donc synonyme de croissance économique ou de rentabilité pour les Jallois. Cette logique du développement territorial et communautaire est *intégrée* dès le départ et à tous les moments du processus comme élément positif et essentiel à la construction du milieu.

LE SOCIAL D'ABORD, L'ÉCONOMIQUE ENSUITE

Le projet de développement local et participatif du JAL poursuit, avant toute chose, une finalité sociale.

Par leur combat, à différentes instances, par leur résistance face à l'appareil étatique, par la formule coopérative qu'ils mettaient de l'avant (incubation communautaire d'entreprises, gestion coopératives d'entreprises), par la démocratie de consensus social qu'ils mettaient en pratique, par l'animation-formation qui appuyait leurs actions, par le développement intégré des ressources qu'ils essayaient de vivre, les acteurs jallois voulaient contrôler les normes et pratiques sociales de leur développement.¹³

Ce projet s'est élaboré par la confiance dans les potentialités humaines et solidaires de développement, bien avant que les notions de développement endogène, de dynamique ascendante et d'approche globale du développement deviennent courantes dans les discours et les réflexions du développement territorial. *Vivre et travailler autrement* devient, pour la majorité des Jallois, le nouveau leitmotiv.

Cette prise en main de son propre milieu et de son devenir a été rendue possible grâce à la mobilisation de toute la population. Il s'agit, comme nous le verrons au cours des prochaines lignes, d'un long processus d'éveil, de maturation, de luttes continues, d'audace collective et de persévérance, bref la réponse d'une collectivité qui refuse de mourir.

BREF RETOUR DANS LE PASSÉ

Tout commence en 1970 avec la parution d'un rapport du ministère des Affaires municipales. Dans ce document, le ministère identifie 85 localités dites marginales et très marginales¹⁴. À la suite de cette étude, l'Office de la planification et du développement du Québec (OPDQ) entreprendra un programme de restructuration de l'espace. À son tour, l'Office identifie un certain nombre de paroisses jugées économiquement non rentables et socialement non viables. Il propose de concentrer la population et les services dans de vastes municipalités rurales. L'aménagement de l'espace devient alors fonction de cette concentration de population et, par ricochet, «la fermeture de certaines zones dont le potentiel de développement est quasi nul et qui sont à l'heure actuelle en pleine désintégration, constitue un corollaire de ce postulat de base»¹⁵.

Devant ces menaces de fermeture, des comités de citoyens se structurent dans chaque localité et la volonté de survie se précise. Une trentaine de municipalités se regroupent et organisent diverses activités de résistance. Bien que ces comités ne réussissent pas à empêcher la fermeture de dix localités, ils parviendront tout de même à réduire l'hémorragie. Les résidents du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie créent, dans le but de mettre fin au programme de fermeture des paroisses, les Opérations-Dignité 1, 2 et 3.

À Auclair, le curé (Rodier Voisine) a peur pour sa paroisse. Dans le bulletin paroissial du 24 octobre 1971, il convie ses paroissiens à se regrouper avec ceux de Saint-Juste-

du-Lac et de Lejeune «pour que ça bouge». Rodier Voisine fut un véritable leader. Il a joué le rôle de catalyseur des dynamismes du milieu. Il a permis d'éveiller une conscience collective et de transformer le défaitisme général en une volonté de se serrer les coudes, de prendre en main la situation, de faire quelque chose ensemble et d'assumer les risques communautaires de rénovation du milieu.

À la suite de sa recommandation et sous l'instigation d'Opérations-Dignité 2, des comités de citoyens sont mis sur pied à Auclair, Lejeune et Saint-Juste-du-Lac. Ils se réunissent en février 1972 pour former le Comité intermunicipal du JAL. La première tâche du Comité consiste à élaborer un plan d'action. À partir des attentes exprimées par le milieu, un projet précis de formation voit le jour. La Faculté des sciences de l'agriculture de l'Université Laval est désignée comme ressource privilégiée. Elle assurera la prestation de 60 périodes de cours réparties sur quatre semaines. Quelque 210 personnes y participent. En accord avec le Comité intermunicipal, l'accent est mis sur la foresterie. Avec l'aide d'un animateur communautaire, un travail s'amorce pour regrouper une cinquantaine de propriétaires de lots boisés pour une période de 15 ans. Cette initiative vise la rentabilisation de la ressource ligneuse pour les travailleurs forestiers trop souvent en chômage ou obligés de s'expatrier pour exercer leur métier. L'accumulation de profit n'est donc pas le premier objectif recherché. Le surplus est perçu davantage comme un moyen de mettre sur pied d'autres initiatives, de créer ainsi de nouveaux emplois et de consolider le milieu.

Une première subvention de 37 000\$ est accordée par le ministère des Terres et Forêts. Elle permet le début des travaux sylvicoles et met à l'oeuvre 25 travailleurs forestiers pendant trois mois. En juillet 1972, l'équipe de l'Université Laval, en raison d'un retard dans l'allocation d'une subvention, envisage de se retirer du projet. «La population du JAL ne l'entend pas de cette manière et est bien déterminée à utiliser les grands moyens pour gagner sa cause»¹⁶. Une importante rencontre se tient en septembre 1973 et réunit plus de 600 personnes. La population du JAL est bien déterminée à affronter les fonctionnaires de l'État. Le 23 janvier 1974 marque une date importante dans l'expérience d'autodéveloppement du JAL. En effet, c'est à ce moment qu'un protocole d'entente est signé entre les différents intervenants gouvernementaux et la population. Le JAL est officiellement reconnu comme le gestionnaire du développement intégré des ressources de son aire d'intervention. Mais la bataille n'est pas pour autant terminée. Les frictions entre les acteurs locaux et les intervenants gouvernementaux seront encore nombreuses.

LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER DU TÉMISCOUATA: PIERRE ANGULAIRE DU PROJET JALLOIS

L'incorporation officielle du JAL, en février 1974, sous le nom de Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata renforce l'entêtement d'une ruralité possible. La Coopérative est un organisme multifonctionnel dont les principaux objectifs sont la stabilisation et la création d'emplois, l'utilisation prioritaire des ressources (physiques et humaines) du milieu, le contrôle démocratique et la satisfaction des besoins locaux. Constituée de représentants de chacune des trois municipalités, la Coopérative est ni plus ni moins une sorte de société mère susceptible d'assurer un développement intégré des ressources. Elle intervient dans tous les champs de l'activité socio-économique, que ce soit au niveau de la forêt, de l'agriculture, des services, de

l'information, du tourisme, etc. Elle encadre les différents gestionnaires de projets en leur assurant, notamment, un soutien technique (montage des dossiers, pilotage des projets à travers les différentes officines gouvernementales et para-gouvernementales, aide à la gestion, etc.). Elle conseille, consulte, élabore des stratégies, réunit les promoteurs de projets et les intervenants locaux, rédige des chartes, confronte les politiciens et les fonctionnaires, etc. Elle exerce le rôle de commissariat industriel et d'incubateur d'entreprises. Enfin, elle est responsable de chercher du financement pour assurer la réalisation des différents projets. Une fois devenues viables, les entreprises créées par la Coopérative se séparent de celle-ci pour devenir soit des propriétés coopératives autonomes ou des propriétés privées.

Les principales réalisations de la Coopérative

La Coopérative de développement agro-forestier tient une position centrale dans le développement socio-économique du JAL. Hormis le regroupement des producteurs forestiers, qui constitue l'une de ses principales initiatives, elle a favorisé la concrétisation de nombreux autres projets dont, notamment, celui de la pomme de terre de semence, d'une érablière et d'une usine de fabrication d'huiles essentielles.

Le projet de pommes de terre de semence

Le projet de pommes de terre de semence constitue la première véritable réalisation de la Coopérative du JAL (celui du regroupement forestier ayant été fait sous la supervision du Comité intermunicipal). Le projet se concrétise sous la forme d'une Coopérative de production. Les 400 membres sont invités à se perfectionner rapidement pour faire face aux contraintes techniques de production et de mise en marché ainsi qu'aux difficultés juridiques de fonctionnement et de gestion. Les instruments, le fond de terre et les bâtiments sont la propriété des différents actionnaires de la Coopérative. En août 1974, l'Union des caisses populaires Desjardins envisage de souscrire un montant de 10 000\$ (sous forme de parts) au projet à la condition que la population en fasse autant. La Coopérative suggère une souscription populaire de 30 000\$. La suggestion est accueillie favorablement auprès des citoyens. En décembre de la même année, les souscripteurs au projet sont au nombre de 404. La Coopérative parvient à accumuler la somme de 29 750\$. La concrétisation du projet est assurée.

Après de multiples démarches, le ministère de l'Agriculture du Québec accepte d'investir 100 000\$ pour la construction d'un entrepôt, la mise en production des sols, l'équipement, l'engrais et la semence. Pour diverses raisons, le ministère ne consentira à fournir que 66 000\$, la différence devant être complétée par le gouvernement fédéral. Pour obtenir les 34 000\$ manquants, la Coopérative aura à se battre très fort. En effet, cette dernière ne répond pas aux normes fédérales lui permettant l'octroi d'un prêt agricole. De plus, elle est, aux dires des fonctionnaires du gouvernement, incompatible avec la politique fédérale de subvention aux entrepôts pour la conservation de produits périssables. Néanmoins, elle réussira, en passant par divers programmes de création d'emplois, à obtenir les fonds nécessaires à la réalisation des travaux. Ces derniers débiteront le 22 mai 1975. Quatre mois plus tard, plus de 1 000 personnes se retrouvent dans les champs de Lejeune pour une cueillette symbolique de pommes de

terre. Une récolte de 1 295 000 livres est vendue pour la consommation. En 1989, l'entreprise est récipiendaire d'une médaille de bronze de l'ordre du mérite agricole.

L'Érablière JAL inc.

L'Érablière JAL inc. est une autre initiative de la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata. Ce dossier est mis de l'avant pour diverses raisons. Premièrement, le projet apparaît rentable et donc vendable auprès des instances gouvernementales. Il est donc plus susceptible d'obtenir du financement, de réussir et d'avoir un impact majeur sur le milieu. «De plus, pour plusieurs le développement acéricole est perçu comme un projet de développement intégré puisqu'il veut développer toutes les facettes de l'acériculture»¹⁷. Le projet voit officiellement le jour en 1976. Au moment de sa création, l'Érablière est la propriété exclusive de la Coopérative. De 1977 à 1984, cette dernière possède 49% des actions, alors que la balance est détenue par une coopérative de travailleurs agricoles. La séparation des actifs de l'Érablière s'explique de la façon suivante. D'abord, pour diverses raisons, les banques exigeaient une séparation nette et légale des groupes d'actifs des deux entreprises. De cette façon, il était plus facile d'identifier les prises de garantie et les responsabilités des gestionnaires. Puis, il y avait le gouvernement qui, au moment de l'accord de la subvention permettant le démarrage du projet, avait posé comme exigence que les travailleurs soient les propriétaires majoritaires. Enfin, après trois années de dur labeur pour bâtir le projet, les travailleurs eux-mêmes avaient demandé une part majoritaire de propriété dans l'entreprise. Depuis 1984, elle appartient aux membres d'une seule et unique famille.

En 1989, la Corporation de développement économique du JAL (instituée en 1986 par la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata) procède à la création d'un syndicat de gestion pour les producteurs acéricoles. La création de ce syndicat a pour effet d'élargir l'aire de rayonnement de la corporation. Ainsi, son territoire d'intervention comprend maintenant, en plus des trois localités du JAL, celles de Biencourt, Squatec et du Lac-des-Aigles.

Le modèle de l'Érablière JAL inc. a été le précurseur de nombreuses autres entreprises québécoises. Il aura favorisé l'instauration d'une nouvelle forme de structure participative à la gestion, à la propriété et aux résultats, tout en conservant le modèle d'entreprise capital-actions. La formule aura également permis d'introduire une alternative habile à la syndicalisation des travailleurs. Elle a aussi permis de briser partiellement le concept de salariat privé puisque les travailleurs sont leur propre employeur. Sans aucun doute, ce modèle a marqué une étape importante dans la transition des structures d'entreprises traditionnelles vers d'autres plus coopératives et plus démocratiques.

Les autres réalisations de la Coopérative

En 1977, un autre projet voit le jour dans le domaine de la transformation des ressources. Il s'agit d'une usine de production d'essences de sapin et de cèdre: les Essences Jalles. Une fois de plus, la population fait preuve de solidarité et de générosité afin d'assurer le financement du projet. Elle fournit une contribution de 27 300\$. Le Groupement forestier et la Coopérative de développement apportent une aide équiva-

lente. La propriété des actions est répartie de façon équitable entre la Coopérative, le Groupement forestier et les actionnaires individuels. L'inauguration de l'entreprise a lieu le 11 septembre 1977. Sa production dépasse les 45 gallons par jour.

Parmi les autres réalisations de la Coopérative, mentionnons la création d'une Corporation touristique (qui s'implique dans la mise sur pied d'un centre équestre et dans l'élaboration d'un circuit de canot-camping), l'achat de l'ancienne salle paroissiale d'Auclair (comme centre administratif du JAL), le projet de radio communautaire (JAL-Jase) et la construction d'un deuxième entrepôt pour pommes de terre. En outre, la Coopérative contribue au développement et à l'amélioration des infrastructures de services (route, téléphone, logement, etc.). Elle devient aussi un important facteur d'éducation populaire et de socialisation des individus (soutien au développement de l'entrepreneuriat, croissance personnelle, perfectionnement de la main-d'oeuvre, animation et formation dans le milieu, etc.). Elle participe au redressement d'une fabrique de production de cercueils. Enfin, elle assure le suivi de différents dossiers, notamment celui de la charcuterie Bégin, de l'atelier de couture Lejeune, d'Inter-Pif et de l'étude de faisabilité concernant l'élevage du corégone. «Ces quelques exemples laissent soupçonner comment la population du JAL a tendance à privilégier alors la propriété sociale des principaux moyens de production susceptibles de contribuer véritablement à la survie du milieu.»¹⁸

Bref, la Coopérative a apporté une contribution remarquable à l'amélioration de la situation socio-économique du JAL. Elle a été au coeur du développement du milieu. Elle a permis l'exploitation et l'intégration de toutes les ressources du territoire. Elle a aussi favorisé la consolidation du tissu social de la collectivité jalloise (animation, formation, croissance personnelle, augmentation de la capacité d'entreprendre, etc.).

Les contraintes imposées par l'État et les institutions financières

La Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata n'a pas connu que des jours heureux. Elle a fait l'objet de nombreuses contestations auprès des officines gouvernementales et des diverses institutions financières. Robert Carrier décrit très bien cette problématique:

Très rapidement, ce sont les institutions financières qui refusent cette grande structure intégrée. Elles ont de tout temps les mêmes exigences: diversification de leurs prêts, séparation et identification claires des actifs pris en garantie; garanties personnelles des propriétaires dûment identifiées. Pour cela, il faut des entreprises distinctes, bien identifiées au sens de la loi. La coopérative mère ne peut pas être une entreprise à multiples fonctions. Elle doit être plusieurs entreprises. Ce sont également les gouvernements qui, avec leurs lois, refusent la charte coopérative à certains projets.¹⁹

En fait, la Coopérative du JAL n'a pas vraiment été une coopérative multifonctionnelle au sens de la loi, c'est-à-dire, un organisme qui reconnaît de multiples usagers, des pouvoirs démocratiquement répartis entre eux avec des mécanismes d'opérationnalisation et de contrôle des activités.

Étant donné que la plupart des entreprises créées ne rapportent pas de profits, la Coopérative connaîtra rapidement des difficultés financières. De plus, les subventions accordées par le gouvernement passeront de 90 000\$ en 1979 à 30 000\$ en 1985. Cette même année, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie annonce à la Coopérative qu'elle devra soit disparaître ou soit se transformer radicalement. L'aide de 30 000\$ qu'il lui octroie n'est pas récurrente, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas renouvelable. «Cette aide doit permettre à la Coopérative de fonctionner en attendant la formation d'un commissariat industriel.»²⁰ Les Jallois se battent fort pour obtenir officiellement ce commissariat dit *rural* et conserver, de ce fait, une certaine emprise sur le développement de leur collectivité. C'est dans cette optique que la Coopérative crée, en 1986, la Corporation de développement économique de l'est du Témiscouata dont nous avons brièvement fait mention à la section précédente. Désormais, la Coopérative ne s'occupe plus que de l'administration de ses actifs immobiliers. Elle peut toujours servir de point de ralliement, mais l'avenir passe par l'entrepreneuriat privé comme base de développement plutôt que par le volet communautaire. Elle constitue ni plus ni moins un complément indispensable au bon fonctionnement de la Corporation. Cette dernière agit comme organisme officiel de développement. Elle assure le support logistique nécessaire au démarrage de PME et sert d'intermédiaire entre le milieu et les diverses instances gouvernementales. En somme, elle constitue le fer de lance de l'entrepreneuriat jallois.

Malgré les nombreux obstacles qu'elle a rencontrés, la Coopérative de développement du JAL reste fidèle à sa vocation. Nous pouvons affirmer avec certitude qu'aucune entreprise n'aurait vu le jour si elle n'avait pas existé.

SITUATION ACTUELLE ET BILAN

L'action menée au JAL fut à la fois sociale, économique, communautaire et politique. À maintes reprises, la population s'est montrée solidaire. À travers leurs interrelations de voisinage, leurs manifestations communautaires de confiance mutuelle et leur connivence rurale, les Jallois se sont donnés des moyens concrets (expertise, entrepreneuriat, développement sectoriel, etc.) dans le but d'améliorer leur qualité de vie et leur niveau de bien-être. Certaines entreprises, créées grâce à l'approche coopérative, occupent toujours le cœur de la vie socio-économique locale. Elles demeurent toutefois extrêmement fragiles puisqu'elles se situent à la périphérie de l'économie dominante. De plus, la formule coopérative révèle ses limites dans la gestion des entreprises et dans le processus de prise de décisions face aux stratégies de développement. L'action communautaire, comme nous le verrons à la section suivante, dispose de moyens relativement restreints afin de freiner les tendances lourdes de l'idéologie néolibérale qui continuent à dévitaliser les milieux faiblement peuplés. Par ailleurs, elle peut s'avérer fort utile pour remettre à l'avant-plan les valeurs de solidarité, d'équité et de dignité humaine remises en question par l'actuel courant néolibéral. Ces valeurs trouvent leur expression dans le discours, les revendications, les actions et les rapports aux membres de la communauté. L'expérience du JAL l'a, à notre avis, clairement démontré.

Il reste maintenant à savoir si les gains de l'époque, où prédominait la rationalité locale du développement intégré et communautaire, pourront se maintenir. Dans le contexte socio-économique qui prévaut présentement, tout porte à croire que la lutte est loin d'être terminée.

LES LIMITES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Les entreprises d'économie sociale, qu'elles oeuvrent en milieu rural ou en milieu urbain, se heurtent à de nombreux obstacles. Nous laissons le soin aux sociologues Louis Favreau et Benoît Lévesque de les identifier:

1) Un financement souvent aléatoire et de courte durée; 2) un cadre de travail et des demandes qui ne correspondent souvent à aucun programme existant; 3) une exigence de rentabilité dans des secteurs qui peuvent ne pas être rentables, entre autres parce que portant sur des activités réalisées avec des personnes et des groupes en difficulté; 4) un financement en relation avec des postes de travail et non des projets; 5) des guichets multiples [...] dont les règles de jeu et souvent les objectifs sont difficiles à harmoniser.²¹

Par conséquent, les leaders de projets, malgré tous les efforts déployés, sont souvent peu soutenus dans leur démarche. On s'imagine dès lors le résultat: plusieurs projets restent sur les tablettes ou encore cessent abruptement leurs activités après un départ qui s'avérait pourtant prometteur.

Les communautés rurales auront beau faire preuve d'un dynamisme et d'une volonté exemplaire à prendre leur développement économique en main, cela ne suffira pas à faire contrepoids aux nombreuses carences structurelles (isolement géographique, dispersion de la population, sous-emploi, faiblesse de l'infrastructure de services, etc.) auxquelles elles sont confrontées. Les problèmes de l'espace rural ne peuvent se résoudre par un simple appel de prise en main du milieu ou par la déconcentration de certains pouvoirs administratifs. Une telle façon de faire laisserait aux milieux ruraux le soin d'administrer une pauvreté irréversible.

L'État a un rôle important à jouer afin de corriger les problèmes de ces milieux. Le gouvernement a le devoir de traiter le développement des régions rurales en tant que tel comme domaine spécifique permanent de réflexion et d'action. Le développement économique communautaire est un combat perdu d'avance si l'État n'apporte pas sa contribution. Les gouvernements supérieurs sont les seuls à posséder les outils et les instruments nécessaires afin d'assurer une distribution équitable de la richesse collective. Ils sont aussi les seuls à détenir les mécanismes de régulation (paiements de transferts, modulation politique, transferts fiscaux, subventions, politiques macro-économiques, etc.) permettant de contrebalancer les tendances économiques devenues socialement inacceptables. Il est du ressort de l'État de faire contrepoids à cette économie dominante qui, par sa logique productiviste, risque de nous amener tout droit vers une catastrophe sociétale. Aussi est-il devenu absolument nécessaire que l'État intervienne pour servir d'agent régulateur de l'ordre social. De même, l'action communautaire, qui va plus loin que la justice, s'avère non moins nécessaire pour assurer un développement harmonieux de la vie en société. Ces nouvelles synergies peuvent devenir un puissant levier de développement pour les collectivités rurales. Dès lors, elles pourront se soustraire aux choix arbitraires et aveugles des structures économiques dominantes et fonder l'économie sur un espace vital basé sur la concertation entre les divers acteurs impliqués dans le développement économique.

En clair, si la solidarité communautaire constitue une condition essentielle à la décristallisation²² des milieux ruraux, ceux-ci ne peuvent pas se passer d'une nécessaire solidarité étatique.

POUR UNE ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les pratiques du développement régional et de l'action communautaire sont ancrées dans des réalités sociales, politiques, économiques et culturelles qui exigent des choix éthiques parfois difficiles. Comment doit-on concilier le principe de la distribution de la richesse collective avec les contraintes économiques? Comment s'assurer que les valeurs d'équité puissent s'exprimer dans un contexte où on privilégie la productivité, la rentabilité et l'efficacité. Dans leur ouvrage, Lamoureux, Lavoie, Mayer et Panet-Raymond définissent très bien les fondements de l'éthique:

Le but fondamental de l'éthique, c'est que chaque humain soit le véritable sujet de sa propre existence, c'est que chacun devienne lui-même, que ce que nous sommes, ce que nous disons, ce que nous faisons, les relations que nous entretenons avec nous-mêmes et avec les autres, que tout cela jaillisse du plus profond de nous-mêmes, du plus profond de notre identité humaine. En d'autres termes, la requête éthique est que chacun devienne autonome.²³

L'approche éthique du développement cherche à introduire les valeurs humaines dans les activités économiques, à faire passer les personnes avant les profits. Bref, à mettre l'économie au service de l'humain. Tâche ardue et nécessaire.

Tâche ardue, parce que c'est aller à l'encontre des principes de l'idéologie néolibéraliste qui vise l'accumulation maximale des profits. Tâche ardue, parce que c'est aller à rebours des idées dominantes, comme le saumon qui remonte la rivière à contre-courant. Tâche nécessaire, parce qu'on ne peut plus présenter le néolibéralisme économique comme un facteur de progrès social et humain. Comme l'ont démontré les nombreux tenants du développement durable (Vaillancourt, Tessier, Prades, Dansereau, etc.), l'enjeu principal de l'heure, c'est la répartition équitable des biens de la planète et leur conservation pour les générations futures. C'est pourquoi il nous faut à tout prix mettre en oeuvre une éthique globale pour cette ère de la mondialisation dans laquelle nous sommes entrés. Déjà se profile un modèle de développement plus solidaire, plus interrelié, plus humain. Depuis quelques années, on constate «[...] un regain d'intérêt pour l'éthique dans le monde économique: sous forme de séminaires et de chaires financés par de grandes entreprises, l'éthique semble de retour, au point de constituer une mode»²⁴. Venu des États-Unis, l'engouement pour le *business ethics* traduit bien, nous l'espérons, une véritable volonté de faire intervenir la dimension éthique dans le monde des affaires²⁵. À cet égard, les ouvrages de plus en plus nombreux publiés en Occident sur le sujet manifestent une réelle prise de conscience de la nécessité, voire de l'urgence, d'introduire les valeurs humaines dans le fonctionnement de l'économie à tous les niveaux géographiques: local, régional, national et international. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie dans la perspective du développement local et régional?

En tout premier lieu, nous croyons qu'il s'avère nécessaire de se réunir autour d'un projet commun mobilisateur, capable de reproduire une véritable *culture sociale* de manière à construire une société plus égalitaire et plus humaine. Par la suite, il faudra définir les valeurs que nous souhaitons privilégier. Faut-il mettre davantage l'accent sur les victimes des lois du marché (les jeunes, les personnes âgées, les assistés sociaux, etc.)? Identifier des normes qui imposeront des limites à la compétition? Orienter l'économie vers l'autosuffisance? Favoriser une plus grande conscience écologique des individus? Satisfaire les besoins primaires de chacun? Reconquérir le pouvoir des communautés? Certes, une économie qui repose sur les marchés locaux et régionaux sera mieux en mesure de répondre aux demandes et aux besoins fondamentaux des membres d'une communauté. D'un autre côté, peut-on se permettre de se soustraire aussi aisément au reste du monde? Quelles seront les conséquences d'un tel retrait? Un modèle de développement éthique renverse le modèle actuel. En même temps, il faut redécouvrir et apprendre à connaître le caractère unique de notre milieu. Nous devons sauvegarder ce riche patrimoine et l'intégrer dans notre développement. Enfin, nous devons mettre l'accent sur les diversités culturelles locales et régionales. Elles constituent un enrichissement, une façon de se renforcer devant une culture de masse. L'enjeu principal consiste, selon Pierre Nadin de l'Association régionale de développement local en Provence, à développer une économie médiane, capable d'harmoniser et de mobiliser les économies locales et régionales à différents niveaux géographiques²⁶. Cet enjeu doit «[...] permettre des jonctions [...] entre les modèles industriels et les spécificités répondant à des impératifs macro-économiques mondiaux et des modèles locaux intégrés de développement centré.»²⁷ C'est ce modèle de développement qu'il faut favoriser en milieu rural.

D'autre part, l'éthique du développement fait également intervenir toute la problématique de la justice sociale, qui vise une meilleure répartition de la richesse collective entre les membres de la société. Or, comme nous l'avons vu, le système actuel est incapable de distribuer de manière équitable les revenus de façon à éliminer la pauvreté et l'exclusion. Le néolibéralisme s'inscrit à contre-courant de la justice sociale: le droit des forts doit seulement être assorti de compassion pour les plus faibles.

Les pratiques d'action sociale qui misent sur la défense collective des droits et la lutte politique exercent un rôle d'avant-plan pour une plus grande justice sociale. La philosophie de l'économie sociale refuse «que le gouvernement, élu pour le bien commun, ne devienne qu'un maître de corvée, livrant main-d'oeuvre et richesse collective à des intérêts privés»²⁸. Autre chose est possible. L'économie peut être mise au service de la société (et non l'inverse). Pour cela, il faut renoncer à la priorité de la croissance et rechercher d'autres modèles de développement. L'économie sociale (ou solidaire) est l'un de ces nouveaux modèles. Cela implique également de repenser le cadre de vie, l'aménagement du territoire et le développement régional. Certes, un tel changement ne se fera pas du jour au lendemain, mais nous pouvons dès aujourd'hui, si nous le voulons vraiment, prendre cette nouvelle route.

ÉTHIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE

L'intérêt de l'économie sociale tient au fait qu'elle se fonde sur des principes éthiques de développement. Cette référence éthique porte d'abord et avant tout sur des valeurs tenues pour fondamentales par les personnes, les groupes et les institutions qui sont à

l'oeuvre, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. L'éthique du développement implique en priorité la satisfaction des besoins et le respect des droits des individus laissés pour compte. Les différents acteurs de l'économie sociale nous apparaissent tout désignés pour assurer la réalisation d'un développement plus harmonieux. En effet, cette préoccupation pour un développement plus éthique rejoint celle de plusieurs organisations (coopératives, organismes sans but non lucratif, comités de citoyens, associations, etc.) qui déploient des efforts considérables pour favoriser l'insertion des personnes exclues en misant sur la création d'emplois d'utilité sociale.

Par ailleurs, pour qu'elle puisse être compatible avec l'éthique de l'action communautaire, l'économie sociale doit être porteuse d'un projet de transformation sociale non seulement sur le plan local et régional, mais aussi (et surtout) au niveau national et international. L'économie sociale doit être perçue, pour qu'elle puisse avoir du sens, comme un outil de transformation sociale et non comme un instrument permettant de réduire les effets pervers de l'idéologie néolibérale.

Comme nous l'avons vu dans la section portant sur le projet JAL, les expérimentations d'économie sociale soulèvent une nouvelle problématique: celle de la concertation et du partenariat entre les acteurs sociaux (c'est-à-dire ceux issus de la base) et les intervenants gouvernementaux. Dans un contexte de plus en plus marqué par le désengagement de l'État, jusqu'où celui-ci peut-il et doit-il s'impliquer dans les réalisations socio-économiques et communautaires? Pour répondre à la question du sous-emploi et de la pauvreté en milieu rural, les nouveaux acteurs sociaux demandent moins à l'État d'intervenir directement que de les appuyer dans leurs efforts de développement en proposant des solutions concrètes axées sur un nouveau modèle où le social aura priorité sur l'économique.

Il faut, de toute évidence, favoriser l'émergence de synergies entre les différents acteurs impliqués dans le domaine du développement économique et plus particulièrement dans le développement rural. Un cas type est celui des SADC où des représentants des organisations communautaires, des gens d'affaires, des syndicats, des élus municipaux, des préfets de MRC, des animateurs communautaires, des agents de développement et des pouvoirs publics définissent des orientations de développement autour d'un projet commun. Ce projet concerne, entre autres, l'aménagement du territoire, le développement de l'employabilité et la création d'emplois. Ce partenariat entre acteurs locaux et les diverses instances gouvernementales «offre l'avantage de mettre à profit la diversité et la richesse de ses diverses composantes sans qu'aucune ne soit assujettie à une autre»²⁹.

L'émergence d'une nouvelle économie sociale ne sera possible que dans la mesure où de nouveaux compromis à l'échelle nationale pourront être négociés (un *new deal*) entre le secteur communautaire et les autorités publiques³⁰. Ces compromis supposent l'élaboration de nouvelles règles institutionnelles entre les diverses instances gouvernementales et les entreprises d'économie sociale. À cette condition, il sera possible de mettre en oeuvre une véritable éthique du développement régional.

POUR UNE VÉRITABLE ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis quelques années, l'économie sociale occupe une place de plus en plus importante dans la problématique générale du développement régional. Aux yeux de plusieurs sociologues (Lévesque, Favreau, Saucier, Laville, Eme, etc.) et même de certains économistes (Perret et Roustang)³¹, l'économie sociale est susceptible de favoriser un autre modèle de développement plus humain. Trois conditions, aux yeux des auteurs d'un récent document publié par la CSN³², sont absolument nécessaires pour que l'économie sociale puisse contribuer à l'émergence de cet autre pattern de développement.

Dans un premier temps, l'objectif premier de cette nouvelle économie ne doit pas uniquement se confiner à l'amélioration des conditions d'employabilité des individus exclus du marché du travail. L'économie sociale n'est pas une économie d'assistance ou de dépannage. Ensuite, les activités de ce secteur doivent déboucher sur de véritables emplois, des emplois durables et non pas seulement sur la création de postes temporaires ou précaires. Enfin, l'économie sociale doit être reconnue comme telle. Cela suppose que les emplois créés soient offerts à l'ensemble des individus, qu'ils détiennent ou non un emploi à l'intérieur d'un autre secteur d'activité économique. Cela suppose également que cette discipline ne soit pas considérée comme une sorte de substitut permettant de suppléer au désengagement de l'État. En outre, les entreprises d'économie sociale doivent devenir autonomes par rapport aux autres institutions et aux grandes organisations. «On comprend dès lors l'importance qu'il faut attacher à la diffusion des expérimentations et à leur institutionnalisation.»³³

Par ailleurs, il importe de préciser que l'économie sociale ne constitue pas le remède magique aux malaises socio-économiques que connaît le Québec et, plus particulièrement, à ceux des milieux ruraux. Elle constitue un élément de solution, une stratégie de développement parmi tant d'autres visant à mieux exploiter le potentiel des espaces, que ceux-ci soient ou non faiblement urbanisés. Laville qui, à notre avis, est le plus grand spécialiste de cette question, est très clair à ce sujet:

Certes, une telle perspective n'offre pas l'illusion rassurante d'une solution magique de sortie de crise. Cependant, elle peut contribuer, aux prix d'efforts de modélisation, d'évaluation d'échange qui restent largement à accomplir, à une plus grande visibilité des relations entre l'économie et la société, ce qui est aussi un enjeu démocratique.³⁴

Par ailleurs, les activités du secteur de l'économie sociale peuvent contribuer à consolider le tissu social en milieu rural (et aussi en milieu urbain), à créer de nouveaux liens de solidarité et à favoriser l'insertion économique des exclus à travers des activités utiles et socialement valorisantes. Les groupes communautaires constituent des acteurs incontournables dans la recherche de solutions à la crise de solidarité de notre société. De plus, ces mêmes groupes peuvent contribuer à entretenir le feu sacré d'une espérance face à la déstructuration rurale.

L'économie sociale doit fonctionner en interrelation avec les secteurs public et privé, sans toutefois être placée sous la dépendance de l'un ou de l'autre. Cela suppose que l'État prenne ses responsabilités, c'est-à-dire qu'il participe au financement de ce type d'entreprises. D'ailleurs, le gouvernement reconnaît que les services offerts par les

entreprises d'économie sociale sont complémentaires, voire indispensables, aux siens. Ainsi, dans le rapport de la commission créée par l'État pour mieux le guider dans l'élaboration d'une nouvelle loi, il est écrit que:

La reconnaissance explicite de la contribution des organismes communautaires devra se concrétiser par des modalités et un niveau de financement adéquat, par le respect de la nature du fonctionnement et de l'autonomie de ces organismes et par l'établissement d'une collaboration entre le réseau public et les ressources communautaires.»³⁵

Dans le contexte où l'État se dit accompagnateur et partenaire dans les efforts de développement du milieu rural, il est primordial que celui-ci participe non seulement au financement des organismes du secteur de l'économie sociale, mais qu'il apporte également des solutions concrètes, de concert avec les acteurs locaux, aux problèmes de sous-développement et de pauvreté rurale.

En ce qui concerne son implication financière, les sommes consenties pourraient, par exemple, comme le suggère André Joyal dans l'un de ses articles³⁶, être placées sous la gouverne des Fonds régionaux d'économie sociale, lesquelles seraient gérées par les Comités régionaux d'économie sociale et placées sous la férule du Secrétariat au développement régional. Une telle initiative favoriserait la création d'institutions intermédiaires qui seraient légitimées par ce même État en étroite liaison avec les autres secteurs de la société. L'État pourrait également offrir des crédits d'impôt aux PME qui participeraient à la création d'emplois en milieu rural. Un crédit de 3 000\$ pourrait être accordé pour chaque emploi créé. Non seulement une telle formule permettrait d'établir des relations et de solidifier les liens entre les acteurs exogènes et endogènes, mais elle favoriserait aussi la croissance de l'économie dans son ensemble.

Enfin, l'implication de l'État doit aussi s'inscrire dans une démarche partenariale – c'est d'ailleurs son intention depuis quelques années – dans les efforts de développement des milieux défavorisés. L'organisation de sommets socio-économiques à l'échelle locale (c'est-à-dire à celle des MRC) pourrait s'avérer un excellent moyen pour concilier l'ensemble des acteurs socio-économiques (entreprises, municipalités, syndicats, pouvoirs publics, etc.) impliqués dans le développement³⁷. Ces exercices de concertation permettraient notamment de resserrer les liens entre les différents intervenants. Le milieu deviendrait alors intégrateur d'un processus de planification, processus qui se transformerait en activités à caractère non seulement économique mais aussi sociale. En effet, de telles conférences sont susceptibles de favoriser l'émergence de synergies au plan de la solidarité communautaire, de la valorisation des élites, de la structuration de nouveaux réseaux d'affinités et d'échanges, de la réalisation de projets et d'investissements, mais surtout de l'amélioration du cadre, de la qualité et des conditions de vie des ruraux.

CONCLUSION

L'économie sociale occupe une place de plus en plus importante dans la vie des individus, qu'ils soient ruraux ou urbains. Elle contribue de manière significative au dynamisme des communautés rurales et des diverses régions du Québec. Elle est susceptible d'apporter des réponses concrètes aux deux principales crises qui frappent

actuellement les sociétés développées, soit la crise du lien social et la crise du sens. Cependant, elle demeure toujours le parent pauvre du développement socio-économique. Son potentiel de croissance et sa capacité à générer de nouveaux emplois sont limités par de nombreux obstacles. Parmi les principaux, mentionnons le sous-financement chronique auquel les activités de ce secteur sont soumises, l'absence d'encadrement des milieux ruraux et des régions périphériques dans leurs efforts de développement et la volonté de plus en plus marquée de l'État de se départir d'une partie de ses responsabilités en confiant des pans importants de l'économie sociale à des organismes communautaires. Ces obstacles sont, à notre avis, le reflet de la faible reconnaissance dont cette discipline bénéficie.

L'économie, en tant que pouvoir, a besoin d'être contenue dans certaines limites comme les eaux d'une rivière tumultueuse qui coule entre deux berges. Si l'une ou l'autre de celles-ci vient à céder, la rivière va aussitôt sortir de son lit et causer des dommages de toutes sortes sur son passage. Il en est ainsi pour l'économie, cette force aveugle que le social se doit de contenir pour la mettre au service de l'humain. Pour reprendre les termes du sociologue français Bernard Eme, «l'économie, comme projet et activité, est support de quelque chose qui est plus essentiel: l'exercice concret d'une solidarité publique, d'une participation effective de chacun [...]»³⁸. Cette citation illustre bien la nécessité de réconcilier la rationalité économique et sociale. Cette conciliation constitue un enjeu éthique de taille à l'aube du prochain millénaire. Elle questionne les êtres humains comme leurs sociétés et met au défi leurs espérances et leurs valeurs les plus profondes. Une économie débridée et déconnectée de toutes considérations sociales est devenue inacceptable pour plusieurs régions du Québec, notamment pour les régions rurales.

À ce titre, le projet de développement local et participatif du JAL nous apparaît un véritable modèle, une tentative d'une autre forme de développement qui s'oppose à la logique productiviste de l'économie dominante. Les Jallois ont tenté à leur manière d'affronter la crise du monde rural. Les différents projets qu'ils ont portés relèvent d'une économie solidaire de la demande, en ce sens que les biens et les services offerts ont été élaborés et conçus conjointement avec les usagers. Le développement de cette autre économie, d'une économie plus sociale, plus solidaire, n'est pas, rappelons-le, la panacée aux problèmes de dévitalisation et de pauvreté qui affectent bon nombre de campagnes. En effet, la solution à ces deux phénomènes nécessite des actions à plusieurs niveaux: politiques macro-économiques (dont une réforme complète de la fiscalité et des politiques d'assistance sociale), élaboration d'une stratégie de développement rural, consolidation de l'infrastructure de services, etc. Par ailleurs, l'économie sociale constitue une voie intéressante pour la solution de nombreux problèmes laissés en plan actuellement par l'État. Elle suppose cependant une redéfinition de son rôle en vue de favoriser une amélioration de la qualité et des conditions de vie des rurales.

Le développement rural (ou régional) constitue l'axe moteur du développement social à l'aube du XXI^e siècle. «Dans cette approche, les personnes et les groupes du milieu sont reconnus comme les plus à même de définir et de réaliser un développement intégrant aussi bien le social, le culturel, l'environnemental et l'éthique que l'économique et le politique.»³⁹ Mais encore faut-il qu'on leur en donne la chance et les moyens.

NOTES

- 1 Pour avoir une idée plus juste des fonds consacrés au développement régional, nous aurions dû également comptabiliser les dépenses publiques en santé et en éducation effectuées dans les régions. Ces dépenses illustrent la répartition de la richesse collective et la mise en place d'un réseau de services publics de qualité dispensés quelles que soient les régions d'appartenance des citoyens et citoyennes. Cet exercice, relativement audacieux, dépasse le cadre de ce travail. C'est pourquoi nous nous en sommes tenus uniquement aux dépenses consacrées à la planification économique régionale et à la coordination du développement régional. Ces dépenses illustrent, à notre avis, les crédits affectés par Québec à sa politique régionale.
- 2 *Idem.*
- 3 Brilman, Jean (1993), *Les clés de la relance*, Paris, Éditions Dunod, p. 306.
- 4 Favreau, Louis et Benoît Lévesque (1996), *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 141.
- 5 Dugas, Clermont (1994), *Le sous-développement régional, Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 112.
- 6 Dugas, Clermont (1996), *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 193-194.
- 7 *Ibid.*, p. 22.
- 8 Jean, Bruno (1988), «La "ruralité" bas-laurentienne: développement agricole et sous-développement rural», *Recherches sociographiques*, vol. 29, nos 2-3, p. 258.
- 9 Le danger d'épuisement et de démobilitation se présente quand le fardeau des responsabilités repose trop longtemps sur les épaules des mêmes individus. Le syndrome du TLM (Toujours Les Mêmes) est bien connu en milieu rural.
- 10 Il s'agit du regroupement de trois municipalités rurales (Auclair, Lejeune et Saint-Juste-du-Lac) de la MRC du Témiscouata située dans le Bas-Saint-Laurent. En 1991, la population de ces trois localités s'établissait à 1 566 habitants. Il s'agit d'une diminution de 15,3% par rapport à 1976 (1 849 habitants).
- 11 Deschênes, Marc-André et Gilles Roy (1994), *Le JAL: Trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec, coll. Témoignages et analyses, p. 212.
- 12 Carrier, Robert (1989-1990), «Les expériences coopératives du JAL: à la recherche d'une authenticité et d'une spécificité coopératives», *Coopératives et développement*, vol. 21, n° 2, p. 74.
- 13 Deschênes, Marc-André et Gilles Roy, *op. cit.*, p. 213.
- 14 Pour comprendre les critères de classification des municipalités et les méthodes utilisées pour mesurer cette marginalisation, voir à ce sujet:
Dugas, Clermont (1974), *L'Est-du-Québec à l'heure du développement régional*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, pp. 276-289.
- 15 Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (1966), *Plan de développement*, cahier n° 1: *Les grands objectifs du plan*, Mont-Joli, p. 111.
- 16 Deschênes, Marc-André et Gilles Roy, *op. cit.*, p. 51.
- 17 *Ibid.*, p. 183.

- 18 *Ibid.*, p. 110.
- 19 Carrier, *op. cit.*, p. 76.
- 20 De La Durantaye, Jean (1990), *L'aménagement du territoire au Québec dans le nouveau contexte de la loi 125: le cas des municipalités régionales de comté dans l'Est-du-Québec*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, mémoire de maîtrise, p. 166.
- 21 Favreau, Louis et Benoît Lévesque, *op. cit.*, p. 140.
- 22 La dé cristallisation est un terme emprunté à la théorie du changement organisationnel. Il a été utilisé pour la première fois par le sociologue américain Kurt Lewin. Il désigne le moment où, devant une problématique particulière, une communauté ou une organisation accepte de faire face à des changements.
- 23 Lamoureux, Henri *et al.* (1996), *La pratique de l'action communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 76.
- 24 Pérennès, Jean-Jacques (1995), «Économie et éthique: un divorce contemporain de la modernité», *Présence magazine*, vol. 4, n° 31, décembre, p. 27.
Sur ce sujet, voir, entre autres, les ouvrages suivants:
Forrester, Viviane (1996), *L'horreur économique*, Paris, Éditions Fayard, 215 p.
Nowak, Michel (1987), *Une éthique économique. Les valeurs de l'économie de marché*, Paris, Éditions du Cerf, 433 p.
Sen, Amartya (1993), *Éthique et économie*, Paris, Presses universitaires de France, 364 p.
- 25 Pour de plus amples informations, voir à ce sujet:
Perrot, E. (1992), *La bonne affaire de l'éthique*, *Études*, mars, p. 351 et suiv.
Lipovetsky, S. (1991), «Les noces de l'éthique et du business», *Le débat*, novembre-décembre.
- 26 Pour plus de détails à ce sujet, le lecteur est convié à consulter l'article suivant:
Nadin, Pierre, *Articulation du développement local à la société globale, Rebâtir les campagnes. Des villages et des petites villes pour le XXI^e siècle*, actes du colloque tenu à Saint-Germain-de-Kamouraska du 19 au 22 septembre 1996, pp. 73-81.
- 27 De Laet, Christian (1995), «Le développement durable: essais de cheminement», *Écodécision*, n° 15, hiver, p. 70.
- 28 Groupe de théologie contextuelle (1997). «Déficit zéro = coupures?», *L'Action nationale*, vol. 87, n° 1, janvier, p. 11-12.
- 29 Favreau, Louis et Benoît Lévesque, *op. cit.*, p. 158.
- 30 Sur ces compromis, voir les ouvrages suivants:
Ewald, François (1986), *L'État-providence*, Paris, Éditions Grasset, 608 p.
Donzelot, Jacques (1984), *L'intervention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*. Paris, Éditions Fayard, 263 p.
- 31 Nous pensons, entre autres, à Jacques Defourny, André Joyal, Guy Roustang et Bernard Perret.
- 32 CSN (1995), *Développer l'économie solidaire, éléments d'orientation*, octobre, 50 p.
- 33 Lévesque, Benoît (1994), *Québec: des expériences à l'institutionnalisation, Cohésion sociale et emploi*, Paris, Éditions Desclée De Brouwer, p. 232.

- 34 Laville, Jean-Louis (1994), «L'économie solidaire: une réponse à la crise», *Problèmes économiques*, n° 2365, 2 mars, p. 18.
- 35 Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (1988), *Rapport de la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*. Québec, Les Publications du Québec, p. 316.
- 36 Joyal, André (1996), «L'économie sociale et le sommet du 30 octobre», *L'Action nationale*, vol. 86, n° 7, septembre, pp. 45-62.
- 37 Les expériences d'économie sociale supposent une véritable démarche commune de tous les acteurs.
- 38 Eme, Bernard (1994), *Insertion économique et économie solidaire, Cohésion sociale et emploi*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, p. 180.
- 39 Ébacher, Roger (1997), «Choisir la solidarité», *L'Église canadienne*, vol. 30, n° 2, février, p. 74.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBRY, François et Jean CHAREST (1996), «Reconnaître l'économie solidaire», *L'Action nationale*, vol. 86, n° 5, mai, pp. 183- 189.
- BERGERON, Yvonne (1996), «Une morale de la solidarité», *L'Église canadienne*, vol. 29, n° 7, août, pp. 252-253.
- BHÉRER, Harold et Pierre-Éric TIXIER (1985), «Des entreprises en quête d'identité», *Autogestions*, nos 20-21, pp. 99-107.
- BLANCHET, Bertrand (1988), *Quelques perspectives du Québec de l'an 2000*, Montréal, Éditions Fides, coll. Les grandes conférences, 58 p.
- BRILMAN, Jean (1993), *Les clés de la relance*, Paris, Éditions Dunod, 385 p.
- CARRIER, Robert (1989-1990), «Les expériences coopératives du JAL: à la recherche d'une authenticité et d'une spécificité coopératives», *Coopératives et Développement*, vol. 21, n° 2, pp. 69-82.
- CÉRÉZUELLE, Daniel (1996), *Pour un autre développement social. Au delà des formalismes techniques et économiques*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 217 p.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (1988), *Rapport de la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*. Québec, Les Publications du Québec, 1988, 803 p.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1989), *Deux Québec en un. Rapport sur le développement social et démographique*. Boucherville, Gaétan Morin éditeur, 124 p.
- DE LAET, Christian (1995), «Le développement durable: essais de cheminement», *Écodécision*, n° 15, hiver, pp. 70-90.

- DESCHÊNES, Marc-André et Gilles ROY (1994), *Le JAL: trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec, coll. Témoignages et analyses, 252 p.
- DIONNE, Hugues et Juan-Luis KLEIN (1982), «L'aménagement intégré des ressources: une alternative à la marginalité rurale», *Interventions économiques*, n° 8, printemps, pp. 85-89.
- DIONNE, Hugues et Maurice GENDRON (1985), «Le JAL ou la ressource de la dignité», *Autogestions*, nos 20-21, pp. 172-175.
- DUGAS, Clermont (1994), *Le sous-développement régional. Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 103-126.
- DUGAS, Clermont (1996), *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 217 p.
- ÉBACHER, Roger (1997), «Choisir la solidarité», *L'Église canadienne*, vol. 30, n° 2, février, pp. 73-76.
- EME, Bernard, Jean-Louis LAVILLE *et al.* (1994). *Cohésion sociale et emploi.*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, coll. Sociologie économique, 283 p.
- FAVREAU, Louis (1996), «Mobilisation sociale et développement local», *Économie et solidarités*, vol. 28, n° 1, octobre, pp. 3-19.
- FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE (1996), *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 230 p.
- FORTIN, Anne et Paul PRÉVOST (1995), *Virage local. Des initiatives pour relever le défi de l'emploi.*, Montréal, Éditions Transcontinentales, 272 p.
- GROUPE CONTEXTUEL EN THÉOLOGIE (1996). «Le néolibéralisme triomphant», *L'Église canadienne*, vol. 29, n° 6, juin-juillet, pp. 180-189.
- GROUPE CONTEXTUEL EN THÉOLOGIE (1997), «Déficit zéro = coupures?», *L'Action nationale*, vol. 87, n° 7, janvier, pp. 9-14.
- JEAN, Bruno (1985), «L'essor des entreprises agricoles communautaires», *Autogestions*, nos 20-21, pp. 157-160.
- JEAN, Bruno (1988), «La "ruralité" bas-laurentienne: développement agricole et sous-développement rural», *Recherches sociographiques*, vol. 29, nos 2-3, pp. 239-263.
- JEAN, Bruno et André JOYAL (1994), «La revitalisation rurale à travers l'action partenariale: le programme canadien de développement des collectivités», *Cahiers d'études et de recherches francophones*, vol. 3, n° 2, mars-avril, pp. 109-117.
- JOYAL, André (1985), «L'émergence d'un troisième secteur», *Autogestions*, nos 20-21, pp. 115-121.
- JOYAL, André (1996), «L'économie sociale et le sommet du 30 octobre», *L'Action nationale*, vol. 86, n° 7, septembre, pp. 45-62.
- LAMOUREUX, Henri *et al.* (1996), *La pratique de l'action communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 436 p.

- LAVILLE, Jean-Louis (1994), «L'économie solidaire: une réponse à la crise», *Problèmes économiques*, n° 2365, 2 mars, pp. 14-19.
- LAVILLE, Jean-Louis *et al.* (1994), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, coll. Sociologie économique, 334 p.
- MORIN, Rosaire (1997), «Maintenir le cap», *L'Action nationale*, vol. 87, n° 7, janvier, pp. 3-8.
- NADIN, Pierre (1996), *Articulation du développement local à la société globale, Rebâtir les campagnes. Des villages et des petites villes pour le XXI^e siècle*, actes du colloque tenu à Saint-Germain-de-Kamouraska du 19 au 22 septembre 1996, pp. 73-81.
- NOZICK, Marcia (1995), *Entre nous: rebâtir nos communautés*, Montréal, Éditions Écosociété, 263 p.
- PAIEMENT, Guy (1996), «La marque sur le front et sur la main», *Présence magazine*, vol. 5, n° 34, mai, pp. 3-4.
- PÉRENNES, Jean-Jacques (1995), «Économie et éthique: un divorce contemporain de la modernité», *Présence magazine*, vol. 4, n° 31, décembre, pp. 26-28.
- PRÉVOST, Paul (1993), *Entrepreneurship et développement local. Quand la population se prend en main*. Montréal, Éditions Transcontinentales, 198 p.
- SIMARD, Majella (1996), «Le défi du développement socio-économique local et régional», *L'Action nationale*, vol. 86, n° 10, décembre, pp. 67-83.

ÉCONOMIE SOCIALE ET ENJEUX POUR LES GROUPES COMMUNAUTAIRES: LE CAS DE DEUX INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE AU CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI

Suzanne TREMBLAY
Doctorat en développement régional

INTRODUCTION

L'économie sociale est un concept de plus en plus présent dans le vocabulaire des différents acteurs des milieux locaux et régionaux. Dans ce travail, nous allons regarder l'exemple de deux groupes communautaires qui œuvrent au centre-ville de Chicoutimi et qui peuvent être qualifiés d'initiatives d'économie sociale. À partir du cas de ces deux organismes et de la situation dans le centre-ville de Chicoutimi, nous allons tenter de comprendre le contexte de l'émergence du concept de l'économie sociale et de voir la place et le rôle des groupes communautaires dans le contexte de la réduction de la taille de l'État et de l'avènement de l'économie sociale. Pour ce faire, nous allons décrire, dans un premier temps, les activités et les objectifs de ces deux groupes, soit l'épicerie collective et la cuisine collective. Ensuite, nous allons expliquer la situation de pauvreté qui sévit au centre-ville de Chicoutimi et la place qu'occupent les groupes communautaires dans cet espace urbain. Enfin, nous examinerons les enjeux pour les groupes communautaires face à l'émergence du concept d'économie sociale. Mais avant de regarder plus en profondeur le cas de ces deux initiatives d'économie sociale, nous allons tenter de cerner le concept de l'économie sociale en présentant quelques approches.

LES APPROCHES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Pour les fins de ce travail, nous nous attarderons à des définitions très contemporaines de l'économie sociale et surtout au contexte qui a fait resurgir le concept d'économie sociale. Les origines de l'économie sociale remontent très loin dans l'histoire économique, notamment en France au milieu du 19^e siècle où un mouvement social, celui de l'économie sociale, a pris naissance pour contrer les effets du capitalisme qui se propageait rapidement dans la société. Il semble que le sociologue Frédéric Le Play et l'économiste Charles Gide aient notamment popularisé le terme au début du 19^e siècle. Au Québec, les premiers balbutiements de l'économie sociale remontent à la fin du 19^e siècle. La Société canadienne d'économie sociale de Montréal a été créée en 1888 et la naissance des caisses populaires Desjardins et de tout le mouvement coopératif qui s'est développé par la suite se sont inspirés des premiers préceptes de l'économie sociale. Le concept de l'économie sociale tel qu'il est proposé maintenant n'a refait surface que très récemment au Québec, à tout le moins dans le discours à la fois des politiciens, des intellectuels et des acteurs et intervenants du milieu socio-économique et communautaire, notamment lors de la grande Marche des femmes en 1995.

Les éléments du contexte de résurgence de l'économie sociale apparaissent assez clairement: la crise du fordisme, la montée du discours néolibéral, la fin de l'État-

providence et la réduction de la taille de l'État et des services offerts à la population ainsi que la crise de l'emploi généralisée ont ouvert un espace où les acteurs sociaux doivent prendre le relais de l'État et mettre en œuvre des services à travers des entreprises collectives.

Pour bon nombre d'auteurs (Lévesque, Favreau, Saucier, 1996; Vaillancourt, 1997), la nouvelle économie sociale qui intègre à la fois les coopératives et les entreprises associatives constitue la base d'une nouvelle économie associative. Selon cette vision,

l'action communautaire ne se cantonne plus dans la seule sphère des transferts sociaux et dans la seule gestion palliative des problèmes socio-économiques. Elle s'inscrit dans la sphère de la production de richesse, dans l'intervention qui veut favoriser l'*empowerment* des communautés locales (le contrôle des populations locales sur leur développement économique et social) et dans des partenariats inédits.¹

Conformément à cette approche, les entreprises d'économie sociale doivent avoir les caractéristiques suivantes: combiner à la fois des objectifs économiques et sociaux, être territorialisées, c'est-à-dire s'inscrire dans une dynamique de développement localisé d'un quartier, d'une ville ou d'un village. Elles doivent être intégrées, c'est-à-dire multisectorielles. Le partenariat financier doit être mixte (privé, publique, communautaire) et elles doivent être mises en œuvre par plusieurs partenaires. Voilà donc les bases de cette approche entrepreneuriale de l'économie sociale.

De plus, selon d'autres auteurs (Laville, 1994), l'économie sociale intègre également les principes suivants:

- une finalité de services pour les membres et à la collectivité plutôt que la recherche du profit;
- l'autonomie de gestion;
- un processus de décision démocratique;
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Cependant, sur le terrain, la définition de l'économie sociale ne fait pas l'unanimité et les différents acteurs sociaux donnent un contenu différent selon qu'ils viennent du milieu communautaire, socio-économique ou du milieu intellectuel. Nous avons ainsi distingué deux tendances ou deux approches de l'économie sociale dans le discours des acteurs, dont l'une a un caractère plus entrepreneurial (Bidet, 1997) et une autre qui met l'accent sur la dimension sociale des entreprises de la nouvelle économie sociale.

Cette deuxième tendance s'appuie notamment sur les revendications faites par les femmes pour la mise en place d'infrastructures sociales lors de la grande Marche des femmes en 1995. Par infrastructures sociales, les groupes de femmes entendaient:

des ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie. Ces ressources peuvent se donner des missions diverses: combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge de l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser,

accueillir, intégrer etc. Cette économie sociale est une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché.²

Comme nous le voyons, l'accent n'est pas mis sur la production de la richesse, mais plutôt sur la nécessité d'apporter des réponses aux problèmes sociaux que vivent les personnes dans une société en désintégration. Autrement dit, dans la première approche, on propose de fonder des petites entreprises communautaires, notamment pour créer de l'emploi et pour dynamiser les milieux en dévitalisation, ce qui implique une certaine production de services. Tandis que dans la deuxième approche, on propose d'investir directement dans le domaine social. Cela aura pour effet d'apporter des réponses aux problèmes sociaux et au retrait de l'État dans la prestation des services sociaux et de créer des emplois directement dans le secteur social.

Ces deux tendances ne se contredisent pas fondamentalement, mais la première approche met davantage l'accent sur l'aspect entrepreneurial de l'économie sociale et la deuxième sur l'aspect des services à la collectivité et sur la résolution des problèmes sociaux. Ces approches s'apparentent à d'autres concepts semblables à celui de l'économie sociale, notamment le développement local et le développement économique communautaire de même que le développement communautaire. Ainsi, l'économie sociale se rapproche du concept du développement local et du développement économique communautaire qui met l'accent sur la mobilisation des ressources et des partenaires pour la mise en œuvre d'initiatives de développement (Tremblay, 1996; Proulx, 1996). Il s'apparente aussi au concept du développement communautaire qui, lui, met l'accent sur une vision globale et sociale du développement (Dionne 1996; Proulx, 1995). Dans cette approche, c'est le développement social qui influence le développement économique.

D'autres auteurs (Vaillancourt et Lévesque, 1996) ont classifié en trois grandes catégories les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'économie sociale. Selon cette classification, il y a les ressources communautaires, coopératives et associatives qui œuvrent surtout dans les domaines des affaires sociales, les structures de développement économique communautaire, avec comme exemple les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), ainsi que les organismes communautaires d'intégration et d'insertion au travail qui œuvrent dans le domaine du développement de l'employabilité.

Maintenant que nous connaissons quelques approches de l'économie sociale, nous allons regarder deux initiatives d'économie sociale bien ancrées sur le territoire du centre-ville de Chicoutimi.

DEUX GROUPES COMMUNAUTAIRES, DEUX INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE

L'ÉPICERIE POPULAIRE

Le premier groupe dont nous voulons parler est celui d'une épicerie collective mise sur pied par un comité de soutien issu d'une table de concertation de plusieurs organismes du milieu intéressés à la question de l'appauvrissement de la population. Parmi ces organismes, on retrouvait notamment le Service budgétaire populaire, la Jeunesse

ouvrière chrétienne, un groupe de femmes du quartier Saint-Paul de Chicoutimi, le CLSC, etc. Cette table de concertation a été mise sur pied en janvier 1995; elle avait pour objectif de «cerner les besoins alimentaires des appauvris, d'élaborer des pistes de solution et de travailler à leur opérationnalisation»³. Les travaux de cette table de concertation ont permis d'identifier les besoins de la clientèle pour des services alimentaires non comblés par les organismes communautaires déjà existants tels la Soupe populaire et la Saint-Vincent de Paul. Les clientèles ciblées sont les familles monoparentales, les femmes ayant des grossesses à risque, les jeunes adultes et les étudiants, les familles à petits budget, les assistés sociaux, les chômeurs et les personnes retraitées.

Après de multiples démarches du comité de soutien, l'épicerie collective ou l'épicerie populaire a ouvert ses portes officiellement en septembre 1996. L'organisme est situé dans un secteur qui fait partie du centre urbain de Chicoutimi et compte parmi les secteurs où il y a le plus de pauvreté dans la ville. Les objectifs de l'organisme sont de:

- rendre accessible une alimentation saine à bas prix;
- favoriser l'implication des personnes touchées dans l'organisation, la gestion et le fonctionnement de leur épicerie populaire;
- briser l'isolement en développant l'entraide et la coopération entre les gens;
- supporter ces personnes dans la gestion de leur budget, principalement le volet alimentaire;
- sensibiliser à une alimentation saine;
- nourrir les gens à faible revenu dans la dignité;
- donner une chance réelle aux gens de s'en sortir, de s'organiser pour finalement reprendre le contrôle sur un besoin aussi vital que celui de s'alimenter.

Pour avoir accès au service de l'épicerie collective, les personnes à faible revenu doivent acheter une carte de membre au coût de 2\$. En juin 1997, l'épicerie populaire La Recette comptait déjà 255 membres.

La Recette offre donc à ses membres des produits alimentaires de qualité, assez variés et à bas prix. Cet organisme permet aussi de faire de la sensibilisation à l'importance d'une bonne alimentation et d'une gestion équilibrée du budget. Les personnes qui œuvrent à La Recette offrent plusieurs services à leur clientèle pour faciliter la gestion de leur budget alimentaire. Ainsi, à chaque semaine, ils compilent les meilleurs prix qui sont disponibles dans les marchés d'alimentation de la ville. Ils offrent des petits emballages qui sont moins chers à l'achat et ils ajustent leur prix à la baisse en comparaison de ceux du marché. Le fonctionnement de l'épicerie populaire est basé à la fois sur une équipe de bénévoles et sur deux employés qui sont des salariés de l'organisme.

LA CUISINE COLLECTIVE DU CAFÉ JEUNESSE

La cuisine collective du Café Jeunesse est intégrée au volet d'activités pour les femmes à l'intérieur du Café Jeunesse de Chicoutimi. Le Café Jeunesse est un organisme socio-communautaire qui a pour objectif «d'aller rejoindre les jeunes de 18-30 ans là où ils se trouvent et d'accueillir ceux et celles qui viennent à nous, pour être avec eux et les accompagner dans leur démarche de prise en charge individuelle et collective»⁴. Le Café Jeunesse est situé également dans le centre-ville de Chicoutimi et cet organisme

existe depuis une dizaine d'années. L'organisme compte sur un équipe de bénévoles et de deux intervenants pour réaliser son mandat. L'action du Café Jeunesse est structurée selon trois grands pôles, soit l'accueil au local de l'organisme, le support aux groupes, dont les groupes de jeunes et les groupes de femmes, et le travail de milieu et de rue. La clientèle du Café Jeunesse se compose en majorité de jeunes hommes. Les femmes qui vont au Café Jeunesse sont généralement chefs de famille monoparentale. Les personnes rejointes par le Café Jeunesse vivent la précarité financière, passant de l'aide sociale au chômage, à des emplois temporaires. Les problématiques qui sont vécues par la clientèle du Café Jeunesse touchent l'appauvrissement, l'isolement social, la toxicomanie, l'insertion difficile en emploi, les problèmes de santé mentale, etc.

Le Café Jeunesse a donc développé deux volets, dont un premier axé vers les jeunes de 18-30 ans et un deuxième axé vers les femmes monoparentales. La cuisine collective est une des activités du volet pour les femmes monoparentales qui fréquentent le Café Jeunesse. La cuisine collective a débuté en janvier 1996. L'activité a lieu de façon mensuelle et elle compte sur un groupe d'environ six personnes. Les femmes impliquées dans la cuisine collective partagent les tâches inhérentes à une cuisine collective, c'est-à-dire l'épicerie, l'élaboration des menus, le calcul du partage des coûts et, bien sûr, la préparation de la nourriture. À chaque année, depuis le début de l'implantation de la cuisine collective au Café Jeunesse, un noyau de 5 ou 6 femmes se réunit pour cuisiner de façon collective. La cuisine collective du Café Jeunesse ne se veut pas un outil d'insertion économique, mais elle se présente comme un moyen offert par l'organisme pour aider des femmes à améliorer leurs conditions de vie par une mise en commun des ressources alimentaires. Ce service s'intègre dans la vision globale de l'intervention de l'organisme qui veut aider les personnes, tant au plan de l'insertion sociale que de l'amélioration des conditions matérielles.

Comme nous le constatons, les deux organismes que nous avons choisis pour illustrer des initiatives d'économie sociale répondent à des besoins cruciaux en matière d'appauvrissement, de précarité au plan de l'emploi, de problèmes sociaux multiples comme l'isolement social, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie et même de survie au plan alimentaire. Il ne s'agit pas ici d'initiatives d'économie sociale qui ont une dimension productive, mais elles représentent plutôt une réponse concrète et immédiate à des problèmes criants de pauvreté qui ont pris une nouvelle ampleur dans le contexte de la crise structurelle qui secoue notamment les états du monde industrialisé avec la montée de la vision néolibérale de l'économie.

Mais qu'en est-il justement de ce contexte qui fait que les groupes communautaires doivent prendre le relais de l'État et mettre en place des solutions non seulement pour répondre aux problèmes sociaux plus criants, mais assurer la survie alimentaire des personnes.

LA SITUATION DE LA PAUVRETÉ AU CANADA ET AU QUÉBEC

La situation de la pauvreté au Canada et au Québec a énormément augmenté dans les dix dernières années. Il semble que le Canada soit devenu l'un des pays industrialisés où la pauvreté infantile soit la plus élevée. Le Québec regrouperait à lui seul le tiers des personnes pauvres au Canada⁵. L'incidence de la pauvreté chez les enfants était de 18,8% au Québec, contre 16,1% au Canada en 1991⁶. De plus, il appert que l'écart se

creuse de plus en plus entre les riches et les pauvres puisque près de la moitié des personnes vivant dans la pauvreté travaillent à temps plein, et que «20% des familles canadiennes les plus riches se sont accaparées 90% de l'augmentation du revenu moyen»⁷. La pauvreté s'étend donc à plusieurs couches de la société et elle touche particulièrement les jeunes, les jeunes familles, les mères monoparentales, les enfants.

LE CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI: UN MILIEU URBAIN EN DÉSINTÉGRATION

La ville de Chicoutimi au Saguenay n'échappe pas à cette réalité de l'appauvrissement de la population. Depuis plusieurs années, l'agglomération urbaine Chicoutimi-Jonquière a les taux de chômage les plus élevés au Canada.

Chicoutimi, capitale du royaume du chômage, n'est pas exempte des problèmes reliés à l'appauvrissement de la population. Ces problèmes se cristallisent particulièrement dans le centre urbain de Chicoutimi, à l'image de plusieurs villes canadiennes et québécoises où les espaces centraux des villes concentrent de façon plus aiguë les problèmes sociaux d'appauvrissement. On parle ici d'un phénomène de spécialisation sociale de l'espace urbain (Favreau et Saucier, 1996) et plus spécifiquement de désintégration du centre-ville de Chicoutimi.

À Chicoutimi, le secteur du centre-ville est un territoire en déclin depuis l'installation des centres d'achat sur les plateaux de la ville dans les années 70 et depuis le développement des quartiers adjacents aux centres commerciaux. Cette tendance s'est poursuivie et s'est accentuée dans les années 90 avec l'arrivée des magasins à grande surface (Club Price et Cie) qui se sont installés aux limites de la ville et qui drainent dans leur sillage l'activité commerciale et industrielle de l'ensemble de la ville et même de la conurbation du Haut-Saguenay qui comprend les villes de Jonquière et de La Baie.

Ce déclin du centre-ville de Chicoutimi, à l'image de celui-ci de plusieurs villes nord-américaines, a débuté dès les années 50 au moment où le capitalisme a eu tendance à se déployer à la périphérie des villes. On assiste ainsi à une véritable dynamique de désintégration des espaces centraux. Il y a désinvestissement au plan industriel, commercial et immobilier et les espaces deviennent obsolètes⁸. Les logements deviennent vétustes, les populations les mieux nanties s'en vont dans les nouveaux quartiers et la couche de population qui demeure dans les centres-villes et les quartiers adjacents est celles des chômeurs, des assistés sociaux, des personnes âgées, des jeunes, bref des plus démunis. C'est ainsi que la dynamique de désintégration du tissu urbain s'enclenche et avec elle celle de la désintégration et même de l'exclusion sociale. C'est exactement ce qui s'est passé à Chicoutimi au centre-ville où le cadre bâti est devenu vétuste, la population s'est appauvrie, les logements pour personnes à faible revenu (HLM) et pour les personnes âgées sont apparus et la dynamique de désintégration s'est enclenchée dans le secteur du centre-ville de Chicoutimi.

Les études effectuées par le groupe Écobes du Cégep de Jonquière montrent qu'il y a des aires sociales marquées dans la ville de Chicoutimi. Ainsi, selon les données compilées par le Groupe Écobes sur la région métropolitaine de recensement de Chicoutimi-Jonquière en 1991 (selon les données de Statistique Canada), l'aire sociale la plus défavorisée à Chicoutimi se retrouvait au centre-ville dans les parties sud et nord de la

ville ainsi que dans les quartiers adjacents au centre-ville (Saint-Paul et Côte Réserve). Les chiffres du tableau 1, qui sont tirés d'un rapport produit par le Groupe Écobes en 1995⁹ montrent bien la situation qui règne dans les centres urbains de Chicoutimi, Jonquière et La Baie. On y retrouve le plus fort taux de personnes ayant une scolarité inférieure à la 9^e année (28%) par rapport aux autres aires sociales plus favorisées dans la région métropolitaine de recensement, le plus fort pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté (36,4%), les taux d'inoccupation les plus élevés pour les hommes (49,2%) et pour les femmes (70,6%) ainsi qu'une proportion élevée d'immeubles bâtis avant 1946 (31,5%).

Tableau 1
Situation socio-économique des personnes
de l'aire sociale défavorisée (aire 1)
de la région métropolitaine de recensement
de Chicoutimi-Jonquière*

Pourcentage de personnes de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à la 9 ^e année	28%
Pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté	36,4%
Taux d'inoccupation pour les hommes	49,2%
Taux d'inoccupation pour les femmes	70,6%
Pourcentage de logements construits avant 1946	31,5%

* Selon les données compilées dans le rapport du groupe Écobes, *Aires sociales et conditions de vie au Saguenay. Un outil de développement régional*, 1995.

Évidemment, ces chiffres ne rendent pas uniquement compte de la situation du centre-ville de Chicoutimi, mais ils tendent à corroborer les études antérieures, notamment une étude réalisée en 1989 (Ricard, Turcotte, 1989) sur le territoire du CLSC des Coteaux (qui comprend le territoire de la ville Chicoutimi à l'exception de Chicoutimi-nord) qui montre que, selon les données de 1981, 1986 et 1988, c'est dans le centre urbain de Chicoutimi qu'on retrouvait les plus hauts pourcentages de logements vétustes, les populations les plus isolées socialement, c'est-à-dire les plus fortes proportions de familles monoparentales et de personnes seules, les revenus moyens les plus bas, les pourcentages de familles à faible revenu les plus hauts, les taux d'inoccupation les plus élevés et les niveaux d'éducation les moins élevés, et ce par rapport à l'ensemble de la population de la ville de Chicoutimi.

De plus, cette situation de pauvreté grandissante au centre-ville de Chicoutimi apparaît toujours plus importante à la fin des années 90 puisque, selon un hebdomadaire local, la Soupe populaire accueille toujours plus de personnes au centre-ville de Chicoutimi. Nous croyons que le cas de la pauvreté au centre-ville de Chicoutimi représente une bonne illustration du processus d'appauvrissement qui tend à s'accroître à la fois dans les milieux urbains et dans les communautés rurales en proie à la dévitalisation et à la désintégration socio-économique.

LES GROUPES COMMUNAUTAIRES, UNE PRÉSENCE ACTIVE AU CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI

Mais s'il existe une situation de dévitalisation dans le centre urbain de Chicoutimi, un situation qui rappelons-le s'inscrit dans une tendance qui dépasse le cadre de Chicoutimi et se situe dans une tendance québécoise, canadienne et même nord-américaine, il y a aussi une action de revitalisation sur le territoire urbain, notamment celle des groupes communautaires. Les groupes communautaires sont en effet très présents au centre-ville de Chicoutimi. Une récente étude (Tremblay et Tremblay, 1998) montre qu'il y a au moins 21 groupes¹⁰ qui sont localisés dans le centre-urbain de Chicoutimi et qui sont membres d'une Corporation de développement communautaire (CDC) qui, elle-même, est située au centre-ville et regroupe au total une quarantaine d'organismes. Les groupes qui sont situés au centre-ville travaillent sur les problématiques qui touchent les jeunes, les femmes, les personnes assistées sociales, les démunis, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, de santé physique, la famille, la solidarité sociale, la défense des droits.

Leurs initiatives sont multiples pour intervenir auprès des personnes qu'ils desservent et l'épicerie populaire, ainsi que la cuisine collective, représentent quelques-unes des formes que prennent leurs actions pour venir en aide à leurs usagers. Nous pourrions parler aussi des comptoirs vestimentaires, soupes populaires, ateliers éducatifs, groupes de soutien, etc. pour définir les façons qu'ont ces groupes d'intervenir. Au plan économique, les groupes de la CDC qui œuvrent au centre-ville de Chicoutimi ont des revenus annuels qui dépassent les 2 millions et demi de dollars¹¹, dont un million et demi est versé en salaire.

Ces données sur les groupes communautaires de la CDC du ROC, dont font partie l'épicerie La Recette et la cuisine collective du Café Jeunesse, montrent, que les organismes communautaires ont des retombées importantes au plan social et au plan économique. Ainsi, dans l'étude de Tremblay et Tremblay, on mentionne:

Trop souvent, les fonds destinés aux organismes dans le domaine social sont considérés comme des dépenses non productives dans l'économie de nos sociétés. Cependant, les chiffres que nous avons examinés ici nous permettent d'apprécier autrement les retombées des groupes communautaires et de constater qu'ils ont un véritable impact économique local comparable à d'autres petites organisations ou entreprises.¹²

À travers ces chiffres et ces données sur l'action des groupes communautaires dans le centre-ville de Chicoutimi, on voit réapparaître le débat sur les impacts des groupes communautaires sur le plan social et économique, ainsi que sur les approches de l'économie sociale. Dans les prochaines pages, nous allons tenter de cerner les principaux enjeux qui sont liés à la mise en œuvre de l'économie sociale, notamment pour les groupes communautaires qui œuvrent avec les population démunies.

LES ENJEUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

Pour les uns, la résurgence du concept de l'économie sociale s'inscrit dans une optique néolibérale qui permet le démantèlement de l'État-providence et l'instauration de l'État minimal où la promotion du communautaire, du bénévolat et de l'économie sociale permettra d'assurer la gestion minimale des problèmes sociaux et des problèmes liés au chômage et à l'employabilité. Pour les autres, la mise œuvre du concept d'économie sociale est l'occasion pour les communautés locales de se prendre en main et de mettre sur pied des initiatives qui leur permettront de poursuivre et d'atteindre un meilleur développement.

Certains auteurs (Vaillancourt, Lamoureux, 1997) parlent ainsi d'un projet patronal d'économie sociale qui s'harmonise avec l'idéologie néolibérale, un projet d'économie sociale qui appartient aux mouvements sociaux et qui apparaît multiple et teinté à la fois des revendications de femmes, des groupes communautaires et des syndicats et un projet gouvernemental d'économie sociale qui présente un compromis entre le projet patronal et le projet des mouvements sociaux. Selon ces auteurs, il semble que, dans les faits, le projet gouvernemental s'arrime davantage au projet néolibéral.

À travers donc ces multiples définitions, approches, tendances et projets de l'économie sociale, les groupes communautaires doivent relever les défis que leur imposent un état en restructuration et un société en processus d'appauvrissement et de dévitalisation où ils sont devenus des acteurs incontournables au plan social ainsi qu'au plan économique. Dans ce contexte, nous avons identifié quatre enjeux pour les groupes communautaires en lien avec l'économie sociale. Il s'agit des enjeux suivants:

- répondre aux besoins grandissants des populations appauvries;
- répondre aux nouveaux rôles que leur confère l'État, notamment dans la lois des services sociaux et la nouvelle politique de soutien au développement local et régional, sans toutefois devenir des groupes sous-traitants ou intermédiaires de l'État;
- prendre le virage de l'économie sociale, du développement économique communautaire et développer des initiatives porteuses au plan social et économique;
- demeurer des agents de changement et de transformation sociale.

Comme nous le voyons, les enjeux que nous décrivons ici sont très importants pour les groupes communautaires et nous allons les regarder plus en profondeur.

Pour le premier enjeu, celui de répondre aux besoins grandissants des populations appauvries, nous avons vu précédemment dans ce travail, à travers la description de deux initiatives d'économie sociale développées par des groupes communautaires au centre-ville de Chicoutimi, comment les groupes communautaires tentent de jouer ce rôle et de répondre aux besoins les plus élémentaires, dont celui d'une alimentation suffisante et équilibrée en développant des initiatives comme les cuisines collectives et les épiceries populaires. Les groupes communautaires réussissent tant que bien que mal à répondre à ces besoins de plus en plus criants, car ils semblent être les seuls qui sont

sur le terrain et qui peuvent répondre aux nouveaux impératifs de la pauvreté et des problèmes sociaux grandissants, mais les ressources dont ils disposent pour ce faire semblent souvent insuffisantes. Dans cette optique, l'inclusion de l'aide aux populations démunies socialement et économiquement à l'intérieur d'un projet d'économie sociale nous apparaît incontournable.

Le deuxième enjeu concerne l'implication des groupes communautaires dans les différents programmes et politiques étatiques, notamment la Loi sur les services sociaux et la nouvelle Politique de soutien au développement local et régional, sans toutefois devenir des groupes sous-traitants ou intermédiaires de l'État. Cet enjeu apparaît à la fois important et complexe. Regardons brièvement le contexte qui l'entoure.

Avec le retrait de l'État-providence, l'État doit se restructurer et, pour ce faire, il remodèle ses relations avec les différents partenaires sociaux. Dans ce contexte, les groupes communautaires sont devenus des acteurs incontournables dans le champ du social. Ainsi, le premier signe que l'État a donné pour la reconnaissance formelle du milieu communautaire a été l'inclusion dans la Loi sur la santé et les services sociaux (loi 120, art. 334) de la reconnaissance du travail des groupes communautaires qui œuvrent dans le champ de la santé et des services sociaux. Le deuxième signe qui nous semble important est celui qui a eu lieu lors du Sommet socio-économique de 1996 où les groupes communautaires ont pris place aux côtés des syndicats, de l'entreprise et de l'État dans la recherche d'un nouveau pacte social. Certains ont parlé à cette occasion de «l'émergence politique du communautaire» (Paiement 1996). Le troisième signe, et non le moindre, est celui de la participation des groupes communautaires dans les conseils d'administration des nouveaux Centres locaux de développement qui sont en train d'être mis sur pied à la suite de l'adoption de la Politique de soutien au développement local et régional en décembre 1997. Dans cette politique, les groupes communautaires sont invités à investir le champ du développement local et régional et de l'économie sociale.

Cependant, cette reconnaissance officielle des groupes communautaires dans plusieurs lois et instances gouvernementales n'est pas sans danger pour les organismes communautaires et elle comporte plusieurs facettes. D'une part, ils doivent absolument éviter de devenir de simples sous-traitants ou des groupes intermédiaires de l'État. En effet, l'intermédiation des groupes communautaires, c'est-à-dire le processus par lequel les groupes communautaires deviennent des organisations intermédiaires qui dispensent des services, selon des normes édictées par l'État et à moindre coût tout en n'étant pas des créatures de l'État, semble être un danger qui guette de plus en plus de groupes communautaires, particulièrement ceux qui œuvrent dans le champ de la santé et des services sociaux. Certains auteurs vont même jusqu'à dire que «loin de constituer une marque de reconnaissance de l'action communautaire autonome, le recours au communautaire représente plutôt un dispositif de diversion nécessaire pour nourrir un désir d'unité politique entre la société civile et les appareils d'État afin d'atténuer les contrecoups politiques causés par les politiques d'appauvrissement de masse¹³. Cette analyse, si elle peut apparaître quelque peu radicale, trouve cependant un écho dans plusieurs discours d'auteurs et d'intervenants près du monde communautaire.

D'un autre côté, les groupes communautaires ne peuvent se permettre de ne pas répondre aux invitations du gouvernement. Concernant la Loi sur la santé et les services sociaux, l'enjeu pour les groupes communautaires se situe au plan de leur financement

et de la reconnaissance de leur travail dans ce champ de compétence. Dans le cadre du Sommet socio-économique et de la mise en place des Centres locaux de développement, cela touche à leur reconnaissance comme acteur du développement social et économique pour laquelle les groupes travaillent depuis plusieurs années. Nous voyons que la marge de manœuvre des groupes communautaires pour être considérés comme des partenaires à part entière par le gouvernement, sans pour autant mettre en jeu leur autonomie de gestion et d'action, est très mince. Cet enjeu apparaît donc comme très important pour l'avenir de l'action communautaire autonome.

Le troisième enjeu concerne le virage de l'économie sociale. L'enjeu pour les groupes communautaires de prendre le virage de l'économie sociale est très important, car il donne aux groupes communautaires l'occasion de dépasser le cadre de la gestion des problèmes sociaux pour tenter de créer de véritables avenues de développement pour les communautés où ils sont implantés. Mais la mise en œuvre du développement économique communautaire suppose des outils et une nouvelle mentalité que les groupes communautaires doivent développer pour mettre en œuvre des initiatives porteuses de développement. De plus, il n'est pas évident que le secteur de la santé et les services sociaux, où les groupes communautaires sont très présents, soit le meilleur secteur pour mettre en œuvre des initiatives à caractère socio-économique. Les secteurs qui touchent notamment l'aide aux itinérants, les victimes du VIH, les personnes atteintes de problèmes de santé mentale, les femmes victimes de violences, etc. nous semblent relever davantage du premier enjeu énuméré précédemment, c'est-à-dire de la résolution de problèmes sociaux. Ce champ d'action des groupes communautaires doit, selon nous, faire partie de l'économie sociale, mais il ne permet pas de créer des stratégies de sortie de crise, sinon que d'éviter que la situation des populations démunies ne s'aggrave davantage sur le territoire. Par contre, des initiatives d'économie sociale à caractère socio-économique ont déjà eu lieu et plusieurs expériences sont en cours, notamment avec les CDEC sur l'île de Montréal (Morin, 1995) et même à Chicoutimi où un garage coopératif a été mis sur pied par un groupe communautaire qui œuvre dans le domaine de l'insertion socio-économique.

L'enjeu du virage de l'économie sociale pour les groupes communautaires apparaît important, mais il nous semble que ce virage doit s'effectuer dans le respect des compétences et des pratiques des organismes communautaires qui sont déjà sur le terrain depuis bon nombre d'années.

Le quatrième enjeu pour les groupes communautaires est celui de continuer d'être des agents de changement et de transformation sociale. Les groupes populaires et communautaires existent depuis près de cinq décennies au Québec. La première génération des groupes est en effet apparue dans les années 60 dans les milieux urbains de Québec et Montréal et ils se sont étendus par la suite dans les régions du Québec. Pendant ces années, les groupes communautaires ont été les lieux d'émergence des revendications pour des rapports sociaux plus équitables et ils ont été les porte-parole des demandes de changement et de transformation sociale (Tremblay et Tremblay, 1998). Alors, la question qui se pose au moment où les groupes communautaires sont de plus en plus reconnus formellement par les instances étatiques est de savoir s'ils pourront demeurer des lieux d'émergence des idées novatrices en matière de changement social et surtout s'ils pourront demeurer les porte-parole des nouvelles demandes sociales. En somme, cet enjeu se rapporte au deuxième enjeu, celui du maintien de l'autonomie des groupes communautaires par rapport à l'État. Cet enjeu touche aussi à la vitalité de la société

civile qui, à travers la nouvelle configuration du social imposée par l'État et par les forces néolibérales, doit demeurer forte et active sous peine de voir apparaître un certain hégémonisme d'état. Cette question de la vitalité de la société civile, dont les mouvements sociaux ont été jusqu'à présent le véhicule, est également un enjeu pour l'économie sociale qui doit faire la promotion d'une citoyenneté active, forte et démocratique.

Enfin, le dernier enjeu que nous pourrions identifier pour les groupes communautaires est justement celui de réaliser et de mettre en œuvre ces quatre autres enjeux en même temps. En effet, dans le contexte actuel, nous pouvons nous demander si les groupes communautaires qui sont déjà sur le terrain et agissent depuis plusieurs années réussiront vraiment à répondre aux problèmes sociaux sans cesse croissants, à s'engager dans les programmes de l'État sans perdre leur autonomie, à prendre le virage de l'économie sociale à caractère socio-économique, et tout cela en demeurant les porte-parole des changements et des transformations sociales. Cela apparaît comme un véritable défi pour les groupes communautaires et cette question semble difficile à répondre.

Pourtant, malgré le défi que représentent ces enjeux, il nous apparaît que les organismes communautaires sont en mesure de réaliser ces objectifs si des conditions propices sont mises en place dans le cadre d'une véritable politique de l'économie sociale. Ainsi, concernant l'aide aux populations démunies, il nous apparaît que les groupes communautaires doivent continuer de répondre à ces besoins parce qu'ils sont parmi les seuls actuellement qui agissent sur le terrain. Cependant, pour ce faire, il faudra que soit reconnu formellement comme secteur d'économie sociale tout le domaine qui répond aux demandes sociales. L'exemple des groupes communautaires du centre-ville de Chicoutimi nous a montré que ces organismes ont quand même des incidences économiques importantes en termes d'emplois et de retombées économiques, et ce sans compter la contribution au plan social de ces groupes.

Concernant la mise en œuvre d'initiatives d'économie sociale à caractère socio-économique, les groupes communautaires pourront, à notre avis, participer à l'implantation de micro-entreprises dans leur domaine d'expertise, dans le respect de leur pratique et en considérant que la mise en place des micro-entreprises n'est pas l'apanage des groupes communautaires, mais qu'elle concerne l'ensemble des intervenants socio-économiques qui doivent travailler ensemble pour mettre sur pied de telles entreprises.

Enfin, concernant les enjeux du partenariat avec l'État, du maintien de l'autonomie des groupes et du rôle de porte-parole du changement social, ce défi est peut-être le plus difficile à réaliser. Les groupes communautaires, s'ils veulent continuer à jouer un rôle significatif en faveur du changement social, doivent persévérer à revendiquer à la fois leur reconnaissance et leur spécificité. Ils pourront peut-être, à cette condition, remporter le pari contre les desseins néolibéraux voulant leur faire jouer un rôle instrumental dans la nouvelle configuration du social proposée par l'État.

CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons cherché à définir l'économie sociale et à percevoir les enjeux pour les groupes communautaires en prenant le cas de deux initiatives concrètes

d'économie sociale qui ont lieu dans le centre urbain de Chicoutimi. Nous avons pu voir, ainsi, que l'économie sociale, dans sa définition contemporaine, inclut à la fois les groupes associatifs, les groupes de développement économique communautaire et les organismes d'insertion socio-économique. Nous avons vu aussi que la notion d'économie sociale donne lieu à des débats entre les acteurs sociaux et nous avons distingué deux approches d'économie sociale, dont l'une est liée davantage à la prise en charge des communautés par la mise sur pied de micro-entreprises de services ou autres, tandis que l'autre tend davantage à répondre aux problèmes d'appauvrissement, d'exclusion qui sont vécus par les communautés. Les deux initiatives que nous avons présentées, l'épicerie populaire La Recette et la cuisine collective du Café Jeunesse, se situent davantage dans cette deuxième approche puisqu'elles tendent à répondre aux problèmes de pauvreté et même de survie qui sont vécus par les usagers des groupes situés dans le centre urbain de Chicoutimi.

Nous avons constaté aussi que l'émergence de l'économie sociale s'inscrivait dans un contexte de crise du fordisme et de restructuration de l'État sous l'influence de la montée de l'idéologie néolibérale. Nous avons identifié, enfin, plusieurs enjeux pour les groupes communautaires en lien avec l'économie sociale. Parmi les enjeux importants pour les organismes communautaires, celui de devenir partenaire de l'État pour la prestation des services sociaux, la mise en œuvre de l'économie sociale et le développement local, tout en conservant son autonomie, apparaît comme l'un des plus cruciaux.

En somme, la mise en œuvre de l'économie sociale suscite des débats importants et certains auteurs ont même parlé d'*institutionnalisation des initiatives d'économie sociale pour dépasser l'expérimentation* (Favreau, Saucier, 1996). Cette notion d'institutionnalisation est importante, car elle fait référence à la reconnaissance d'un espace intermédiaire qui se situe à l'intersection de la relation entre l'État et la société civile (Favreau et Lévesque, 1997), autrement dit un espace de tiers-secteur (Lipietz, 1989) où les groupes porteurs de l'économie sociale pourraient développer des entreprises d'utilité sociale et économique. D'autres auteurs (Fontan, 1994) parlent d'une nouvelle citoyenneté économique en prenant l'exemple des CDEC montréalaises où une nouvelle série de droits est en train de naître sous le vocable de droit à la participation au développement socio-économique et de droit au contrôle local. Certains auteurs parlent aussi d'un nouveau mouvement social.

Comme nous le constatons, la mise en œuvre de l'économie sociale suscite non seulement des débats, mais aussi l'espoir d'un renouvellement des arrangements sociaux entre l'État, les forces du marché et la société civile, bref l'espoir d'un nouveau pacte social. Cependant, comme le disent Deslauriers et Hurtubise, citant Bookchin: «devant l'appauvrissement de la société, la reconstruction sociale est à l'ordre du jour de façon concrète, inévitable, nécessaire et non comme une simple alternative entre plusieurs autres»¹⁴.

Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'établissement **formel** d'un tiers-secteur. À notre avis, ce tiers-secteur existe déjà actuellement et il est composé notamment par l'immense mosaïque que constituent les groupes communautaires qui travaillent sur le territoire. L'intégration des groupes communautaires dans les politiques étatiques est déjà amorcée et l'établissement d'un tiers-secteur, ou une institutionnalisation de l'économie sociale, pourrait s'amorcer aussi. Cependant, selon nous,

l'établissement officiel d'un tiers-secteur pose la question de l'importance de conserver une société civile forte, puissante et démocratique, une société civile qui pourra continuer d'être le creuset pour l'émergence des changements sociaux.

NOTES

- 1 Favreau, Louis (1995), «Économie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec (1985-1995)», in J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Québec, PUQ, p. 183.
- 2 Rapport du comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (1996), *Entre l'espoir et le doute*, mai, p. 4.
- 3 *La Recette-Historique*, Chicoutimi, juin 1997, p. 1.
- 4 Café jeunesse de Chicoutimi, *Rapport annuel des activités, 1995-1996*, Chicoutimi, p. 1.
- 5 Gagnon, Claire, Johanne Lauzon et Isabelle Rivest (1997), «Économie sociale une tour de Babel?», *La gazette des femmes*, nov.-déc., vol. 19, n° 4, Conseil du statut de la femme, p. 9.
- 6 Deniger, Marc-André (1996), «Crise de la jeunesse et transformations des politiques sociales en contexte de mutation structurale», *Sociologie et sociétés*, vol XXVIII, n° 1 printemps, p. 74.
- 7 Gagnon, C., J. Lauzon et I. Rivest, *op. cit.*, p. 9
- 8 Morin, Richard, *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Québec, Montréal, PUQ, INRS-Urbanisation, p. 7.
- 9 Perron, M., L. Richard et S. Veillette (1995), *Aires sociales et conditions de vie au Saguenay. Un outil de développement régional*, Jonquière, Groupe Écobes/Cégep de Jonquière, pp. 46-57.
- 10 Sans compter les autres groupes communautaires qui ne sont pas membres de la CDC, mais qui travaillent quand même au centre-ville de Chicoutimi.
- 11 Tremblay, P.A. et M. Tremblay (sous la direction de) (1998), *Les contributions sociales et économiques des organismes communautaires de la Corporation de développement communautaire du ROC*, Chicoutimi, GRIR éditeur, p. 167.
- 12 *Idem*, p. 165.
- 13 Parazelli, Michel (1997), «À travers la "tourmente" que reste-t-il des alliances?», in D. Plamondon, S. Dubord, D. Maltais, S. Brassard, H. Boivin et M. Couture (sous la direction de), *Au-delà de la tourmente... de nouvelles alliances à bâtir!*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, RQIAC, p. 19.
- 14 Deslauriers, J.-P. et Y. Hurtubise (1997), «Pensée critique et économie sociale», in D. Plamondon, S. Dubord, D. Maltais, S. Brassard, H. Boivin et M. Couture (sous la direction de), *Au-delà de la tourmente... de nouvelles alliances à bâtir!*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, RQIAC, p. 276.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE, «Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992)», in G. Daigle et G. Rocher (sous la direction de), *Le Québec en jeu: comprendre les grands défis*, Montréal, PUM, pp. 713-747.
- BROWNE LEDUC, Paul (1997), *Le double visage de l'économie sociale*, 8^e congrès biennal sur la politique sociale canadienne, Régina, Université de Régina, juin, 4 p.
- CAFÉ JEUNESSE DE CHICOUTIMI, *Rapport annuel des activités, 1995-1996*, Chicoutimi, 27 p.
- CAFÉ JEUNESSE DE CHICOUTIMI, *Rapport annuel des activités, 1996-1997*, Chicoutimi, 38 p.
- COMEAU, Yvan (1997), «Problématique de l'exclusion et approches d'insertion?», *Économie et solidarités*, vol. 28, n° 2, pp. 11-21.
- COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996), *Entre l'espoir et le doute*, mai, 108 p.
- CÔTÉ, Daniel (1997), «Campagne électorale à Chicoutimi: Les démunis ne font pas partie des débats. Une ville où la pauvreté s'accroît», *Progrès-Dimanche*, Chicoutimi, 26 octobre, p. A 6.
- DENIGER, Marc-André (1996), «Crise de la jeunesse et transformations des politiques sociales en contexte de mutation structurale», *Sociologie et sociétés*, vol XXVIII, n° 1, printemps, pp. 73-88.
- DESLAURIERS, Jean-Pierre et Yves HURTUBISE (1997), «Pensée critique et économie sociale», in D. Plamondon, S. Dubord, D. Maltais, S. Brassard, H. Boivin et M. Couture (sous la direction de), *Au-delà de la tourmente... de nouvelles alliances à bâtir!*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, RQIAC, pp. 261-280.
- DIONNE, Hugues (1996), «L'autre développement local et régional», *Relations*, octobre, pp. 244-246.
- FAVREAU, Louis (1995), «Économie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec (1985-1995)», in J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Contre l'exclusion, repenser l'économie, Québec*, PUQ, pp. 175-186.
- FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE (1997), «L'économie sociale et les pouvoirs publics: banalisation du social ou tremplin pour une transformation sociale», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 1, pp. 71-80.
- FAVREAU, Louis et Carol SAUCIER (1996), «Économie sociale et développement économique communautaire: de nouvelles réponses à la crise de l'emploi?», *Économie et solidarités*, vol. 28, n° 1, pp. 5-17.
- FONTAN, Jean-Marc (1994), «Le développement économique communautaire québécois: éléments de synthèse et point de vue critique», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 32, automne, pp. 115-126.
- GAGNON, Claire, Johanne LAUZON et Isabelle RIVEST (1997), «Économie sociale: une tour de Babel?», *La gazette des femmes*, nov.-déc., vol. 19, n° 4, Conseil du statut de la femme, pp. 7-14.

- GODBOUT, Jacques T. (1995), «La troisième génération de l'État-providence», in J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Québec, PUQ, pp. 235-246.
- La Recette – Calendrier des opérations*, Chicoutimi, juin 1997, 8 p.
- La Recette – Historique*, Chicoutimi, juin 1997, 4 p.
- LEMIEUX, Diane et Yves VAILLANCOURT (1997), *L'économie sociale et la transformation du réseau des services sociaux et de santé: définitions, état de la situation et enjeux*, communication au colloque «Nouvelles pratiques sociales», mars, 33 p.
- LIPIETZ, Alain (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, Éd. La Découverte, 154 p.
- MORIN, Richard (1995), «Communautés territoriales et insertion socio-économique en milieu urbain», in J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Québec, PUQ, pp. 247-266.
- MORIN, Richard, *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Québec, Montréal, PUQ, INRS-Urbanisation, p. 7
- NORAZ, Christel Anne (1996), «Les cuisines collectives: émergence d'une nouvelle pratique de développement économique communautaire», *Économie et solidarités*, vol. 28, n° 1, pp. 43-61.
- PAIEMENT, Guy (1996), «L'émergence politique du communautaire», *Relations*, octobre, pp. 237-238.
- PARAZELLI, Michel (1997), «À travers la "tourmente", que reste-t-il des alliances?», in D. Plamondon, S. Dubord, D. Maltais, S. Brassard, H. Boivin et M. Couture (sous la direction de), *Au-delà de la tourmente... de nouvelles alliances à bâtir!*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, RQIIAC, pp. 19-30.
- PERRON, Michel, Laurent RICHARD et Suzanne VEILLETTE (1995) *Aires sociales et conditions de vie au Saguenay. Un outil de développement régional*, Jonquière, Groupe Écobes/Cégep de Jonquière, 96 p.
- PROULX, Marc-Urbain (1995), *Réseaux d'information et dynamique locale*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 334 p.
- RICARD, M.F. et D. Turcotte, *Les clientèles à risque du CLSC des Coteaux: une perspective écologique*, Chicoutimi, CLSC des Coteaux, 195 p.
- SARAZIN, Marc (1997), «Les organismes communautaires et le réseau: jusqu'où vont les alliances?», in D. Plamondon, S. Dubord, D. Maltais, S. Brassard, H. Boivin et M. Couture (sous la direction de), *Au-delà de la tourmente... de nouvelles alliances à bâtir!*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, RQIIAC, pp. 91-105.
- SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (1997), *Politique de soutien au développement local et régional*, Sainte-Foy, Les publications du Québec, 50 p.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (1996), «Développement local, districts industriels et milieux innovateurs: mode ou tendance de fond?», in S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le Québec des régions: vers quel développement?* Rimouski, GRIDEQ/GRIR, pp. 241-258.

TREMBLAY, Pierre-André et Juan-Luis Klein (1997), «De l'appauvrissement des lieux à la reconstruction des communautés», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 29, pp. 103-118.

TREMBLAY, Pierre-André et Marielle TREMBLAY (1998) (sous la direction de), *Les contributions sociales et économiques des organismes communautaires de la Corporation de développement communautaire du ROC*, Chicoutimi, GRIR éditeur, 218 p.

VAILLANCOURT, Yves et Benoît Lévesque (1996), «Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n° 1, pp. 1-13.

